This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

✓ 96. h. 17.

LA LIGUE

A

GISORS

ET DANS LE

VEXIN NORMAND.

LA LIGUE

A

GISORS

ET DANS LE

VEXIN NORMAND

HENRI II D'ORLÉANS

DUC DE LONGUEVILLE

Gouverneur de Normandie et de Picardie.

Sgr de Trye-Château en Vexin, etc

Hélioq. Dujardin

Eudes imp

LA LIGUE DANS LE [illegible]

[illegible]

DES

BOURGEOIS DE [illegible]

RELATION HISTORIQUE CONCERNANT LE
A PARIS [illegible]

[illegible]

1588-1617

Publié pour la première fois, et en entier, d'[illegible]
Bibliothèque nationale

Avec l'autorisation de M. le Ministre de [illegible]

Par MM.

H. LE CHARPENTIER,
Archiviste Bibliothécaire de la Société d'histoire de Paris,
Membre de la Société de l'Histoire de Paris

A[illegible]
[illegible]
Membre de [illegible]

[illegible]

Librairie générale de l'Architecture et des Travaux publics,
DUCHER & Cie,
Éditeurs de la Société centrale des Architectes
51, RUE DES ÉCOLES, 51.

[illegible]

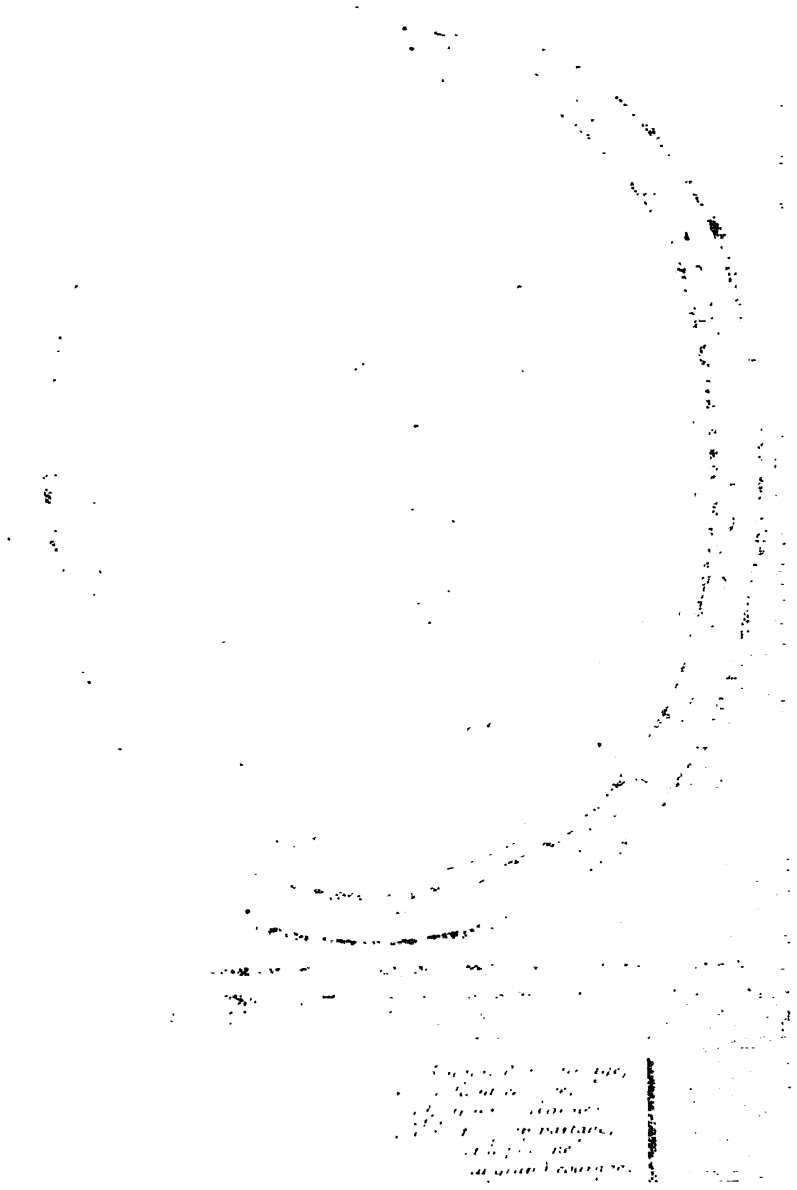

ANS

VILLE

LA LIGUE DANS LE VEXIN NORMAND.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE GISORS

RELATION HISTORIQUE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS A PARIS ET DANS LES ENVIRONS

Et notamment dans et entre les villes de

ROUEN, AMIENS, BEAUVAIS, PONTOISE
(1588-1617)

Publié pour la première fois, et en entier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale,

Avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique,

Par MM.

H. LE CHARPENTIER,
Archiviste-Bibliothécaire de la Société historique de Pontoise,
Membre de la Société de l'Histoire de Paris.

ALFRED FITAN,
(DE TRYE-CHATEAU)
Membre de la Société historique et archéologique du Vexin.

OUVRAGE PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION, D'UNE ÉTUDE SUR LE MANUSCRIT, ET ACCOMPAGNÉ DE NOTES ET D'UN INDEX ALPHABÉTIQUE.

PARIS
Librairie générale de l'Architecture et des Travaux publics,
DUCHER & Cie,
Éditeurs de la Société centrale des Architectes,
51, RUE DES ÉCOLES, 51.

M. DCCC. LXXVIII.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
14 FEB. 1936
OF OXFORD

PRÉFACE

L'examen et la publication des nombreux manuscrits et des documents inédits que renferment nos bibliothèques et nos grandes collections publiques ont puissamment contribué, surtout depuis quelques années, à l'étude sérieuse et approfondie de l'Histoire de France.

On a compris qu'il fallait délaisser l'ancien système de compilation d'annales, souvent basées sur des idées hypothétiques et sur des théories imaginaires, pour ne plus écrire désormais l'Histoire que, pour ainsi dire, pièces en mains; c'est-à-dire en s'appuyant sur l'autorité de manuscrits anciens, de chartes authentiques, ou encore de travaux d'historiens autant que possible contemporains des événements qu'ils relatent et dont, quelquefois, ils ont été les témoins oculaires.

On a fait plus : on a publié intégralement, et mis sous les yeux de ceux que ces questions intéressent, le texte même de ces écrivains, religieusement conservé et presque toujours annoté.

Tous les documents de cette nature sont donc d'une haute importance; et si c'est une bonne fortune d'en

rencontrer d'inédits ou de peu connus, c'est un devoir de les publier : c'est non-seulement en faciliter l'étude, mais c'est encore en assurer la conservation.

Combien, en effet, de monuments et de trésors historiques seraient indéfiniment restés ensevelis dans le silence et dans l'oubli le plus profond, si l'amour de la recherche du passé ne les eût fait sortir de l'ombre ! Combien, d'autre part, de documents considérables ont été perdus par suite de circonstances diverses ; et sans parler de ceux que l'ignorance de leurs détenteurs a livrés à une destruction volontaire, n'avons-nous pas eu à craindre de nos jours de voir périr, dans une effroyable tempête de guerre civile, la plus précieuse et la plus importante des collections qui existent, la Bibliothèque Nationale !

Hâtons-nous donc de puiser à ces sources, et de préserver ainsi ces inestimables documents d'une destruction totale ; cherchons, autant du moins qu'il est en notre pouvoir, à combler les lacunes qui existent encore dans nos histoires locales.

Bernard Palissy a dit avec une justesse qu'on ne saurait trop apprécier : « *Je trouverois bon qu'en cha-* » *cune ville il y eust personnes députées pour escrire* » *fidèlement les actes qui y ont esté faicts.* »

Sans avoir ce mandat officiel, l'auteur du manuscrit que nous publions a pris soin d'enregistrer, de 1588 à 1617, les événements locaux et généraux qu'il jugeait assez importants pour être relatés dans son *Journal :* il a ainsi formé une relation historique qui est loin d'être sans valeur, quoique nous ne prétendions pas la donner comme un modèle, sous le rapport de l'élégance du style ; le côté historique nous suffit.

Le lecteur trouvera plus loin quelques renseignements

spéciaux sur ce manuscrit, ainsi que sur les documents et les notes que nous avons cru devoir ajouter à la publication du texte ; mais, disons-le dès à présent : la relation du *Bourgeois de Gisors* nous a paru tout à fait digne d'être publiée : elle se rapporte, d'abord, à toute une contrée dans laquelle se sont passés, pendant les guerres de la Ligue, des événements très-importants ; puis, elle concerne les villes de Rouen, Beauvais, Amiens, Gournay, Gisors, Chaumont, Pontoise, Meulan, Magny, et tant d'autres, dont on trouvera les noms dans l'*Index* placé à la fin de ce volume. Enfin, cette relation intéresse surtout, et à un haut degré, LE VEXIN, cet antique *Pagus Vulcassinus,* cette petite province qui avoisinait l'Ile-de-France et Paris.

Le Cordelier N. Taillepied, l'auteur des *Antiquités de Rouen et de Pontoise,* disait du Vexin, en 1587 :

« C'est la terre la plus grasse et plus fertile qui soit » en la France..... il n'y a pays au monde plus com- » mode à l'entretenement de la vie humaine..... ce » pays s'estend depuis la petite rivière de Valmondois » en l'Isle-Adam jusqu'à une autre petite rivière qui » passe par Fleury, nommée Andelle, à cinq lieues de » Rouen..... »

« Le sieur du Tillet, en son *Mémorial de France,* » récite que les rois de France bailloient leur auri- » flamme à porter au comte du Vequecin, qui avoit » la seigneurie dudit pays. Depuis advint que Raoul, » duc de Normandie, espousa la fille de France » nommée Gille, à laquelle fut donné en mariage » tout le duché de Normandie, en plein domaine, et » la moitié du Vequecin : et ainsi fut le pays divisé » en deux, a sçavoir : en Vequecin normand, et fran-

» çois; et tout ainsi que Gisors est la principale ville
» du Vequecin normand, ainsi est Pontoise la capitale
» du Vequecin françois; et par ainsi le pays du Veque-
» cin françois demoura toujours soubs le domaine du
» roy, et ne fut jamais subject au duc de Normandie;
» quoique veulent dire quelques mal affectés, qui
» osent tenir que Pontoise est sous la duché de
» Normandie. »

Il n'y a plus aujourd'hui de *Vexin Français* et de *Vexin Normand;* nous ne saurions dire comme Louis XIV au duc d'Anjou : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » Ce serait pousser trop haut l'amour de la comparaison; mais nous sommes en droit d'espérer que la *Société Historique de Pontoise et du Vexin,* à laquelle appartiennent les deux auteurs de cette publication, fera tomber les dernières barrières qui, au point de vue historique, séparaient les deux Vexins, et réunira dans un même cercle d'amicales et de confraternelles relations, comme nous nous sommes réunis pour éditer cet ancien manuscrit, toutes les personnes des deux parties de notre ancienne province, qui voudront bien concourir à l'étude des monuments de son passé, et contribuer à la reconstitution de ses annales.

Il nous a donc semblé intéressant à tous les points de vue de publier le *Manuscrit d'un Bourgeois de Gisors,* et nous nous sommes empressés de mettre ce projet à exécution.

Nous ne saurions terminer cette introduction sans adresser l'expression de notre gratitude à M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale : c'est, en effet, sur son rapport favorable que M. le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu approuver notre publication.

Nous adressons également nos remercîments à toutes les personnes qui ont répondu à notre appel, et se sont en quelque sorte associées à notre œuvre, par leur adhésion bienveillante et par leur souscription.

Nous croyons pouvoir espérer que, dans ces conditions, le public fera un accueil favorable à un document historique absolument nouveau, pour ainsi dire, quoique datant de près de trois siècles ; document qui, en dehors de l'intérêt local qui s'y rattache, concerne d'une manière générale la fin si tourmentée du XVIe siècle, et aussi le commencement du règne de Louis XIII.

A. FITAN. H. LE CHARPENTIER.

NOTICE
SUR LE MANUSCRIT
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
intitulé
RELATION HISTORIQUE
D'UN BOURGEOIS DE GISORS

I.

Après cet exposé général des motifs qui nous ont engagés à publier cette relation, nous croyons utile de donner quelques détails sur le *Manuscrit* qui la contient ; et avant d'en placer le texte sous les yeux du lecteur, il nous semble nécessaire de fournir sur cette publication divers renseignements préalables, et quelques éclaircissements sur cette pièce historique.

Le *Journal* que nous publions, — car on peut donner cette dénomination aux notes recueillies par notre chroniqueur, — ce *Journal,* disons-nous, est conservé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale ; il

figure dans le nouveau Catalogue sous le n° 13674 du fonds français (ancien n° 4947 du supplément français) ; il est enregistré dans le nouveau classement sous ce titre : « *Relation historique d'un bourgeois de Gisors, depuis* » *les barricades de 1588 jusqu'à la mort du maréchal* » *d'Ancre.* »

Il se compose de 269 feuillets (ou de 538 pages) ; le texte s'arrête au feuillet 259 (ou p. 517) ; les feuillets seuls sont numérotés au recto ; le tout est relié en un volume, de format petit in-4°, ou in-4° dit ancien, mesurant 180 millimètres de hauteur sur 130 millimètres de largeur ; la reliure est de vélin plein, bruni pointillé, et quoique ancienne, elle est d'une date assez postérieure à celle de l'écriture du manuscrit. Sur le dos du registre, on a placé ce titre assez singulier, et bien peu en rapport avec l'ensemble des sujets traités par l'auteur :

Le relieur aura évidemment cru bien faire en prenant dans le *titre,* dont on trouvera plus loin la teneur exacte, les mots qui lui auront paru faire « *le plus d'effet.* »

La moyenne des lignes est de quatorze par page ; l'écriture du manuscrit, bien que parfois assez difficile à lire, est cependant nette et régulière dans son ensemble ; elle ressemble du reste à la plupart des écritures de la fin du XVIe siècle.

De l'aveu des paléographes, cette époque n'est pas une de celles où les textes manuscrits présentent le moins de difficulté à la lecture ; le fac-simile ci-après (quoique imparfaitement réussi, nous devons le dire), donnera

cependant au lecteur une image assez fidèle de ce qu'est le texte de notre *Journal* :

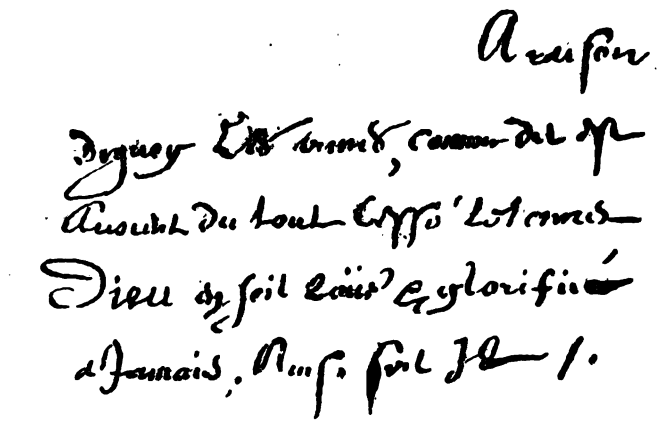

(Voir à la fin de l'année 1598 la transcription de ce passage).

Voici encore un second spécimen, également tiré du manuscrit original (feuillet CLXIII^e du mss. ; voir p. 92) :

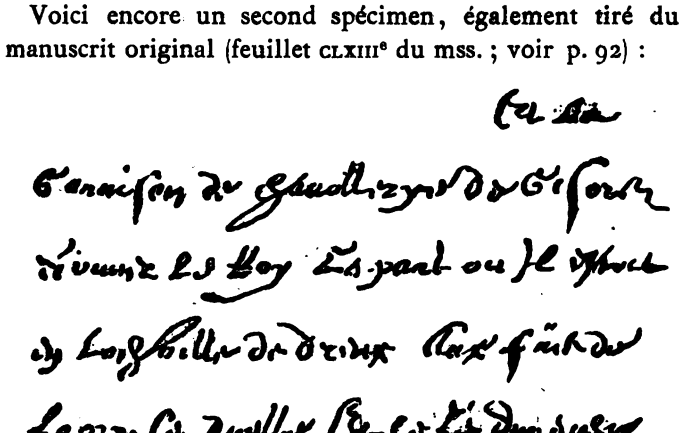

A première vue, le manuscrit semble être l'œuvre d'un copiste ; mais on peut cependant y voir un autographe ;

dans ce cas, l'auteur aura dû mettre plus tard sa relation au net et transcrire, à tête reposée, ses mémoires, d'après des notes prises antérieurement, avec l'intention de les coordonner ensuite.

En effet, ce travail de rédaction a dû être fait en plusieurs fois : ainsi, par exemple, on lit, dans la relation des événements de l'année 1590 (voir page 34), qu'une grange avait été abattue par ordre d'un sieur de Vérines, et que les habitants « avoient esté condamnez à la rebastir, *et ce, en* » CES *années* 1595 et 1596. »

De plus, les derniers feuillets du registre viennent, jusqu'à un certain point, confirmer cette hypothèse : on y constate des solutions de continuité dans la narration, et cependant l'écriture est toujours aussi nette, et généralement sans rature.

Enfin, un dernier point qui a son importance : c'est que le récit semble s'être arrêté *primitivement* au feuillet 222e, après les mots : *Ainsi-soit-il !* (v. p. 118) ; puis, après un intervalle de dix années résumées par l'auteur en quatre lignes, le narrateur reprend avec le même style et la même tranquillité, comme si aucun événement digne d'être mentionné ne se fût accompli pendant cette période.

II.

Disons maintenant, après cette description du manuscrit original, quelques mots de la méthode et des règles que nous avons suivies pour en faire la publication.

Dans le but de conserver à l'œuvre de notre chroniqueur son cachet original et sa physionomie toute spéciale, nous avons cherché à donner une transcription du texte aussi fidèle que possible ; dans ces conditions, nous avons cru devoir conserver, autant du moins que faire se pouvait, l'orthographe de l'auteur du manuscrit, même avec les

irrégularités et les anomalies qui s'y trouvent (tant dans les mots usuels que dans les noms propres).

On sait, en effet, qu'à cette époque, l'orthographe dans les manuscrits, et même dans les imprimés, était essentiellement variable, fantaisiste, et défectueuse dans bien des cas ; il n'existait pas alors, comme aujourd'hui, une grammaire, une syntaxe et un dictionnaire de l'Académie, devant l'autorité desquels doivent se courber les plus grands et les plus savants de la terre !

Citons deux exemples des variations qui existaient dans l'orthographe : en faisant une réédition des *Antiquités et singularités de la ville de Pontoise,* livre imprimé à Rouen en 1587, nous avons trouvé le même mot écrit et *imprimé* de trois manières différentes. D'autre part, dans son célèbre *Journal (manuscrit),* Pierre de l'Estoile écrit, entre autres, le mot *Roi,* tantôt avec un *y,* tantôt avec un *i ;* et ainsi de suite.

Nous avons maintenu l'*i* dans certains mots où notre chroniqueur l'emploie très-fréquemment, tels que : *voiant, aiant, moien,* etc. Nous avons aussi le plus souvent laissé subsister l'emploi de l'*s* au lieu de l'*x,* et celui du *z* au lieu de l'*s ;* exemples : *les soldatz ausquels,* etc. Aussi, nous prions le lecteur de ne pas prendre pour des inadvertances ou des fautes d'impression certaines étrangetés de langage et d'orthographe propres à l'auteur du manuscrit, quoique nous ayons, çà et là, rectifié l'orthographe de certains mots et de quelques noms littéralement estropiés et par trop défigurés.

D'autre part, nous avons cru devoir supprimer *en grande partie* les mots *dits* et *dites* (écrits tantôt *dittes*, tantôt *dictes*) employés à profusion et avec une répétition tellement fréquente que la lecture en serait devenue réellement fastidieuse ; en voici un exemple :

« La vendicion de la *dicte* ville avoit eſté faicte par les » *dits* preſtre & caporal, d'autant que le *dict* preſtre avoit » eſté depoſſédé de la cure du *dit* Louvyers, à laquelle il » avoit esté remis après la *dicte* priſe ; & ceux de la Ligue

» avoient faict mourir le père du *dit* caporal, etc. » (Année 1591, v. p. 56).

Nous avons maintenu intégralement le reste du texte, même dans des passages quelquefois un peu obscurs.

Pour la facilité de la lecture, nous avons divisé le récit en alinéas, et refait quelques têtes de phrases à cet effet; car, du feuillet 1er au feuillet 222e (après les mots « *Ainsi-soit-il* » ci-après, p. 118), il n'existe *aucune* section, *aucun* alinéa, sauf quelques grandes lettres que nous avons cherché du reste à reproduire.

Il a fallu aussi introduire, dans une certaine mesure, les accents et les signes de ponctuation usités de nos jours; leur emploi est absolument nécessaire pour faciliter l'intelligence des vieux écrivains ; leur absence rendrait la phrase inintelligible et rebuterait le lecteur.

Enfin, nous avons adopté le *v* au lieu de l'*u*, dont on se servait dans l'ancienne exécution typographique; cet emploi de la lettre *u* défigure la plupart des mots et rend la lecture insupportable au lecteur qui n'en a pas l'habitude, exemple : « *Il le trouua dans le couuent priant auec ferueur*... etc. »

C'eût été pousser un peu loin l'amour de l'imitation des éditions anciennes. Nous en dirons autant de l'*i* que nous avons substitué au *j* toutes les fois que cela nous a paru nécessaire.

En reproduisant scrupuleusement les *manchettes* assez nombreuses qui se trouvent sur le manuscrit, nous en avons même ajouté quelques autres (à défaut de sommaires et de division en chapitres). Pour distinguer celles-ci des premières, nous les avons imprimées en caractères *italiques*. De loin en loin, et notamment à chaque changement d'année, nous indiquons, à titre de point de repère, le numéro du feuillet du mss. de la Bibliothèque Nationale.

En outre des notes tirées du manuscrit même, et que nous signalons spécialement, nous avons presque constamment fait suivre le texte *d'annotations* destinées, soit à compléter ou à expliquer la pensée de l'auteur, soit à

rectifier certaines erreurs, soit enfin à soumettre au lecteur des observations de natures diverses. Quelques-unes de ces notes sont une sorte de commentaire; plusieurs même renferment des citations d'auteurs de l'époque, *inédites ou peu connues*, ou font mention d'ouvrages ou de documents authentiques, venant corroborer les assertions de notre chroniqueur.

Enfin, nous avons terminé notre étude sur le manuscrit par un *Index* des noms de personnes et de lieux cités dans l'ouvrage, dans le but de faciliter les recherches de ceux qui, dans l'avenir, désireront consulter ce livre.

Telles sont les dispositions que nous avons adoptées pour cette publication; on voit que nous n'avons apporté au texte primitif que de fort légères modifications, qui n'altèrent en rien l'ensemble et la physionomie intellectuelle, et même matérielle, de la relation historique, si l'on peut s'exprimer ainsi.

III.

Rien, dans ce curieux Journal, ne nous a révélé quel en fut l'auteur; on dirait que celui-ci a pris plaisir à rester sous le voile de l'anonyme. A-t-on fait cette relation dans le but de la livrer à la publicité? Il est permis d'en douter. Ou bien est-ce seulement pour sa satisfaction personnelle que le *bourgeois* de Gisors a pris la peine de relever tant de notes et d'enregistrer tant de faits?

Autant de points obscurs sur lesquels, du reste, il est fort peu aisé de porter la lumière: on peut *affirmer* cependant que l'auteur de ce travail était un *habitant de Gisors*, et *supposer* qu'il devait être pourvu d'un office ou faire partie d'une magistrature quelconque.

L'emploi surabondant, dont nous avons parlé, des mots *dits* et *dites*, celui du conditionnel pour le passé, et du participe présent pour l'imparfait, le mot *qui* répété,

et substitué à *ils* ou *elles*, et d'autres locutions, nous font apercevoir, derrière l'écrivain, la silhouette d'un « homme de loi. »

Il y a dans sa *manière* quelque chose du style des pièces de procédure et du formulaire des « enquestes », ou encore quelque rapport avec certaines minutes des notaires de cette époque ; mais tout cela ne nous dit point le *nom* du narrateur, et les catalogues imprimé et manuscrit de la Bibliothèque ne nous ont rien appris à ce sujet !

Très-sobre de réflexions sur ce qui lui est propre, le chroniqueur, en effet, n'a rien laissé transpirer qui pût nous fixer sur sa personnalité ; mais on peut s'assurer par la *couleur locale* de ses écrits, comme par la sûreté et l'exactitude des renseignements qu'il donne, qu'il a été le témoin, souvent oculaire, ou au moins auriculaire, des événements qu'il rapporte, — événements dans lesquels, cependant, il ne paraît avoir joué aucun rôle personnel.

Sa relation est écrite simplement, sans grandes phrases pompeuses, et en quelque sorte au fur et à mesure que les événements se déroulent. Il semble même parfois que, comme nous l'avons dit, la narration a dû être recopiée sur des notes, ou d'après un *Journal* analogue, comme forme, aux célèbres écrits de P. de l'Estoile et de Buvat ; plus tard, sans changer les idées du texte ou les notes prises, on les aurait plus ou moins reliées, mises en ordre et transcrites définitivement sur le registre où nous les avons retrouvées.

On remarque, surtout dans la première partie de son travail, que l'auteur ne juge pas à propos de livrer au papier ses impressions particulières, religieuses et politiques : ainsi, l'assassinat à Blois des princes de Lorraine ne lui inspire aucune réflexion ; il se borne à enregistrer le fait sans commentaires, comme un événement remarquable, mais sur lequel il y a lieu, sans doute, de garder un silence prudent.

C'est qu'à l'époque où notre auteur écrivait son Journal,

il n'aurait pas toujours été sage d'afficher ses opinions politiques et religieuses ; nous avons un exemple frappant de cette prudence dans le plus célèbre chroniqueur du temps de la Ligue, dans Pierre de l'Estoile lui-même, ce *bibliophile* de la fin du XVIe siècle, qui, selon les expressions de M. H. Malot, « avait eu tellement soin de se faire obscur » et petit, que son nom n'est même pas cité dans les » mémoires de l'époque ! »

On ne peut mettre en doute la sincérité et la véracité des récits de notre auteur ; son style est empreint de bonhomie et de naturel ; quand il n'est pas absolument certain de ce qu'il avance, il a soin d'ajouter « *à ce que l'on disoit* », ou encore, « *c'estoit le commun bruict* ». Dans bien des endroits, il est d'une précision remarquable : il indique non-seulement les jours, mais les heures ; il décrit les *lieux dits*, les maisons ou les emplacements qui ont servi de théâtre à tels ou tels événements. On peut encore conclure de la netteté avec laquelle il donne ces renseignements, qu'il avait pris des notes au jour le jour, afin de garder un souvenir exact des détails qui, avec le temps, eussent inévitablement échappé à sa mémoire.

Il écorche quelquefois les noms de personnes et de lieux : le prince de *Palme, Giverny ;* la ville de *Corbecq* (Corbeil), *Cretz* (Creil), etc. Quelquefois aussi, sa pensée se traduit avec une certaine crudité de termes que l'on rencontre souvent dans les écrivains de cette époque.

Notre chroniqueur paraît animé de sentiments pieux, mais il est quelque peu crédule : il a une tendance visible à faire intervenir le doigt de Dieu dans les moindres événements ; nous aurons l'occasion d'en signaler des exemples assez singuliers. On distingue cependant au fond de ses assertions, dont quelques-unes sont un peu superstitieuses, le caractère d'un bon chrétien et d'un homme loyal et honnête. Ce n'est pas un homme de parti : il parle avec une égale indignation des excès commis par les Huguenots et de ceux commis par les Ligueurs ; les injustices révoltent

sa conscience, et il s'étonne que Dieu permette de telles abominations.

On ne trouvera pas dans les chroniques du bourgeois de Gisors ces anecdotes *gauloises* et ces *nouvelles à la main*, quelquefois fort lestes, qui émaillent les *Journaux* de P. de l'Estoile et de Barbier.

Etant placé de manière à enregistrer les intrigues de la Cour, et ayant vécu au centre de la capitale, l'Estoile, dans son curieux et précieux manuscrit, a pu stigmatiser avec raison les turpitudes des mignons de Henri III ; il a pu transmettre aussi à la postérité les saillies spirituelles et l'histoire des prouesses galantes du Béarnais. Telle n'était pas la situation de notre observateur, confiné à Gisors, en plein Vexin normand, c'est-à-dire *en province*. Et, malgré cela, il prenait soin de noter les échos qui lui parvenaient des bruits de la grande ville, tout en écrivant l'histoire des événements qui se passaient sous ses yeux, au sein de la contrée qu'il habitait.

Les diverses relations qui composent ce que l'on appelle la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France ont eu pour auteurs, du moins en très-grande partie, des hommes d'Etat ou des gens de Cour ; elles offrent évidemment, ne serait-ce que par suite de la haute situation de leurs rédacteurs, un grand intérêt au point de vue historique. Nous citerons, par exemple, pour la période qui nous intéresse, les Mémoires du duc d'Angoulême, ceux de Villeroy, du duc de Rohan, de M. de Marillac, de Sully, etc. ; mais, outre que beaucoup de ces ouvrages sont loin, comme ceux de l'Estoile, de briller par le côté anecdotique et par l'indépendance des idées qui s'y trouvent émises, il en est bien peu qui reflètent les *impressions et les opinions réelles de la bourgeoisie* sur les événements de l'époque.

Placés trop haut pour apercevoir les malheurs du peuple, la plupart de ces auteurs illustres, préoccupés d'ailleurs de l'ensemble des événements, ne s'occupent que de *faits*

généraux, quand ils ne se bornent pas à enregistrer seulement des intrigues de Cour ou des aventures galantes.

C'est donc en quelque sorte une bonne fortune de pouvoir, à l'aide des appréciations d'un obscur et modeste écrivain, compléter le tableau matériel d'une époque si troublée ; de pouvoir contempler de plus près l'état lamentable des campagnes, cette source de la richesse de notre pays, et les malheurs de cette population laborieuse, dont semble s'être préoccupée bien peu cette pléiade distinguée des chroniqueurs du XVIIe siècle.

Aussi, avec quels accents de vérité l'habitant de Gisors dépeint-il les souffrances des populations au milieu desquelles il se trouve ! Quelle peinture saisissante, curieuse, fidèle et triste à la fois, que celle de l'effroyable misère qui régnait alors dans les campagnes du Vexin ! Combien de fois lisons-nous que « *tout eſtoit perdu et ruyné* » ; l'auteur recule même quelquefois devant la narration de ces calamités, « *tellement c'eſtoit horreur de veoir tel déſaſtre !* »

Voilà ce que les chroniqueurs parisiens n'ont pu voir, et ce dont ils ont même peu parlé.

Le manuscrit devient à la fois une source de renseignements historiques et une étude des plus instructives pour tout esprit impartial qui voudra se rendre compte des maux que causèrent, dans notre contrée, les guerres de la Ligue.

Nous ne ferons donc pas une plus ample analyse de la relation historique qui suit ; nous préférons laisser le lecteur juger par lui-même du mérite de la narration de notre auteur et apprécier les réflexions dont il l'accompagne ; nous répéterons seulement, en terminant cette partie de notre étude, qu'on trouvera dans l'écrivain un esprit droit et un fidèle témoin des événements, double titre à exciter l'intérêt ; nous ajouterons enfin, que le texte, augmenté des notes historiques et complémentaires que nous y avons jointes, constitue, selon nous, une véritable histoire de *La*

Ligue à Gisors et dans le Vexin Normand, en même temps que par des faits généraux il intéresse Paris, Pontoise, le Vexin Français, le Beauvoisis, la Normandie et la Picardie.

IV.

Nous allons rechercher à présent par quelles mains a passé notre manuscrit avant de parvenir jusqu'à nous.

Le volume a dû, après la mort de son auteur, devenir la propriété d'un sieur *Bérée* qui a inscrit, *propriâ manu,* son nom sur le titre et se qualifie : « président en l'eslection de Gisors » ; son écriture est toute différente de celle du manuscrit, et d'une date évidemment postérieure.

Nous attribuons à ce Bérée les *notes* qui se trouvent, soit en marge, soit au bas des feuillets ; par le mot *notes,* nous n'entendons pas les *manchettes;* celles-ci sont en général de la même écriture que celle du manuscrit ; mais l'encre en est moins noire, et ces annotations marginales semblent avoir été ajoutées ultérieurement par l'écrivain du texte. Nous avons toutefois remarqué que les manchettes de quelques feuillets (114-117) sont d'une écriture plus maigre que celle des autres.

Le même Bérée a, de plus, *souligné* un très-grand nombre de mots et de phrases, et cela sans aucune raison particulière ; nous avons cru pouvoir supprimer ces *soulignements* par trop répétés ; nous en avons cependant maintenu quelques-uns, et ajouté un certain nombre d'autres, certains passages méritant d'être signalés à l'attention du lecteur.

Il est fort possible que l'auteur de la relation ait été un membre de cette famille Bérée, qui semble avoir eu du goût pour l'étude de l'histoire et pour les livres en général ; toutefois, ce n'est absolument là qu'une supposition.

Un autre Bérée, le fils ou le petit-fils du précédent,

hérita du volume et ajouta, toujours sur le titre, son nom à celui de son parent : « *D. Bérée de Courpont. 1710.* ».

A cette époque, le relieur avait déjà dû revêtir le volume de la couverture qui existe aujourd'hui ; dans cette opération, assez mal exécutée, les marges furent rognées, et plusieurs notes de l'écriture de M. Bérée, 1er en nom, furent atteintes et coupées. Nous avons, bien entendu, reproduit ces notes et indiqué les lacunes causées par cette mutilation.

Enfin, le même intelligent relieur ne trouva rien de mieux que d'inscrire au dos du livre, et en écorchant l'orthographe, ce titre fantaisiste : « *Baricad de Paris.* »

Bérée de Courpont était avocat au Grand-Conseil, et bailli de Dangu, Vesly et Gizancourt ; en 1714, il écrivit une *Histoire des seigneurs et château de Dangu.*

Ce travail historique est conservé dans les Archives d'Evreux (mss. — Série E. n° 198) ; comme notre manuscrit, il n'a jamais été publié ; M. Aug. Le Prevost l'a cité dans ses : « *Mémoires et Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure.* »

Bérée de Courpont ne s'est occupé que de Dangu seulement ; son manuscrit n'a que cinquante-cinq pages, dont la moitié est consacrée à des généalogies et à des pièces justificatives. Les notes de l'auteur remontent à 1164 et s'arrêtent à la fin du XVIIe siècle ; c'est en ces termes qu'il commence : « Monseigneur, ayant eu autrefois l'honneur d'entretenir feu Monseigneur le Maréchal, duc de Luxembourg.... »

La fin est une généalogie dont les derniers mots ont été coupés par le relieur ; la dédicace est datée du 29 juin 1714. Or, quinze jours auparavant, la baronnie de Dangu avait été vendue par Charles-François de Montmorency à Louis-Guillaume Jubert, marquis de Bouville, intendant d'Orléans. Ce serait donc ce dernier qui serait : « Monseigneur ? »

Les seigneurs de Dangu avaient déjà reçu la dédicace

d'autres ouvrages, et de plus importants : dès 1650, Roland Fréard, sieur de Chambroy, avait dédié à la mémoire de Mgr de Noyers, baron de Dangu, ministre et secrétaire d'Etat, un livre fort remarquable : le *Parallèle de l'Architecture antique avec la moderne* (Paris, in-fo. E. Martin, pl.)

Bérée de Courpont a consacré deux pages de son petit travail aux luttes contre les Anglais ; il s'étend un peu plus longuement sur les guerres de la Ligue ; et c'est ici que son ouvrage nous intéresse, en ce sens qu'il révèle l'existence de notre manuscrit, *comme étant alors sa propriété.*

« J'ay », dit-il, « une *histoire manuscrite* de ce qui s'est » passé à Gisors pendant les guerres de la Ligue... »

Sur quoi, il cite tout le passage compris depuis les mots : « Iceluy sieur du Mayne.... » jusqu'aux mots : « mieux taire que dire. » (V. ci-après, p. 26-28). M. Hersan, dans son *Histoire de Gisors,* a reproduit ce passage ; mais il semble n'avoir connu que le manuscrit d'Evreux, et avoir ignoré complétement la source réelle à laquelle il se trouvait avoir puisé cette citation.

Bien que paraissant avoir occupé une situation distinguée à Gisors et dans le Vexin Normand, la famille Bérée, ou de Courpont, ne semble pas être d'extraction noble : on ne la trouve pas enregistrée dans le *Grand Armorial* de Ch. d'Hozier, dressé en vertu de l'édit de 1696 ; et d'autre part, ces noms ne se rencontrent pas dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny. C'était une de ces familles bourgeoises, qui, nous l'avons dit, aimaient à conserver les traditions du passé, et qui, autant qu'on en peut juger, avaient l'amour des livres.

Dans quelles mains passa le volume après avoir fait partie de la bibliothèque du bailli de Dangu ? C'est ce que nous ne saurions dire exactement ; une main enfantine, ou bien inexpérimentée, a tracé, postérieurement à l'écriture de M. Bérée, ces mots sur le dernier feuillet : « *Monsieur Champaign.* »

Le manuscrit devint enfin la propriété de Gaspard Moyse,

marquis de Fontanieu, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur général des meubles de la Couronne.

M. de Fontanieu avait collectionné une énorme quantité de pièces sur l'Histoire de France : il vendit au Roi toutes ses collections, le 27 août 1765, mais il en conserva la jouissance jusqu'à sa mort (26 septembre 1767). En dehors des imprimés fort nombreux et des estampes, sa collection se composait : 1° de portefeuilles manuscrits contenant plus de 100,000 pièces historiques ; 2° de 376 volumes in-4°, pièces fugitives, collectionnées et reliées ; 3° de ses ouvrages et pièces de ses intendances, soit environ 192 volumes manuscrits ; 4° enfin, d'environ 270 autres volumes de manuscrits anciens et modernes.

C'est dans cette nombreuse compagnie que fit son entrée à la Bibliothèque Royale le *Journal d'un Bourgeois de Gisors ;* l'édition de la *Bibliothèque historique de la France,* du P. Le Long, publiée par Fevret de Fontette, en 1772, c'est-à-dire quelques années après, ne fait que signaler sommairement la collection des manuscrits du marquis de Fontanieu ; on ne saurait trouver là un éclaircissement utile à notre sujet. Grâce aux travaux de M. Léopold Delisle, les manuscrits de la Bibliothèque Nationale sont assurés désormais d'être plus souvent consultés et mieux connus : l'*Inventaire* dont l'érudit Directeur a entrepris la publication, sera un véritable guide et un précieux catalogue pour les chercheurs de l'avenir.

Voilà donc comment le manuscrit de Gisors est actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale où, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction Publique, nous en avons fait la copie pour la publier. Nous n'en connaissons aucune édition ; cependant, plusieurs auteurs ont parlé de cette pièce ou l'ont invoquée comme une autorité ; nous citerons seulement l'*Histoire de Vernon,* de MM. Meyer ; M. A. Potiquet l'a consultée pour ses recherches sur Magny. Enfin, de l'avis d'hommes distingués et compétents en matière de publications, c'est un document historique intéressant, inédit, et à tous égards digne d'être publié.

V.

On nous permettra, après avoir rendu compte de nos recherches sur le manuscrit, de donner quelques explications sur les soins apportés à sa publication.

Sans chercher à faire ce qu'on appelle un ouvrage de luxe, nous avons voulu lui « vestir une robe » solide et convenable « en impression », comme disait le Cordelier N. Taillepied. M. A. Pâris, des presses duquel est déjà sortie : « *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français* », a mis à notre disposition un caractère elzévirien absolument neuf.

Nous appellerons l'attention du lecteur sur deux documents ajoutés au texte : le portrait du duc de Longueville et la carte du Vexin ; parlons d'abord de cette dernière.

Nous donnons la reproduction d'une carte dont l'original est à peu près contemporain de l'époque à laquelle fut écrite la relation de Gisors : elle date du commencement du XVIIe siècle.

M. Cortambert, l'aimable et savant conservateur de la section géographique de la Bibliothèque Nationale, attribue à Tassin cette carte « très-curieuse et très-ancienne ». Nous avons pris la partie principale et la plus grande partie en même temps, comprenant le Vexin et une partie du Beauvoisis. M. A. Potiquet a bien voulu nous délimiter les cantons du Vexin et ses divisions, d'après les documents géographiques les plus sérieux ; la carte, telle qu'elle se trouve dans notre volume, est très-légèrement réduite.

Il était indispensable, pensions-nous, d'annexer au manuscrit une carte du Vexin ; aussi, nous avons examiné à peu près tout ce qui a été publié anciennement en fait de documents géographiques sur cette contrée, c'est-à-dire tout ce qui comprend tout ou partie du Vexin, les cartes gravées ou manuscrites de l'Ile-de-France, de la Normandie et du Beauvoisis. Nous signalerons les cartes de Samson (1679),

Levasseur, Coronelli, Damien de Templeux (1650), Langlois (1625), Delisle (1711), Vignola (1692), de La Motte, etc. De toutes, celle qui nous a paru se rapprocher le plus de l'époque de ce manuscrit et du théâtre des événements dont celui-ci parle, c'est la carte de Tassin ; elle est défectueuse, il est vrai, mais toutes le sont plus ou moins ; nous pensons que le lecteur reconnaîtra facilement les noms des villes et villages, malgré l'étrangeté de l'orthographe de certaines localités.

VI.

Le Vexin était, à la fin du XVIe siècle, la résidence de « force gens de grande qualité ». On nous permettra de faire ici un second emprunt à notre vieil historien Taillepied ; c'est une assez curieuse énumération des familles nobles, en même temps que des châteaux, dont était remplie cette contrée ; nous ferons remarquer que dans toute cette citation les noms propres ont été écrits conformément à l'orthographe de l'imprimé de 1587 :

« Pour démontrer plus à plein la beauté du pays, je récite les noms des princes et seigneurs qui font leur résidence ordinaire audit pays du Vequecin, et le lieu où ils séjournent. »

« En premier lieu, Mme la duchesse de Longueville avec ses enfants fait sa demeure au chasteau de Trie, lieu plaisant et délectable. M. de Dampville et de Meru fait sa demeure ordinaire au chasteau de Vigny ; M. le président Bariot, après ses travaux, se retire en son chasteau de Moussy, près Commeny. Le procureur général du roy au Parlement de Paris visite souvent ses domaines de Chars et du Bellay, et autres lieux du pays qui lui appartiennent ; le sieur de *Ville-Roy*, secrétaire du roy, fait sa demeure ordinaire près la ville de Maigny, en son chasteau de Hallincourt ; le sieur de Chantelou a son chasteau et beaux jar-

dins près Bouconvilliers ; M. le cardinal du Pelvë, faisant sa résidence à Rome, ne laisse pas d'entretenir son lieu de Liancourt, où est le plus magnifique jardin qui soit en la France, selon l'estime de ceux qui l'ont veu ; le sieur de Bernieulles a son chasteau à Sandricourt ; le sieur de Sandricourt a sa demeure en son hostel d'Amblainville ; Mme la duchesse d'Angoulesme, à cause de son douaire de la duché de Montmorency, a plusieurs seigneuries audit pays de Vequecin. Et pour le faire bref, n'y a gentilhomme au pays qui n'aye chasteau et maison honneste, armes et chevaux pour s'employer au service de Sa Majesté quand ils y sont appelés, entre autres qui me viennent en mémoire sont les seigneurs de Guery, Montchevreux, Fresneaux, Mesnil-Théribus, Petit-Mesnil, Haneucourt, d'Hus, Dampont, de Lesche sieur de Vaux, de Mery, sieur de Pontoise en partie ; Boissi, Bachivillers, Pouilly, Henonville, Berville, Vaudencourt, la Brosse, Fours, Helli sieur de Jouy en Thelle, Chalvanson, Grainville, Bouconvilliers, Villerceaux, de Brosses, de Pocé, du Saulcé, Cormeilles, Andrésy sieur de Puyseux ; le capitaine Picquet sieur de Henonville ; le sieur de Flavacourt, Serifontaïne, Villetarde, Boubiers, Tibiviller, La Lande, Taillemontier, Portieux, Vauxmain, Dretecourt, la Mote d'Enencourt, Valière, Avernes, Eraigny, de Guitry, Bertichère, Banthelue, la Chapelle, du bout du bois, de Boysemont, l'Aillerie, Gadancourt, Chambost, Conoilles, Gaigny, Montmors, Fay, Contenant, Brevedent, Courcelles, Ablèges, Dampval, de Mouy sieur de la Bosse, l'Abeville, Varicarville, Gouzangrez, Saint-Cir, Boroger, Dampierre, Daleré, Hedouville, La Loire, Tessancourt, de Cossart, Condecourt, La Selle, Menucourt, Berval, Barbezy, Fourmainville, Marivaulx, Groulé, Livillier, Buhy, Bercaigny, Balincourt, de Serents, Bouris, Montjavoult, Rebets, Osny, Villers, Gaigny, Harville, la Roche-Guyon, du Breul, Villette, Tumberel, la Mare, de Moulins, la Sablonnière, Goupilière, de Han, de Marigny, la Groüe, le baron de Riart, et autres, en grand nombre,

seigneurs et gentilshommes de renom; lesquels, pour la sérénité de l'air, font leur séjour audit pays de Vequecin. »

On remarquera cette expression : « *En premier lieu,* » *Madame la duchesse de Longueville...* » employée par le religieux pontoisien : c'est qu'aussi cette famille de Longueville était la plus célèbre et la plus considérable de toutes celles qui résidaient dans le Vexin.

Il était tout naturel qu'un membre de cette famille illustre, dont parle à chaque instant le Bourgeois de Gisors dans sa relation, figurât en tête de ce volume. Grâce aux habiles procédés de M. Dujardin, nous avons pu reproduire la belle estampe de Nanteuil qui représente Henri II, duc de Longueville. Il existe bien un autre portrait du même, gravé par L. Gaultier : celui-ci se rapprocherait plus de la période qu'embrasse la relation qui suit; mais l'estampe de Nanteuil jouit d'une notoriété de ressemblance telle que nous n'avons pas hésité à lui donner la préférence; quant aux portraits dus à Montcornet et autres, nous les signalerons seulement pour mémoire.

Nous ne connaissons de Henri Ier qu'un seul portrait tiré de l'ouvrage de Montfaucon et dont un original et une copie figurent dans la collection Gaignières; ces deux spécimens nous ont paru si douteux que nous n'avons pas jugé utile de les reproduire; nous les signalons cependant à l'attention des amateurs.

Nous ne ferons pas ici l'histoire si brillante et si complexe de la famille de Longueville : on sait qu'en 1571, Charles IX accorda à ces ducs le titre de *princes du sang*, en raison de leur origine, de leurs alliances et des services sans nombre qu'ils avaient rendus à la France et à la royauté.

Trois princes de cette famille fixeront plus particulièrement nos regards; ce sont : Léonor, Henri I et Henri II d'Orléans, ducs de Longueville.

Léonor, né en 1540, avait épousé Marie de Bourbon, dame de Trye. Il eut de cette union neuf enfants, et mourut

au retour du siége de La Rochelle ; il avait été gouverneur de Picardie, titre dont fut pourvu, en 1588, son fils Henri Ier. Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, mourut à Pontoise en 1601.

Henri d'Orléans, né en 1568, fit des prouesses devant Senlis, où il attaqua les forces ennemies avec tant d'audace et d'habileté qu'il les mit en complète déroute, bien qu'elles fussent quatre fois plus nombreuses que les siennes. « Ce » fut », dit Brantôme, « un si grand coup porté à la Ligue, » que jamais elle ne s'en put guérir, ni oncques remuer. »

Il avait épousé, en 1588, Catherine de Gonzague, fille de Louis, duc de Nevers ; on verra, dans la relation de notre chroniqueur, comment il mourut (d'après les biographes, le 29 avril 1595) à Doullens, des suites d'un coup de mousquet « tiré en son honneur. »

Deux jours seulement avant cet accident, était né son fils Henri II ; ce dernier eut le roi Henri IV pour parrain.

Dès son berceau, le monarque lui donna le gouvernement de la Picardie, dont il prit possession à dix-huit ans. Il se maria deux fois : en 1616, avec Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons ; et en deuxièmes noces avec Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé ; lorsque Henri II l'épousa, il était beaucoup plus âgé qu'elle ; c'est cette dernière que l'on désigne le plus souvent sous le nom de *la duchesse de Longueville ;* cette femme célèbre a joué un très-grand rôle dans l'histoire du XVIIe siècle ; M. Cousin a publié sur elle, on le sait, une remarquable étude littéraire.

Notre manuscrit raconte comment Henri II de Longueville se rangea dans le *parti des mécontents ;* comment, d'accord avec Condé et les Princes, il entra en lutte avec le maréchal d'Ancre, auquel « il ne pouvait pardonner de posséder les places fortes de son gouvernement. »

En 1619, Henri II devint gouverneur de Normandie, et conserva ce titre jusqu'à sa mort (11 mai 1663). Il avait fait bâtir, vers 1620, le château neuf de Trie, dont on vantait

à juste titre la magnificence ; la Révolution rasa complétement cette construction remarquable (1796).

Nous ne raconterons pas plus longuement l'histoire de ce prince « chéri et honoré », qui figure glorieusement dans les annales de la Normandie, de la Picardie, et en particulier du Vexin ; le cardinal de Retz disait de lui qu'il avait, avec « le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de » l'agrément, de la libéralité, de la justice, de la valeur et » de la grandeur.... » Nous ne nous étendrons pas plus amplement sur cette famille distinguée, dont bien des membres eurent le Vexin pour berceau. Il faudrait rééditer pour cela l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, du P. Anselme, tant ce nom a été comblé de titres et d'honneurs !

Voilà pourquoi nous avons donné pour frontispice à ce volume le portrait de Henri II de Longueville, qui est, en quelque sorte, le lien entre le XVIe et le XVIIe siècle, et sous ce rapport, contemporain du temps où le Bourgeois de Gisors écrivait ses mémoires.

On vient de voir, à la page précédente, les armes de la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé : cet écusson est le fac-simile d'une reliure exécutée pour les livres de la bibliothèque de cette femme célèbre ; nous l'avons extrait de l'intéressant ouvrage de M. Joannis Guigard : *l'Armorial du Bibliophile.*

Ici se termine notre étude sur le manuscrit du Bourgeois de Gisors : on peut dire qu'il est en quelque sorte une annexe et un complément de l'ouvrage sur *la Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français.*

Puisse la publication de ce document fournir quelques données nouvelles sur l'époque troublée à laquelle il est consacré, et par cela même, rendre quelque service à ceux qui, dans l'avenir, voudront étudier d'après les auteurs contemporains cette période si curieuse de notre Histoire.

H. LE CHARPENTIER.

Pontoise, 20 Mars 1878.

MÉMORABLES ET DÉPLORABLES
ESCRITZ

CONTENANT PARTIE DES

HISTOIRES TRAGIQUES

QUI SE SONT FAICTES ET PASSÉES

DURANT LES GUERRES CIVILLES

ADVENUES EN CE ROYAUME DE FRANCE

DEPUIS LE JOUR DES BARRICADES DE LA VILLE DE PARIS

DOUZIESME DE MAY, MIL CINQ CENT QUATRE VINGTZ HUICT.

(Ici, d'une autre écriture, et d'une époque postérieure) :

Dans la Ville de Gisors et lieux circonvoisins.

On lit encore au-dessous, et de la même main :

(S. E. appartient) à M. Bérée, Président en l'eslection de Gisors.

(Et au-dessous d'un trait, d'une troisième écriture, datant du commencement du XVIIIe siècle) :

D. BÉRÉE DE COURPONT. 1710.

(Autre possesseur du manuscrit).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

MANUSCRIT

N° 13674

DU FONDS FRANÇAIS.

PUBLICATION AUTORISÉE
PAR DÉCISION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 1877.

RELATION HISTORIQUE

D'UN

BOURGEOIS DE GISORS

SUR LES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS DANS LA CONTRÉE

ET NOTAMMENT ENTRE LES VILLES DE

ROUEN, BEAUVAIS, AMIENS ET PONTOISE

DEPUIS LA JOURNÉE DES BARRICADES

JUSQU'A LA MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE

(1588-1617)

Le douziesme jour de May mil cinq centz quatre-vingt-huit, journée des barricades de la ville de Paris, le Roy Henry troisiesme de ce nom feroit forti de la dicte ville, n'aiant eu loisir de se vétir, ce qu'il fist hors d'icelle, jurant qu'il n'y entreroit jamais que par la bresche. 1588

Le jour précédent, estant arrivé aux faulxbourgs de la dicte ville, jusques à cinq mil Suiffes, & plusieurs qui estoient entrez dans icelle la nuict; quoy voians, les Parisiens, ne sachans la cause pourquoy, sinon pour les surprendre, ilz s'estoient barricadez en toutes les rues, ayans tiré les chesnes, fermé leurs boutiques, et rué sur les diz Suiffes, de façon qu'ils euffent esté tost

Feuillet III° du manuscrit orig. (Recto).

desiaux et en desordre, n'eust esté le sieur duc de Guyse, qui estoit arrivé le jour précédent en la ville, qui les fist cesser (1). Estant le sieur de Guyse de nouveau venu de la défaicte par Iuny, les jours précédents de trente mil reystres, et plusieurs qui estoient venus et entrez dans la France pour faire service au Roy, à ce qu'ils disoient. Ce faict de la sortie de Paris, le Roy estoit à l'instant parti et allé droit en la ville de Rouen, où il avoit esté assez longuement, et faict plusieurs dons en icelle ville; mesmes aux plusieurs nobles, et par mesme moïen faict faire par tous les bailliages que les Estatz se tiendroient en la ville de Blois, au mois d'octobre au dit an 1588; ayant, avant que sortir de la ville de Rouen, faict faire processions, et juré qu'il garde-roit et feroit garder et conserver la Religion Catholique, Appostolique et Romaine en la primitive splendeur.

Sur ceste assurance et commandement, tous les Députez du Pays s'estoient trouvez au lieu assigné pour tenir les dits estatz, en la ville de Blois, avant le Roy, devant que se trouver en la dicte ville, fait dire au sieur de Guyse, qu'il le faisoit lieutenant-général de la France et plusieurs autres dignités, desquelz il le pourvoyoit avec les dits estatz. Pareillement, le sieur de Guyse, Monseigneur le Cardinal son frère, et plusieurs autres Princes et Seigneurs s'estoient trouvez en la ville de Blois où estans, et les dits seigneurs assemblez, unis et accordez, le Roy ayant faict les Pasques et communié avec le sieur de Guyse et autres, ayant esté admonesté par le sieur Cardinal, et faict faire procession, de laquelle qu'il prouvoit la tenoit promise aux dits sieur de Guyse et ses maintenans, et se retirer aussi, en la situation de la ville de Blois, et recommandans, et leurs leur de Décembre, au vingt et ung du mois dit, le Roy avoit mandé le sieur de Guyse et le sieur Cardinal son frère, Monseigneur le Chancelier, et autres grands seigneurs de son conseil [illegible] et autres différent et responsée faicte par [illegible] sur ladicte différent et responsée allez; et sur lequel

(1) [illegible] gouverneur du revestit de l'Ile-de-France, [illegible] les prévots et les [illegible] Histoire de Chartres, in-12, 1858, [illegible] sur l'identité de ce

advis, & que pendant icelle, les portes du chafteau avoient efté fermées, et que le Roy euft mandé particulièrement le dit fieur de Guyse pour parler à luy à son cabinet, icelluy y allant, et se baissant pour paffer par dessoubz une tapifferie de l'antichambre proche du cabinet où eftoient aucunes personnes, qui tout à l'inftant avoient frappé, poignardé de six à sept coups le fieur de Guise ; de quoy, il eftoit mort, n'ayant eu loisir de se deffendre. 1588

Décès du fieur duc de Guyse.

Alors le fieur Cardinal de Guise, & l'archevesque de Lion avoient efté détenus prisonniers dans une petite chambre qui estoit sur le cabinet du Roy, jusques au lendemain, que le dit fieur Cardinal de Guyse ayant efté mandé par le Roy, & sorty qu'il estoit pour y aller, à trois ou quatre pas de la dicte chambre, il avoit efté frappé de sept à huit coups de poignard pertuisanes, et après par quatre personnages qui l'attendoient illecq (1) exprès ; et en telle façon faict mourir le dit archevesque de Lion détenu prisonnier ; comme aussi Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Madame de Nemours, le duc de Nemours, le duc d'Elbœuf & plusieurs autres personnes Seigneurs, furent gardez et arreftez ; les corps des fieurs de Guyse brulez, et leur cendre jettez au vent.

Décès du fieur Cardinal de Guyse.

Cela faict, les Courtz assemblées, après la fin des estatz de Blois où le Roy « s'amusoit », l'on avoit efté de ville en ville faire faire le serment d'Unyon et de fidélité, affin de conserver et garder la sainte Religion par tous les habitans des villes, de quallité qu'ils feuffent. Ce qu'ayant efté faict, Monseigneur le duc de Mayenne eftant arrivé à Paris ; qui eftoit, lors de la mort et massacre de ses frères, à Lyon ; il avoit luy mesmes reçu les lettres du Roy, par lesquelles celuy-ci mandoit que on eust à le faire mourir, « afin qu'il ne feust plus mention de la race des dits princes » ; quoy voiant, le fieur duc de Mayenne, se seroit donné sur ses gardes, et arrivé, comme dit est, à Paris, il avoit faict assembler grosse armée et poursuivy le Roy de ville en ville, accompagné des grandz Seigneurs de la France, ou de la plus grande partie ; il eftoit entré de force avec le canon en la ville d'Eftampes. 1589

FF. IV. *(Verso)*.

Armée contre le Roy.

(1) *Illecq*, là (par opposition à *ici*) ; mot usité dans l'ancien langage français.

1589

La ville de Senlis tenue par le Roy.

Cependant, se seroient élevez plusieurs Seigneurs, entre autres le seigneur de Thoré, qui s'estoit réfugié dans la ville de Senlis (1) avec quelques forces ; quoy voiant, le seigneur duc d'Aumalle et le seigneur de Maineville, le sieur de Ballagny et autres, accompagnez de douze mille hommes et plus se seroient efforcez d'entrer dans la dicte ville ; et de faict, avec dix pièces de gros canons avoient faict brèche aux murailles d'icelle, pretz d'entrer dedans. Lors, le sieur de Toré, qui tenoit pour le Roy, avoit parlementé afin d'apointer, pour tousjours allonger l'entrée, et effort de la ville, pour ce qu'ils n'en pouvoient plus, offrant grande somme de deniers au sieur d'Aumalle et à son armée ; et sur cette négligence, enfin, comme ils voulloient entrer sans avoir demandé « l'aide de Dieu », le seigneur duc de Longueville, les sieurs de la Noue, de Givry et autres, accompagnez de deux ou trois mil hommes de cheval, ou environ, avec quatre petites pièces couleuvrines, seroient venus par derrière la ville, au deçà de la dicte gendarmerie, et se feroient tellement efforcez et mis en debvoir de les deffaire avec quelque coup ou deux des couleuvrines, qu'enfin plusieurs Seigneurs, avec grande partie des Parisiens, s'estoient desfuys avec toute leur armée, n'ayant eu loisir de regarder derrière eulx ; plusieurs feurent blessez et finirent leurs jours, comme le sieur de Maineville et autres, qui s'estoient vaillamment combattus sans se desfuir. Ayans par après les sieurs de Longueville, de Toré, et autres, pris l'artillerie qui estoit en l'armée du sieur duc d'Aumalle ; de quoy ilz s'estoient depuis servis à abattre les villes d'environ, au bien de la Ligue. Ce qui s'estoit faict environ le mois de Juin mil vcIIIIxxIX.

Fuite des Parisiens et autres.

Assiégement de la ville de Meaux

Cela faict, les sieurs de Longueville et de Toré, avec leurs gens, s'estoient immiserez d'aller assiéger la ville de Meaux, laquelle estoit tenue en l'obéissance de la Ligue. Quoy ayant entendu, le sieur du Mayne (2) se feroit, avec ses forces et gendarmerie, acheminé, afin de rompre et empescher tel assiégement ; ce qui avoit esté ainsi faict ; et par après, estoit retourné en quelques villes et passages par delà Paris, afin d'empescher l'armée du Roy de venir par de çà ; ce qu'il n'avoit pu faire,

(1) Consulter sur les combats de Senlis les mss. de Vaultier de Senlis et de Jehan Mallet, édités par M. A. Bernier (1835) ; publication analogue à celle-ci.

(2) Charles de Lorraine, duc de *Mayenne*, nommé aussi par les historiens du temps : de *Malenne*, du *Mayne* ou de *Meyne*.

1589

Prise de Poissi.

tellement que le dict Seigneur Roy, avec son armée, accompagné du Roy de Navarre, seroient arrivez à Poissy, lequel ils avoient gaigné ensemble, le pont y estant, par dessus lequel ils estoient passez y laissant garnison.

Siége de Pontoise par le Roy et appoinctement par argent.

Et de là, seroient venus assiéger la ville de Pontoise (1), où ayant esté quinze jours devant icelle; enfin ayant faict bresche, en l'église Notre-Dame, estant à lieu des faulxbourgs, ilz avoient gaigné icelle; quoy voiant, les habitans du lieu, mesmes les garnisons qui estoient dedans, y ayans mis le feu ce qui avoit esté faict par le cappitaine de la Rivière (2), à ce que l'on tient pour certain; & par après, abatu la voulte d'icelle église, et à la fin, ilz avoient parlementé, & les habitans de la dicte ville appointé par grandes forces de deniers, jusque à *quarante mil escus*, à la charge que les soldatz sortiroient s'ilz vouloient sans armes, sinon leurs espées.

Décès du sieur chevallier de Flavacourt.

Le dit accord faict ainsi que l'on disoit à l'occasion de la mort advenue au sieur chevallier de Flavacourt qui commandait dans la ditte église (3) aux compagnies y estans, ayant esté frappé d'un

(1) Consulter, pour les détails de ce mémorable siége, l'ouvrage de M. H. Le Charpentier : *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français*, in-8°.

(2) C'était un des officiers qui commandaient l'infanterie, sous les ordres du duc d'Epernon; il fit prisonniers plusieurs des officiers qui défendaient Pontoise.

(3) Le sieur de Flavacourt était membre de la famille des *Flavacourt*, à laquelle appartenait le bailli de Gisors, dont parle souvent notre chroniqueur.

Il était venu, avec le Seigneur de Serans, prêter main-forte à MM. d'Alincourt et de Hautefort, qui commandaient dans Pontoise; il avait amené avec lui un certain nombre de chevaux. Sans la présence d'esprit de M. de Flavacourt, dès le 12 juillet, lors de la panique qui suivit la mort de Hautefort, la ville eût été prise; mais quelques jours après il tombait à son tour, mortellement atteint dans l'église de Notre-Dame, convertie en forteresse.

Il existe sur les événements de cette époque une quantité de documents inédits ou peu connus, et qui offrent parfois un très-grand intérêt; aussi il nous semble utile, à l'occasion de la publication de ce journal sur les guerres de la Ligue, de dire quelques mots d'une plaquette (16 pages, petit in-8°) qui n'a jamais été, croyons-nous, réimprimée et qui est intitulée :

« *Le Tombeau et Discours de la vie, et mort honorable, du vaillant et généreux Seigneur Edmé de HAULTEFORT, luy vivant chevalier, etc., etc., commandeur général pour la Saincte-Union en la défense de Pontoise, où il est décédé le* XIIe *iour de Juilliet en ceste année 1589.* » (Dédié à Catherine de Lorraine duchesse de Montpensier), par ANDRÉ ROSSANT, Jurisconsulte et Poëte Lyonnois, à PARIS, *par Pierre MERCIER, imprimeur*, rue du Bon-Puis, à l'Escreviffe, 1589. *(Avec permission).*

Quoique cette pièce, écrite en assez mauvais vers, soit d'un style médiocre, nous y attachons une certaine importance : d'abord, parce qu'elle nous fournit quelques détails sur la mort de Hautefort; ensuite, parce qu'elle confirme la date du 12 juillet 1589, comme étant bien le jour où ce personnage fut frappé, contrairement à la lettre de Henri IV qui dit le 13 juillet. La pièce imprimée concorde avec la rectification faite par M. H. Le Charpentier dans *La Ligue à Pontoise*, à la lettre du Béarnais, et avec l'explication donnée à ce sujet.

1589 coup de mousquet; & de plusieurs autres auſſi, comme aussi ilz en avoient beaucoup tué du coſté du Roy, lors des aproches qu'ilz avoient faictes devant la ville, & l'église, *qui esſtoit le plus beau temple, le plus grand, & le plus beau & decoré lieu DE LA FRANCE* (1), où Dieu & la Vierge Marie avoient eſté si bien adorez, ſervis, & honorez par tant d'annez.

Nous citons donc les principaux passages de cette plaquette qui ont trait aux combats livrés sous les murs de la capitale du Vexin :

Or, d'autant que par vraye et claire conjecture,
On voyoit que Pontoise auroit *l'alarme dure*,
Et verroit à ſes murs le camp des ennemis,
Et tous leurs eſcadrons belliqueusement mis,
Le ſieur de Haultefort fut choisi de cent mille
Pour aller maintenir et garder celle ville;
Où eſtant, toſt après, des ennemis enceint,
Et voyant prudemment leur but et leur deſſein,
Il y pourveuſt ſi bien, que toute leur furie,
Leur aſſaut, leur approche, et leur scopeterie
N'a ſceu gaigner ſur lui, ni ſur les habitans
Un poulce de rampart; tous les ſoldats conſtants
Ont repoulsé l'effort, et le camp adversaire,
Qui contr'eux n'a rien ſceu entreprendre ny faire.

Mais ainsi que ce chef, prudent, addextre et fort,
Ie dis ce bon guerrier, le ſieur de Haultefort,
Alla tout déſarmé dedans l'égliſe belle
Qui a l'aimable nom de la Mère pucelle,
Pour voir si ce ſainct lieu eſtoit bien asseuré
Et contre l'ennemy stablement remparé,
Quelques ſoldats cachez au derrier de l'égliſe,
Qui avoient près leur œil la haquebute mise,
Tirèrent là dedans, et un plomb vint ſi fort
Transpercer le costé du ſieur de Haultefort
Qu'il tomba, et rendit ſon âme généreuſe,
Qui s'en alla eſ-cieux, où elle eſt bien-heureuſe.
Hé, bon Dieu, qui croyra qu'vne si belle mort
Ait honoré le los du sieur de Haultefort;
Qu'il ſoit mort dans l'église, et aux ſainctz pieds de celle
Qui enfanta son Dieu, et demeura pucelle ?

A la fin de cette pièce de poésie, ſe trouve l'ÉPITAPHE (sans doute à mettre) *sur le tombeau* de Hautefort qui.....

Eſt mort en défendant Pontoyse des efforts
De pluſieurs ennemys, qui affiégeoient ſes forts
Et ſes murs mal flanqués, remportant une gloyre
Qui tousjours reluyra au Temple de Mémoyre.
Et a faict par ſon ſang, à Pontoyse versé,
Qu'oncques par l'ennemy ne sera renversé
Le MUR PONTOYSIEN; car, *des Cieux il le garde*,
Et pour le conſerver, à jamais le regarde
Comme tout le pays du Royaume Gaulois
Qui obéyt à Dieu et observe ses loix.
ARDENS ARDENS OS VATIS.

(1) Ceci vient confirmer ce que rapporte Noël Taillepied au sujet de la magnificence de cette église, dont la destruction vint priver Pontoise de son plus beau monument. (V. *Les Antiquités et Singularités de Pontoise*, 1587), réédité par MM. H. Le Charpentier et A. François, 1876, in-8°. Pontoise, A. Seyès.

Comme aussi d'une autre part, Dieu y avoit eſté bien offensé à raison, que lors du jour de Notre-Dame la Vierge Marie, VIIIe de Septembre, la plus grande partie du peuple qui y alloit, idollaſtroit, dansant, chantant, riant, & follaſtrant le long de la nuict aux chansons lubriques et impudiques, devant le Saint-Lieu; chose grandement dissolue & déplaisante à Dieu, qui, à ce que je croy, à raison de telles insollences, avoit permis tel désordre & démollition d'un si beau & si saint lieu. (1) 1589

Sommation faicte à la ville de Gisors de se rendre au Roy auquel, ou à son armée, avoit eſté fourny et baillé pain et vin.

Lors duquel ſiége, en la fin d'icelluy, le Roy envoia un trompette en *cette ville de Gisors* (2) afin de se rendre à luy. Quoy voiant, par les habitans d'icelle, aucuns d'iceux ſeroient allez par devers le Seigneur Roy en la ditte armée. Et en la fin, sur la promeſſe qu'il avoit faicte de ne conſerver en noſtre ville ſans aucune garniſon. Et à la demande qu'il avoit faicte aux habitans de ſoixante mil pains, ſoixante muidz de vin, et grande ſomme de deniers, iceux habitans lui avoient promis environ vingt mil pains, vingt muydz de vin, et deux mil eſcuz, ce qu'il avoit acordé aus dits habitans. Et du faict, quelques jours après, les habitans avoient fourny les vingt mil pains, environ de huict deniers pièce qui valloient en l'année quatre solz, et les vingtz muydz de vin; mais n'avoient fourny les deux mil eſcuz, à cause qu'après la livrée (3) de ce que deſſus, le Roy avoit eſté tué d'un coup de couteau par un Jacobin de Paris, comme ſera dict cy après.

Ce faict, après avoir par le Roy laiſſé garniſon dans la dicte ville de Pontoiſe, ſe feroit avec ſon armée et celle du Roy de Navarre acheminez à Saint-Denis en France, où eſtans et voians la place forte ſans ſecours allez par le pont Saint-Clou, où le Roy demeura quelque temps, attendant l'aſſiégement qu'il voulloit faire de la ville de Paris, &, de faict, avoit envoié quelques compaignies jusques aux faulxbourgs Saint-Germain du dit lieu où eſtans, et le Roy eſtans demeuré au dit Saint-Clou, seroit

(1) Nous signalerons cette singulière opinion de notre chroniqueur qui fait détruire *par Dieu* le plus beau de ses temples : on retrouve dans presque tous les écrits de cette période la même tendance à faire intervenir Dieu dans les événements politiques ou matériels, même de mince importance ; et cela, chez les partisans de la Ligue comme chez ceux du Roi ; on en trouvera la preuve plus loin.

(2) C'est ici, pour la première fois, que se révèle, dans le narrateur, un habitant de Gisors ; ce qu'indiquent clairement les expressions « *ceſte ville* » ou « *noſtre ville* » (Gisors), qui reviennent fort souvent dans la suite.

(3) *Livrée*, livraison.

1589

illecq arrivé ung Jacobin de la dicte ville de Paris, nommé frère Jacques Clémenc *(sic)*, disant qu'il voulloit parler au Roy, et qu'il luy voulloit monstrer et bailler quelques lettres. Enfin, après que par le commandement du Roy pour la congnoissance qu'il avoit d'icelluy Jacobin il s'estoit présenté à luy, et sur ce qu'il luy avoit baillé icelles lettres, & après les avoir veues, & demandé au Jacobin s'il en avoit d'autres, icelluy ayant dict que ouy, et en feignant d'en tirer de sa manche, avoit tiré un cousteau, trait que l'on disoit estre empoisonné, & d'icelluy en avoit frappé le Roy, par le petit ventre, dans lequel il avoit laissé le dit cousteau, qui avoit esté aussitost pris et retiré par le Roy, et d'icelluy donné ung coup au Jacobin entre les deux yeux; & à l'instant, quelques ungs des serviteurs du Roy avoient frappé & tué à coups d'espée icelluy Jacobin à la place, et le Roy, ainsi frappé qu'il estoit, estoit décédé le matin de la nuict suivante qu'il avoit esté frappé, à huict heures, le mercredy second jour d'aoust mil vc IIIIxx IX.

Décès du Roy Henry IIIe, frappé d'un coup de cousteau par ung Jacobin de Paris.

Quelques jours après, toute l'armée partit de devant de Paris & de Saint-Clou, & s'en seroit venue par Pontoise, où estant arrivé le Roy Henry quatriesme, Roy de France & de Navarre, & par après à Marines (1), il avoit envoié M. le Mareschal de Biron, accompagné de grande gendarmerie, avec quatre pièces de gros canons, sommer cette ville de Gisors de se rendre; estans arrivez au Mont-de-Magny, ils avoient envoié un trompette à la porte de Paris du dict Gisors, disant que l'on eust à rendre la ville, & fournir à la promesse que l'on avoit faicte au Roy, sinon qu'ilz entendoient entrer par force en icelle ville, & mettre tout à sacq. Quoy voiant par la garde et les habitans qui estoient à la porte, ceux-ci avoient faict entrer le trompette dans la ville, & tost après, aucuns des Messires du dict Gisors estoient allez avec le trompette trouver le sieur Mareschal de Biron, auquel ilz avoient faict entendre qu'ilz voulloient bien tenir leurs promesses; & de faict, après qu'il eust demandé six mil escus, avec quelque quantité de pains & de vin, après avoir esté par devers le Roy, qui estoit à Magny, les habitans de Gisors s'estoient submis (2) à fournir & paier trois mil escus & quelque quantité

Le Roy Henry IV, Roy de France et de Navarre.

Trompette envoié à Gisors et appoinctement et paiment faire de III mille escuz.

(1) Le roi coucha au château, qui appartenait alors à la famille Tiercelin de Brosses. *(V. La Ligue à Pontoise.)*

(2) *Submis*, soumis, engagés à...

de pains & de vin, à la charge de ne laiſſer aucune garnison 1589
dans la ville; ce que le dit Seigneur Roy avait accordé.

Ce faict, toute la ditte compaignie, qui eſtoit arrivée sur le Mont-de-Magny, le jour Saint-Laurent (1), au dit an mil vc IIIIxx IX, ſur les huict à neuf heures du matin, ayant eſté quatre à cinq heures en grande et extrême chaleur, en attendant l'appoinctement qui n'eſtoit pas toutesfois à la volonté des ſoldatz, feroit venue sur les deux à trois heures après midi aux faulxbourgs de la ditte porte de Paris de Gisors, & d'illecq, les troupes & compaignies s'eſtoient dispersez par les villages d'alentour la ville, eſtans demeurez aus ditz faulxbourgs de Paris (2), les Suiſſes depuis le pont de Révillon (3), comprenant tous les jardins prez de Moicourt (4) & communes allans à Vaulx (5) jusques à Courcelles (6) & au des ſoubz du bois Gilloul (7), où eſtoient les quatre pièces d'artillerie dedans les terres proches du chemin du dit bois de Gilloul. Les chevaulx de l'artillerie, jusques au nombre de huict vingt, eſtans logez à Chambors (8). Le quartier des lansquenetz eſtoit en toutes les maisons du Champ Fleury (9), compris tous les jardins et prairies de Bugan, et ſpéciallement dans la maison et jardinages de Cantiers; les compaignies Françoiſes

Gisors.

(1) La fête de Saint-Laurent se célèbre le 10 août; le 11 août le Roi alla coucher à Chambly.

(2) La *Porte de Paris* était sur le chemin conduisant au Mont-de-Magny et au Boisgeloup.

(3) *Le Réveillon* est un petit affluent de l'Epte, de 10 k. de parcours.

(4) *Moicourt, Moiscourt* et mieux *Moincourt* (?) est un moulin situé sur le Réveillon : c'était un passage *plus court* pour se rendre à Trie-Château, lorsque l'on venait d'au-delà de Gisors. (V. *Histoire de Gisors*, par Hersan. Lapierre, 1858, page 10).

(5) *Vaux*, ferme dépendante de Gisors : cette terre était, au moment de la Ligue, possédée par Tristan de Rostaing, les restes du château, construit par Mansard, attirent encore aujourd'hui les regards du visiteur.

(6) *Courcelles-les-Gisors*, village du canton de Chaumont-en-Vexin, célèbre par la bataille qui fut livrée sur son territoire, le 28 septembre 1198, entre Richard-Cœur-de-Lion, duc de Normandie, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France.

(7) *Boisjeloup* est un hameau de Gisors, de 300 habitants, situé près le Mont-de-Magny, et dont il est souvent parlé dans ce récit. Avant la Révolution, cette localité faisait partie du Vexin Français.

(8) *Chambors*, village de 350 habitants environ, du canton de Chaumont-en-Vexin; possédé au moment de la Ligue par la famille de La Boissière.

(9) Le *Champ-Fleury* est un quartier de Gisors où se trouve *Cantiers*, fief possédé au moment de la Ligue par Henri de Ponts. Les gardes françaises se trouvaient logés, pour ainsi dire, aux deux extrémités de la grande rue actuelle de Gisors.

1589 de gens de pied eſtoient aux faulxbourgs de Cappeville, Argilliaires, porte de Naufle (1).

Le ſieur de Biron, Grand-Prieur, filz batard du feu Roy Charles (que Dieu absolve), le ſieur de Givry et autres Seigneurs, & leurs gens, eſtoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, depuis le pont de Révillon jusques proche de la ditte porte de Paris ou ilz feurent jusques au lendemain, ayant les dits Suiſſes, Lanquenets et autres, *emply tout de tripailles et viande puante*, les jardins & places ou ilz eſtoient; et mesmes pour monſtrer le grand déſir qu'ilz avoient de ravager la ville de Gisors, si Dieu ne nous euſt préservé néantmoins par l'appoinctement.

Occupation de Gisors par les troupes royales.

Le ſieur de Bornes, conducteur de l'artillerie, avait faict mettre ung garçon dans la rivière proche des murailles du Prieuré, ou clos de Saint-Ouen (2) du dit Gisors, afin de veoir si la ditte rivière, vys-à-vys des prez de Bugan, au dit Champ-Fleury, eſtoit groſſe ou non; mesmes, lors de leur arrivée aus dits faulxbourgs, ils se feroient présentez à la porte en grande foulle, afin d'entrer dedans; ce n'euſt eſté la garde y eſtant, qui y avoit réſiſté tellement qu'ilz y entroient par ordre, si bien que après que les uns sortoient de la ville, les autres y entroient pour faire leurs affaires; & y boire & manger, disans aucuns : « *Que l'on avoit bien faict* » *de se rendre par amitié, parce que leur délibération eſtoit de* » *piller et ravager la ditte ville.* »

Ce qui avoit causé que l'on avoit fermé les portes fort tard, pour ce que encores que l'on euſt faict battre le tambour de par le dit ſieur de Biron, suivant son commandement, que tous les soldatz qui eſtoient dans la ville euſſent à ſortir, si toutefois ilz ne voulloient ce faire qu'en grand peine.

Départ de l'armée.

Et le lendemain matin, comme dict eſt, à huict et neuf heures de matin, toutes les dictes compaignies s'en seroient allez droict à Beaumont, Chambely & autres lieux, & spéciallement en une petite bourgade près Beaumont qui avoit voullu tenir et réſiſter

(1) On a dit que la tour de Neaufles, distante de Gisors d'une lieue, et dont les restes offrent encore un aspect imposant, communiquait avec le château de cette ville par un souterrain qui passait sous la rivière de la Levrière; il existe, sur ce souterrain, des légendes fantastiques, que nous croyons inutile de rapporter ici. Il est d'ailleurs peu probable que l'on ait fait au moyen-âge des travaux aussi gigantesques à cet endroit.

(2) Saint-Ouen était un couvent de Gisors fort renommé et dans une situation admirable, sur les bords de l'Epte. C'est aujourd'hui la propriété de M. Passy, député de l'Eure.

1589

Pillage des bourgades de la vallée de l'Oise.

Les officiers de Gisors emmenés comme otages.

contre eulx; là, où tout autre eſtre, pillé, viollé femmes et filles; & avoient, au partir de la ditte ville de Gisors, admené prisonnier dans un caroche Meſſieurs les lieutenans-général, vicomte, & aucuns des eschevins (1) du dict Gisors, attendant que les trois mil escuz feuſſent fournis et paiez ce que l'on n'avoit peu faire si en haſte, ſinon que de mil ou deux mil escuz & deux ou trois jours aprez les dits trois mil escus ayant eſté fournis, les ſieurs lieutenans, viconte & eschevins avoient eſté renvoiez ayant eſté noſtre pauvre ville de Gisors, par la grâce divine de Dieu, préservée de l'orage de la ditte armée, qui y eſtoit ainsi venue à raison de la hayne que plusieurs de nos voisins avoient conçeue contre nous, pour les parolles qu'ilz disoient avoir eſté dictes contre eulx; ce qu'ilz avoient dict & raporté au Roy : que nous eſtions ligueurs.

Le ſieur duc de Longueville avec grandes compaignies, comme celle du ſieur Despernon, Larchant, la Nouë & autres, avoient convoié et accompagné le corps du dict feu Roy jusques à Compiègne, où il avoit eſté inhumé; & icelluy ſieur duc de Longueville se feroit tenu illeq avec ses gens au gouvernement de Picardie qui lui avoit eſté donné par le dit feu Roy.

Inhumation du Roy Henry III à la ville de Compiègne.

Cela faict, le Roy, avec ſon armée, feroit venu par ceſte ville de Gisors, le dimanche d'après la my-aoust, vingtieſme du dict mois, au dit an, dedans laquelle & aux faulxbourgs d'icelle & villages circonvoisins, il avoit logé & ce au logis du ſieur de Grainville, près l'orloge; & ſes gens en toutes les maisons de la ditte ville; qui, le lendemain dès le matin, s'en seroient allez hors d'icelle droict à Andely, Vernon, & autres endroictz.

Venue du Roy Henry IV à Gisors.

Le Roy ayant avant que partir faict faire le presche (2) dans

(1) Les alliés avaient employé le même système, *d'otages*, à Pontoise, où plusieurs personnes notables furent arrêtées à la suite du siége.

(2) Notre chroniqueur ne dit rien d'un incident qui aurait signalé le premier passage de Henri IV à Gisors; le curé de cette ville était (depuis 1562) Pierre Neveu, jacobin, dont le portrait conservé, dit-on, au presbytère rappelle les traits de saint Vincent de Paule.

Ce prêtre, homme très-énergique, et ennemi implacable de la Réforme, était appelé de son temps : *Hæreticorum malleus et fidei propagator.*

En apprenant que le Roi faisait faire *le prêche*, il ordonna de sonner le tocsin; à l'église, où se rendirent, non-seulement les habitants, mais encore le maréchal de Biron et divers autres membres du Conseil du Roi, le curé adressa, du haut de la chaire, une allocution éloquente qui témoignait d'un catholicisme ardent et cependant de la soumission d'un français fidèle. On en trouvera le texte dans les *Lettres sur Gisors*, de M. P. de la Mairie (*Gisors*, Lapierre, 1848, in-8°, p. 27).

D'autre part, on rapporte que ce fut seulement en 1591 que Pierre Neveu fit ce

1589 ſon logis, en une chambre qui a ſon regard sur la rivière du Fossé, vis à vis de celle de Richard Dupré, avoit, à son partement, commandé à M. de Flavacourt, bailly du dit Gisors, & aux habitans de la ville, de luy garder et conſerver icelle. Les quatre pièces d'artillerie qu'il avoit eſtoient passez par les marais et communs de la porte de Cappeville; et de là, par dedans la rivière des Argilliaires et posée dans la terre, proche des bournes de pierre (1) eſtant aux dits faulxbourgs de la porte de Neauſſe du dict Gisors, ce qui est le chemin pour aller aux bois et au hangard, et c'eſtoit le commun bruict des soldatz de la dite armée que nous avions bien fait de nous submettre au Roy à tous les deux voiages qu'ilz y eſtoient venus, parce que l'intention de tous ceux de l'armée n'eſtoit autre, en cas de refus, & *quelque petit contredit, de raser, piller & sacager* noſtre pauvre ville, ce que Dieu qui tousjours nous a gardez & préservez, comme dit eſt n'avoit voulu permettre.

Siége de l'armée du Roy contre la ville de Rouen.

De la ditte ville de Gisors, toute l'armée s'achemyna à Dernelail (2), proche de la ville de Rouen, jusques aux faulxbourgs d'icelle au desesoubz de Saincte-Catherine, le jour Saint-Berthelemy & faict plusieurs effortz pour entrer dans la ditte ville, où plusieurs en finirent leurs jours, tant du canon eſtant au mont Saincte-Catherine lieu de sorties que l'on faisoit dedans la dicte ville; le Roy eſtoit allé en sa ville de Dieppe d'où peu après, il eſtoit revenu avec son armée, à cause de l'armée des ſeigneurs ducz du Mayne & de Nemours qui ſoit arrivé par Mante & Vernon & dès l'aproche de l'armée du Roy, le jeudy, vendredy & samedy derniers d'aoûſt, premier et ſecond jour de ſeptembre ou dit an, & le dimanche en suivant, troisième du dit mois, l'armée de la Ligue avoit faict monſtre au dit Vernon.

Rendez-vous des ducs de Mayenne et autres à Etrépagny.

Ce faict, sachant par les dictz Seigneurs ducz de Mayne & de Nemours que le Roy s'eſtoit retiré avec son armée, & allé droict en la ville d'Eu, ilz, avec les armées, se ſeroient acheminez

qui est raconté ci-dessus. Or, Henri IV était venu à Gisors en 1589: M. Potin de la Mairie pourrait donc avoir fait erreur de date.

Dom du Plessis fait le plus grand éloge de P. Neveu dans sa *Description de la Haute Normandie*. (V. II, p. 301, édit. 1740.)

(1) Cet endroit se trouve au pied même de la forteresse de Gisors, et parallèlement au faubourg de Neauſles.

(2) *Darnetal*, près Rouen.

droict au rendez-vous qui eſtoit à Eſtrepagny (1) où les dits Seigneurs couchèrent la nuict du lundi quatriesme du dit mois de Septembre. 1589

Le mardy au matin, toute l'armée feroit allée droict à Gournay (2), afin de passer par là et y eſtans, feirent sommer le dit Gournay de se rendre, & leur donner bon et feur passage; ce que, huict à neuf centz soldatz, eſtans dans en garnison, ne voullurent faire; laquelle garnison y avoit eſté mise par le Roy, par Monseigneur le duc de Longueville, lorsque le Roy, ou le ſieur baron de Biron, feroit en premier lieu paſſé par derrière cette ville de Gisors, avec le canon, comme devant eſt dict; & encores que trois à quatre fois, le ſieur duc de Mayenne euſt fait sommer et prier les habitans et ſoldatz de rendre la dicte ville, iceux ſoldatz avoient tousjours faict responce qu'ils ne se rendroient et qu'ils mouroient pluſtost tous à la bresche. Ce qui n'eſtoit pourtant du conſentement des habitans du dict lieu, parce qu'ilz eussent bien voulu ouvrir les portes, mais iceux ſoldatz de garnison eſtans les plus fortz pour ce qu'ilz avoient mis les armes des dits habitans au chaſteau du lieu ne l'avoient voullu permettre. Pour raison de quoy, l'artillerie avoit eſté conduicte & approchée la nuict du mardy des murailles, & le lendemain, jour de mercredy, sur l'obstination de la ditte garnison, encores qu'ilz feussent de rechief sommez & priez par le ſieur de Flavacourt, nostre bailly, de se rendre, eſtant avec les dits ſieurs, lequel y avoit eſté par acte envoyé; lors sur les neuf heures du matin, le dit ſieur duc de Mayenne avoit commandé à monsieur le Bret (3), ſieur de la Vallée, conducteur et grand maistre de l'artillerie, de faire jouer et tirer icelle ce qui fut à

Assiégement de la ville de Gournay par le ſieur duc du Mayne.

(1) Le duc de Mayenne étant venu camper à Etrépagny en 1589, les habitants embrassèrent avec enthousiasme le parti de la Ligue. » *(Essai hist. sur Gisors*, par M. Ged. Dubreuil, p. 55, in-8°. *Gisors, imp. Lapierre, 1856)*.

La terre d'Etrépagny, première baronnie du Vexin-Normand, était devenue la propriété du duc d'Orléans-Longueville. La ville dépendait du *diocèse* de Lisieux, du *Parlement* de Rouen et de l'*élection* de Gisors. Dix-neuf paroisses relevaient de la seigneurie de ce bourg, fermé de murailles. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Eure, peuplé de 1,700 habitants; la ville fut brûlée par les armées allemandes, en 1870.

(2) Pour tout ce qui se rapporte à l'histoire générale de cette ville, consulter les *Recherches historiques sur la ville de Gournay-en-Bray*, par M. N.-R. Potin de la Mairie. Gournay, imp. veuve Follope, in-8° (1842).

(3) Un Robert Le Bret était gouverneur de Gisors en 1564; il appartenait sans doute à la même famille.

1589 l'instant faict de cinq groſſes pièces de canon, & continuée à tirer de telle façon que l'on en tira jusques à cent cinquante coups contre la muraille d'icelle Gournay.

Enfin, après la bresche faicte, & que les balles avoient quelquefois entré dans la ville au travers de la muraille, & des maisons d'icelle, & les régiments & compaignies accomodez pour y entrer de furie, les habitans & ſoldatz de garnison s'eſtoient préſentez sur les murailles & rendus à la volonté du dit ſieur duc du Mayne pour en faire ſon bon plaiſir (1); quoy voiant, par lui auroit faict faire advis que les ſoldatz de la ditte garnison euſſent à ſe retirer dans le chaſteau du lieu pour en faire par après à ſa volonté; enſemble que les femmes et filles, eſtans dans le dit Gournay, euſſent à leur réfugier et retirer en leur à part; et après avoir donné au pillage la ditte ville, les ſoldatz de la ditte armée s'esforcèrent tous d'entrer en icelle, ce qu'ilz firent par la bresche, & autres lieux effondrez par le canon, avec mesmes des eschelles par dessus la muraille, à cause que ceux de dedans avoient bouché et eſtoupé la porte de la ditte ville.

Rendition de Gournay au ſieur du Mayne.

Comme les capitaines et soldatz entroient, et voulloient entrer dedans, il y en euſt quelques uns qui furent tuez et noyez, pour ce qu'à la foule, il falloit qu'ilz entraſſent par dedans les fossez des murailles, où il y avoit quelque peu d'eaue et fort bourbier eſtant au fondz, de sorte qu'eſtant armez, chargez, le coutelas au poing, ilz enfondroient dans la ditte bourbe, et ne ſe pouvoient retirer pour ce que à la foulle, comme dit est, les uns *marchoient ſur ceulx qui eſtoient enfondrez, qui ſervoient de planches*, tellement que le capitaine Coſſard (2) y ſeroit demeuré, & autres

Le capitaine Cossard et autres noyés dans la boue.

(1) Il existe sur ce fait d'armes une plaquette intitulée : *La Prinse de la ville et chasteau de Gournay... avec le nombre et les noms des prisonniers*, etc. (Paris, 1589; Hubert Velu). Malgré son titre, cette pièce renferme beaucoup moins de détails sur la prise de cette ville par le duc de Mayenne que la relation historique que nous publions; néanmoins, elle en corrobore les points les plus importants.

D'autre part, un manuscrit des Archives de la Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, raconte, quoique dans des termes différents, absolument tous les faits relatés par le *Journal* du bourgeois de Gisors.

(2) Le capitaine Cossard (ou Cossart) trouva la mort dans cette boue liquide. Nous rencontrons souvent le nom de cette famille pendant les guerres de la Ligue dans notre contrée. Parmi les défenseurs de Pontoise figurait *Charles de Cossart*, seigneur de Lieux (Vauréal). (Il paraît certain que malgré les clauses de la capitulation, les soldats de la Ligue avaient pris immédiatement du service dans les troupes du duc de Mayenne).

Un Adrien de Cossart est lieutenant du gouverneur de Gournay en 1595; un autre Charles de Cossart, sieur d'Epiais, son fils, fut tué au siége de Valenciennes. Cette famille portait : *de gueules à la croix ancrée d'or, chargée de cinq ancres d'azur.*

soldatz, lequel cappitaine, avoit eſté grandement plaint du dit ſieur duc de Maienne et autres Seigneurs, et illecq eſtant pour ce qu'il eſtoit vaillant homme. Et eſtans entrez dans la ville environ ſur les cinq heures du ſoir, le dit jour de mercredy, ſixiesme du mois de ſeptembre mil vc IIIIxx IX, ils avoient pris, pillé et ravagé tout ce qui eſtoit dedans, et tous les habitans qu'ils trouvoient furent pris & liez prisonniers, et à iceux (outre le pillage) on fist paier rançon (1), & les autres menez en l'armée. 1589

Pillage et ravage de Gournay.

Et encores, que le ſieur de Maienne euſt fait publier, devant que d'entrer en la ville, que nul n'euſt à faire tort aux femmes & filles qui s'eſtoient (ou la plus grande partie) réfugiées en l'église du lieu, mesmes que Monseigneur le chevallier d'Aumalle eſtant arrivé de la ville de Rouen le jour précédent, euſt faict mettre garde en la ditte église de paour *d'inconvénient* (2) ; ce néantmoins, les soldatz y eſtant entrez par force, avoient pris et ravy toutes les femmes et filles qu'ilz y avoient trouvez ensemble dans leurs maisons, & en avoient faict à leur volonté, les despouillans, dessullans, et travaillans pour fouiller dans leurs habitz.

Le, lors duquel pillage et ravage, pluſieurs de ceste ville de Gisors y seroient allez qui avoient pris et achapté des soldatz plusieurs meubles contre droict et raison à cause du voisinage; et aussi que l'on avoit toujours congneu les dits habitans Catholiques, avec lesquelz toutes les sepmaines, au mardy (3), aucuns des habitans de cette ville trafiquoient et alloient au marché. Au surplus, le dit ſieur duc de Mayenne avoit laiſſé ſortir les ditz soldatz de garniſon avec le baſton blanc seullement, et à leur lieu y avoit laiſſé quelques compaignies.

Et dès le lendemain, jour de jeudy, le dit ſieur, avee toute ſon armée, ſe ſeroit départi & achemyné à la ville d'Eu & en la ville

(1) On peut juger de la déplorable situation des populations du Vexin, livrées alternativement aux vexations des Ligueurs et à celles des Huguenots.

(2) Les soldats entrèrent dans la collégiale de Saint-Hildevert qu'ils saccagèrent complètement; ils s'emparèrent des titres de cette église et s'en servirent « *pour charger leurs armes* ». Les femmes et les jeunes filles de la ville s'étaient cachées, avec le curé de Notre-Dame, sur les voûtes de cette dernière église, mais leur retraite fut découverte, et rien ne put les sauver de la volupté brutale de la soldatesque victorieuse et avinée !

(3) Dès cette époque, le marché se tenait à Gournay le mardi, comme à Pontoise le samedi de chaque semaine.

1589

d'Arques, où l'on disoit que le Roy estoit, affin d'y mettre le siége ; et par après, environ le samedy XXIIIe du dict mois de Septembre, le sieur du Mayne avoit faict quelques pontz qu'il avoit faict mettre sur la rivière du costé de Caux, pour garder le passage des vivres du dit païs ; et, de là, ayant gaigné le chasteau d'Arques (forte place), seroient arrivez devant les murailles de Dieppe, où le Roy et son armée s'estoient mis dedans ; et enfin, après avoir faict les aproches du costé de la citadelle, ils avoient tiré le canon. Précédent le dit jour, assavoir le jeudy, vingt-unième du dit mois, jour de Saint-Mathieu, y avoit eu quelques escarmouches, comme tous les jours il s'en faisoit, où plusieurs feurent tuez, tant d'un costé que d'autre, comme le sieur de Basqueville et plusieurs autres du costé du Roy et de l'autre costé.

Le Roy et son armée en la ville de Dieppe.

Assiégez par le sieur du Mayne et son armée.

Le sieur de Sagongne (1), vaillant homme, conducteur des réîtres, avoit esté frappé par la cuisse d'un coup de mousquet, à une heure après midy, le jour Saint-Mathieu, estant sur son cheval, lequel ne pouvait estre tenu ny arresté ; et le dict sieur, se faisant faible à cause du sang qui sortoit en habondance du dict coup, enfin rendit l'esprit ; sans que l'on le puisse avoir de dessus son cheval pour le panser, sinon estant mort.

Le corps du sieur de Sagongne transporté à Paris

Et portant son corps à Paris, où estoit sa femme et demeure, passans par cette ville de Gisors, le dimanche ensuivant, XXIIIIe du dict mois, ses entrailles furent enterrez en la nef de l'église de ce lieu ; & le corps y embaumé &, comme dict est, porté à Paris.

Ses entrailles inhumées à Gisors.

Lequel jour de dimanche, sur ce que le dit corps arriva par la porte de Cappeville, accompagné de VIXX et tant de chevaulx ; et ce, durant que l'on célébrait la grand messe de ce lieu, fut entendu un murmure dans l'église, disant qu'il arrivoit beaucoup de gens d'armes à la porte ; pour raison de quoy, ne sachant la venue du dit corps, et pensant la surprise de la ville à cause que le bruict estoit que le sieur duc de Longueville, M. le comte de Soissons, et le sieur de la Noue, voulloient venir nous voir en ceste ville, l'on sortit tous, hommes & femmes, de la ditte église en grande habondance, crainte & tumulte, laissant là les prêtres & la messe ; & à l'instant, toutes les personnes revindrent

FF. XXI (*verso*).

Alerte à Gisors.

(1) M. de Sagonne, qualifié « coronnal de la cavallerie de Messieurs les Princes » Catholiques. » (V. Procès Vatherie. *Mss. de la Bibl. de Pontoise*) ; était le frère de M. de la Bourdaisière, gouverneur de Pontoise (1589).

dans l'église, ayant sceu que ce n'estoit rien, & la messe fut parachevée. 1589

Jusques à la fin d'octobre, depuis lors, les armées, de part et d'autre, s'estoient tenues aus dits lieux, assavoir : le Roy dans la ville de Dieppe ; et le sieur de Mayenne, à l'entour d'icelle, & ès-environs. Pendant ce temps, Monseigneur le comte Saint-Pol, détenu avec Madame de Longueville (1) sa mère, et ses filles, mesme l'espouze de Monseigneur le duc de Longueville, en la ville d'Amyens, dès le commencement des troubles de l'année précédente, sortit de la ditte ville, tellement quellement sans aucune apercevance ; le bruict estoit qu'il s'estoit faict paindre d'une autre façon et coulleur, ce qui auroit causé que l'on ne l'auroit congneu à la sortie de la porte. Comme par semblable, icelle dame sa mère, estant sortie de pareille façon, auroit esté reprise & remise dans la ditte ville, aiant déjà faict deux ou trois lieues à pied, habillée en villageoise. Lequel sieur comte de Saint-Pol s'estoit mis avec son frère et ils avoient, avec grande quantité d'hommes, esté pour faire lever le camp et siége de devant la ditte ville de Dieppe.

Sortie (évasion) de Monseigneur le comte de St-Pol de la ville d'Amyens.

Enfin, l'armée du sieur duc de Mayenne s'estoit retirée de devant la ville où estoit le Roy et son armée avec peu de vivres, lesquels en estant sortis, ils estoient passez par le Veuxin-le-Normand, & allez à Pontoise & Meullant, droict au faulxbourgs de Paris, où, à ce que l'on disoit, ils avoient esté mandez par aucuns de la ville de Paris, afin d'y entrer sans aucun contredit.

Prise du faulxbourg de Paris par le Roy.

Et y estans arrivez, assavoir le jour de la Toussaint au matin, lorsqu'il faisoit un grand brouillard, et que les habitans de la ville & des faulxbourgs estoient aux églises à faire leur prière, ils avoient tout pillé, ravy, et emporté ce qui estoit aux dits faulxbourgs ; et faict pendre et mourir aucuns hommes dans leurs maisons *et aux fenestres ;* mis le feu à la plus grande partie des maisons des dits faulxbourgs, & démolly les autres ; pris & em-

(1) *Madame de Longueville*, Marie de Bourbon, épouse de Léonor d'Orléans, eut pour enfants : *Henry* d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, dont il est très-souvent question dans ce récit. — *François*, comte de Saint-Paul. — *Catherine*, qui ne se maria point ; morte aveugle et religieuse en 1638, elle fut enterrée au couvent des Carmélites de Paris, ainsi que sa sœur *Marguerite* d'Estouteville, morte sans alliance en 1615. — *Antoinette*, qui épousa Charles de Gondi, marquis de Belle-Ile. — Enfin, *Eléonor*, qui épousa, en 1596, Ch. de Matignon, comte de Thorigny.

1589 porté les pièces de gros canon y eſtans, & ce, à l'aide de quatre à cinq centz habitans de la ditte ville qui eſtoient ſortis d'un certain lieu, tous armez et habillez de blanc, en criant : *Vive le Roy ;* en ſorte que tous les autres habitans de la ville, eſtans bien eſbahis & eſtonnez de tel advénement, avoient fermé & barricadé les portes & rues des chesnes y eſtans, & vaillamment deffendu la ville contre l'armée du Roy.

Lors de laquelle eſcarmouche, la ditte armée avoit tout taillé en pièces ce qu'elle rencontroit aux dits faulxbourgs.

Pendant ce temps, le ſieur de Mayenne, avec ſon armée, ſe ſeroient aprochez de la ville de Paris, et la plus grande partie entrez dans icelle ; et le ſieur de Mayenne, avec quelques compaignies, eſtoient sortis ſur les troupes du Roy, lesquelles ilz avoient repoulſez, et repris le canon qui avoit eſté gaigné aux dits faulxbourgs.

Lors duquel passage de l'armée du Roy par le dit Veuxin, les habitans de ceſte ville de Gisors eſtoient fort empeſchez et eſpouvantez à cauſe du mandat qui leur avoit eſté faict que la ditte armée voulloit paſſer par dedans la ville, mais enfin, avec l'aide de Dieu, & les juges & les eſchevins de la ville qui feurent par devers le ſieur duc de Longueville (1), les habitans de cette ville feurent garantis du dict voiage, à cauſe qu'à cette occaſion ilz avoient pris leur chemin par les villages du Veuxin tenans jusques à Fleury (2), et tous les villages de deça, ravageant tout ce qui y eſtoit, *meſmes mis le feu à aucuns endroictz*.

Prise de la ville de Vendosme par le Roy.

Depuis ce temps, l'armée du Roy avoit eſté droict à Vendosme, où ilz avoient tout ravy et emporté, jusques aux Saints, Reliquaires, Callices, et autres choses de l'égliſe du dict lieu ; & faict mourir pluſieurs gens d'égliſe & autres, & spéciallement un brave & docte prédicateur de la ditte ville (3). Et par aprez priz la ville de Chartres, où ilz avoient faict ſemblables outrages.

Prise de la ville de Chartres

Le ſieur de Mayenne avoit tousjours eſté dans la ville de Paris et ès-environs, avec ſon armée, et il avoit faict faire et renouveller pluſieurs fermentz de fidélité et ordonnances, touchant

(1) Le duc de Longueville était seigneur de Trye : on comprend facilement qu'il dut avoir quelque indulgence pour la ville de Gisors.

(2) Le *Fleury* dont parle ici notre chroniqueur est *Fleury-sur-Andelle,* aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure.

(3) Robert Jessé, cordelier, qui avait cherché à faire entrer le duc de Mayenne dans la ville : il fut pendu.

1589

la sainte relligion, jusques au xxiie de décembre, au dit an mil v^c iiii^xx ix, que la plus grande partie des compaignies de ſon armée s'eſtoient acheminez par la ville de Beaumont et Chambly. Et après eſtre passez, le ſieur de la Nouë, avec ſept à huict vingt chevaulx du parti contre, ils s'eſtoient aprochez pour ſe jetter & ſurprendre le bagaige des dites compaignies, et jà passées qui venoient de Paris pour aſſiéger la ville de Pontoise. Quoy ayans apperceu, ceulx qui eſtoient demeurez avec le dit bagaige ſe feroient arreſtez à la chaulſée de Beaumont & s'eſtoient barricadez du mieux qu'ilz avoient peu, ce qui n'avoient si bien fait que le ſieur de la Nouë avec ſes gens avoient pris partie du bagaige (1) & tué quelques perſonnes; mais enfin, feroient arrivez autres compaignies du dict ſieur du Mayne, qui auroient combatu et repoulſé si vaillamment le ſieur de la Nouë & ses gens, qu'ilz avoient eſté contrainctz ſe réfugier dans un bourg ou village nommé Cretz (2), à deux lieues de Beaumont, lors duquel repoulſement & charge, ainſi donnée, il en eſtoit demeuré quinze ou xvi des principaux de la compaignie du ſieur de la Nouë, et pluſieurs autres de l'autre costé.

Le ſieur du Mayne eſtans dans la ville de Paris.

Marche sur Pontoise.

Et ainſi s'eſtans acheminez, les compaignies du ſieur de Mayenne, elles avoient aſſiégé la ville de Pontoise, tenue et deffendue lors par le ſieur de Buhy (3), avec sa garnison pour le Roy. Estans arrivez le jour précédent devant la ditte ville, le ſieur de Quitry Hartchars, le ſieur de Vardes, & l'artillerie eſtant arrivée le jeudy xxviiie du dict mois, jour des Innocents, mil v^c iiii^xx ix, aſſez proche des murailles de la ville; auquel jour, par semblable, seroit arrivé le ſieur duc de Mayenne, qui, pour la grande gelée qu'il avoit faicte & faisoit lors, feroit paſſé, luy & ſes gens, par deſſus la glace de la rivière de Sayne pour venir du coſté de deçà; lors duquel aſſiégement, & surprise des faulxbourgs du dit Pontoise, il avoit eſté tué grand nombre de ſoldatz y eſtans & spéciallement grande quantité de Suiſſes, Lansquenetz, qui gardoient les faulxbourgs du coſté de Notre-Dame-des-Champs. Ceulx qui estoient demeurez vivans avoient eſté

Siége de la ville de Pontoise par le ſieur du Mayne et ſon armée.

(1) V. *Mémoires de G. de Tavannes* (s. l. n. d., in-f°). La relation du « Bourgeois de Gisors » vient corroborer les assertions de ces *Mémoires*, qui font également mention de ce fait de guerre peu connu.

(2) *Creil*, qui n'était alors qu'un petit village.

(3) Pierre de Mornay, s^r de Buhy (frère aîné de Plessis-Mornay), lieutenant-général (pour le Roi) de l'Ile-de-France et du Vexin-Français.

1589 emploiez à faire des fossez aux fins des aproches de la ditte ville qui avoient esté bien escarmouchez par la garnison de la ville, encores qu'ilz feussent en premier lieu de leur costé.

1590 Or, le mercredy troisiesme jour de janvier (1) mil vc IIIIXX X, l'artillerie avoit commencé à tirer, comme aussi, le jeudi, le long du jour, de onze grosses pièces de canon, en quatre batteries, à cause que ceulx de dedans avoient remply les bresches qui estoient fort grandes; et la nuict d'entre le dit mercredy et jeudi, de sorte que l'on avoit tiré trois mil cinq centz coups de canon, ainsi qu'il avoit esté deuement certiffié et attesté.

Enfin, le vendredy, veille des Roys (2), sur les neuf heures du matin, voullant, les capitaines et soldatz, aller à la bresche, les habitans du dict Pontoise s'estoient présentez sur les murailles : ils avoient rencontré leur grande perte, et que l'on les vouloit prendre à mercy; en laissant sortir le sieur de Buhy, et autres seigneurs et soldatz estans dans la ville, leurs bagues sauvées; autrement que les soldatz avoient dit qu'ils bailleroient la ville et mettroient les habitans, femmes, filles et enffans, au fil de l'espée; offrans, les habitans, de payer les fraiz & argent que l'on demanderoit; quoy voyant, Monseigneur le duc de Mayenne et autres seigneurs, ayans compassion de la perte de la ditte ville et habitans d'icelle, encores que les cappitaines et soldatz voulussent aller à l'assault par la bresche *spacieuse*, le dict seigneur avoit accordé que les soldatz de dedans la ville, et les cappitaines, sortiroient les bagues sauves, ce qu'ilz avoient fait le lendemain samedy, jour des Roys; et le dit sieur de Mayenne entré dans la ville avec autres seigneurs qui y avoient esté jusques au mardy et laissé illecq pour chef de la garnison que l'on y avoit laissé *Monsieur de Villeroy* (3).

Rendition de la ville de Pontoise.

Les cappitaines et soldatz de la ditte armée, à l'instant de la composition, furent conduitz et menez devant la ville de Meullant, tenue par le sieur de Barengreville (4) et ses gens; on avoit

Assiégement de la ville de Meullant par l'armée du sieur du Mayne.

(1) *Le 1er janvier*, d'après les autres auteurs, contemporains de ces événements.

(2) Il y a ici une erreur, non de date, mais de jour; le 6 janvier, jour de la reddition de Pontoise, était un *mardi*.

(3) Charles de Neufville de Villeroy, plus connu sous le nom d'*Alincourt*; il resta gouverneur de Pontoise et du Vexin jusqu'à la fin des guerres de la Ligue.

(4) « *Bellengreville, depuis grand prévost de France.* » (Note sur le mss. orig.)

commencé à tirer le canon les vendredy & samedy, XIIe et XIIIe du dit mois de janvier 1590. Le ſieur du Mayne eſtant arrivé au dit lieu le jeudy, & encores que le ſieur de Bellengreville et ſes gens euſſent faict ſortie le vendredy de jour et de nuict, si toutefois le dit jour de samedy, après grande bresche faicte aux murailles de la ville, les ſoldatz cappitaines du ſieur de Mayenne seroient entrez de furie le dit jour de samedy XIIIe janvier au ſoir, les uns par la bresche, les autres avec des eschelles. Ils avoient tout pillé, ravy & emporté ce qui eſtoit dedans, n'ayant trouvé aucuns ſoldatz ny habitans dans la ville, pour ce que le ſieur de Barengreville, les ſoldats & habitans s'eſtoient réfugiez *au fort* du dict Meullant, et d'autant que l'on ne pouvoit aiſément tirer le canon contre le dict fort.

1590

Prise de la ville de Meullant.

Le ſieur de Mayenne avoit envoïé après la ditte prise quelques compagnies pour prendre le pont de Poiſſy qui tenoit pour le Roy, affin de paſſer par illecq pour aller de l'austre costé de la rivière, trouver moïen de déposer quelques pièces d'artillerie pour battre le dit fort.

Comme par semblable, ledit ſieur Du Mayne avoit envoïé d'autres compagnies droict au Pont-de-l'Arche (1) garder le paſſage du Roy, qui s'acheminoit par le dit lieu. Enfin, après avoir gaigné le pont de Poiſſi, & faict mourir quelques vingt-cinq ſoldatz qui le gardoient et tenoient, depuis que le Roy défunct y avoit paſſé, pluſieurs compagnies eſtoient passez par illecq avec quelques pièces de canon, et eſtoient allez de l'austre costé de Meullant, par de la rivière, & les autres dans la ville de Meullant, attendans aucuns bateaux couverts que l'on faisoit à Paris, afin, qu'après bresche faicte au dit fort, l'on eust à passer par les basteaux couverts *par dessus la rivière pour entrer au dit fort.*

Ligueurs à Poissy et Pont-de-l'Arche.

Pendant ce temps, aſſavoir le dix-huict janvier au dit an, le légat & ambaſſadeur du Pape Sixte cinquiesme, nommé Henry Caiétain (2), estoit arrivé à Paris, accompagné de grande com-

(1) Pont-de-l'Arche fut la première place de France qui ouvrit volontairement ses portes à Henri IV. Ce fut Leblanc du Rollet, gouverneur de la ville, qui vint lui-même à Pont-Saint-Pierre, où se trouvait alors le Roi, apporter les clefs et traiter de la reddition.

L'église de Pont-de-l'Arche possède un maître-autel et des orgues donnés par Henri IV.

(2) *Cajetan,* attaché au Roi d'Espagne; devint cardinal en 1595.

1590 pagnie de gens de guerre, Cardinaux et Évesques, ayant faict apporter avec luy, grand nombre d'argent pour païer & entretenir les ditz soldatz et autres. Lequel avoit esté receu en la ville de Paris par le sieur duc de Mayenne, après la prise de la ville de Meullant, & estoit le légat venu, à ce que l'on disoit, pour demander au Roy s'il entendoit pas vivre en la Relligion Catholique, Apostolique & Romaine; sinon, le Pape le déclareroit excommunié, ensemble tous ceulx qui lui obéyroient et qui seroient obtempérans avec luy; pour ce qu'il disoit que le temps par luy demandé de vivre sainctement & en la foy Catholique estoit finy & expiré le dernier jour de décembre 1589.

Le légat et ambassadeur du Pape Sixte arrivé à Paris.

Prise par le Roy des villes de Lisieux et Falaize.

Pendant lequel temps, & siége de Pontoise, le Roy avoit pris et forcé la ville de Lisieux, et par après, la ville de Fallaize, où il y avoit eu grande partie de ses gens tuez devant la ditte ville, et le sieur de Brissac et ses gens d'armes; mesmes les habitans de la ville, s'estoient retirez dans le chasteau du lieu. Toutefois enfin, le dit chasteau avoit esté pris par le Roy, non sans grande perte d'hommes de part & d'autres, le sieur de Brissac, pris prisonnier, avoit esté baillé à Monsieur le comte de Saint-Pol, qui l'avoit demandé pour luy sauver la vie; lequel, avec ses gens, avoit vaillamment combatu tant en laditte ville, que au dit chasteau; et par mesme moïen, la ville de Honfleur avoit esté prise par le Roy.

Prise de Honfleur par le Roy.

Ce faict, il avoit envoié faire sommer la ville de Rouen de se rendre à luy; pour raison de quoy, ceulx de la ditte ville avoient faict abattre aucunes des maisons des faulxbourgs du costé de Sainte-Catherine, laquelle avoit pensé estre prise en précédent, par le sieur Dallaigre (1), qui y avoit esté repoulsé.

Nomination pour Roy de France de la personne de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, fort antien.

Soit noté qu'au mois de décembre au dit an, mil v^c^ iiii^xx^ ix, Monseigneur le Cardinal de Bourbon, nommé Charles, avoit esté esleu Roy de France par les Courtz assemblées, & on avoit commencé à sceller soubz son nom le vendredy, cinquiesme jour de janvier, mil v^c^ iiii^xx^ x; encores qu'il feust détenu prisonnier dès la mort des dits sieurs de Guyse, et mené et conduict du depuis, en la ville de la Rochelle, avec Monseigneur de Genville, frère aisné du sieur de Guyse, et Monseigneur le Duc

(1) Un marquis d'Aligre *(Christophe d'Aligre)*, fut bailli et gouverneur de Gisors, lors de la Ligue.

d'Ellebœuf; lequel, ſieur Cardinal, avoit esté tenu pour Roy juſques à ſon décez, qui fut au mois de may ou juin ensuivant au dit an 1590. (1)

1590
Décès du ſieur Cardinal de Bourbon, esleu Roy.

Et d'autant que l'on avoit entendu que le Roy de France et de Navarre et ses gens, voulloient aprocher de Meullant, pour donner ſecours à ceulx de dedans le fort d'icelluy Meullant, ou bien batailler. Le ſieur de Mayenne, accompagné de toute sa gendarmerie, s'eſtoit tenu prest appareillé pour attendre le Roy, et son armée, au combat qui se debvoit faire la seconde ſepmaine du mois de février, au dit an 1590. Enfin, s'eſtant joinctz en bataille, le ſieur de Mayenne avoit commandé d'aſſaillir le fort de Meullant, ce qui avoit eſté faict et commencé à tirer contre icelluy, le samedy xe du dit mois de février, et continué le lendemain dimanche xie du dit moys; de telle façon que l'on oyoit (2) tirer, et *on comptoit facillement les coups de cette ville de Gisors.*

Attaque du fort de Meulan.

On tiroit spéciallement contre certain lieu nommé la Sengle (3) eſtant au bout du pont, proche du dit fort, lequel lieu, en forme de boullevart plain de terre, eſtoit commandé d'une ou deux maiſons proches du dit boullevart; lequel enfin, après avoir, comme dit est, tiré le canon le dit jour de dimanche tout le long du jour, avoit eſté pris et forcé, non ſans mort de plusieurs soldatz et cappitaines, tant de coſté que d'autre; & d'autant que la plus grande partie des ſoldatz qui gardoient le fort s'eſtoient réfugiez dans icelluy, après avoir perdu ledit lieu & place nommé la Sengle, & fermé la porte du fort sur eulx; l'on avoit continué à tirer quelques pièces d'artillerie contre le fort, aſſavoir : les lundy, mardy et mercredy enſuivants; pendant lequel temps, et après avoir commandé, le ſieur du Mayne, d'entrer dans le fort, il feroit party dès le dit jour de samedy xe de février, et allé droict en la ville de Rouen pour apaiser la ſédition y eſtant arrivée, d'autant que l'on diſoit que pluſieurs de la ditte ville avoient entrepris de rendre la ville au Roy, et faire entrer dans icelle grande compaignie d'Angloix que l'on disoit venir au ſecours d'icelluy, qui avoient eſté vues noiez dans la mer, proche de la ville de Dieppe.

FF. XXXIIe *(verso)*

Le duc de Mayenne à Rouen.

(1) « *1590, le 9 may.* » (Note sur le manuscrit).
(2) On *oyoit,* on entendait tirer... etc.
(3) *La Sangle,* tour fortifiée qui défendait la tête du pont.

1590 Le sieur du Mayne, estant revenu à Meullant, avoit de rechef commandé d'assaillir le fort; enfin, ne le sachant avoir, pour la grande force d'icelluy, et le Roy estant arrivé avec son armée devant le bourg et pont de Poissy afin de faire quitter le dict siége de Meullant, le sieur du Mayne, et la plus grande partie de son armée, estoient venus et arrivez au pont de Poissy, afin de le garder de passer par le dict pont. Ce néantmoins, le Roy n'avoit laissé à entrer et gaigné le dit Poissy. Ce qu'il avoit faict de nuict par escallade, jusques aux moullins estant sur le pont; lequel avoit esté bien deffendu par les soldatz du sieur du Mayne qui avoient rompu deux des arches d'icelluy du costé, de deçà, pour empescher que le Roy et ses gens ne passassent par illecq; en quoy faisant, auroit esté tué et noyé plusieurs soldatz de costé et d'autre.

Pont de Poissi pris par le Roy.

Ce faict, ayant entendu par le sieur du Mayne que le chasteau de la ville de Rouen avoit esté pris par le sieur d'Allaigre et ses gens d'armes qui y estoient entrez par escallade ou autrement, et ce par la menée de celuy qui le gardoit, icelluy sieur du Mayne et son armée se seroient acheminez droict à Magny, ès-environs, pour aller donner secours aux habitans de la ville de Rouen; et d'autant qu'il avoit reçu nouvelles que le dit chasteau avoit esté repris et gaigné par le sieur d'Aumalle et sa gendarmerie, qui y estoit exprès allé, et faict mourir ceulx qui avoient esté trouvez dans le chasteau de Rouen, mesmes changé les cappitaines de la ditte ville.

Prise du chasteau de Rouen par le sieur d'Allaigre.

FF. XXXVe *(verso)*

Icelluy sieur du Mayne (1), et son armée, seroit venu par de cà *Gisors* et en passant auroit, *le dit duc*, envoié deux pièces d'artillerie devant le chasteau de Dangu pour le battre; quoy voiant, les soldatz, qui estoient dans le dict chasteau, avoient rendu icelluy au gré et *vouloir* (volonté) du seigneur de Mayenne et de Monseigneur de Contenant (2), qui y seroient entrés avec grande compagnie de soldatz, lesquelz

Prise du chasteau de Dangu par le sieur du Mayne.

(1) C'est ici que commence le passage reproduit par M. Hersan, dans son *Histoire de Gisors* (p. 162-164); passage dont il attribue par erreur l'origine à un manuscrit des Archives d'Evreux: il y a quelques variantes, de peu d'importance du reste, entre le manuscrit de la Bibliothèque nationale et le texte cité d'après des archives de l'Eure. Nous indiquons en *italiques* les mots qui se trouvent *dans la citation*, et non dans le manuscrit original, et entre parenthèses ( ) ceux qui, au contraire, n'ont pas été reproduit dans la citation de l'*Histoire des seigneurs de Dangu*, et qui existent sur le mss. de la Bibliothèque nationale.

(2) Ce baron de Contenant fut gouverneur de Gournay-en-Bray en 1594.

avoient tout pillé, ravy, & emporté ce qui estoit au dict Dangu (1); et mesmes dans le chasteau, comme *le* (par) semblable, tous les soldatz et cappitaines du sieur du Mayne, estant logez en tous les villages d'allentour cette ville de Gisors (et Dangu), avoient tout pillé et ravagé ce qu'ils avoient trouvé; mesmes mis le feu à plusieurs des dits villages, comme (au dict Dangu), Beauserré (2), Courcelles, Boisgilloul, la Tainville (3), Reilly (4), Hérouval (5), Vallecourt, Chambors, et autres villages, où ilz avoient brullé plusieurs maisons.

1590

Ravaige et pillage, par l'armée du sieur du Mayne *(des villages de Dangu et lieux circonvoisins de Gisors et du Vexin-Normand).*

Aussi, ils avoient pillé et emporté ce qui estoit dans la maison de Vaulx; tout pillé aussi, la maison du sieur de Saint-Paer (6), et mis le feu en la grange, escuries et estables du dict lieu; dans laquelle grange avoit esté brullé tous les bledz y estans en grand nombre. Le sieur de Saint-Paer, sa femme et famille, s'estans *enfuis* (desfuys) en cette ville de Gisors, en grande désolation, comme mesme les villages de Trye-Chasteau (7) et Trye-la-Ville, avoient esté pillez et vollez par les soldatz, jusques à fouiller et despouiller les personnes. Auquel village de Trye-la-Ville, et autres par de là, auroit esté mis le feu, où il y avoit eu plusieurs maisons brullez; et ce, durant les vingt-quatre XXV, XXVI & XXVIIes jours du dict mois de février 1590. (Ayant, le sieur du Mayne, couché au dict Magny, et après à Chaumont, duquel lieu ilz feroient allez devers le chasteau de Mouy, lequel leur avoit esté rendu; et estoit le commun bruict que le dit sieur du Mayne et

Le duc de Mayenne à Magny et autres lieux.

(1) Ce fait est rapporté par MM. Charpillon (*Gisors et son canton*, in-8°, 1867, p. 199); G. Dubreuil et Hersan: *Histoire de Gisors* (ouvrages cités).

(2) *Beausseré*, hameau de Courcelles-les-Gisors; devint, à l'époque de la Révolution, une commune du canton de Trie. La seigneurie fut possédée par Le Tonnellier de Breteuil, ministre d'Etat sous Louis XVI.

(3) *Lattainville*, petite commune du canton de Chaumont; jadis seigneurie dépendant de Trie. L'église appartenait à l'abbaye de Gomerfontaine.

(4) *Reilly*, village du canton de Chaumont (Oise).

(5) *Hérouval* et *Valécourt*, hameaux de la commune de Montjavoult; le premier était une ancienne seigneurie peu importante.

(6) *Saint-Paer*, petit village du canton de Gisors, était possédé en 1557 par le sieur de Presteval; la forteresse fut détruite sous le règne de Henri IV.

(7) *Trie* ou *Trye-Château*, un des endroits les plus remarquables du Vexin. Son château fut toujours possédé par des membres de la famille royale. A l'époque de la Ligue, il était la propriété de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, et de son fils, Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, cousin de Henri IV et général de ses armées. (*Documents sur l'Histoire de Trye-Château*, par A. Fitan.)

Trye-la-Ville appartint toujours aux seigneurs de Trie-Château et souvent partagea le sort de cette dernière ville; c'est aujourd'hui une petite commune du canton de Chaumont.

1590

Les gens des villages réfugiez à Gifors.

ſon armée alloient recevoir grand nombre d'Eſpagnolz qui venoient à ſon aide et ſecours) (1). Durant lesquelles journées, toute la plus grande partie des hommes, femmes et enffans de tous les dicts villages s'eſtoient réfugiez dans cette ville de Giſors, avec leur bestial, en grande déſolation et calammité; ayant, le ſieur du Mayne, ou ses gens, faict emporter tous les bledz en grand nombre qui *y* avoient eſté trouvez (au chaſteau de Dangu), afin de subvenir pour la nourriture de ſon armée; n'ayant, comme dit est, laiſſé aucune choses aux dits villages (*chose horrible à veoir, penser & croire*, entendu que un chacun ou la plus grande partie des villages) *qui* eſtoient à la dévotion & obéissans en tout et partout du ſieur du Mayne et *de* ſa gendarmerie, laquelle, ou quelques-uns d'icelle, comme (des) reytres et *autres manières de gens*, avoient mesmes entré en quelques églises (qui) avoient pris et emporté ce qu'ilz y avoient trouvé, et faict pluſieurs autres indignitez, qu'il *a convenu mieux taire que dire* (2).

Ravaige des églises par l'armée des Catholiques.

FF. XXXVII° (R°).

Arrestations dans Paris.

Ayant, le ſieur du Mayne, paié en ceſte ville de Giſors, grande quantité de pain et de vin; durant lequel temps, aſſavoir au commencement du mois de mars, au dit an, l'on avoit pris dans la ville de Paris tous les plus principaux d'icelle ville, comme le prévost des marchandz, aucuns des eschevins de la ditte ville, aſſavoir le ſieur de Cotteblanche, et pluſieurs autres, lesquelz on avoit mis prisonniers, et par après faict mourir, ainſi que le commun bruict eſtoit; ils avoient entrepris, à ce que l'on diſoit, de livrer la ville de Paris au Roy, le tout ainſi qu'il avoit eſté descouvert par les lettres miſſives que l'on avoit priſes entre les mains de certain personnage envoié exprès par les deſſus ditz habitans de Paris au Roy.

Le duc de Mayenne à Chaumont-en-Vexin.

Ce faict, le ſieur du Mayne, et ſon armée, ayant receu les Espagnolz eſtans de cheval en grand nombre, le dit ſieur eſtoit venu coucher à Chaumont (3) la nuict du lundy v^e de mars, surveille du mardy-gras; et le lendemain, toute ſon armée eſtoit partie et allée droict à Maudétour, près Magny, lieu de leur

(1) Si l'on s'en rapporte à la citation faite par M. Hersan, tout ce passage, depuis les mots : « *Ayant, le ſieur du Mayne, etc.* », n'aurait pas été reproduit par Berée de Courpont, dans le mss. d'Evreux.

(2) Ici s'arrête la citation de Berée de Courpont, reproduite par Hersan.

(3) *Chaumont-en-Vexin*, chef-lieu de canton du département de l'Oise; avant la Révolution, chef-lieu du comté de ce nom; était possédé, au moment de la Ligue, par la famille de Longueville.

rendez-vous, pour aller de là, par Mantes, droict à la ville de Dreux, devant laquelle l'on difoit eftre le Roy pour la gaigner et prendre par force d'armes; lequel fieur du Mayne, premier que de partir du dict Chaumont, avoit envoïé lettre en cefte ville de Gifors, par laquelle il demandoit aux habitans d'icelle la somme de deux mil escus, encores qu'il feust du tout impoffible de pouvoir payer la dicte somme, pour raifon d'autres grandz deniers précédents païez, mesmes les vivres et munitions fournies par les dits habitans; et laquelle somme l'on avoit peu fournir, ains (1) seullement cinq centz escuz, à laquelle somme il s'eftoit passée et contentée. 1590

Et le mercredy XIIIIe du dit mois de mars mil V^c IIII^XX dix, les deux armées eftant proches l'une de l'autre, près d'Yvri-la-Chaulsée et la ville de Dreux, s'eftoient mis en bataille, et tellement combatu qu'au commencement la bataille fe gaignoit du cofté du dit fieur du Mayne; enfin, fur ce que les reystres et lansquenetz debvoient combattre & entrer en bataille, ilz avoient tourné le dos et crié à haulte voix, et en leur langage : *Vive le Roy*, de telle façon que l'armée du dit fieur du Mayne, ne fachant plus combattre à caufe du défordre et trahison qui y eftoit de la part des dits reystres, s'eftoient efpouvantez, de telle forte qu'ils s'eftoient tous deffuys. Pour raifon de quoy, et l'armée du Roy voiant telle affaire, les avoient tellement pourfuivis qu'ilz en avoient tué grand nombre, et les autres mis en vauderoute, et par ce moien, gaigné la bataille. Le fieur du Mayne, réfugié qu'il s'eftoit en la ville de Mantes, ayant vaillamment combatu par deux à trois fois, pour ce que, comme dit est, en premier lieu, ilz faisoient fuyr grande partie de l'armée du Roy, et mesmes jà gaigné deux pièces de canon; enfin, le Roy et fon armée avoient repris les dictes pièces de canon, et deux ou trois pièces du cofté du dit fieur du Mayne, qui avoient efté conduictes à la ditte armée; ayant, le fieur du Mayne, laiffé six grosses pièces de canon dans la ville de Mantes, comme aussi le Roy et fon armée avoient pris tous les chevaux de l'artillerie, munitions de guerre, enfemble tout le bagage du fieur du Mayne, et tous les seigneurs eftans avec luy; le seigneur de Nemours, et autres seigneurs, s'eftoient réfugiez dans la ville de Dreux, et

Bataille faicte et donnée à Yvri-la-Chaulsée, près de Dreux, gaignée par le Roy.

(1) *Ains*, mais; conjonction usitée dans l'ancien langage français.

1590

le dit sieur du Mayne en la ville de Mantes où il avoit couché le dit jour de mercredy.

Retraite du duc de Mayenne sur Pontoise.

Et le lendemain feroit allé à Ponthoise, *où il avoit esté quelques journées*, et par après à Saint-Denis en France; le jeudy au soir, sur les VIII à IX heures du soir, le seigneur duc d'Aumalle, accompagné de quelques six-vingts chevalliers, estoit arrivé en cette ville de Gisors, où il avoit couché; le lendemain, sur les huict heures du matin, il estoit parti et allé droict à Beauvais. C'estoit le commun bruict qu'il alloit au devant de grand nombre d'Espagnolz qui arrivoient dans le pays et royaume de France pour venir au secours du sieur du Mayne.

Rendicion de la ville de Vernon au Roy, et la ville de Mantes aussi.

Pendant ce temps, dès le jeudy, lendemain de la ditte bataille, le Roy, avec son armée, estoient allez à Vernon, qui luy avoit esté rendue par les habitans d'icelle ville, où il avoit couché une nuict ou deux; et par après, le mardy ensuivant, furent allés devant la ville de Mantes; laquelle, par semblable, luy avoit esté rendue; il y avoit séjourné plusieurs journées, et pris là six pièces de gros canons que le sieur du Mayne y avoit laissés, avec les balles et munitions y estans, à cause qu'il n'avoit peu les faire fortir, à raison que tous les chevaulx d'icelle artillerie avoient esté pris par l'armée du Roy, laquelle pouvoit estre de vingt mil hommes; et celle du dit sieur du Mayne de vingt-cinq mil hommes; de toutes lesquelles deux armées avoit esté tué à la ditte bataille, le dit jour de mercredy, sur les dix à unze heures du matin, quatorziesme jour de mars, au dit an mil V^{c} IIII^{xx} dix, quinze à seize centz hommes: assavoir, du costé du Roy, cinq à six centz; et du costé du dit sieur du Mayne, huict à neuf centz (1); la plus grande partie, en fuiant; et, entre autres grandz seigneurs du dit costé, le duc de Bronsuyt, conducteur des reystres, le comte Daiguemont (2), conducteur des Espagnolz et Bourguignons, le sieur de Ponsenacq et autres cappitaines, ayant vaillamment combatu, et plusieurs autres grandz seigneurs et gentilzhommes; et de l'armée du Roy, avoient esté aussi tuez plusieurs grandz seigneurs.

Causes de la déroute des Ligueurs.

La dicte bataille perdue et advenue, à ce que l'on peult juger et veoir clairement, *par permission de Dieu, à cause des exécrables & énormes pechez faictz et commis* par les dits traistres

(1) D'après divers historiens, la perte des Ligueurs fut bien plus grande.
(2) MM. le duc de Brunswick, le comte d'Egmont, etc.

1590

FF. XLII° (*Verso*).

reystres et autres soldatz du dit seigneur duc de Mayenne, *par où ils avoient passé;* lesquelz, lors de la ditte bataille, avoient des chariotz plains en partie de calices et autres ornements des églises, chose indigne et dutout répugnante à la crainte, honneur et révérence que l'on doibt porter à Dieu, qui est tellement scrupuleux et jaloux *de son honneur* qu'il ne vouldroit donner aucune victoire (1) à telz malheureux personnages qui avoient commis tels pillages et indignitez soulz ombre de voulloir servir et tenir la partie et querelle du service de Dieu et de la Sainte Religion; aussi que du dict costé, chacun y estoit maistre, sans aucune obéissance et crainte de Dieu, faisant au quartier des dits reystres, le presche, sans aucun contredit ny repréhension.

Rendicion au Roy de la ville de Corbeil et la ville de Melun.

Du depuis la dicte bataille, assavoir à la fin du mois de mars, le Roy seroit allé devant la ville de Corbecq *(Corbeil)*, laquelle luy avoit esté rendue. Et par après, avec son armée, devant la ville de Melun, qui luy avoit esté aussi rendue, sinon le chasteau d'icelle qui avoit tenu et résisté contre la ditte armée; de sorte que, quelque temps après, ils s'estoient rendus. Pendant ce temps, le seigneur du Mayne avoit tardé à amasser d'autres gens d'armes. Estant, le dit sieur, en la ville d'Amyens et es-environs, et le Roy estant allé devant la ville de Sens, sur ce que les habitans du dit lieu avoient fait promesse qu'ilz se rendroient, ayans parlé à luy, lequel s'y achemynant, avoit esté conseillé par le sieur Maréchal de Biron de n'y aller, à raison qu'ilz estoient ses ennemys; pour raison de

Sens.

(1) Suite de la théorie consistant à faire intervenir Dieu dans le résultat de toutes les batailles perdues ou gagnées; si l'on admet ce système d'intervention continuelle de la Divinité, le Souverain Juge dut se trouver souvent dans un bien grand embarras pour décider de la victoire; car il résulte du propre *Journal* de notre chroniqueur catholique, que les armées royales, comme les armées de la Ligue, ne laissaient, après leur passage, que des souvenirs de pillage, d'exactions, de méfaits, et de calamités de toute nature.

Les Réformés, de leur côté, dans le *Cantique à l'honneur de Dieu, à l'occasion de la bataille obtenue sur les Ligueurs*, font parler le Roy en ces termes :

I'ay veu l'estonnement, et ma troupe esbranlée
A demy l'a senty; mais alors tout certain
De ton secours, Seigneur, j'ay suivy mon dessein
Et marchay courageux encore en la meslée.

Mille et mille sont morts, et en ceste poursuite
I'ai veu les grands effects de ton sainct jugement
Qui tarde quelquefois, mais plus violamment
Les meschans en ruyne en fin il précipite.

(*Chansonnier Huguenot du XVI° siècle*. XX. 315).

1590

quoy, le Roy n'y eſtoit allé en perſonne, mais y avoit envoié quelques seigneurs avec une compagnie pour scavoir la volonté du cappitaine, ſoldatz et habitans, qui gardoient la ditte ville; et eſtans dedans icelle, et voyans que le Roy n'y eſtoit en perſonne, ſuivant leur entente, avoient tellement chargé deſſus la dicte compaignie, qu'ilz avoient tout mis au fil de l'espée.

Combat sous Paris (Porte St-Antoine).

Et là, le Roy avoit faict acheminer quelques compagnies de ſes gens pour prendre ou ſurprendre la dicte ville de Paris, par la porte de Saint-Anthoine : quoy ayans apperceu, les habitans de la ville avoient fait ſortie sur les dites compagnies tellement qu'ils les avoient bien escarmouchez.

Siége du château de Beaumont-sur-Oise par le Roi.

Ce voiant, le Roy avoit faict achemyner ſon armée devant la ville de Beaumont, commandée par le ſieur de Pourtraincourt le jeune, qui avoit si bien et si vaillamment desfendu le chaſteau du lieu pour la Ligue ; qui après avoir envoié ſon lieutenant et autres parler au Roy, par deux foys, ayans demandé pluſieurs journées à respondre au Roy sur la reddition du dit chaſteau. Enfin, le ſieur de Pourtraincourt, sur la demande du Roy, avoit parlé à luy, et luy auroit demandé seullement six jours d'advis au finir de la rendicion du chaſteau ; diſant au Roy qu'il avoit faict promeſſe à Monseigneur du Mayne de tenir ferme la place, et que dedans le dict temps, l'armée du dict seigneur eſtoit forte et puiſſante pour faire lever le ſiége du Roy.

Lequel temps avoit eſté accordé au ſieur duc de Poultraincourt.

Exécutions à Charenton-le-Pont et Saint-Maur.

Devant lequel aſſiégement de Beaumont, le Roy avoit faict mourir au bourg et pont de Challenton pluſieurs ſoldatz, jusques au nombre de quarante-cinq ou cinquante, à cauſe qu'ils ne s'eſtoient, ny les habitans du dict bourg, voullus rendre à luy : ce qu'il avoit par semblable faict à Saint-Mors-des-Fossez, où il ſeroit par après allé, qui ne s'eſtoient aussi voullu rendre.

Ce faict, le jour de lundy enſuivant, XXIe de may 1590, à midy, le marché de cette ville de Gisors eſtant jà comme paſſé, arriva un bruict qu'il y avoit grande compagnie de cavallerie qui eſtoit à la porte de Cappeville du dict Gisors, et que le Roy y debvoit à l'inſtant venir (1) ; pour raiſon de quoy, les habitans

(1) « S. M. fit *une cavalcade* jusqu'à Gisors, tant pour s'assurer de cette ville » que pour y laisser quelques forces qui puissent ôter aux ennemis la communi- » cation de Beauvais à Pontoise. » *Discours*, etc. Tours, Mettayer, *imprimeur du Roi* ; 1590.

de la ville, ne ſachans et n'aians entendu la ditte venue, se seroient tenus sur leurs gardes, et ayant pris advis du ſieur de Flavacourt, bailly de Gisors, qui, lors de la rendition de Mantes, avoit de rechef promis au Roy de luy garder fidellement la ville. Après avoir entendu la vérité de la ditte venue, il avoit commandé de n'empescher aucunement ceulx qui voudroient entrer en la ville. En laquelle, ſur les deux ou trois heures après midy, le dit jour, le Roy y eſtoit venu et arrivé, qui s'eſtoit logé au logis qu'il avoit cy-devant pris, aſſavoir : la maiſon du ſieur de Grainville, près l'orloge ; ayant eſté (premier que d'entrer en la dicte ville), harangué par Monseigneur Frontin (1), lieutenant général d'icelle, accompagné des principaux habitans de la ville (2). Et le lendemain, ſur les huict à neuf heures du matin, le Roy ſe ſeroit allé promener à la Roche, accompagné seullement de vingt chevalliers, & ſeroit revenu le même jour à dix ou unze heures du ſoir.

1590

Arrivée du Roy à Gisors.

Et le lendemain matin, mercredy, du dict mois de May, ſur les dix heures, le Roy s'en eſtoit retourné droict à Lille-Adam, près Beaumont, et avoit dict à ſon Parlement, à Meſſieurs de cette ville (ſur la révérence qu'ilz luy avoient faicte de rechef) : « *Qu'il les aſſureroit, garderoit, & maintiendroit tant qu'il pour-* » *roit* ». Et d'autant qu'il entendoit ruyner ſes ennemis, qu'iceux habitans ne trouvassent mauvais ce qu'il avoit faict, qui eſtoit qu'il avoit ordonné garniſon en cette ville de la compaignie de Monſieur le conte de Saint-Pol, ayant dict par semblable, montant à cheval en ces termes : « *Allons en dix jours dans Paris, ou bien la bataille.* »

Le Roi à Isle-Adam

Garniſon ordonnée par le Roy à Gisors.

A laquelle garniſon, toſt après le dit partement du Roy, l'on avoit pris et marqué aucuns des logis de la ville. Et eſtoit le commun bruict que le Roy eſtoit ainsi promptement venu en la ditte ville sans le faire aucunement scavoir aux habitans d'icelle, afin d'y mettre la ditte garniſon, & en attendant la rendition du chaſteau de Beaumont, comme est cy-devant dict ; d'autant que le Roy avoit eſté adverti que l'armée de Monseigneur du Mayne aprochoit et voulloit, ou Monseigneur d'Aumalle, avec ceulx de

(1) Achille Frontin, lieutenant du bailli de Gisors.

(2) La présence du Roi à Gisors fit croire que Beauvais allait être assiégé. Dans cette crainte, Godin, maire de cette dernière ville, manda de Picardie le sieur de Gribeauval, qui s'y porta avec 500 soldats. (V. *La Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White ; Paris, 1846 in-8°, p. 39.)

1590 Beauvais & d'Amyens, venir en cette ville de Gisors, pour y paſſer vivres à porter à Paris, à cauſe qu'ilz en avoient grand besoing et néceſſité.

FF. XLVIII° (R°.) Le Roy, pour cette occaſion, ayant mis et poſé la dicte garniſon à Gisors, comme par semblable, il voulloit prendre et avoir à luy la ville et chaſteau de Beaumont, pour empescher que les dits vivres ne ſe portaſſent à la ville de Paris et Pontoise. Le ſieur conte de Saint-Pol s'eſtoit logé au chaſteau de ceſte ville de Gisors, et y avoit eſté quelque temps; les cappitaines de dessoubz luy en la ville, aussi, aſſavoir le ſieur de Mailly, le capitaine Roncherolles et le ſieur de Voulencourt, filz de Monsieur de Beaurepère; jusques à la fin du mois d'aoust enſuivant, que l'on avoit porté au Roy, à Saint-Denis en France où il eſtoit, pluſieurs seings des habitans de Gisors aux fins de la conſervation de la ditte ville, *sans aucune garniſon*, ce qu'il avoit accordé.

Le comte de Saint-Paul à Gisors.

Barricades faictes au dit Gisors par la garniſon y eſtans.

Durant laquelle garniſon, les ſoldatz d'icelle avoient faict des barricades de la largeur de la rue au bout d'en hault de la halle du dict Gisors; n'ayans laiſſé pour tout que le paſſage d'une charrette, proche de l'huis de la maison de la Coupe; et par semblable barricadé le dedans de la ruelle d'en hault et le bout d'icelle. Pour raiſon de quoy, l'on ne pouvoit ſortir, ny aler dans la ruelle; & auroit convenu que la proceſſion paſſaſt par derrière la grande court & porte du fief de la grange du dict Gisors, pendans le dit temps. Toute la grange ayant eſté auparavant abattue par le commandement du ſieur de Verines, à la requeste de la plus grande partie des habitans, qui avoit eſté néantmoins par arreſt de la court faite rebastir par les habitans d'icelle ville qui y avoient eſté condamnez & en ces années mil v^c^ iiii^xx^ xv et iiii^xx^ xvi.

Garde au clocher de jour et de nuit.

Durant le temps de laquelle garniſon, les ſoldatz d'icelle avoient faict la garde au clocher de l'église, tant de nuict que de jour, pour descouvrir de plus loing, sans que les habitans leur euſſent rien dict pour éviter débats et querelles; faisans journellement, les ditz ſoldatz, la garde à la porte de Neaufle du dict Gisors, par laquelle, en cas de ſurprise de la ville par les ennemis d'icelle, les dits ſoldatz ſortiſſent & ſe feuſſent desfendus en la rue du bourg au-deſſus de la halle. Le ſecond jour de Juing, au dit an, le Roy a faict publier lettres par lesquelles il commandoit, à

peine d'eſtre rebelles & de confiscation de biens, à tous gentilzhommes du bailliage de Gisors (1), de venir trouver le ſieur conte de Saint-Pol, en cette ville de Gisors, afin de tenir la main forte à tous ceulx qui voudroient aprocher de Gisors, en attendant la rendition de la ville de Paris, laquelle il espéroit en brief; et devant laquelle ville, et paſſage d'icelle, le Roy et ſon armée avoit toujours eſté du depuis ſon partement de cette ville de Gisors. Le ſieur conte de Saint-Pol, ayant faict abattre quelques maisons proches du chaſteau du dict Gisors, démolly les jardins eſtans aux fossez du chaſteau, et par après avoir eſté trouver le Roy.

1590

Convocation des nobles à Gisors.

En lequel mois de Juin, Monseigneur le conte de Tavannes, du party de la Ligue, s'eſtoit présenté avec ſes compagnies devant les murailles de la ville de Vernon, contre lesquelles il avoit faict tirer pluſieurs coups de gros canon; enfin, après bresche faicte, ils s'eſtoient présentez à l'assault, & ils avoient eſté repoulsez par les habitans & la garniſon de la ville, tellement que le ſieur de Saint-Pol et ſes compaignies, qui eſtoient vers Pontoise, eſtoient arrivez promptement près de Vernon, & avoient faict lever le ſiége du dit conte de Tavannes, qui s'eſtoit, avec ſes compagnies et ſon artillerie, retiré en la ville de Louvyers.

Assault donné par le conte de Tavennes contre la ville et les habitans de Vernon.

Environ ce temps, ou devant icelluy, la ville d'Evreux, qui tenoit pour la Ligue, avoit eſté ſurprise par ceulx du Roy, aſſavoir : par le ſieur de Larchant & de Hallot, avec leurs compagnies qui avoient entré dedans *& ravagé la ville.* Comme auſſi, à la fin du mois de Juing, au dit an 1590, la ville de Senlis avoit pensé eſtre priſe par escallade par les gens du dit ſieur du Mayne (2). Quelques ſoldatz eſtans jà montez au hault de la muraille, qui avoient eſté descouverts par ceulx de la ville après l'advertiſſement à eulx donné par ung quidam du parti du ſieur du Mayne qui avoit descouvert l'affaire au ſieur de Toré, qui commandoit dans la ditte ville; et par après le dit ſieur de Toré

Surprise de la ville d'Evreux par le Roy.

(1) Henri IV considère ici Gisors comme un important point stratégique. Pendant le siége de Paris, les campagnes du Vexin furent parcourues par une quantité incroyable de pillards et de maraudeurs de tous les partis : aux environs de Gisors, notamment, un capitaine Picard, de la compagnie de Beauvais, venait faire « des captures » dans les communes; le maire de Beauvais fut même forcé d'intervenir à ce sujet.

(2) C'était le 3 juillet. (V. Vaultier de Senlis et J. Mallet).

1590 avoit faict mourir ceulx qui avoient esté pris à la ditte escallade, & autres de la ville, spéciallement douze ou quinze relligieux et prêtres qui estoient consentans à tel faict.

Et continuant, par le Roy, à gaigner la ville de Paris par la rendition d'icelle famyne ou autrement lui avoit esté quicté et rendu la ville de Saint-Denis, le lundy neufviesme de Juillet, au dit an 1590, en laquelle il feroit entré, et la plus grande partie de son armée; tellement que la nuict du mardy XXIIIIe du mois de Juillet, estans le Roy dans la ditte ville, et ses troupes, le tonnerre estoit tombé qui avoit tué et faict mourir deux gentilzhommes, et fort blessé un autre dedans une chambre.

Deux gentilshommes tués par le tonnerre.

Le lendemain mercredy, XXVe du dict mois, l'armée du Roy s'approchant et s'efforçant d'entrer dans la ville de Paris par les faulxbourgs Saint-Honoré, il y en avoit eu de ceulx de la ditte armée quelques quantités de tuez sur le champ par les Parisiens, comme aussi il en estoit tombé quelque nombre de leur part; et le dit jour, ou le lendemain, l'armée du Roy se s'estoit approchée, dans le faubourg de Saint-Denis, de la ville de Paris, lequel ils avoient gaigné, le Roy & grande compaignie des siens ayans, le mardy, dernier jour du dict mois, *fait faire le presche & la Cène* dans la ville de Saint-Denis, en intention de donner bataille le lendemain, ou bien les jours en suivant; comme, par semblable, le sieur du Mayne et son armée *avoient faict les Pasques* dans la ville de Meaux, le dimanche XXIXe du dit mois, à l'intention aussi de bataille.

Combats dans les faubourgs de Paris.

Estans sortis de Paris, les dits jours, quatre escolliers, qui avoient esté présentez au Roy, comme aussi il sortoit journellement par passe-portz du dit Seigneur Roy, ou autrement, toutes personnes qui voulloient sortir de la ville de Paris, ne sachans plus de quoy se nourrir. Ausquelz escolliers, l'on avoit demandé si les Parisiens ne se voulloient pas rendre au Roy; lesquelz avoient faict responce que non; & qu'ilz, ou la plus grande partie d'iceux, estoient résollus de mourir « *plustost qu'il entrast dans* » *la ville, et que n'ayans plus de vivres, ilz mengeroient plustost* » *leurs enffans.* »

Quatre escolliers conduits au Roy.

Dans laquelle ville de Paris estoit le Légat, ou Primat du Pape, qui estoit arrivé à Paris avec grandes compagnies, comme est cy-devant parlé. Les seigneurs duc de Nemours, Maréchal

1590

d'Aumalle, Madame de Montpensier (1), Madame de Guyse, et autres grandz seigneurs, cappitaines et soldats, qui deffendoient la ditte ville avec tous les habitans d'icelle qui avoient vesqui en grande pénurye, perplexité & chareté de vivres, et, depuis le commencement d'Avril, au dit an, que les villes de Melun et Corbec avoient esté rendues au Roy, qui estoient les villes & passages de la plus grande partie des vivres qui venoient à Paris, et spéciallement depuis que le Roy estoit parti et sorty de la ville de Gisors, et la rendition de Beaumont, et tellement que ce a esté la vie la plus estrange à passer, durant le dit temps.

Mortalité, grande famyne, & charté de vivres dans la ville de Paris.

Encores du depuis, qu'elle a esté plus dyvine que humaine, jusques à la prise de la ville de Lagny dont sera cy-après parlé, ayant esté le simple peuple & autres en grand nombre, l'espace de plus de quinze jours sans manger pain, ains seullement avoient mangé une petite bouillie qu'ilz faisoient de farine d'avoyne avec de l'eaue, pour ce qu'il n'y avoit plus ou peu de pain dans la ville; de sorte qu'il estoit mort tant de personnes, hommes, femmes, & spéciallement grand nombre d'enfans, que, tous les jours, les rues en estoient plaines, ayans mangé les chevaulx, ains chiens, chats, & toutes autres choses qui se pouvoient adviser de manger (2), jusques au cuyr de vache, qu'ilz faisoient rôtir après en avoir osté le poil; outre que l'on dict avoir trouvé des testes de petits enfans dans la rivière, ce qui faict juger & présumer que l'on en avoit mangé les corps; non pas les François, mais grand nombre de soldatz et *racaille d'estrangers* qui estoient dans la ditte ville, & qui mouroient de faim; chose estrange à penser & croire.

Détails sur le siége de Paris.

L'on tient pour certain que du compte faict, il est mort à la paroisse Saint-Eustache du dict Paris, lors du siége, vingt mil enffans & plus. Le boisseau de blé, mesure du lieu, qui revient environ à quatre & demy de la mesure de Gisors (3), a esté vendu quatre escus balliffant xii[l] & plus; la pinte de vin xv[s] & plus; la livre de lard, x[l]; le quartier de mouton, xx[l]; la livre de beurre, deux escuz & plus. Chacune vache a esté vendue cent

(1) La fameuse de Montpensier, « *aux ciseaux d'or.* »

(2) « *Dom Diego d'Ibarra, agent d'Espaigne à Paris, proposa de calciner les os humains rangés dans les charniers & cimettères, & d'en faire une bouillie qu'il assuroit estre très-nourrissante.* » (Note en marge sur le mss.)

(3) On voit par cette comparaison de mesure que notre auteur appartient bien à Gisors.

1590 escuz & ce, lors qu'il les convenoit tuer, à cause qu'ilz ne pouvoient plus donner de lait pour ce qu'ilz n'avoient plus de pasture, ny manger; le petit picquet de fleur d'avoine pour faire *la bouillie des enffans, quarante solz & plus.*

Sortie du Légat et ambassade du Pappe, de Paris, pour parler au Roy et traitter de la paix.

Le lundy, vie jour d'aoust, au dit an mil vc IIIIxx dix, le Légat accompagné du sieur Cardinal de Gondy et plusieurs autres estoient sortis de la ville de Paris, ils avoient esté trouver le Roy à Saint-Denis, pour traitter la paix; ilz lui avoient demandé entre autres choses, que s'il vouloit vivre en vray chrestien, & aller à la messe comme ses prédécesseurs Roys, ils luy ouvriront les portes de la ville & non autrement; ce que le Roy avoit accordé, estans & mettans bas par les dits habitans et soldatz de la ditte ville de Paris leurs armes : ce qu'ilz n'avoient voullu accorder. Pour raison de quoy, le Légat, et autres qui l'accompagnoient, s'en estoient retournez sans aucun accord.

Durant lequel temps, & assiégement de la ville plusieurs d'icelle, comme dit est, fortoient journellement avec des passe portz ou autrement, les uns payant rançon, les autres estans fouillez & vollez; les femmes & filles prises, et la plus grande partie diffamées & viollées par les soldatz. Il y estoit le plus grand désordre que l'on sauroit penser; la mort estant si véhémente dans Saint-Denis, & en l'armée du Roy, tant pour la grande cherté des vivres joinct à la challeur, que les rues, les champs, et les fossez du dict Saint-Denis *estoient plains de corps morts.*

Arrivée du prince de Palme.

Environ la my-aoust ou peu devant, le prince de Palme (1), accompagné d'une grosse armée, comme de xv à xx mil hommes, seroient venus trouver le dit sieur du Mayne, pour luy donner confort et ayde. La dite armée estoit composée de quatre mil chevalliers, chacun la lance au poing, tous leurs chevaulx bardez. Autre semblable nombre tous armez, ayans chascun le poitrinal (2) à la selle de leurs chevaulx; & le reste, gens de pied, tous Espagnolz, Mores et Egiptiens. Et le xxxe du mois d'aoust, le Roy ayant elleu un champ de bataille entre Lagny et Saint-Denis, s'y estoit trouvé avec son armée, pour ce qu'il avoit entendu que le sieur du Mayne & le prince de Palme, avec leurs armées, debvoient se trouver, ayant laissé et habandonné les

Champ de bataille esleu entre le Roy et les sieurs du Mayne et prince de Palme.

(1) Alexandre Farnèse, prince et duc de Parme.

(2) *Poitrinal* ou *pétrinal*, ancienne arme portative, à rouet, intermédiaire entre l'arquebuse et la pistole (pistolet); elle était surtout en usage dans la cavalerie.

faulxbourgs de Paris, et quelque garnifon à Saint-Denis; pour raifon de quoy, plufieurs eftoient fortis hors de la ville de Paris; comme, par femblable, on y avoit porté les vivres qu'on avoit peu recouvrer, mais d'autant que les dits fieurs du Mayne et prince de Palme, ny leurs armées, ne s'eftoient préfentez au champ de bataille, le Roy s'en estoit revenu le vendredy à Saint-Denis. 1590

Le dit jour, au foir, ayant receu nouvelles que l'armée du fieur du Mayne apparaiffoit, & qu'il avoit avec le dit prince de Palme affiégé Laigny, le Roy y feroit allé le famedy: il avoit gardé la prise du dict Laigny jusques au jeudy enfuivant vi^e jour de septembre, que le dit fieur du Mayne, & fon armée, l'avoient pris par force d'armes, après bresche faicte; et ce, au troisiesme affault, depuis cinq heures jusques à huict heures du matin. Ausquelz assaulx, avoit efté tué grand nombre de gens d'armes de cofté & d'autre; tant, que l'armée des dits fieurs du Mayne & prince de Palme avoient fait paffer au fil de l'espée tous ceulx qu'ilz avoient trouvez dans le dit Lagny portans armes, & icelluy pillé & ravagé, fans que le Roy y eust peu donner ordre.

Prife de la ville de Lagny par les fieurs du Mayne et de Palme.

Pour raison de quoy, la ville de Paris avoit efté plus libre à avoir quelques vivres; non toutefois sans grande charté, pour ce qu'il y en alloit peu à caufe de la garnifon que le Roy avoit laiffé à Saint-Denis, comme dit est; et luy et fon armée avoient efté entre Creil & Senlys, jusques au xxe du dit mois de septembre qu'il avoit affiégé Clermont; durant lequel fiége, le fieur de Toré feroit revenu de Senlis où il eftoit, à fon logis à Dangu, avec sa femme et famille.

Affiégement de Clermont par le Roy.

Et le mardy xxve jour du dit mois de septembre, au dit an 1590, fur les trois heures du matin, le fieur de Saint-Luc, avec ses gens d'armes, et la garnifon du Pont-de-l'Arche, et autres, auroient furpris par force d'armes la garnifon et habitans de Lions (1) qui tenoient pour la Ligue, tellement qu'ilz en avoient pris la plus grande partie prifonniers, et les autres tuez et mis en pièces, et pillé tout le bourg de Lyons; — ce faisant, avoit usé de grande cruauté envers les dits habitans, leurs femmes et enffans, les ayant pris en partie couchez dans leurs lictz, et

Prife du bourg de Lyons par le fieur de Saint-Luc, pour le Roy.

(1) *Lyons-la-Forêt;* petite ville du département de l'Eure; le sol de son territoire recèle de nombreux objets romains. Il y avait autrefois un château remarquable, que Charles IX habita en 1570.

1590 précédent telle ſurprise. Le dit Lions avoit toujours tenu ferme pour la Ligue; s'eſtans illecq & dans les bois du lieu réfugiez grande quantité de ſoldatz, qui, journellement, pilloient et volloient ceux qui paſſoient par les chemins d'allentour, ayans couppé & abattu pluſieurs arbres du dict bois, qu'ilz avoient mis aux chemins & paſſages de peur de ſurprise; n'osans, les habitans de Gisors et des environs, ſortir de leurs portes, ny aller par les chemins, qui ne feuſſent pris par telz volleurs & autres de la ville de Gournay, Neuf-Marché, Beauvais, Pontoise et autres endroictz, et spéciallement depuis que le Roy eſtoit venu en cette ville de Gisors, au mois de May, et qu'il avoit laiſſé garniſon. Tellement, qu'entre les autres, maistre Jehan Petit, advocat à Gisors, s'eſtant allé promener à son jardin *aux Argilliaires* (1), avoit eſté pris par la garniſon de Gournay, et mené au dict lieu sans que l'on lui eust peu donner aucun ſecours; il avoit eſté deux moys et plus priſonnier au dit lieu, jusques à ce qu'il eust payé six centz eſcus, et quelques deux centz livres de despence; comme par semblable, *Gabriel Charamy* (2), maistre Jehan le Vasseur, et Nicolas Daussi, qui avoient eſté détenus priſonniers à Beauvais, deux ans et plus, jusques à ce qu'ilz euſſent payé rençon; et auſſi, journellement ils prenoient les chevaulx qui labouroient aux champs.

Les voleurs maîtres de tous côtés.

FF. LX° (*verso*).

Ce qui s'est exercé durant le temps deſſus dit, & encores par après, n'osans, les habitans du dict Gisors, sortir jusques aux faulxbourgs de la ditte ville.

Le mardy, ſecond jour d'octobre, au dict an, avoit le Roy faict tirer pluſieurs coups de canon contre la ville de Clermont: la garniſon et les habitans qui eſtoient dedans avoient demandé *temps d'advis* pour la rendre. Enfin le dit jour de mardy, ilz avoient rendu la ville et chaſteau du dit lieu au Roy qui avoit laiſſé aller la dite garniſon à Beauvais, sans leur faire aucun tort, ny pillé autrement la ville, synon qu'il y avoit laiſſé garniſon. Et de là, le Roy avec ſon armée s'en eſtoit venu droict à Magny, le vendredy cinquiesme du mois d'octobre, et couché le dit jour samedy en suivant à la Roche; et le dit jour de samedy il avoit

Rendicion au Roy de la ville et chaſteau de Clermont.

Passage de Henri IV à Magny, à la Roche-Guyon, et Mantes.

(1) Le lieu dit *les Argillières* est devenu aujourd'hui une rue de Gisors, parallèle à l'Epte, et proche de *la forteresse*.

(2) Vraisemblablement *Cheramy*; l'auteur du manuscrit a spécialement souligné ce nom, comme celui d'une personne que l'on connaît particulièrement.

esté à Mantes, d'où il avoit envoié ses fouriers pour marquer & prendre le logis de cette ville de Gisors, pour y loger. 1590

Et de faict, le lundy huictiesme jour d'octobre, au dit an mil v^c iiii^xx dix, une grande compaignie de son armée estoit passée par dedans cette ville, en la compaignie de Messires les Maréchalles & Baron de Biron; lequel Maréchal de Biron estoit dans une litière à cause qu'il n'estoit guary du coup qu'il avoit eu par le bas du ventre, lors de l'assiégement de Clermont.

Partie de l'armée du Roy passée par Gisors.

Lesquelz sieurs de Biron, le vicomte de Touraine, et autres grandz seigneurs qui y estoient par après arrivez, s'estoient tenus dans la ville de Gisors avec plusieurs compagnies, logez en la plus grande partie des logis de la ville, estans passez par les faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors six pièces d'artillerie, avec les munitions d'icelles, qui avoient esté conduictes par les moulins à tan, et de là, passez et allez à droicte route, chemin, et passage pour aller à la ville de Gournay. Les dictes compagnies avoient logez aux villages circonvoisins d'icelle pour la bloquer, à ce que l'on disoit.

Le Roy estant allé de Magny en la ville de Vernon, avec le reste de son armée, il y avoit resté jusques au lendemain, jour Saint-Denis, au dit an, qu'il estoit arrivé en cette ville de Gisors, à six heures du soir, *monté sur un cheval grison, sur lequel coustumièrement il estoit, ayant, à son chappeau de pelluche de soie noire, ung grand plumache blanc.* (1)

Venue et arrivée du Roy à Gisors.

Il estoit accompagné seulement de douze à quinze chevaulx, & estoit allé loger à son logis coustumier, assavoir au logis du sieur de Grainville, près *La Cohue* (2); sa garde de Suisses estant le long et dedans icelle *Cohue;* & sa garde française, proche de l'autre garde, au logis de Jehan Hue (?) et Perquin, fourbisseur; environ quatre-vingt-dix ou cent personnes aux gardes. Messieurs de cette ville estans allez au devant du Roy jusques à *la Croix Chassemarre,* au bout des faulxbourgs de la porte de Paris du dict Gisors, ausquelz faulxbourgs, et en

(1) Ces intéressants détails, sur le costume que portait Henri IV en campagne, nous révèlent dans le narrateur un observateur fidèle en même temps qu'un *témoin oculaire* de la plupart des événements racontés dans notre manuscrit; nous retrouvons à Gisors le *panache blanc* que le roi portait « coustumièrement », comme le dit notre chroniqueur, et le *cheval gris* traditionnel que montait « le Béarnais. »

(2) A tous ses voyages à Gisors, Henri IV logea à l'hôtel de M. de Grainville, près la *Cohue* : cet endroit se trouvait près du pont de *l'Horloge.*

1590 toutes les maisons et courtz d'icelles eſtoient logiez les Suiſſes et ansquenetz, mesmes aux faulxbourgs de la porte de Neaufle, vivans tous, mesmes ceulx dedans la ditte ville à discrettion, ne voullans rien payer de leur despence. (1)

Le lendemain, jour de mercredy, IXe jour du mois d'Octobre, ſur les huict à neuf heures du matin, le Roy avoit fait faire la preſche en la chambre de derrière du dict logis, allant à laquelle & dévallant de la chambre ou ſalle de devant, où il couchoit. Il luy avoit eſté dict & remonstré par quelques gentilzhommes qu'il y avoit des volleurs au village de Tiviniller (2) qui pilloient et ravageoient le dit village ; à quoy il avoit fait responce, qu'au ſortir du preſche, il escriroit afin de faire ceſſer les dits pillages; lequel preſche, il avoit continué faire les jours ensuivants ; ausquels jours il avoit eſté après disner à la chaſſe ayant faict paier aux principaux habitans de la ville de Gisors la ſomme *de deux mille escus* pour paier ſes Suiſſes ; ſans compter *vingt mil pains* que l'on avoit livrez à ſa venue, et qui avoient eſté cuitz par ſon commandement, premier, et avant que d'y venir ; ne pensans et n'attendans les dits habitans aucunement la ditte venue du Roy, qui avoit le vendredy ensuivant, ensemble tous ceulx logez en la ville, mangé du poiſſon et autres choſes ſemblables ; mais le samedi, avoient tous mangé de la chair.

Fourniture et paiement fait au Roy de II mil escuz, et XX mil pains, par les habitans de Gisors.

Et le lendemain, jour de Dimanche quatorziesme jour du dict mois, le Roy, accompagné de grand nombre des ſiens, avoit faict faire le preſche, mesmes la Cène, en *la grande salle de la Cauchie*, nommée *le lieu des singes* (?) du dict Gisors. Il avoit (le preſche) commencé dès huit heures du matin, jusques à dix heures et demie, durant que l'on diſoit la grand meſſe de cette paroiſſe ; après que le Roy avoit eu disné, il s'en eſtoit allé hors la ville, ayant faict marcher, devant que ſortir d'icelle, trois ou quatre régiments de gens de pied, et le reste faict tenir aux villages circonvoisins tirans du dict Gournay ; sy avoit mené avec luy toute ſa cavallerie françoise et laiſſé les reystres qui eſtoient

Le Prêche fait à Gisors.

(1) Décidément, l'honneur pour Gisors de loger la personne du Roy, était bien « un honneur sans profit ! »

(2) *Thibivillers*, village du canton de Chaumont. Son château fut brûlé en 1566, au commencement des guerres de Religion ; l'emplacement de ce château s'appelle encore aujourd'hui : *le Château-Brûlé*.

logez au village de Vodencourt (1) et ès-environs; aussi avoit laissé en cette ville tous les Suisses, bagages, serviteurs, et autres gens; mesmes estoit demeuré en cette ville Monsieur le Chancellier nommé Giverny, fort antien (2), & tout son grand conseil, qui estoient arrivez lors de la venue du Roy. 1590

Départ du Roy par Magny.

Tous les rendez-vous du train du dit Seigneur Roy, estant le dit jour de Dimanche, à Magny, ne sachant les ditz soldats où on les voulloit faire marcher, & l'artillerie au nombre de six pièces, comme dict est, et sept charetées de balles, chacune charrette contenant XXXVI, le tout revenant à IIC L. II, et cinq chartées de barilz de poudre revenans à vingt-cinq barilz, qui estoient au village de Droitecourt (3), avoient esté ramenez le dit jour de Dimanche, dans une pièce de terre, « *ensemencée de nouveau en blé* » (4), appartenant à la *Léprosarie de Saint-Ladre*, proche des Bournes, estans au chemin qui mayne au bois, y faisant tous les jours et les nuicts la garde par les Suisses. Le lendemain, jour de Lundy, le sieur Maréchal de Biron estoit sorti dans sa litière, et estoit allé jusques à Buhy pour faire, à ce que l'on dict, quelque accord (5) avec Messieurs de Villeroy père et filz; et lequel (père), secrétaire du Roy, avoit un fils nommé le sieur de Hallaincourt (6), qui estoit gouverneur de Ponthoise pour la Ligue.

Le lendemain, le dit sieur Maréchal de Biron estoit revenu en cette ville, le Roy estant allé, à ce que l'on pouvoit congnoistre, au devant des munitions, tant de guerres que autres, que l'on voulloit porter en l'armée du sieur du Mayne; mesmes estoit allé pour mitrailler la ville de Corbeil, que le dit sieur du Mayne

(1) *Vaudencourt*, village du canton de Chaumont; possédé en 1588 par Marie Imbert, veuve de Georges du Bec, baron de Boury.

(2) Philippe Hurault, chancelier, comte de Chiverny, successeur de Michel de l'Hospital et auteur des *Mémoires* qui portent son nom; il était, à son passage à Gisors, en 1590, âgé de 62 ans; il mourut en 1599.

(3) *Droittecourt* : avant la Révolution, petite paroisse, devint une commune du canton de Trie-sur-Troësne; c'est aujourd'hui un petit hameau dépendant de la commune de Sérifontaine (Oise).

(4) Petit détail, sans importance historique, mais qui démontre la précision et l'authenticité des faits contenus dans le manuscrit que nous publions.

(5) Cet *accord* ne se fit pas sans de longues négociations; M. d'Alincourt ne rendit, ou plutôt ne *vendit* Pontoise au Roi qu'en 1594. Il reçut, pour cela, avec son père, M. de Villeroy, près de *cinq cent mille livres*, et, de plus, fut maintenu dans la place de gouverneur du Vexin.

(6) Les Villeroy possédaient à *Alincourt* ou *Halincourt* (aujourd'hui hameau de la commune de Parnes), un château important. V. *Histoire de Parnes*, par M. A. Lefrançois, in-8°; — et les publications sur Magny et environs, de M. Alfred Potiquet.

1590

Deffaicte par le Roy du régiment du fieur de Pourtraincourt, pour la Ligue.

battoit. Et ayant le Roy découvert que le régiment du fieur de Pourtraincourt pour la Ligue, eſtoit venu au village de Suresnes, près Paris, pour porter vivres en la ditte armée du fieur du Mayne, et charger illecq vins ; il estoit entré dans le village avec ses compagnies, qui avoient tellement rué sur les compagnies du dict régiment, qu'enfin s'eſtant les compagnies réfugiées dans l'église du lieu, & ayant fermé l'huis sur eulx, il avoit eſté ouvert d'un pétard, et (il estoit) entré dans la ditte église, à laquelle ilz avoient mis le feu. Tellement, que les soldatz de dedans montez au clocher, et voulte d'icelle, avoient esté *enfumez* de telle sorte qu'ils estoient, ou la plus grande partie, mortz de telle façon ; enfin, ayans les gens du Roy, gaigné la ditte voulte, ils avoient tué le reste des dits soldatz ; lesquelz, ils avoient jettez du haut des galleries de la ditte église & aucuns pris prisonniers en rençon, le dit fieur de Pourtraincourt s'eſtant sauvé.

Combat à Longchamps.

Pendant ce temps, aſſavoir la nuict d'entre le mardy et le mercredy du dit mois, le fieur de Tavannes, accompagné de grand nombre de gens de la Ligue, eſtoit venu au village de Longchamps où eſtoit le régiment de Saint-Jehan pour le Roy ; les soldatz duquel régiment, ou la plus grande partie, avoient esté taillez en pièces sur le champ ; les autres s'eſtant desfuys & ſauvez dans les bois. C'est pourquoy les chevaulx de l'artillerie du Roy estant à Éragny (1) et autres endroictz, avoient esté contrainctz de venir faire leurs gistes aux faulxbourgs de la porte de Cappeville de Giſors, & les dits jours, aſſavoir le mardy XVIe du mois d'octobre, entre cinq à six heures du ſoir, les fieurs du Mayne & le prince de Palme, avec leurs armées avoient pris par force la ville de Corbeil, et ce, par la breſche qui avoit esté faicte de seize pièces de canon, durant laquelle ils avoient longuement esté et icelle battue par deux à trois assaulx. Tellement, qu'enfin, comme dit est, ceulx de l'armée du dit fieur du Mayne avoient entré dedans, par la breſche, et avoient tout mis au fil de l'espée, non sans grande perte des soldatz & cappitaines du dit fieur.

Prise de la ville de Corbeil par le fieur du Mayne & prince de Palme.

Le Roy revenu à Gisors.

Le vendredy XIXe du dict mois, le Roy, avec ses compagnies, estoient rentrez à cinq heures du ſoir, en cette ville de Giſors,

(1) *Éragny-sur-Epte*, village du canton de Chaumont ; son château, construit tout en briques, date de la fin du XVIe siècle ; on y remarque deux escaliers assez curieux.

1590

n'ayans sceu donner aucun secours aux soldatz en garnison du dict Corbeil, encores qu'ils en feussent tout proches. (1)

Grand incendie à Gisors *(dans la nuit du 19 octobre 1590).*

La nuict duquel vendredy, sur les douze heures, le feu avoit esté mis aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors, près Revillon, par un des serviteurs des Suisses, qui, allant panser deux chevaulx, estant dans une estable de Fran (?) Gosse, laboureur, s'estoit endormy; et la chandelle qu'il avoit attachée dans le foin y estant, tout avoit aussitost flambé; & icelle estable mise en feu, les chevaux bruslez. Le serviteur s'estant éveillé au bruict d'iceulx s'estoit desfuy n'ayant eu le loisir de sortir qu'à grand peine de la ditte estable; et lequel feu s'estoit tellement embrasé, à cause de la couverture de chaulme d'icelle estable, qu'il avoit pris en une grange, et, par aprez, aux logis du dict Gosse, proches d'icelle estable; lesquelz logis, couverts de chaulme (joinct le grand & impétueux vent qu'il avoit faict toute la journée, & faisoit lors du dict feu), toutes les maisons, tant de costé que d'autre, couvertes de chaulmes, avoient esté tost toutes brullez; et en somme, jusques au nombre de quinze espaces, sans les estables et granges qui y estoient, dans les quelles, comprins celle du logis des serviteurs du feu cappitaine le Bret (2), avoit esté brullé grande quantité de gerbes de blé, d'orge et d'avoine, qui n'estoient encores battues; mesmes grand nombre de foing, tellement que le feu y avoit esté si grand & impétueux, comme dit est, qu'il avoit brullé le lendemain tout le long du jour, qui estoit chose espouvantable à veoir, n'y ayans, les habitans du dict Gisors, peu donner aucun secours, ou bien peu, à cause que l'on n'en savoit aprocher pour la grande véhémence du feu, de la fumée, et du vent qu'il faisoit; enfin, si ce n'eust esté quelques maisons couvertes de tuille, qui y estoient, tout le reste du dit faulxbourg de *la Croix Chassemare* eust esté brullé.

(1) On trouve dans la correspondance de Henri IV de nombreuses traces de ses passages à Gisors; et on peut juger par les termes de ses lettres de l'importance qu'il attachait à la conservation de cette place; nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Signalons seulement ici, pour mémoire, les lettres ci-après, écrites par le Roi et *datées de Gisors:* du 11 octobre 1590, à M. de Gauville; du 16, à M. de Chanaleilles; du 23, à M. de Houdetot; du 27, au Conseil d'Etat du royaume des Pays-Bas; et deux autres lettres du même jour, adressées au roi de Danemark et au duc de Saxe.

(2) Le capitaine Robert le Bret, seigneur du Mesnil-Guilbert, hameau de Bézu-Saint-Eloi, avait été gouverneur de Gisors et de Mantes, et capitaine de 100 arquebusiers à cheval et de 100 hommes de pied.

1590 Lors duquel feu, aucuns mauvais garçons du faulxbourg avoient pourſuivy & faict mourir quelques Suiſſes, & pris l'or & l'argent.

FF. LXXI[v] (recto). Le Roy, ayant demeuré en la ditte ville, faisant faire le preſche tous les jours jusques au mercredy ensuivant, 24e jour du dict mois (1), qu'il feroit allé dès le matin, accompagné seullement de douze à xv chevalliers, à la Roche; il eſtoit revenu ſur les neuf heures du ſoir le dict jour; le vendredy ensuivant xxvie jour du mois d'octobre, dix heures du matin, il s'en estoit allé, avec la plus grande partie de ſon armée, qui eſtoit passée par cette ville, droict à Escouys (2), lieu du rendez-vous avec l'artillerie. Et le jeudy précédent, fur la remonstrance faicte au Roy par le ſieur de Senquerolles que toute la contrée d'allentour cette ville de Giſors eſtoit ruynée, perdue et destruicte, n'y ayans plus de grains dans les granges, le Roy avoit faict responce en ces termes : « *C'est pourquoy je ſuis venu icy; je le veulx* » *ainſi, d'autant que ce ſont tous Ligueurs par deçà la rivière;* » *si je ny feuſſe venu, les Ligueurs y feuſſent venus.* »

Le Roy à Ecouys.

Réponse du Roi.

Et le dimanche quatrieſme de novembre au dit an 1590, une grande partie de la cavallerie du Roy eſtoit paſſée par cette ville après midy, et allée à Chaumont et Nemours; auquel lieu de Chaumont le Roy avoit couché; il n'avoit paſſé par cette ville de Giſors. C'estoit le commun bruict qu'il alloit avec sa cavallerie, devers la Champaigne, faire lever le ſiége des ennemys qui estoient devant la ville de Mennehou (3), qui tenoit pour luy, & le reste de ſon armée, aſſavoir tous les ſoldatz de pied, avoient tousjours depuis eſté au village de Paſſy (3 *bis*) & ès environs qui avoient tout ruyné et destruict.

(1) C'est à peu près à cette époque que le célèbre historien de Thou fut le héros d'une singulière aventure qui faillit lui être funeste. Il s'acheminait de Senlis à Méru, avec sa femme (Marie de Barbançon), et emportait tout ce qu'il avait pu sauver du pillage de La Fère, lorsqu'il fut arrêté par un parti de *Casaques rouges* (c'était le sobriquet de la cavalerie ligueuse de Beauvais). Il dut laisser sa femme aux mains des Ligueurs, et parvint à grand'peine à gagner le château de Chaumont-en-Vexin, où commandait son ami, M. de Guitry. Malgré les démarches qui furent faites, le prévôt-maire de Beauvais ne voulait pas rendre la prisonnière. Il fallut recourir au Roi, qui était à Gisors; et Biron put enfin obtenir la mise en liberté de madame de Thou, et même la restitution de ce qui avait été pris par les soldats.

(2) *Écouis*, petite ville du département de l'Eure; était possédée au xvie siècle par la famille de Gondy. Charles de Gondy épousa Antoinette de Longueville, fille de Marie de Bourbon, châtelaine de Trie. On remarque dans l'église d'Ecouis le tombeau d'Enguerrand de Marigny.

(3 et 3 *bis*) *Sainte-Menehould.* — *Pacy-sur-Eure.*

1590

Reprise de Lions par le sieur de Tavennes, pour la Ligue.

Cependant, environ la my novembre, le sieur de Tavennes, accompagné de grande compagnie de soldatz, avoit repris & forcé le bourg de Lions, & mis à vaulderoute (1) les soldatz qui y avoient esté laissez en garnison par le Roy; depuis la départie duquel de cette ville, les habitans d'icelle, ny autres, n'osoient sortir, ny venir en cette ville de Gisors, à cause des volleurs estans dans les dicts Lions, Gournay, Beauvais, Girbroy (2), Pontoise et autres lieux. Lesquels (voleurs) venoient journellement, jusques aux portes du dict Gisors, prendre chevaux, vaches et autres bestiaux y estans, tellement que aucuns habitans des faulxbourgs estoient contraincts de venir coucher dans la ville. Une partie desquelz volleurs s'estoit réfugiée dans la maison du sieur d'Aragny au dit lieu; et le sieur de Flavacourt, nostre gouverneur et bailly, en estant adverty, y avoit envoié ses soldatz qui avoient assiégé une nuict les dits volleurs; si bien que le lendemain, jour de samedy, tiers jour de novembre, au dit an mil vc IIIIxx dix, le dict sieur bailly avoit faict *sonner le tambour;* et plusieurs habitans de Gisors, tant de pied que de cheval, y estoient allez afin d'entrer par force dans le dit logis. Quoy voians, les soldatz de dedans, s'estoient rendus à la discrettion du sieur bailly qui les avoit pris jusques au nombre de quinze ou seize, & faictz amener prisonniers au chasteau de Gisors; ils y avoient esté ung mois pour le moins; enfin, on les avoit laissés aller, leurs armes ayans esté prises par les dits habitans & soldatz. Un nommé Benion (?) Auberi dict la Rame, de Gisors, avoit esté tué d'un coup de harquebuse en aprochant d'icelle maison.

Volleurs de la Ligue par les chemins.

Volleurs pris dans la maison du sieur d'Éragny.

Pendant ce temps, le sieur du Mayne seroit venu à Paris, où il avoit esté quelque temps, et la plus grande partie de son armée mise en garnison en aucunes villes comme Beauvais, Meaux & *en la vallée de Montmorency*. Le prince de Palme et les Espagnols, estans au païs de Champaigne et de Lorraine, avoient esté assaillis en bataille par le Roy & son armée à la fin du mois de novembre; tellement que grand nombre de soldatz

(1) En déroute.

(2) Probablement *Gerberoy;* cette petite ville eut comme gouverneur (tenant pour l'Union), François Bigard, de 1589 à 1591. En octobre 1591, le maréchal de Biron, s'étant emparé de la place, mit pour gouverneur Charles de Soyecourt marquis de Mouy. (V. pour l'histoire de cette ville le livre de Jean Pillet, chanoine de Gerberoy. Lire également le récit de ce qui se passa dans cette malheureuse ville le 5 octobre 1589, dans l'ouvrage intitulé : *Deux Ligueurs de Picardie*, par M. A. Bigaut; documents historiques, etc.; gr. in-8°, 1874, p. 81 et suiv.)

1590

Prise des villes de Corbie, Bapaulme & autres.

eſtoient demeurez à la place, les Espagnolz s'eſtans retirez en la ville de Reyms, proche de la quelle s'estoit faicte la dicte escarmouche. Le Roy avoit prins en ce temps les villes de Corbie, Bapaulme et autres.

Grande malladie à Gisors.

Les habitans de Giſors avoient, comme dit est, esté en grande pénurye depuis la ſortie du Roy & des dites compagnies de cette ville ; d'autant que la plus grande partie d'iceux habitans avoient esté mallades d'une malladie de maulx de corps, appellée *la Courante* (1), de laquelle en eſtoit deceddée journellement grande quantité ; eſtant la ditte malladie venue en partie, à ce que l'on pouvoit présager, du mauvais air laiſſé par les dictes compagnies. De la ditte malladie, comme par ſemblable, en eſtoit demeuré beaucoup de mallades en cette ville qui y eſtoient deceddez.

Entrée par escallade dans la ville de Saint-Denis en France. (2)

A la fin du mois de Décembre, au dit an 1590, Monseigneur le Chevallier d'Aumalle, grand guerrier, accompagné de quelques cinq centz hommes, seigneurs et cappitaines, estoient entrez, par escallade ou autrement, dans la ville de Saint-Denis en France, tenue pour le Roy ; et eſtans entrez dedans, ou la plus grande partie, au moien de l'aide d'un religieux du dit lieu, l'affaire avoit eſté descouverte par le gouverneur de la ville, qui, avec ses gens, avoient tellement rué deſſus le dit ſieur d'Aumalle, qu'il avoit eſté tué et la plus grande partie de ses gens. (3)

Le ſieur d'Espernon eſtant arrivé avec quelques forces seroit venu à Chaumont ; en lequel lieu Monseigneur le Comte de Saint-Pol, qui eſtoit venu en cette ville de Giſors, il y avoit quelques quinze jours, avoit mandé la garniſon de Mantes ; le ſieur de Charmont, le ſieur de Liencourt le jeune, et autres, eſtoient allez trouver le dit ſieur d'Espernon au dit Chaumont.

(1) Au xve siècle on disait *la Courance* : « Et ne mangeoient que prunes et fruitz, dont la courance se preit... et moururent beaucoup de nos gens. » (O. de La Marche, *Mémoires*.)

(2) « *Par le ſieur Chevallier d'Aumalle qui y avoit eſté tué avec ſes gens.* » (Note sur le manuscrit).

(3) Le chevalier d'Aumale fut trouvé, selon l'expression de Pierre de l'Estoile, « *sur le pavé* » avec une vingtaine de ses hommes, tués dans ce coup de main des plus singuliers et hardis. Comme d'Aumale avait pillé le couvent de l'abbaye de Saint-Antoine, on fit cette épigramme sur sa mort :

Saint Antoine, pillé par un chef des Unis,
Alla, comme au plus fort, se plaindre à saint Denis
Qui lui dit : « A ce tort, la vengeance est promise ! »
Un peu de temps après, ce pillard entreprit
De prendre Saint-Denis : mais Saint-Denis le prit
Et vengea dessus lui, l'une et l'autre entreprise.

1590

Surprise de Gournay qui avoit esté découverte.

Sur les dix à onze heures du soir, ils s'estoient présentez devant les murailles de Gournay, que tenoient pour la Ligue le sieur de la Fallaize (1) & sa garnison; lesquelles murailles à l'instant ilz avoient entourez d'échelles, afin d'entrer au dit Gournay par escallade d'un costé; et mettre le pétard par la porte pour l'esfondrer, & par ainsi, entrer dans la ville. Mais ceulx de dedans, ayant esté advertis de telle affaire, avoient laissé mettre les eschelles sans faire aucune résistance; et quand les soldatz s'estoient présentez pour monter & escallader, ils avoient esté tellement chargez de coups de harquebuze et autres pièces de canon, qu'ilz avoient faict quiter la place aux compagnies qui estoient devant la ville, non sans grande esfusion de sang; si bien, que le lendemain matin, le sieur Conte de Saint-Pol, & ses gens, ensemble la garnison de Mantes, estoient revenus en cette ville de Gisors, et la ditte garnison retournée à Mante.

Taille payée au Roy & aux Ligueurs.

Au surplus, la ville de Gisors estoit journellement menacée par le sieur de Tavennes, gouverneur de la ville de Rouen pour la Ligue; pour raison de quoy, à ce que l'on disoit, le sieur Conte de Saint-Pol estoit venu en cette ville. Ledit sieur de Tavennes avoit envoié un esleu (2) à Gournay, qui avoit délivré mandement pour la taille aus villages circonvoisins, comme Éragny, Thurgeville (3), Seriffontaines, Saint-Denis de Serment, Bézu-le-Long, Saint-Elloy, & à tous les autres villages de la province de Normandie.

Et laquelle taille, il leur avoit convenu paier pour la garnison dudit Gournay et autres; tellement que les villages *avoient paié les tailles à deux*: au Roy et aux Ligueurs (4). N'osans les

(1) Le 25 décembre (1590) le duc de Mayenne écrit à M. de la Falaise, gouverneur de Gournay, pour le remercier et le féliciter des mesures que ce dernier avait prises, et du soin avec lequel il veillait à la conservation de sa ville; il termine en lui promettant un envoi de fonds. *Mss. inédits de la Bibl. de Reims*, publiés par MM. Henry et Loriquet (I. 205, in-8°, 1860).

(2) *Esleu*, Elu, magistrat qui connaissait de l'assiette des tailles, aides, et autres impositions des deniers royaux.

(3) *Tierceville*, était autrefois une paroisse; aujourd'hui ce n'est qu'un simple hameau dépendant de la commune de Bazincourt, canton de Gisors. — *Sérifontaine* (Oise), bourg du canton de Chaumont, fut longtemps possédé par des seigneurs de la maison de Trie. — *Saint-Denis-le-Ferment*, village du canton de Gisors. On remarquera que notre chroniqueur écrit *Saint-Denis de Serment*. — *Bézu-le-Long* et *Saint-Eloi* formaient autrefois 2 paroisses, réunies aujourd'hui en une seule commune du canton de Gisors. En 1564, le chevalier d'Aubourg était seigneur de Bézu et de Saint-Eloi.

(4) C'était absolument la situation des provinces du Nord de l'Espagne pendant ces dernières années, alors que les populations de cette contrée étaient tour à tour mises à contribution par les troupes de Serrano et par celles de don Carlos.

1590

Misère des campagnes.

habitans des dits villages, ou bien peu ozé, venir à Gisors ny ailleurs, à cause qu'ils estoient mis en prison par le sieur de Flavacourt, nostre bailly, qui retenoit les dites tailles pour le Roy, *si bien qu'il ne venoit au dit Gisors que des femmes.* Comme par semblable, les dits paouvres villageois n'osoient coucher dans leurs maisons, de paour des ravageurs & pillards qui, nuict et jour, passoient par les dits villages pour voller & piller; ains estoient contrainctz coucher dans les bois, maisons des gentilzhommes & ailleurs, laissans leurs femmes et enffans dans leurs maisons à l'abandon des dits pillards. (1)

1591

FF. LXXVIII° (V°).

Siége et prise de la ville de Chartres par le Roy.

Au commencement de Février 1591, le sieur Conte de Saint-Pol s'en estoit allé de cette ville de Gisors en la ville de Mante, & de là, trouver le Roy, qui, avec son armée, avoit assiégé la ville de Chartres. Les habitans et soldatz de ceste ville de Ligue avoient tellement soustenu et résisté, que le Roy avoit esté contrainct de faire tirer le canon contre icelle, les dames et damoiselles du lieu estant sur les murailles, se mocquant & raillant; à l'aprochement et arrivée de laquelle ville, avoit esté tiré quelques coups de canon par ceulx de la ville, tellement que le cheval sur lequel estoit monté M. le Baron de Biron avoit esté tué soubz luy, le Roy estant à costé du dit Baron, qui avoit juré mourir devant la ville premier que d'en partir, ou qu'il feust dedans icelle; les soldats et cappitaines de la ville estans braves hommes et bons guerriers.

Toutesfois, le XIX° d'avril, au dit an 1591, ayant appoincté au gouverneur, qui avoit dict ny avoir plus de pouldres, le Roy avoit entré dedans la ville de Chartres, accompagné de grand nombre de gentilzhommes et autres cappitaines et soldatz, ayant esté chanté le *Te Deum laudamus* dans l'Église du lieu, et les prestres estant allez au devant du Roy, premier que d'entrer en la ville.

(1) Ces craintes étaient justifiées; le 30 janvier 1591, en effet, Henri IV écrit une lettre aux officiers et habitants de Mello, dans laquelle il leur mande que le Bailliage et le siége présidial avaient dû, par suite d'une rébellion, être transportés de Beauvais à Chaumont-en-Vexin, mais « qu'estimans qu'il seroit *plus en seureté* à Mello » qu'à Chaumont, il les transfère dans la première de ces deux localités. (*Original : Arch. du château de Mello*). Rappelons, par occasion, que le Bailliage de Chaumont avait été exclu de l'exercice de la religion réformée. (V. *Correspondance de Henri IV*, I, p. 380, *in-4°*).

Nôtre chroniqueur, témoin oculaire des désastres qu'il enregistre sur son *journal*, justifie, par la peinture qu'il fait de l'effroyable misère de cette époque, cette phrase de Montaigne : « Il n'y avoit ni loi, ni justice, ni magistrat qui fît son office. »

Les habitans d'icelle crians : *Vive le Roy*. Et premier que d'entrer par le Roy dans la ville, les ſoldatz d'icelle, par l'appoinctement, eſtoient sortis avec leurs armes et conduictz jusques proche de la ville d'Orléans; les habitans avoient payé grande ſomme de deniers au Roy pour son armée; lequel, après avoir esté trois ou quatre jours dans la ville, sortit d'icelle y aiant laissé forte garniſon & son chancellier. 1591

Pendant lequel ſiége de Chartres, le ſieur du Mayne et son armée avoient pris la ville de Chasteau-Thierry, proche de Meaux, qui tenoit pour le Roy, après breſche faicte à icelle; devant laquelle M. Le Bret, ſieur de la Vallière, qui s'eſtoit de nouveau remis au service de l'artillerie pour le ſieur du Mayne, avoit eſté frappé d'un coup de canon par la jambe, laquelle il luy avoit *convenu coupper;* et tost après la rendicion de Chartres, il décedda, ayant, comme dit eſt, promis son ſervice au Roy, lorsqu'il seroit venu en son dernier voiage à Giſors; encores que le dict Le Bret feust en premier lieu fort reſpecté et advancé au ſervice du ſieur Duc de Mayenne.

Priſe de la ville de Chaſteau-Thierry par le ſieur du Mayne.

Et préceddent, la ville de Dreux & la ville du Havre-de-Grâce avoient pensé estre priſes par les trahisons d'aucuns habitans et soldatz de dedans, durant que le ſieur Mareſchal de Biron, avec grand nombre de ſoldatz, eſtoient « *tournoyans les dittes villes,* » *par longtemps,* durant que le ſieur Conte de Saint-Pol eſtoit en cette ville de Giſors; pendant lequel temps, et toujours par après, durant les mois de Février, Mars, Avril, May, Juin et autres enſuivant, les habitans de Giſors, ny tous autres, n'euſſent osé eſtre si hardis de sortir les portes de la ville, ny aller seullement en aſſurance aux Argilliaires, de paour des coureurs et volleurs des ſoldats de Gournay, Giebroy, et autres lieux, et par ce moien, le trafficq & pratique de toutes choses avoit ceſſé.

Du depuis, en la fin du mois de Mars, aucuns des soldatz de Gournay et autres, s'eſtoient venus habituer à Saint-Cler (1), qui avoient faict renforcer le chaſteau du dict lieu de foſſez, et tenaces; partant, nul n'osoit paſſer par illecq ny allentour, qui ne feuſt vollé, mais tost après, le ſieur de

Priſe de Saint-Cler par les ſoldatz de Gournay & faictent ſortir par le ſieur de Buhy

(1) *Saint-Clair-sur-Epte*, bourg célèbre par le traité de 912 fait entre Rollon Ier, duc de Normandie, et Charles-le-Simple, roi de France.

1591 Buhy, accompagné de soldatz y avoient esté, et faict mener quelques pièces de canon, qui avoient faict sortir les dits soldatz du dit Chasteau de Saint-Cler. Le dimanche v^e jour de May au dit an, les soldatz qui estoient au logis nommé *la Muette*, Énencourt-le-Secq (1), et autres lieux, se couvrant du manteau de la Ligue, ou d'environ, pour voller & piller, avoient pris le Chasteau de Chaumont, dans lequel estoit le filz du sieur de Quitry (2) avec quelques soldatz qui tenoient le dit chasteau pour le Roy; ausquels l'on avoit pris et pillé tout ce qu'ils avoient, et spéciallement *les grandz chevaulx* du sieur de Quitry qui estoient au dit chasteau; lesquelz ils avoient faict conduire à Beauvais.

Le chasteau de Chaumont pris par des volleurs de soldatz.

Ce qu'ayant entendu, le sieur de Hallot, le dit jour, estoit arrivé à Gisors, avec une grande compagnie, de retour du voyage qu'il avoit faict pour le Roy en Angleterre, pour avoir de l'argent; lequel (sieur de Hallot) faisoit conduire (l'argent) au Roy qui estoit à Senlis. Icelluy, sieur de Hallot, avoit, dès le mesme jour de Dimanche, envoié par devers les dits soldatz afin qu'ils eussent à rendre & quicter le chasteau, sinon que luy & ses compagnies avec cinquante des soldatz de Monseigneur de Flavacourt, bailly de Gisors, yroient les faire sortir. A quoy iceux soldatz avoient fait responce: « *Qu'ilz ne rendroient la dicte place, & qu'ils entendroient y vivre ou mourir.* »

Et le lendemain reprise par le sieur de Hallot & autres, pour le Roy.

Le sieur de Hallot et ses compagnies estoient parties le lendemain lundy matin, et avoient assiégé le Chasteau de Chaumont; enfin, par belles parolles, les soldats, et les cappitaines, dessus dits, s'estoient rendus, & qui avoient esté désarmez et amenez prisonniers, jusques au nombre de quarante ou quarante-cinq aux prisons de Gisors. Quatre ou cinq jours après, ils en estoient sortis avec congé pour ce qu'ilz eussent trop cousté à nourir (3).

Premier que les dits soldatz se feussent rendus, il estoit arrivé proche de Chaumont quelques cinquante chevalliers de la ville de Pontoise, afin de donner secours aux dits soldatz; mais comme ilz aprochoient, le sieur de Hallot,

(1) *Enencourt-le-Sec*, village du canton de Chaumont-en-Vexin.

(2) Chaumont — Guitry — Bertichères.

(3) On peut juger de la misère extrême dans laquelle étaient plongées les populations du Vexin, non-seulement par les curieux détails qui précèdent, mais encore par ce fait: que la ville de Gisors se voit obligée de rendre la liberté à *un petit nombre* de prisonniers, et ce, au bout de quelques jours, « *faute de pouvoir les nourrir.* »

le ſieur de Raullet le Jeune, le ſieur de Vardes, et autres, avecques leurs gens, juſques au nombre de cent chevaulx et plus, avoient couru deſſus. Quoy voians, par les dits chevalliers de Pontoiſe, que leur partie n'eſtoit bien faicte, ils avoient tourné le dos & s'eſtoient desfuys; après lesquelz ilz avoient couru et tuez quelques ungs, comme auſſi l'on en avoit bleſſé et pris à rançon. Le reste s'eſtant sauvé, le ſieur de Hallot et autres s'en eſtoient revenus à Giſors, le dit jour de lundy au ſoir, sur les six heures, avec les ſoldatz prisonniers; et lequel ſieur de Hallot, et Rollet et leurs compaignies, s'en estoient deux jours après allez avec l'argent qu'ilz conduisoient droict à Senlis, d'où ilz eſtoient revenus quelque peu de temps après et retournez à Mantes & Meullant; le Roy, avec son armée, eſtoit demeuré au dit Senlis et aux environs d'illecq. 1594

Cavalcaie envoyée de Pontoise contre Chaumont.

Environ le quinziesme jour de May, la place et Mont de Sainte-Catherine de Rouen, forte place, gardée lors par le nepveu du ſieur Visconte de Tavenne, avoit pensé eſtre rendue pour le ſervice du Roy, par quelques traiſtres du dit lieu qui y avoient crié : *Vive le Roy*. Quoy ayant apperçu, le ſieur de Tavennes, et les habitans de la ville de Rouen, y eſtoient allez en grand nombre : le nepveu du dit ſieur de Tavennes & ses gens leur avoient rendu la place en laquelle il y avoit esté posé un nouveau cappitaine, et faict mourir pluſieurs ſoldatz dedans.

Desfaicte de ſoldatz Lorains par Angloix, près de Rouen.

Et le jeudy pénultiesme *(30)* du dit mois de May, quelques trois centz hommes Lorrains, ſoldatz du ſieur de Tavennes, s'eſtoient acheminez à Tailly, à trois ou quatre lieues de Rouen; grand nombre d'Anglois qui en précédant avoient eſté envoiez par la Royne d'Angleterre en la France pour ſervir le Roy, avoient esté derechef mandé par icelle Royne au ſecours de quelques villes, tenans du dit Angleterre, qui avoient esté ou pensé eſtre prises par grand nombre d'Eſpagnolz, envoiez pour le service du ſieur du Mayne; iceulx Angloix eſtoient en bien plus grand nombre que les Lorrains, et s'estoient ruez sur iceux, tellement qu'après s'eſtre, les dits Lorrains, desfendus, ilz avoient esté tous desfaictz. Comme auſſi, il en estoit demeuré grand nombre des dits Angloix.

Le Roy eſtoit à deux lieues de la ville de Dreux, environ la fin du mois de May, pour penſer prendre la ditte ville; ayant faict paſſer ſon armée & l'artillerie, au revenir de Senlis, par la

1591

ville de Mantes, néantmoins sans davantage tarder, ny aprocher de la ville de Dreux, il avoit rebrouſſé, et reprins son chemin à grand haste, droict en la dicte ville de Mantes, où il estoit arrivé le Dimanche, ſecond jour de juing, au dit an, *pour entrer, à ce que l'on disoit, dans la ville de Pontoise par quelque façon et menée, ce qui avoit eſté descouverte.* (1)

La trahison descouverte en la ville de Pontoise.

Comme auſſi, il penſoit entrer à Beauvais, à Gournay, et en autres villes qui lui avoient esté promises; ce qui n'avoit peu estre faict, à cauſe que *l'affaire avoit esté descouverte.* Et grande quantité des gens du Roy, avec le ſieur Maréchal de Biron, eſtoient allez, à ce qu'ils diſoient, au devant des munitions qui luy venoient d'Angleterre. Il avoit esté demandé aux habitans de Giſors *vingt-cinq mil pains & quelque quantité de vin,* ce qui avoit esté fourny, le mercredy VIIe jour de Juin, au dit an, ou une grande partie; encores que aucuns partiallisez *(sic)* du dict Giſors vouloient avoir garniſon au dit lieu; aſſavoir, la compaignie du ſieur Vallaigre, de paour qu'ilz avoient de l'armée du ſieur du Mayne qui debvoit venir par de ça, à ce que l'on diſoit; ce qui avoit occasionné que aucuns habitans de Giſors eſtoient allés trouver le Roy pour luy remémorer la promeſſe qu'il leur avoit faicte en précédant, de ne laiſſer aucune garniſon à Giſors. Le Roy & ses gens s'eſtoient par après acheminez à Vernon; et en lieu d'aller, par le ſieur Maréchal de Biron et ses compagnies, au devant des dictes munitions d'Angleterre, ainsi qu'ilz diſoient, ils eſtoient allez droict à la ville de Louviers.

25,000 pains fournis par Gisors

Rendicion surprise de la ville de Louviers par le ſieur Maréchal de Biron, pour le Roy.

Estans proche de laquelle, aſſavoir dans un petit bois près la dite ville, le jeudy VIe de Juin, au dit an mil V^c IIIIXX unze, estoient venus quelque petite quantité de ſoldatz à cheval estans bien advertiz et certains d'entrer dans le dit Louviers, suivant la compoſition & vendicion de la dicte ville par un prestre du lieu et un autre homme nommé Huillyer. Estoit l'un des caporalz de la dicte ville, lors en garde en l'une des portes d'icelle; le prestre, estant à l'eschaudiette (2) pour ſonner la clochette y estans, lors que l'on voyait des gens de cheval venir droit en la

(1) Il s'agit d'une sorte de conspiration qui fut faite par MM. de Ganseville et de La Mare, dans le but de livrer Pontoise au Roi; ils furent décapités dans cette ville le 11 juin 1591. (V. *La Ligue à Pontoise,* par H. Le Charpentier; et le *Journal de Vaultier de Senlis.*)

(2) *Échauguette,* guérite de bois, placée sur un lieu élevé et d'où une sentinelle faisait le guet.

ville. Lesquelz ſoldatz, ayans l'escharpe noire mellée de blanc (1), avoient demandé à entrer dans icelle ville; ce qui avoit esté contredit par quelque ſoldat estant à la porte, diſant qu'il convenoit d'advertir le ſieur de Fontaine-Martel, gouverneur de Louviers, ou bien son lieutenant, aux fins de la ditte ouverture. 1591

A quoy Huillier avoit fait responce, comme caporal, qu'il convenoit ouvrir la porte d'autant que c'eſtoient de leurs gens qu'il congnoiſſoit bien. Ce que les ſoldatz de leur part affirmoient véritable, et estre de l'Union des Catholiques et des Ligueurs, diſans en ces termes : « *Nous venons de faire la* » *guerre au Roy & à ſes gens; nous les avons bien eſtrillez;* » *c'est pourquoy nous ſommes venus en ceſte ville, pour nous* » *rafraischir.* » FF. LXXXIX° (R°.)

Enfin, sur ce que le ſoldat faisoit réſistance, diſant qu'il ne convenoit ouvrir, le capporal Huillier, saisy d'une hallebarde, luy en avoit donné au travers du corps; lequel eſtant tombé par terre, icelluy caporal, qui estoit ſeul pour faire son entreprise, ny ayant pour lors que bien peu de gens à la garde, à cauſe que ceulx qui en eſtoient avoient joué *au ſac* ou autre jeu la matinée (2), & avoient esté envoiez disner par le capporal affin de venir mieux au but de son faict, qui avoit esté tost effectué, pour ce qu'à l'inſtant il avoit ouvert la barrière et les portes pour raiſon de quoy les dits ſoldatz estoient entrez dedans, tenans les portes ouvertes. A l'instant, le prestre, au lieu de ſonner le tocsin, avoit pris en sa main un linge blanc qu'il avoit déploié, donnant ſigne par ce moien aux autres ſoldatz embusqués dans le petit bois, de venir droict à luy, ce qu'ilz avoient haſtivement faict; estans tous arrivez et entrez dans la ville, ils avoient desploié l'enseigne et crié à haulte voix : *Vive le Roy;* et à l'instant, mis les armes au poing.

Ce que voians, les habitans, qu'ilz eſtoient venduz et trahys, et se voullans desfendre, combien qu'il feust trop tard, il leur avoit esté dict par les ſoldatz qu'ilz feroient mourir tous ceulx qui se mouveroient. Partant, les habitans qui n'avoient bien gardé les portes, ainsi qu'il convenoit,

(1) Les partisans du Roi portaient l'écharpe blanche.

(2) Les soldats allemands, qui, au XVI° siècle, composaient en partie l'infanterie française, avaient la passion du jeu; ce furent les *lansquenets* qui introduisirent, à cette époque, le jeu qui a conservé leur nom.

1591 n'avoient sceu aucunement résister à la véhémente rigueur et furie des soldatz, sinon que quelques uns sortant de leurs logis avec leurs armes s'estoient vaillamment combatus; mais enfin, il leur avoit convenu quicter la place, non sans effusion de sang de costé et d'autre; et avoit esté par ce moien, la ditte ville, qui toujours avoit résisté à tous assaux, comme très-forte et robuste, riche et bien garnie de vivres et de canon, n'ayant jamais souffert aucune perte, estans neustre, et ne n'ayans aucune taille, habandonnée aux viollementz des femmes et filles, et au pillage et ravage, durant deux jours, des ditz soldatz.

Le Roy et son armée arrivez à Louviers.

Le Roy & son armée y avoient esté incontinent aprez, tellement que la plus grande partie des hommes avoient esté liez et pris à rençon, encores qu'ilz eussent tout perdu, pour ce qu'ilz n'avoient caché aucune chose; & les femmes et filles, par semblable, prises et menées par les ditz soldatz là où ils avoient voullu, pour en faire par aprez à leur volonté, ce qui estoit une grande cruauté.

Le sieur de Fontaine-Martel revenant de faire la guerre ès-environs de la ville, rentrant lors à icelle par une autre porte, avec sa compagnie, voulant se battre & desfendre la ville, avoit esté, comme le plus faible, pris prisonnier; mesmes Monseigneur de Saintes, Évesque d'Évreux, fort docte, menez au Pont-de-l'Arche; ausquelz le Roy avoit sauvé la vie.

Vengeance du prêtre et du caporal.

La vendicion de la dicte ville avoit esté faicte par les dits prestre & caporal; d'autant que le prestre avoit esté dépossédé de la cure de Louviers, à laquelle il avoit esté remis après la dite prise; & ceulx de la Ligue avoient faict mourir le père du dit capporal, duquel le Roy avoit donné cinq mil escus.

Quelque temps après, la plus grande partie des habitans de la ditte ville avoient esté chassez et mis hors par la garnison qui y avoit esté laissée avec un autre gouverneur. Ce faict, l'armée du Roy s'estoit acheminée les jours ensuivans à Vernon, Andelys et ès-environs, prenans tous ce qu'ils trouvoient, sans rien laisser, tellement que les hommes, femmes & filles estoient contrainctz d'habandonner leurs maisons & s'enfuir. Et ayant esté huit jours dans la ville de Vernon, s'en estoient allez avec grande quantité des leurs à Dieppe; et de là en Angleterre *.

1591

Maréchal de Biron à Etrépagny.

Le sieur de Biron avec ses compagnies estoit venu à Etrepagny (1), le Dimanche xvie du dit mois de Juin, et le lendemain, M. de Flavacourt, nostre bailly, avec quelques habitans estoient allez le trouver au dit Estrepagny, afin de le suplier de ne passer par devant cette ville de Gisors, ny allentour d'icelle, *d'autant qu'il n'y avoit aucuns vivres.* Ce faict, le seigneur de Biron, ayant vendu à aucuns de la ville de Gisors quelque quantité de sel qu'il avoit pris à Andely, et cause qu'il n'y en avoit à Gisors, que celuy qui y estoit apporté par gens de village tous les jours de marché, le dit sel avoit esté acheté & mis au grenier à sel (2) de Gisors, le xixe du mois de Juin, jour saints Gervais et Protais.

Pillage de l'abbaye de St-Germer.

Le Jeudy xxe du dit mois, le sieur de Biron & son armée, seroient allez vers Gournay, lequel ilz avoient bloqué, et où ils avoient eu quelques escarmouches avec grande tuerie par ceux de Gournay et autres, estans, ceux de la ditte armée, entrez dans l'abbaye de Saint-Germer (3), proche de Gournay, qui estoit très-riche, laquelle ils avoient pillée et ravagée, pris et emporté tous les bledz y estans en grand nombre.

Venue du Roy à Gisors.

Le Roy ayant couché à Ellebœuf la nuict du Dimanche xxiiie du dict mois, il estoit venu en cette ville de Gisors le Lundy xxiiiie jour du mois de Juin, jour saint Jehan, à dix heures du matin, au dit an mil v^c iiii^xx xi. Il avoit logé à son logis ordinaire, et ses troupes aux villages circonvoisins. Le Comte de Saint-Pol, le Maréchal Baron de Biron, & autres seigneurs, estoient logez dans Gisors, ensemble tous ses gentilzhommes, hommes et soldatz, et partie des Suisses aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors. Les soldatz françois de la garde du

(1) « La *Baronnie* d'Etrépagny resta dans la famille d'Orléans de 1485 à 1698 ; le 13 mai de cette dernière année, Marie d'Orléans, épouse de Henri de Savoie, IIe du nom, duc de Nemours, échangea sa baronnie d'Etrépagny avec Nicolas de Byre. — En 1572, Michel-Jacques Turgot, secrétaire du Roi, était *seigneur* d'Etrépagny au droit de sa femme ; ses héritiers conservèrent ce domaine jusqu'à la Révolution. Le château, devenu propriété nationale, fut alors acheté par la famille de Fontenay, qui le vendit au comte de Biancourt. » (Extrait de l'*Itinéraire de Gisors à Pont-de-l'Arche*, par Charpillon et l'abbé A. Caresme. — Lapierre, 1869 ; pet. in-8° de 110 p.)

(2) Le grenier à sel de Gisors se trouvait vis-à-vis le calvaire actuel, près du grand portail de l'église.

(3) *Saint-Germer*, petite ville du département de l'Oise, célèbre par l'abbaye fondée en 656 par saint Germer ; ce dernier était né à Wardes, près Saint-Pierre-ès-Champs.

1591 Roy, dans les dites villes & faulxbourgs de la porte de Neaufle; et quelques cinq centz Angloix aux faulxbourgs de la porte de Cappeville; ceux-ci estoient arrivez le jour de Lundy, sur les dix heures du soir; la moitié d'iceux portans piques, et les autres mousquets et harquebouzes; tous bien armez, et en bon équipage, ayans quatre enseignes de taffetas orange et au hault d'icelles chacun une croix rouge; et le champ où ils estoient, de coulleur blanche. Lesquelz Angloix avoient esté remiz par le Roy en la ville de Dieppe, auquel lieu il s'estoit tenu *(sans aller en Angleterre, comme dessus est dict)* (1); la Royne d'Angleterre les luy avoit envoiez, avec cinquante-quatre charrettes chargez de quatre centz barilz de poudre à canon (ou autre); ils avoient esté posez dans une pièce de terre, proche de la ferme nommée *Courault;* de sorte qu'il n'y avoit maison dans la ville et faulxbourgs qu'il n'eust des reystres et des soldatz; et par ainsi, ils avoient quicté le dit Gournay sans le battre, où ilz n'estoient allez pour ce faire, d'autant qu'ilz n'avoient aucune pièce de canon avec eulx, pour ce qu'ilz l'avoient laissé à Mantes.

Enseignes des Anglais.

Vingt muidz de blé baillez au Roy par les habitans de Gisors.

Et le Roy ayant encores demandé à la ville de Gisors vingtz muids de blé, de quoy l'on avoit faict farine par après, estoit parti avec son armée, dès sept heures du matin, le Mercredy ensuivant xxvie jour du mois de Juin, et estoit allé droict à Magny, où il avoit esté quelques journées; et par après, à Mantes, où il avoit esté longuement; & les dits Angloix allez au dit lieu conduire la poudre à canon, ayans tous ceulx de la ditte armée *tout perdu & ruyné* en ses quartiers, scyé & faulché toute l'herbe des prairies, et pillé tous les villages, mys leurs chevaulx dans les églises des villages, comme à Saint-Denis-de-Serment, Thiergeville, Droictecourt, Éragny, Bezu-le-Long, Saint-Elloy, Courcelles & autres, *tellement que c'estoit horreur de veoir tel désastre.* Les reystres, Suisses, et autres compaignies de soldatz françois, avoient à leur suitte *plus de chariotz & de charrettes qu'ilz n'estoient de personnes, toutes plaines de hardes & de butin, faisant chasser & marcher devant eulx toutes les vaches & moutons qu'ilz pouvoient rencontrer.*

Grand désastre à l'entour de Gisors

(1) Il semble résulter de cette phrase que le narrateur prenait ses notes au jour le jour, sauf à rectifier ultérieurement ce qu'il apprenait par la suite être inexact. (V. plus haut, p. 56.)

(2) « *Le 3 Juillet 1591.* » (Note sur le manuscrit.)

1591

Le ſieur de Biron, & ses compaignies, eſtans venus le Mercredy enſuivant (2) à Magny, ès-villages d'allentour, quelques-unes des compagnies eſtoient allez, le dit jour, au village de Montagny (1) où estoit la dame de Flavacourt, mère de M. de Flavacourt, noſtre bailly, la damoiselle, femme du ſieur de Montagny, & autres, avec quelque quantité de ſoldatz qui gardoient le chaſteau de Montagny; comme par ſemblable, les habitans de la ditte paroiſſe, tant hommes, femmes & leurs enffans, s'eſtoient réfugiez en pluſieurs autres villages circonvoisins & leurs biens, tellement qu'il y avoit grandz moiens dans le dit lieu, d'autant que tous ceulx d'allentour y avoient mis leurs bledz, grains et tous autres meubles. Et sur ce que les ſoldatz s'eſtoient imisérez de voulloir entrer dans le chaſteau pour le piller et avoir des vivres, ilz avoient eſté empéchez pour quelque temps; enfin, sur quelque parlement et amuſement que faisoient les dites compagnies, auſſi que l'on leur avoit remonstré : « *que le chaſteau appartenoit au ſieur Bailly de Giſors, qui y* » *avoit envoié de ſes gens;* » néantmoins, les dictes compagnies avoient mis le feu contre la groſſe tour du lieu; si bien, que la fumée entrant dans icelle, les ſoldatz et autres gens de dedans n'avoient plus sceu aucunement réſister.

Grandz maux et désaſtre survenus au village de Montagny.

FF. LXXXXVIIe (R^e.)

Pour raiſon de quoy, les dictes compaignies avoient entré de force dedans le lieu, pillé, ravy et emporté tout ce qui y estoit; de ſorte que ayans mis le feu au lictz qui avoient esté mis à la montée des chambres où estoient grand nombre d'hommes, femmes, filles et petits enffans, qui crioient: *miséricorde;* il y en eut qui s'eſtoient brullez et eſtainctz juſques au nombre de quatorze, tant femmes que enffans, et autre grande partie qui avoient la peau toute brullée et rôtie, pour ce que, dévallans par la montée, et le feu y eſtant, ilz avoient paſſé par dedans, à raison qu'ilz se poulsoient l'un l'autre en dévallant, pour cauſe de la fumée qui les eſtoufoit.

Habitants brûlés vivants à Montagny.

Les autres, avec leurs petits enffans, s'eſtoient jettez en bas; les hommes, qui se penſoient ſauver, eſtoient pris et liez, afin de paier rençon, *jusques aux petitz enffans;* et les femmes et filles, priſes et liées, les ſoldatz en avoient faict à leur vollonté;

(1) *Montagny,* village du canton de Chaumont-en-Vexin : la tour, dont il est ici parlé, fut détruite, avec le reste du château, en 1835.

1591 *Cruautés horribles*

et le lendemain, les dittes dames et damoiſelles avoient esté conduictes et amenez par le ſieur bailly en cette ville de Giſors, tellement que ce avoit esté *la plus grande cruauté que l'on sçauroit dire ny exprimer*. Le feu brullant encores le lendemain, et les perſonnes estans encore aux dictes chambres, cryans sans que les ſoldatz leur euſſent donné aucun aide, ou bien peu, ayans, les dits ſoldatz, faict mourir pluſieurs paouvres hommes qui se ſauvoient; ce qui estoit advenu, pour ce que les compagnies ayans voulu loger aux hameaux proches du dict Montagny, les habitans du lieu s'eſtoient tous desfuys avec leur bestial au dict chaſteau de Montagny; en telle foule & preſſe que aysément les ſoldatz eſtoient par ce moien entrez illecq; ou autrement, comme l'on diſoit, que les compagnies avoient demandé à loger à Montagny, et que l'on leur donnast le couvert et à boire et à manger, pour ce qu'ilz n'avoient rien trouvé aus dits hameaux; ſur la reſponce à eulx faicte par ceulx qui gardoient le chaſteau, qu'ilz ny logeroient, alors, comme dit est, ils s'eſtoient efforcez d'entrer dans le chaſteau; ou bien, ce qui estoit advenu *par permiſſion divine;* d'autant que les dits habitans de Montagny estoient si rogues et si hautains, à cauſe de leur chaſteau et du suport qu'ils attendoient du dit ſieur de Flavacourt et autres, qu'ilz se perſuadoient que l'on ne les eust osez regarder, ny aſſaillir, ne voulans paier aucunes tailles, ny autres choſes; comme par ſemblable, les ditz ſoldatz ou autres du parti du Roy avoient pillé et ravagé autre maiſon des gentilzhommes d'allentour Magny; si bien, que *tout eſtoit au pillage* à leur endroict; *encores que ceulx à qui appartenoient les dites maisons feuſſent de leur party*.

Raisons supposées de ces événements.

Massacre au Château Gaillard.

Le Vendredy enſuivant, vie jour de Juillet, au dit an mil vc IIIIXX XI, après que le gouverneur & cappitaine du Chaſteau Gaillard ou ses gens euſſent, par ſurprise, rendu le dit chaſteau au ſieur de Fleury & à ses gens, qui tenoient le bourg de Lions pour la Ligue, pour voller et piller; et que le dit ſieur eust le dit jour, avec quelques-uns de Gournay, paſſé la première porte & grille du chaſteau, jusques au nombre de vingt-cinq ou trente ſoldatz, & encores autant qui les ſuivoient, ceulx de dedans, Canteleu (?) avoient abaiſſé la grille de la porte du chaſteau; à l'inſtant, furieusement rué ſur ceulx qui estoient jà entrez; mesmes ſur ceulx qui y pensoient entrer, de ſorte qu'ilz en

avoient beaucoup tué à la place, quelques-uns pris à rençon, et le reste s'estoit desfuy et absenté. 1591

Tout ainsi que les jours précédents, lors que le Roy avoit passé à Vernon & Andely, quelques ungs de dedans le Pont-de-l'Arche avoient vendu la place à M. le vicomte de Tavannes, ce qui ayant esté descouvert par quelques uns de Pont-de-l'Arche, & en ayans advertis le Roy, il estoit à l'instant allé proche du dit lieu, avec grande quantité des siens, pour surprendre le sieur de Tavennes. Ce que ayant par luy apperceu & ses gens, ilz s'estoient retirez en la ville de Rouen, et le Roy et les siens revenus à Vernon, du dit Vernon à Dieppe, et revenu à Gisors, comme devant est dit; dont il estoit allé à Magny, et par après à Mantes, où y estoient arrivez trois ou quatre Cardinaux, Évesques, et autres gens ecclésiastiques, doctes et savans, qui y avoient tenu un concille, ou assemblée, du consentement du Roy. Et sur la dispute & obstination de quelques hérétiques, entre autres le sieur Du Plessy, le Roy avoit déclaré qu'il entendoit vivre en sa relligion, comme il avoit tousjours faict, ne voullans empescher qu'ung chacun vesquist en sa relligion; enfin, n'avoit esté rien conclud ny arresté; et par ainsi, s'en estoient retournez les dits Cardinaux, Évesques & autres. Le sieur de Biron, et toutes les troupes de gens de pied, s'estoient séparez ès-villages d'allentour.

Mouvements de l'armée royale.

Assemblée & dispute faicte par les Catholiques contre les hérétiques à Mantes.

Le Roy avoit toujours esté dans la ville de Mantes, en laquelle l'on avoit accusé *un cordelier du lieu*, disant qu'il avoit entrepris de tuer le Roy; l'ayant faict venir par devant luy, et il avoit dict: « *qu'il n'avoit entrepris ceste affaire; mais que s'il en eust eu la* » *volonté, il l'eust faict volontiers* ». Et sur ce que le Roy luy avoit demandé la raison pourquoy, il lui avoit faict responce: « *que ce seroit pour mettre fin aux guerres, & mettre le peuple* » *en repos; d'autant qu'il ne tenoit qu'à luy que la Relligion* » *Catholique, Appostolique & Rommayne ne feust révérée en sa* » *primitive splendeur; & que la guerre que l'on faisoit contre* » *luy n'estoit pour autre occasion que pour la Relligion qu'il* » *tenoit.* » Quoy ayant entendu, le Roy avoit commandé qu'il fut faict mourir.

Un Cordelier de Mantes forme le projet de tuer le Roi.

Pendant ce temps, assavoir le Vendredy XIIe jour du dict mois de Juillet, au dit an, le sieur de Biron estant à Chaumont, avoit

Les dragons arrivés à Gisors.

1591 envoyé quelques compagnies de cheval, gascongnes, nommez *les dragons* (1), aux faulxbourgs de Gifors, afin, se disoient-ils, *de tenir bon* contre les courreurs et volleurs de Beauvais, Gournay & autres lieux *du parti contraire;* que les munitions, pain & farine, qui fortoient de Gifors ne feuffent pris par les dits volleurs; et avoient esté, les compagnies, en grande deftruction aux faulxbourgs jusques au lundy xve du mois de Juillet, qu'ils estoient partis.

Pendant lequel temps, ils avoient eu des allarmes les nuictz qu'ilz y avoient esté; et spéciallement le dit jour de lundy, sur ce que un nommé Lurcan Le Conte, mercier, porte-balle de cette ville, avec un autre homme, marchand d'Amyens, fortoient de la porte de Cappeville à l'ouverture d'icelle, sans marchandise, ayant chascun une efpée, pour aller à Chaumont; & estans *au Marais de Trye* (2), une compagnie des foldatz de Gournay estans là attendans, ils avoient demandé aux deffus ditz: « *Qui vive?* » Lesquelz avoient faict responce: « *Vive le Roi!* » penfans que ce feuffent les ditz gascons, ilz avoient esté tout à l'inftant chargez de coups, tellement que l'on les avoit tuez à la place & rapporté leurs corps dans la ville de Gifors, sans que les dits foldats gascongs y euffent sceu donner aucun remède; et à huict ou dix heures, les dits gascongs s'en eftoient allez hors des faulxbourgs, comme dit est.

Embuscade au Marais de Trie

Cependant, le seigneur du Mayne avoit toujours esté, et ses compaignies, à Amyens & allentour, attendant, comme l'on difoit, une grande quantité d'Espagnolz, jusques au commencement de Juillet, au dit an mil v^c iiiixx onze, qu'il estoit paffez par Gournay avec grandes troupes; et de là, estoit allé en la ville de Rouen, où il avoit esté quelque temps; et par après, il estoit retourné avec ses troupes en la ville d'Amyens et allentour d'icelle; de laquelle ville de Rouen, Beauvais, et autres, *il avoit tiré grandz deniers* pour le paiement de fon armée.

M. de Mayenne à Amiens et Rouen

A la fin du mois de Juillet, le Roy et fon armée eftoient partis de la ville de Mantes et allez droict devant la ville de

(1) Dans la seconde moitié du xvie siècle, on donna à des soldats qui combattaient à pied et à cheval le nom de *Dragons*, par assimilation aux monstres fantastiques du même nom, également redoutables sur terre et sur mer; l'organisation de ce corps était encore récente lors des guerres de la Ligue.

(2) *Les Marais* de Trye se trouvent à l'entrée du bourg, du côté de Chaumont.

Noyon (1) qui tenoit pour l'Union au bien de la Ligue, qu'ilz avoient affiégée; et faict tirer le canon contre icelle, tellement que voullans aller à l'affault, après bresche faicte, le VIe ou VIIe d'Aoust au dit an, la garnifon de dedans estoit fortie; elle avoit tellement combattu qu'il en estoit demeuré grande quantité de part & d'autre; auquel combat, le fieur viconte de Tavennes, et sa compaignie, qui avoit fuivy le fieur du Mayne, pour donner fecours au dict Noyon, avoit esté frappé d'un coup de harquebuse ou mousquet; et icelluy pris prifonnier et plufieurs de ses gens tuez à la place, ensemble quelque nombre de ceulx du Roy, & après, les deux armées estans séparées, le dit Noyon s'estoit rendu au Roy, qui s'en estoit emparé avant que le fieur du Mayne ny ses gens y euffent sceu donner aucun fecours.

1591

Affiégement de la ville de Noyon par le Roy.

Rendition de la ville de Noyon au Roy.

Le Mardy, vingt-septiesme du mois d'Aoust, au dit an 1591, eftoit venu en cette ville de Gifors, *à une heure de nuict*, le Conte d'Effex, Angloix, accompagné de deux ou trois centz chevalliers Angloix, bien montez & armez, en bon équipaige, ayans chascuns la lance au poing. Pour raifon de quoy, les habitans de Gifors s'eftoient levez & avoient pris les armes, et faict des feuz par les rues pour esclairer : Le Roy aiant mandé à M. de Flavacourt, noftre bailly, de leur faire bonne réception. Le Mercredy au matin, le dit fieur Comte d'Effex & quelques deux centz des Angloix estoient allez trouver le Roy à Clermont; le refte estoit demeuré à aucuns des logis de la ville de Gifors, *payans leur defpence* (2) qui estoit fort petite, d'autant qu'ilz ne mangeoient que bien peu; comme de fruictz, beuvans peu de vin, avec beaucoup d'eaue; ou bien avec du lait & de la bière mellée enfemble; comme auffi ils aymoient et mangeoient force ail, avec lequel ils mettoient du beurre fondre, de la bière et du vin, et mangeoient cela en forme de potage (3) et beuvage, avec du pain froié, ce qui estoit la plus

Angloix arrivés à Gifors.

FF. CVIe *(verso)*.

(1) Le 31 Juillet 1591, par lettres, au camp devant Noyon, Henri IV concède au capitaine Gilles Le Vaillant les dîmes de Vaudencourt et de Délincourt, appartenant « au *chapitre* de Saint-Maclou » *(sic)* (Saint-Mellon) de Pontoise. Les *Le Vaillant* étaient une des quatre familles dont les membres sont connus sous le nom de *Gentilshommes Verriers*.

(2) Cela devait paraître bien extraordinaire aux malheureux habitants de Gisors, qui avaient été jusque-là habitués à héberger des corps d'armée entiers; et cela, *gratis pro Deo!*

(3) *Potage*, ici, doit être pris dans le sens ancien : « Ce que l'on mettoit dans le pôt » — et principalement les légumes.

1591

grande defpence qu'ilz faisoient. Ils avoient esté envoiez au Roy avec autre grande quantité qui n'eftoient venus au dit Gifors; mesmes quelques pièces de canon.

Entreprife en la ville d'Amyens.

En ce mesme temps, affavoir Saint-Jehan-de-Collace, voiage que l'on faisoit coustumièrement à Amyens, où estoit détenue Madame de Longueville, il estoit entré pendant le jour grand nombre des gens du Roy en la ditte ville en forme de paouvres manouvriers ou marchandz; les uns faisant entrer vins, et au fond doubles d'iceulx panniers & autres formes de vaiffeaux, estoient des armes dedans; si bien que le dit jour saint Jehan, quelques cinq centz hommes avec quelques habitans du lieu, voullans venir au deffus de leur entreprife pour ruer fur les autres habitans de la ville, et par ainfi, furprendre les portes d'icelle, et la rendre et mettre ès-mains du Roy, avoient esté defcouverts de telle façon, que l'on en avoit mis la plus grande partie au fil de l'efpée et les autres et leurs hoftes faict mourir.

Le chafteau de Pierrefonds invefti par le Roy.

Après que le fieur Comte d'Effex avoit esté salluer le Roy, qui estoit avec fon armée proche du chafteau de Pierrefonds, lequel il avoit investy & affailly, et contre icelluy faict tirer grande quantité de coups de canon, jusques à IXc ou mil coups. Enfin, la place estant très forte, le Roy & fon armée l'avoient quiété; il estoit mort devant le dit chafteau un grand nombre de cappitaines & foldatz de l'armée royalle; icelluy Comte d'Effex s'en estoit revenu à Gifors, le Vendredy au foir, VIe de Septembre; et le lendemain s'en estoit allé avec fes troupes, dès le matin, par Andely & autres lieux, ayant laiffé aux faulxbourgs de la porte de Cappeville de Gifors quelque huict-vingtz ou deux centz Angloix de pied, qui n'avoient peu fuivre le dit Conte et fes gens; lesquelz Angloix de pied esftoient revenus le même jour de Vendredy au foir, avec le Conte, de l'armée du Roy, la plus grande partie d'iceux estans mallades; lesquelz, durant le temps qu'ilz avoient esté au faulxbourg de Cappeville, avoient eu plufieurs allarmes, tant de nuict que de jour, par la garnifon de Gournay, et autres lieux s'eftans vaillamment desfendus à l'encontre de la ditte garnifon, et seullement en une nuict qu'ils avoient esté affaillis furieufement. Toutesfois, ils avoient, au moyen de leurs piques, mousquetz, arquebouzes, repoulfé la garnifon de Gournay. Journellement, les dits Angloix alloient par bandes *voller & piller les villages d'allentour cette ville de*

Angloix aux faulxbourgs de Cappeville de Gisors.

Combats nocturnes sous Gisors contre la garnison de Gournay.

Gisors; & lesquelz Angloix ne s'en feroient allez de ces faulxbourgs jusques à la départie du sieur Mareschal de Biron, qui estoit venu en cette ville de Gisors, le Jeudi XIXe du dit mois de Septembre, avec quelques cinq centz Suisses. Ils s'estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, & quelques compagnies françoises des gardes du Roy aux faulxbourgs de la porte de Neaufle de Gisors, avec quelques Seigneurs et Gentilzhommes, et plusieurs vivandières, tailleurs d'habillemens, et autres: le reste de l'armée du sieur de Biron, avec l'artillerie, estoient allez à Seriffontaines, Neufmarché & autres lieux proches de la ville de Gournay, pour l'investir et la bloquer. (1)

1591

Venue du sieur Maréchal de Biron à Gisors.

Le dit jour, au soir, estoit arrivé à Gisors deux cens pionniers, qui venoient de la ville de Caen; ils s'en estoient allez avec les Suisses & soldatz qui estoient logez aux faulxbourgs de Gisors avec le sieur de Biron, le Lundy XXIIIe du mois de Septembre, au dit lieu de Neufmarché, Seriffontaine, et autres endroictz, proches du dit Gournay.

Le soir du Dimanche précédent, sur les neuf heures, le feu avoit esté mis au bout des faulxbourgs de la porte de Neaufle de Gisors par un des garçons des soldatz des gardes du Roy qui y estoient logez, feu qui avoit brullé les maisons depuis le *Derrenier,* puis du costé d'icelluy, jusques *aux Vignes,* estans au bout du dict faulxbourg du costé *du Perellot* (2), sans que les habitans du dict Gisors y eussent sceu donner aucun remedde, pour l'empeschement qui leur avoit esté donné à la sortie de la porte de Neaufle du dict Gisors par les soldatz qui faisoient la garde aux dits faulxbourgs.

Grand feu mis aux faulxbourgs de la porte de Neaufle de Gisors.

Les habitans s'estans mis en armes, d'autant que l'on avoit par semblable crié à l'arme, pensant que ce feussent les ennemis qui vouluſſent surprendre la ville, c'est pourquoi y avoit eu grand

Les habitans de Gisors en armes.

(1) Nous ferons remarquer que, dans les mouvements de l'armée royale, très-nettement expliqués par le *Bourgeois de Gisors*, il n'est nullement question que cette armée, *tournant Chars,* et passant par Puiseux, Boissy-l'Aillerie, Montgeroult, etc., soit venue *s'emparer* de Cormeilles-en-Vexin, où l'on a prétendu que le Roi avait pendant quelque temps séjourné, en août-septembre 1591; les troupes royales auraient, ajoutait-on, réuni dans les champs tant de bestiaux, amenés de Chaumont, Hénonville, etc., que le chemin de Grisy en porterait encore le nom de *Chemin des Bœufs. (Mss. de N. Vouland)* (?) — M. Le Charpentier, dans des *Recherches sur l'itinéraire de Henri IV dans le Vexin* (*Echo Pontoisien;* 1876), a démontré l'inexactitude de ces allégations.

(2) *Preslay;* actuellement dépendance de l'usine de Gisors.

1591 tumulte : le feu brullant tousjours jusques au lendemain au matin.

Le feu mis à Éragny.

Comme par ſemblable, à l'heure mesme, et le long de la nuict, le feu avoit brullé à quelques maisons du village d'Éragny (1), où il avoit esté mis par quelques ſoldatz y estans ; de ſorte que *tout eſtoit en perdition de tout coſtez, & les biens à l'abandon & ravage des ſoldatz et volleurs.*

Désolation du pays

Le païs estoit bien renversé, désollé ; les Suiſſes & autres ſoldatz allans à la meſſe, et les Angloix n'en voullant ouyr parler aucunement, mengeans chair tant au Vendredy qu'au Samedy, sans aucune distinction, arrachans et deſſemblans les maisons pour faire feu, à cauſe des nuictz qui eſtoient jà froides ; n'en oſans les habitans aucunement parler, de peur de plus grand inconvénient et ruyne de la ville.

Siége & rendition de Gournay au Roy.

Ce faict, l'armée du dit ſieur de Biron ayant esté quelques journées ou deux proche du dit Gournay, estoit décampée & revillée, ou ayant pris trois à quatre mil Angloix qui estoient attendant dans la ville d'Arques, la ditte armée estoit revenue devant Gournay avec l'artillerie ; lequel ils avoient bloqué et aſſiégé dès le Samedy enſuivant, vingt-huict de Septembre, au dit an mil vc IIIIxx unze. Aucune des vivandières venoit dès le dit jour, et autres enſuivants, quérir des vivres en cette ville de Giſors, et les marchands de ces vivres et munitions faisoient moudre aux moullins de Giſors les bledz qu'ils avoient aſſemblez de tous les villages circonvoiſins de cette ville, qu'ils avoient taxez, mesme la dite ville, de quoy ils avoient faict faire du pain en grand nombre, qui avoit esté porté journellement en l'armée.

FF. CXIIIe (*Recto*).

Grande sécheresse

Lors et pendant lequel aſſiégement, voire il y avoit un mois ou six semaines qu'il n'avoit plu ; c'est pourquoy dans les foſſez de Gournay, qui couſtumièrement estoient plains d'eau, il n'y en avoit encores, à cauſe de la grande ſéchereſſe qu'il faisoit ; ny ayans pas beaucoup d'eaue non plus dans les rivières, de ſorte que le dit Gournay estoit bien aisé à escallader, ou autrement prendre au jugement des perſonnes ; auſſi que les Angloix estans en l'armée avoient grand déſir de prendre et entrer en la

(1) On sait qu'Éragny-sur-Epte eut encore un certain nombre de maisons brûlées par les armées allemandes, en octobre 1870.

ville ; à cause, comme devant est dit, que les soldatz du lieu estoient venus assaillir les Angloix qui estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Cappeville ès-jours précédents. 1591

Ils en avoient tué & blessé aucuns, tant aux dits faulxbourgs qu'à la rencontre qu'ilz avoient faicte sur les chemins, lors que les Angloix alloient aux villages d'allentour ; mais il estoit advenu que, dès le lendemain, jour de Dimanche au soir, le temps s'estoit changé et avoit commencé à pleuvoir, ce qui avoit journellement continué ; tellement, que les fossez de Gournay avoient esté tost emplis ; comme par semblable, les prairies et marres d'allentour la ville s'estoient amollies & trempées de façon que tout y estoit en fange.

Pluies abondantes

Ne voulloit le sieur de La Fallaize, gouverneur de la ville, ny ses compagnons, se rendre, ny la ville pareillement qu'il tenoit ; il y avoit esté mis par Monseigneur du Mayne, lorsqu'il l'avoit réduicte à son obéissance. Le sieur de Biron avoit faict faire un *quèvallier* (1) afin d'y poser de l'artillerie pour battre la ditte ville en ruyne, ce qui avoit esté de longue façon, si bien qu'encore qu'ilz eussent faict fossez et baricades, ceulx de la ville avoient, du chasteau qui découvroit alentour, tiré plusieurs coups d'une petite pièce de canon qu'ilz avoient ; et par ce moien, ils en avoient faict mourir beaucoup de la ditte armée.

Construction d'un cavalier.

Mais toutefois, le sieur de Biron, ayant quicté à parachever le quevallier (2), ou bastion, avoit, le Dimanche vie jour d'Octobre mil vc IIIIxx XI, faict tirer neuf pièces d'artillerie : assavoir, six de la France & trois des Angloix, jusques au nombre de quatre-vingtz coups, ou cent, dès six heures du matin. Et sur quelque bresche faicte à la muraille, le sieur de Fallaize & ses soldatz, mesmes les habitans de la ville, sans autrement se mettre en debvoir de soustenir l'assault ; ceux qui se disoient très-forts, qui avoient pris toutes les tailles des villages d'allentour, jusques à Bezu-le-Long et autres lieux ; pillé et ravagé journellement jusques aux portes de Gisors *(de quoy, ilz avoient emply leurs*

(1) *Quevallier*, cavalier ; terme de fortification, en usage dans l'ancien français comme de nos jours : « Ils érigeoyent *cavaliers* ressapoyent contrescarpes..... » *(Rabelais ; Pantagr. III.)*

(2) « *Le cavalier fut élevé dans un herbage, appelé* LA BRIQUETERIE, *appar-* » *tenant au sieur Cordier ; la principale bresche fut faicte à la tour du Colnet,* » *& la tranchée du fossé pour aller à l'assault est encore à sec ; un boulet porta* » *dans le clocher de Nostre-Dame, & un autre ruina une voûte de cette église.* » (Note en marge sur le manuscrit original ; attribuée à M. Berée.)

1591 *bourses soubz le manteau d'Unyon, ou de Ligue pour la Foy Catholique)*, s'eſtoient tous rendus à la discrétion du dit ſieur de Biron.

Conditions de la capitulation.

Quoy faisant, les ſoldatz du ſieur de la Fallaize eſtoient ſortis sans armes, les uns *despouillez & deschauſſez*, les autres battus, & s'en estoient allez de telle façon à Beauvais; le ſieur de la Fallaize, ses filz, et ceulx qui commandoient dedans la ville, furent pris priſonniers. Et par après, le ſieur de la Fallaize avoit appoincté pour luy et ses filz par *dix mil escus*, et les autres priſonniers, par ſemblable, payé rençon, qu'ils avoient facillement payés de leur bourſe bien garnye (laquelle ils avoient, les jours précédentz, faict porter à Beauvais). Et ainsy, le dit Gournay avoit esté réduict à l'obéiſſance du Roy; il y avoit esté laiſſé pour gouverneur le ſieur de Vardes, avec quelques ſoldatz françois, sans que l'on euſt autrement faict tort aux habitans du dit lieu; lequel avoit esté cauſe de la perdition et ruyne de ses quartiers pour le ravage que les ſoldatz de l'armée du ſieur de Biron avoient faict et exercé, comme estant le tout à l'abandon et pillage d'iceux.

René du Bec, sieur de Vardes, gouverneur de Gournay.

Pendaison de scientifique personne Charles Broussin, se disant abbé de Bellosanne

A l'entrée duquel Gournay, avoit esté pris un Cordelier priſonnier, qui estoit dans le dit Gournay, preschant journellement et diſant pluſieurs parolles du Roy & des ſiens; ce qui avoit esté rapporté au ſieur de Biron : c'est pourquoy, à l'entrée de la ville, comme dit est, ce Cordelier avoit esté pris et faict mourir. (1)

Ce faict, le ſoir du Lundy enſuivant, estoit arrivé à Giſors le ſieur de Quitry-Bertichères, avec quelques ſoldatz à cheval et autres qui s'estoient logez au Bois-Gilloul; il estoit venu de l'armée du Roy, qui estoit en la Champagne, affin d'advertir le ſieur de Biron & ſon armée, enſemble les garniſons d'allentour,

(1) « *Ce n'eſtoit pas un Cordelier que ce preſcheur inſolent : c'eſtoit un Jacobin nommé le Père Brouſſin, il ſortit déguisé en ſoldat, avec le ſieur de la Falaise, et avoit pris le nom de* La Verdure. *On le fit reconnaiſtre au Maréchal de Biron qui venoit défiler ses troupes; il commanda qu'on l'arreſtat, et comme on lui dict que c'eſtoit violer la convention.....*
ſureté aux troupes, dont eſtoit le ſieur de La Verdure; ce Maréchal qui.....
ſouvent respondit : « Je ne demande rien au ſieur de La Verdure; mais si je trouve au dit lieu le Père Brouſſin, ce mauvais ſerviteur du Roy, il ſera pendu. » Il le fut une heure après; non sans peine, car il s'eſtoit fort montré.. »
Cette note se trouve en marge, et s'étend au bas du texte, sur le manuscrit; les points représentent les parties, ou fragments, des phrases qui ont été *rognées et coupées* lorsqu'on a *relié* les cahiers du mss. Nous attribuons cette annotation, comme la précédente, reproduite d'après le texte original, à M. Berée, président de l'Election de Gisors, et l'un des premiers propriétaires du manuscrit.

d'aller trouver le Roy et ſon armée, pour donner une bataille au dict païs de Champagne, où l'on diſoit le ſieur du Mayne, le prince de Parme & leurs armées, avec eulx joinctz grand nombre d'Istalliens et de Romains, voulloient donner bataille. 1591

Comme par ſemblable, le Vendredy enſuivant, estoit arrivé et paſſé par cette ville de Giſors le Baron de Tourcy (?), avec grande compagnie de gens à cheval, qui venoient de devers Chartres & autres lieux, et alloient, par ſemblable, trouver le Roy, mesme le ſieur de Biron et ſon armée, qui, de la ville de Gournay, s'estoit acheminée pour aller trouver le dit Seigneur Roy. Toutefois, s'estoit arreſté et avoit ſéjourné au Neufchastel (1) d'allentour d'illecq quelque temps. Pendant lequel & précédent icelluy, il s'eſtoit donné quelque charge en une rencontre du party contraire à l'autre; en laquelle, le ſieur des Deux-Pontz avoit esté tué, et autres fort bleſſez et tuez à la place; et au lieu d'aller par le dit ſieur de Biron trouver le Roy, *à ce que l'on diſoit*, il s'en estoit allé avec ſon armée du coſté de Dieppe; & de là, s'estoit acheminé proche de la ville de Rouen, pour la ſurprendre ſur la vendition d'icelle, qui avoit esté faicte au dit ſieur par un des cappitaines de la ville de Rouen.

Entrepriſe du ſieur Maréchal de Biron en la ville de Rouen

Ce qui ayant esté découvert par les habitans de la ditte ville, le Mercredy xvie d'Octobre, au dit an mil vc iiiixx xi, ils s'eſtoient donnez ſur leurs gardes, et avoient pris priſonnier le dit cappitaine; et mesmes les deniers de la vendition qui eſtoient arrivez le même jour à la porte de la ville.

Ce faict, le ſieur de Biron, ſachant que l'entrepriſe estoit descouverte, s'estoit retiré proche du chaſteau de Blainville, à trois ou quatre lieues de Rouen, appartenant au ſieur d'Allaigre, qui avoit esté pris par le ſieur de Tavannes, pour la Ligue; lequel chaſteau il avoit aſſailly, et contre icelluy faict tirer deux cents coups de canon ou environ. Enfin, après bresche faicte, les ſoldatz de dedans, jusques à ſeize seullement, ayant souſtenu quelque aſſault, le chaſteau avoit esté pris par force; et les dits ſoldatz qui ne s'estoient voullus rendre par amitié ny autrement, après avoir mis le feu aux logis du dit chaſteau, avoient esté taillez en pièces.

Chaſteau de Blainville aſſailly et pris par force par le dit ſieur de Biron.

(1) *Neufchatel-en-Bray*, sous-préfecture de la Seine-Inférieure.

1591

A la fin du mois d'Octobre, estoient arrivez à Gisors MM. Sublet (1) & Forget, accompagnez de quarante ou cinquante reystres qui venoient du costé de Mantes, pensant trouver le Roy en ses quartiers; ils s'en estoient retournez devers Senlis.

Garnison de Pontoize ayant, de nuict, vollé et ravagé le faulbourg de la porte de Paris de Gisors.

La nuict ensuivante de leur départie, arrivèrent cinquante ou soixante chevaliers (2) de la garnison de Ponthoise aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors; ils avoient entouré le dict faulxbourg, les portes duquel estoient fermez, & pensant que les reystres estant avec les sieurs Sublet et Forget, qui y avoient couché la nuict précédente, y feussent encores, quelques uns de ces chevalliers avoient mis pied à terre et passé par la porte du faulxbourg; où estant, avec l'aide de quelqu'un qui sçavoit les chemins & congnoissoit les habitans du faulxbourg, ils avoient burqué *(heurté)* à l'huis de celuy qui avoit les clefz de la porte; celui-ci ayant demandé qui estoit là, les chevalliers avoient fait responce : « *que c'estoit le sieur de Charmont qui voulloit loger* » *au faulxbourg, & qu'il eust à ouvrir hastivement; autrement,* » *qu'ilz effondroient son huis, & le tueroient.* »

Quoy ayant ouy, le dit portier, craignant la fureur des dessus dictz, pensant que ce feust le sieur de Chermont du parti du Roy, avoit ouvert son huis; & tout à l'instant, il avoit esté saisy et lié; et on lui avoit pris les clefz de la porte qu'il tenoit en ses mains, en jurant que s'il disoit un seul mot, ils le tueroient. Ce faict, ayant par eulx ouvert la porte, ils feroient tous entrez dans les faulxbourgs, et un chacun d'eulx ayans mis pied à terre, ils avoient *buqué aux huis* de ceulx du dit faulxbourg; et iceux effondrez, pris & liez les personnes qu'ilz pouvoient prendre, tellement qu'ilz avoient pillé et emporté tout ce qu'ilz avoient trouvé dans les maisons; pris hommes & chevaulx qu'ilz avoient conduictz et menez *jusques au dit Pontoise.*

Sur ce que ceulx de la garde de la ville avoient crié à haute voix : *Qui va là ?* Les soldatz avoient dit « *que c'estoit le sieur de* » *Chermont qui voulloit loger aux faulxbourgs.* » Pour raison de quoy, la ditte garde n'avoit plus rien dit; sinon aprèz, qu'aucuns de ceulx des faulxbourgs avoient dict que l'on les pilloit et

(1) *Sublet* était seigneur de *Noyers*, village du canton de Gisors.

(2) *Chevaliers*, lisez : cavaliers; notre auteur emploie souvent ce mot.

1591

ravageoit, cryans : *à l'aide !* Ceulx de la garde avoient tiré quelques coups de harquebouze, et sur ce, cryé : *à l'arme !*

Habitants de Gisors emmenés prisonniers à Pontoise.

Lors, les habitans de Gifors avoient pris leurs armes et eftoient fortis aux dits faulxbourgs, après avoir faict ouverture de la porte ; mais les habitans y avoient esté trop tard, pour ce que les foldatz estoient jà partis, avec quantité de chevaulx et d'hommes du faulxbourg qu'ilz avoient emmenez.

Meffieurs les Duc de Montpenfier & Conte de St-Pol arrivez à Gifors.

Comme par femblable, le Vendredy huictiesme jour de Novembre, au dit an, eftoient arrivez à Gifors Monfeigneur le Duc de Montpensier et Monfeigneur le Comte de Saint-Pol, avec quatre à cinq centz chevalliers ; ils avoient logé au dict Gifors, et faulxbourg de Paris.

Le lendemain matin, ils s'en eftoient allez ; le Conte de Saint-Pol estoit demeuré à Gifors, et il y avoit resté jusques à la fin du mois.

Le Jeudy enfuivant eftoit, par femblable, venu à Gifors M. le Conte de Soiffons, qui y avoit seullement disné, avec quelques cinquante chevalliers, le refte de ses compagnies estans demeurez à Magny ès-environs, *ruynans tout ce qu'ilz trouvoient.*

Le lundy précédent, unziesme jour du dit mois de Novembre 1591, le fieur Maréchal de Biron & fon armée avoient approché des faulxbourgs de la ville de Rouen pour l'inveftir ; pour raison de quoy, il estoit forty une grande compaignie de foldatz de la ditte ville, tant de pied que de cheval ; ils avoient tellement combatu, qu'il en estoit demeuré à la place, de cofté et d'autre, plus de cinq centz hommes. Toutefois, depuis ce temps, la ville de Rouen avoit esté bloquée et inveftie, et on avoit faict aproches contre icelle ; le mont de Ste-Catherine tiroit journellement ; et on faisoit forties, ceulx de la ville et du mont Ste-Catherine, fur ceulx de l'armée du Roy ; lequel y estoit arrivé, & le refte de son armée, à la fin du mois de Novembre (1). Comme par femblable, le dit fieur Comte de Saint-Pol y estoit allé.

La ville de Rouen bloquée et investie par l'armée du Roy.

Auquel temps, Monfeigneur le Duc du Mayne, avec cinq à six centz chevalliers, estoit arrivé en la ville de Paris : il y avoit esté jusques à la my-décembre, et s'en estoit retourné recevoir le prince de Palme, et grande armée, entrant dans le païs.

(1) Le 26 novembre 1591, Henri IV écrit au duc de Nevers qu'il a donné l'ordre « *de faire porter une certaine quantité de sel à Gournay ; il désire qu'il lui en soit rendu compte.* »

1591 En laquelle ville de Paris, l'on avoit faict mourir Monſeigneur le Préſident Briſſon & *autres braves & ſçavans perſonnages, pour ce que l'on avoit* deſcouvert quelque *trahiſon.* (1)

Venue & arrivée du Roy à Giſors.

Le Vendredy, vingtiesme jour du mois de Décembre, au dit an, veille Saint Thomas, le Roy eſtoit arrivé à Giſors, à deux heures de rellevée, avec grande quantité de chevalliers, accompagné de Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, le ſieur de Givry, & pluſieurs autres grandz ſeigneurs & ſoldatz.

Le ſieur de Flavacourt, bailly et cappitaine de la ville et chaſteau de Giſors, dépposé par le Roy.

Le ſieur Conte de Saint-Pol, ſieur Dallaigre & autres, posez gouverneurs en la ville et chaſteau de Gisors.

Ayant logé dans le bourg de Gisors, & aux faulxbourgs, une heure ou deux aprèz la venue du Roy, il eſtoit entré au chaſteau de Giſors, avec luy, le ſire de Flavacourt, bailly et cappitaine de la ville et chaſteau du dit lieu, & autre grand nombre de ſeigneurs et ſoldatz ayans leurs armes. Où eſtant, et ayant veu les fortifications du lieu, il avoit faict sortir les ſoldatz du ſieur de Flavacourt qui y eſtoient, tous, chacun la harquebouze en main, & la meſche allumée; et en lieux d'iceux il y en avoit posé d'autres; et pour chefz et gouverneurs, le ſieur Conte de Saint-Pol, & les ſieurs de Buhy, d'Allaigre, de Chermont, avec leurs compagnies; & aux faulx (*sic*) de la porte de Paris, le cappitaine Angevyn et sa compaignie.

Ayant dict au ſieur de Flavacourt, qu'il le récompenseroit en autres choses, & que trois mois après, il le remettroit et poseroit en ſon gouvernement du chaſteau; lesquels gouverneurs et garniſons, le Roy avoit laiſſé et posé au dit Giſors; d'autant qu'il avoit entendu que le ſieur du Mayne, & Prince de Parme & leurs armées, venoient par deçà, luy ayant eſté rapporté : « *Que » aucuns ſoldats du ſieur de Montagny, frère du ſieur de Fla- » vacourt, pour la Ligue, venoient, & eſtoient venus, jusques aux » portes de la ville, sans aucun contredit.* » Et auſſi : « *Qu'il » avoit entendu par quelques uns, que ayant eſté pris par quel- » ques ſoldatz* (ceux) *qui volloient journellement jusques aux » faulxbourgs du dit Giſors, le ſieur de Flavacourt les avoit » laiſſez ſortir, & donné le congé.* »

Le Roy s'en eſtoit retourné le Dimanche enſuivant vers

(1) L'exécution de Brisson, de Choulier et de Tardif avait eu lieu le 16 novembre; notre chroniqueur se fait l'écho de ce qu'il avoit entendu dire sur la prétendue cause de ces assassinats politiques.

Hiliers (1), après midy, XXIIe du mois de Décembre, au dit an (2); 1591
il avoit eſté coucher à Gournay, avec ses troupes, leſquelles, ou partie d'icelles, il avoit laiſſé à Gournay, avec le ſieur de Vardes, pour empeſcher de ce coſté, le paſſage de l'armée du ſieur du Mayne; tellement que le ſieur de Flavacourt avoit eſté *en grande faſcherie*, hors du dit chaſteau (3).

Comme par ſemblable, les habitans de Giſors avoient eſté en grande perturbation de leurs biens & moiens pour la nourriture des garniſons, craignans journellement la venue de l'armée du ſieur du Mayne.

Feu à Giſors et les habitans en grand travail & perplexité.

Le ſoir de la venue de laquelle garniſon à Giſors, le feu avoit pris en un corps de logis, appartenant à Jehan le Fèvre Foullon, aſſis à la rue de Paris, derrière le corps de logis de devant; & par après, en une grange toute proche, appartenant à Jehan Pollot, plaine de blé à battre, & à pluſieurs autres petites eſtables, de façon que le feu avoit eſté si grand, que l'on pensoit que toute la rue deuſt eſtre brullée; ce qui avoit ceſſé la nuict mesme à l'aide de tous les habitans qui y avoient travaillé en grande dilligence.

(1) C'est probablement de *Thilliers-en-Vexin* (canton d'Etrépagny) qu'il s'agit. Il n'existe dans l'Eure d'autre pays de ce nom que *Illiers-l'Evêque* (arrondissement d'Evreux, canton de Nonancourt), auquel ne peut se rapporter le passage ci-dessus.

(2) Le 19 décembre (1591), le Roi écrit, d'Etrépagny, au duc de Nevers: « Il me » semble que de votre part vous devez incontinent vous loger entre Neufchatel et » Gournay, tirant vers Granvillers et Formerie, pour *manger* (sic) *le pays de mes* » *ennemys*, lesquels s'approchans, vous pourrez vous retirer, à la faveur de l'une » des dites villes; et j'iray à vous avec toute ma cavallerie françoise; si nos ennemis » s'avancent, vous pouvez venir devers Gisors, suivant ce que je vous ay escript » cy devant. » *(Correspondance de Henri IV)*.

(3) Le sieur de Flavacourt ne se tint pas pour battu; il plaida pour rentrer dans sa place; l'instance dura des années, et importuna le Roi à un tel point, que, dans une lettre (sans date, mais qu'on suppose être de 1602), Henri IV écrivit, de Verneuil, à M. de Bellièvre, chancelier de France, la lettre suivante, qui complète le récit de ces démêlés assez curieux, et indique quelle fut la suite de cette affaire :

« Monsr le Chancelier, sur la plainte que le ſieur de Hédouville que j'avois cy » devant, et pendant les derniers troubles, mis dans le chaſteau de Gisors pour y » commander pour mon ſervice, me fait : que, depuis peu, le ſieur de Flavacourt, » ayant obtenu arrêt de mon Conseil par lequel il est ordonné : *qu'il sera remis* » *audict chaſteau pour y commander*, comme il faisoit auparavant que j'euſſe » mis dans iceluy le ſieur de Hédouville, il auroit *exécuté son arreſt de force*, » chose de mauvaise conséquence ; & oultre ce, qu'il a été condamné en 500 escus » de despens envers le dict Flavacourt ; je vous ay bien voulu faire ce mot, pour » vous prier de faire rendre bonne et briefve justice au dict Hédouville, ſur ce que, » *par force*, le ſieur de Flavacourt s'est remis dans le dict chaſteau de Gisors. Et » par même moïen, d'aviser à la dicte condamnation de despens ; et de *mettre fin* » à ceſte affaire, *de sorte que je n'en aye plus aucune plainte*. Et sur ce, je prie » Dieu qu'il vous ayt, M. le Chancelier, en sa saincte & digne garde. Ce 8e Septem- » bre, à Verneuil ; *Signé :* HENRY. »

(L'original autographe de cette lettre est conservé à la Bibliothèque Impériale de St-Pétersbourg). Ce document est très-intéressant pour l'histoire de Gisors.

1592

FF. CXXVII^e (*Recto*).

Le Roy venu à Gifors.

Le xie jour de Janvier mil v^c iiii^xx douze, le Roy eftoit venu au dict Gifors (1); pour raifon de quoy, les garnifons de la ville eftoient parties, comme les fieurs de Bohion, de Chermont & autres, aux logis defquels s'eftoient logez ceux qui eftoient venus avec le Roy; la plus grande partie des habitans de Gifors avoient faict sortir leurs meubles précédent le dit jour; & iceux faictz porter à Dangu, Hallaincourt, Neaufle & autres endroictz, de peur de *l'ennemy du parti contraire* (sic), que l'on difoit être proche de Beauvais. Les habitans de Gisors avoient efté tellement déconfortez & defcouragez, joinctz les charges et oppreffions que leur faifoit le fieur Marquis d'Allaigre, gouverneur de la ville & chafteau, qu'ils penfoient avoir tout perdu; le peuple eftoit tellement épouvanté de tous coftés, *que l'on pouvoit préfager une totalle perte & ruyne de tout le monde.*

Armée du Roy devant la ville de Rouen.

Le Roy, ayant logé à fon logis couftumyer, avoit laiffé son armée de gens de pied, avec le fieur Maréchal de Biron, devant la ville de Rouen commandée par le fieur de Villars; en laquelle ils eftoient tous les jours à la guerre, à caufe des forties qu'ils faisoient tantoft; le vieil fort de la ville avoit efté gaigné par le Roy, tout auffi toft repris par ceulx de la ville, en grand nombre, jusques à quinze ou vingt mil hommes portans armes, le tout

(1) Ce séjour du Roi à Gisors, en Janvier 1592, mérite une attention particulière; les événements militaires présentent à ce moment une certaine gravité. Le 3 Janvier, le Roi écrit à M. du Plessis (Mornay) : il est incertain de la route que suivront les Ligueurs pour attaquer le Pollet, soit par Abbeville, soit par Beauvais; de ce côté, lui dit-il (Gisors), « je pourray leur donner plus d'empeschement par le moyen » des villes de Gisors, Gournay et aultres que je tiens, et de l'avantage qui se peut » prendre pour deffendre le paffage des rivières et des forêts qui y sont... depuis » l'ordre que j'ay mis audict Gisors.... etc. »

Ce qui vient encore confirmer l'exactitude des faits allégués par le *Journal du Bourgeois de Gisors*, c'est une autre lettre du Roi, datée de Rouen du 9 Janvier et adressée au duc de Nevers. Les Ligueurs sont alors près de Beauvais. Henri IV s'exprime ainsi :

« Je suis résolu d'aller *demain* à Gifors (10 Janvier) pour y affembler mes forces, » ET Y DRESSER LA TESTE DE MON ARMÉE.... Je désirerais infiniment que votre santé » vous pût permettre de venir audit Gifors.... pour avoir votre avis *aux occafions* » *qui se préfenteront journellement.* »

Le 15 janvier, le Roi écrit de Gisors au même duc de Nevers pour lui donner des nouvelles du siége. Il lui annonce que le jour même, 15, Laverdin passe à Vernon avec ses troupes. « Je vais ce soir loger à Gournay », *où il attend le duc. (Original : Bibl. Nationale, fonds Béthune.)*

La capitale du Vexin Normand est encore considérée ici par le Roi comme un point stratégique important; il en fait le lieu de réunion de ses armées, contre les forces des ducs de Mayenne et de Parme; les détails, précis et quelquefois minutieux, donnés par notre chroniqueur, sur ces événements, sont donc confirmés et corroborés par des documents officiels, ce qui donne à ce manuscrit un caractère indéniable d'authenticité, et un grand intérêt historique.

avec grande éfusion de sang; d'autant que journellement, & le plus souvent, ceulx de la ville et du Mont Sainte-Catherine, tiroient & faisoient jouer le canon; le sieur de Biron avoit esté blessé par la main d'un coup de mousquet ou harquebouze. Lors de l'arrivée du Roy, le dict jour de Samedy, à Gisors, estoient partis de la ditte ville trente pionniers qui avoient esté faictz, & habillez de bure; ils avoient esté conduictz devant la ville de Rouen; le Roy avoit seullement admené avec luy quelque nombre de chevalliers, grand nombre de reystres, et plusieurs autres compagnies, estant de tous costez pour garder les passages au party contraire; si bien, que aprez la départie du Roy, il estoit passé journellement par cette ville de Gisors & autres endroictz grande quantité de soldatz à cheval, avec plusieurs seigneurs. 1592

Comme par semblable, Monseigneur le Duc de Nevers (1), qui s'en estoit allé avec grand nombre de gens devers Mantes et ès-environs; et estoit revenu par la ville de Gisors, en laquelle il n'avoit logé; ains passé outre et allé droict à Thurgeville, et ses compagnies en grande multitude ès-villages d'allentour. Le lendemain, estoit allé trouver le Roy et son armée à Gournay et ès-environs, tirans du costé du Grand-Champ, au lieu nommé la *Haulte-Espine*, où l'on disoit illecq avoir esté recongnu le champ de bataille; estant demeuré seullement en cette ville, après la départie de Monseigneur le Conte de Saint-Pol et de plusieurs autres, le sieur Dallaigre, commandeur en la ville & chasteau de Gisors, avec quatrevingtz ou cent soldatz au dict chasteau et en la ville.

Sortie d'Amyens par Mme la duchesse de Longueville et ses filles.

Madame la Duchesse de Longueville sortit avec ses filles et ses gens de la ville d'Amyens où elle avoit esté en grand tourment détenue, depuis et devant la mort des sieurs de Guyse, jusques au Mercredy cinquiesme jour de Février (2) mil vc IIIIxx douze, qu'elle estoit avec ses filles revenue *à son chasteau de Trye* (3), où bonne partie des habitans du dict Gisors estoient allez la veoir

(1) Le de Gonzague, duc de Nevers, auteur des *Mémoires* qui portent ce nom.

(2) Le 7 février, le Roi fut légèrement blessé dans un combat.

(3) Ce château, ou plutôt cette forteresse, de Trie a subi, avec les siècles, de nombreuses modifications. Adrienne d'Estouteville en fit, vers l'an 1520, une résidence de plaisance, rendant désormais impossible la défense de cette place. L'enceinte qui entourait le bourg ne fut plus entretenue et tomba vite en ruine. Le château proprement dit était composé de trois tours principales, reliées entre elles par des corps de logis; une de ces tours subsiste encore entièrement; des autres, il ne reste que les caves et la hauteur d'un étage en ruines. La porte d'entrée était défendue par deux autres tours plus petites que les précédentes. Ce château fut

1592 et saluer ; laquelle fortie avoit esté faicte, fors à ce que l'on difoit, par Monfeigneur du Mayne & le fieur de Guyfe ; néantmoins que les foldatz et habitans de la ville d'Amyens n'en feuffent pas beaucoup contents, et ce, au moien de *foixante-quinze mil efcus* que la dite dame avoit paiez de rançon.

Prife de Neufchatel par le Prince de Palme.

Le Roy & son armée avoit tousjours esté en tous ses quartiers, comme à Neufchatel, Aumalle, Blangy, Œu, Gamaches et autres lieux ; laquelle ville de Neufchatel, le prince de Palme, et son armée, avoit prife par force d'armes, encores que le Roy en fût affez proche. Icelluy prince de Palme et son armée, jusques à vingt-cinq mil hommes et plus, à ce que l'on disoit, alloit et venoit pour venir donner fecours à la ville de Rouen, et faire lever le fiége estant devant icelle ; encores que le Roy feust ès-lieux deffus dits et mentionnez, attendant journellement le combat ; ce que le dit prince de Palme, le fieur du Mayne, et leurs armées, n'avoient voullu faire ny accorder, ains tousjours paffé outre, sans aucun contredit et empeschement (ou bien peu) ; s'eftans seulement quelques journez escarmouchez à quelques rencontres que faisoient les deux armées ; n'eftans tous les jours qu'à deux ou trois lieues l'un de l'autre.

Soldatz entrez dans Rouen pour fon fecours.

Lors desquelz combatz, ou pendant ce temps, feroient entrez dans la ville de Rouen quatre ou cinq centz foldatz pour le fecours et rafreschiffement de ceulx qui eftoient dans icelle, ayans par plufieurs journées faict des forties sur les gens du Roy, eftans devant la ville, et conduictz par les fieurs Maréchal et Baron de Biron, tellement qu'ilz en avoient desfaict beaucoup.

Sortie des garnisons et foldatz de la ville de Rouen, et de l'armée du Roy.

Et spéciallement, le Mercredy, quatriesme jour de mars, au dit an mil vc IIIIxx douze, ilz avoient faict une fortie dès le matin, de telle furie, qu'ilz avoient tuez tous ceulx qui eftoient aux tranchées, & ceulx qu'ilz rencontroient, ayans pris deux ou trois pièces d'artillerie, qu'ilz avoient conduictes dans la ville, et encloué ; et faict cheoir dans les dittes tranchées deux ou trois autres pièces ; mesmes ils avoient mis le feu aux pouldres qui eftoient illecq, avec feu d'artifice, qu'ilz avoient porté et jetté ; y ayant eu en ce jour la grande éfufion de sang jusques à huict ou neuf centz personnes de tuez de cofté et d'autre.

détruit en 1796, moins la tour dont nous venons de parler ; elle fut habitée par J.-J. Rousseau.

(*Histoire* [*manuscrite*] *de Trie-Château*, par Alfred Fitan.)

1592

Quelque temps après (comme à la my-mars), l'armée du Prince de Palme, eſtant tout proche de Gournay et ès-environs, s'eſtoit retirée devers la ville d'Amyens et autres lieux ; et spéciallement ils estoient allez devant la ville de Rue pour l'avoir & la mettre en leur obéiſſance, d'autant qu'elle estoit cauſe d'empescher les vivres ; joinctz qu'ils attendoient encores d'autre ſecours de l'Evesque de Liége, qui admenoit de grandes troupes, jusques à huict ou dix mil hommes (comme sera dict cy après). Et le Roy et son armée estoit retourné à Dernetail, et au ſiége de la ville de Rouen, où l'on s'escarmouchoit fort ſouvent, à cauſe des ſorties que faisoient ceulx de la ville.

Siége de Rue.

Ayant, le Roy, renvoié la plus grande partie des Seigneurs avec leurs compagnies *se rafraiſchir en leurs logis*. Le Dimanche, cinquiesme jour d'Avril, au dit an mil vc IIIIxx douze, le dit Roy eſtoit paſſé par cette ville de Giſors, dès huict heures du matin, avec cent ou ſix vingt chevalliers ; et il estoit allé à Trye (1) sans s'arreſter à Giſors ; il avoit trouvé (à Trye) Madame de Longueville, Monſeigneur le Conte de Saint-Pol & ses sœurs ; et après avoir disné, ils avoient *couru la bague* (2) en la compaignie des ſieurs Baron de Biron, M. Le Grand, le ſieur d'Allaigre (noſtre gouverneur), et pluſieurs autres Seigneurs ; & après avoir couru, et pris du vin dans le jardin (3), le Roy eſtoit monté à cheval, et toute sa compaignie, et estoit allé coucher à Magny.

Réception du roi Henri IV au château de Trie

Le bruict estoit qu'il alloit en la ville de Pontoiſe, que l'on luy voulloit rendre ; ceci à cauſe que le Samedy, jour précédent, le ſieur de Hallaincourt-le-Jeune, gouverneur de la ditte ville, eſtoit venu au dit lieu de Trye, où il avoit disné, et par après couru la bague ; pluſieurs habitans de Giſors y avoient esté, et le lendemain auſſi ; on diſoit qu'il venoit de la part de Monſeigneur de Guyse pour avoir une des filles de MADAME (4), &

M. d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, court la bague à Trye-Château.

(1) Nous ferons remarquer que, dans le manuscrit, ce nom est écrit : tantôt *Trie*, tantôt *Trye ;* ce nom semble encore de nos jours s'écrire facultativement de l'une ou l'autre manière.

(2) Le jeu de Bague était encore fort en honneur à cette époque : « On faisoit », dit Brantôme, « trois courses pour la Bague, et une quatriesme pour les dames ». On retrouve le jeu de Bague dans les *carrousels* du XVIIe siècle.

(3) Le *jardin* du château de Trie n'était autre que le parc actuel, moins les dispositions intérieures. Il affecte la forme d'un vaste carré, entouré de murs.

(4) Ce projet de mariage, s'il fut conçu, n'eut pas de suite : d'Alincourt, veuf en premières noces de Marguerite de Mandelot (enterrée aux Cordeliers de Pontoise), se remaria avec Jacqueline du Harlay. C'est de cette union que naquit, *à Pontoise*, le 17 octobre 1598, N. DE NEUFVILLE DUC DE VILLEROY. (V. *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français*).

1592 pour traicter la paix ; & ayant couché au dit lieu, il s'en eſtoit retourné dès le lendemain matin, premier que le Roy y fût arrivé.

Le Roy à Méru.

Toutefois, le dit Seigneur Roy n'eſtoit allé juſques à Pontoize ; mais le lendemain matin, il estoit allé à Méru, avec pluſieurs autres compagnies, qui eſtoient paſſez le jour de Dimanche (lorsqu'il couroit la bague), par Saint-Cler, et ès-environs ; afin, à ce que l'on diſoit, de lever deſſus quelques compagnies du party contraire, qui debvoient paſſer par illecq, ce qu'il n'avoit faict, d'autant que la ditte entrepriſe avoit esté deſcouverte.

Venue du Roy à Giſors.

Pour raiſon de quoy, le Roy & ses troupes eſtoient revenus à Giſors et ès-environs, où il avoit couché à ſon logis ordinaire, juſques au Jeudy IXe du mois d'Avril, qu'il s'en eſtoit retourné à Dernetal, ayant couché à Chartres. Lors de sa départie, et précédent icelle, estoit arrivé le Gouverneur de la ville de Paris & le ſilz du ſieur de La Châtre, du coſté de la Ligue, qui eſtoient venus afin de traicter la paix avec le Roy ; ayant envoié le jour précédent une de ſes trompettes, avec ſon paſſeport, en la ville de Beauvais, quérir le Seigneur de Guyſe, afin de venir en aſſeurance juſque en la maiſon de MADAME (1), aux fins de la ditte paix & traicter alliance en la dicte maison, ce qu'il n'avoit faict, ains envoié le dit Gouverneur de Paris & autres, qui s'en eſtoient retournez en la ville de Beauvais.

Requeſte des habitans de Giſors.

Lors du département du Roy, les habitans de cette ville de Giſors luy avoient préſenté une requeſte aux fins de leur ſoullagement des charges & grandes pénurryes que leur faisoit, tant en deniers qu'en leurs corps, le ſieur d'Allaigre, noſtre Gouverneur.

FF. CXXXVIe (*Recto*)

Le Roy les avoit renvoiez au dit lieu de Dernetal pour y respondre et leur donner soulagement, lorsqu'il y feroit arrivé ; d'autant qu'il avoit dict que ſon Conseil y eſtoit ; il avoit faict faire le presche au dict Giſors, comme aux autres voiages qu'il y eſtoit venu (et ce soubz le prétexte du traictement de la paix).

Et le Roy n'y penſant, ou autrement, le Prince de Palme, les

(1) On pourrait croire qu'il s'agit ici de la princesse Catherine d'Albret, sœur du Roi, connue sous le nom de *Madame ;* toutefois, il semble que le chroniqueur a voulu faire allusion au château de Trie (de Mme de Longueville), « en lequel », après les visites qui y avaient été faites précédemment, on eût parfaitement pu avoir l'intention de traiter de la paix. (Voir la page précédente, ligne 30e.)

1592

ſieurs du Maine et de Guyſe, et leurs armées, avoient marché en grande dilligence en la compaignie de l'Evesque de Liége qui avoit admené avec luy ung grand nombre de gens d'armes, tant de cheval que de pied, tellement que l'on avoit entendu tout à coup que leurs armées eſtoient proches de la ville de Dieppe, & par après estoient allez droict à Dernetal, le XXIe jour d'Avril mil Vc IIIIXX douze ; de telle ſorte qu'ilz avoient faict lever le ſiége de devant la ville de Rouen, en laquelle le mesme jour, le ſieur du Mayne & autres eſtoient entrez, comme ils l'avoient promis et mandé à ceulx de la ditte ville, que le XXIIe d'Avril ils viendroient à leur ſecours ; lesquelz avoient souffert beaucoup, tant en leurs corps que perte de biens, pour raiſon des vivres et victuailles qui leur défailloient, estans journellement en armes pour leur deffense & garde de la ville.

Siége de l'armée du Roy faict lever de devant la ville de Rouen par l'armée contre.

Les vivres y eſtoient bien rares et chers ; cy, comme le vin qui leur couſtoit juſques à cinquante, LX, LXX, IIIIXX, et cent escus le muyd ; le muyd de cidre XX et XXXl, et plus, ayans aucuns mangé les chevaulx pour ce qu'ils n'avoient plus de vivres pour les dits chevaulx ; et, comme dit est, *ſouffert beaucoup de travaux que l'on ne peult exprimer.*

Charté de vivres à Rouen.

Le Roy & ſon armée s'eſtoit retiré à Blainville et ès-environs ; auquel lieu, toutes les garniſons des villes tenans pour le Roy y eſtoient allez. Comme par ſemblable, Monſeigneur le Duc de Longueville qui, les jours précédents, s'en eſtoit retourné à ſon gouvernement de Picardie, estoit retourné avec ses compagnies trouver le Roy ; mesmes Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, le ſieur d'Allaigre & leurs gens y eſtoient allez et partis de cette ville, le Mercredy XXIIe du mois d'Avril, ayans seullement laiſſé au chaſteau de Giſors le ſieur de Tourville, cappitaine, avec quelques quarante ou cinquante ſoldatz pour la garde d'icelluy ; et après que les dits ſieurs du Mayne et prince de Palme avoient eu pris Caudebec, et qu'ilz y avoient esté quelque temps, ilz s'en eſtoient allez avec leurs armées au Neufbourg (1), lequel ilz avoient pris, et tout pillé, ravy et emporté ce qui y estoit, qu'ilz avoient faict conduire & mener à Rouen ; et par après, mis le feu au dit Neufbourg ; et ayans paſſé la rivière, ils avoient esté

Le Roy & ſon armée retirez à Blainville & ès-environs.

Coſtebecq & le Neufbourg pris par les ſieurs du Mayne & Prince de Palme.

(1) *Neubourg,* chef-lieu de canton du département de l'Eure.

1592

droict ès-environs de Paris, n'ayans voullu, comme dit est, donner aucune bataille.

Coftebecq repris par le Roy.

Le Roy & fa cavallerie, après avoir repris le dit Cautebecq, eftoit venu à Vernon, Mantes, et par après à Buhy, le Mercredy xxe jour de May, où il avoit esté le long du jour ; le fieur d'O (1), avec ses troupes, eftoit venu à Gifors, le dit jour, où il avoit seullement disné ; & par aprez, s'en eftoit retourné trouver le Roy ; tellement que tous ses quartiers d'allentour eftoient plains de gens d'armes, *mengeans & ruynans tout ce qui y eftoit.*

Deniers envoiez au Roy par la Royne d'Angleterre

Le dit fieur d'O *faisoit conduire dans deux charrettes cent cinquante mil efcus,* ou autre grande fomme de deniers, à ce que l'on difoit, qu'il avoit revenuz de la Royne d'Angleterre, qu'elle envoioit au Roy pour la folde & paiement de fon armée.

Grandes compagnies paffez par Gifors & ès-environs.

Le dit jour de Mercredy, eftoit arrivé le Maréchal d'Aumont, à dix heures du foir ; il avoit couché à Gifors avec ses gens. Le lendemain, Monfeigneur le Duc de Longueville eftoit paffé par cette ville avec ses gens, et allé droict à Trie ; et ses compagnies ès-environs, et de là, en fon gouvernement de Picardie.

Le Roi à Marines et environs.

Vingt mil pains livrez au Roy par les habitans de Gifors.

Le Samedy, vingt-troifiesme du mois de May, Monfeigneur le Maréchal de Biron & autres grandz Seigneurs, eftoient arrivez à Gifors : ils y avoient couché, ayant laiffé leur armée de gens de pied, Reyftres, Suiffes et autres, avec l'artillerie à Eftrepagny et ès-environs ; le Roy estoit demeuré les dits jours à Marines, et ès-environs, et de là estoit allé en Picardie ; il avoit, le jour précédent, faict demander aux habitans de Gifors *trente mil pains :* de quoy ils avoient livré *vingt mil ;* les dites compagnies ayant esté à Gifors jufques au Mardy xxvie du dit mois, elles s'en eftoient allez affiéger Le Neufchatel, qui avoit esté réduict en l'obéiffance de l'Efpagnol, lorsqu'ilz eftoient paffez par illecq, allans à Rouen, comme devant est dict.

Durant lequel temps, que le fieur de Biron eftoit à Gifors (2), y eftoient arrivez Monfeigneur le Duc de Bouillon, le fieur d'O, et autres Seigneurs. Y eftoit arrivé auffi le fieur de Hallaincourt, père du Gouverneur de Pontoife pour la Ligue, ayant paffeport du Roy affin de traicter

(1) Le marquis François d'O, gouverneur de l'Ile-de-France pour le Roi.

(2) « Le samedy, 6e juin au dit an, le Roi arriva en cette ville (Senlis) ayant laissé » son armée vers la ville de Gisors, et ès-environs d'icelle, pour se rafraischir. » (*Journal de Vaultier,* 1592, p. 258.)

de la paix (1) ; il s'en eſtoit retourné, lors du partement du ſieur de Biron, en la ville de Pontoiſe ; et de là avoit esté trouver l'armée du Prince de Palme et du ſieur du Mayne, pour leur rendre responce de ce qui avoit esté faict touchant la ditte paix. 1592

Le Roy arrivé à Giſors avec ſon armée, avec Princes et Seigneurs pour traitter la paix

Et le Mardy, xvie de Juin, au dit an, le Roy, avec ſon armée, arriva à Giſors, accompagné des Ducz de Longueville, de Bouillon, Maréchal de Biron, qui avoit laiſſé ſon armée et ſon artillerie à Chaumont & ès-environs, Monſeigneur le Chancellier, M. le Tréſorier de l'eſpargne, & pluſieurs autres Seigneurs ; comme par ſemblable, le lendemain, y eſtoit arrivé Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, de l'âge de vingt-cinq ans, poſé aux dits Eſtats, par ſuite du décès advenu depuis naguères au feu ſieur Cardinal de Bourbon, ſon oncle, et avec luy, grandes troupes, et mesmes Madame de Bourbon, avec Madame la Ducheſſe de Longueville, Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, et autres Princes et Seigneurs, qui avoient eſté tous au dit Giſors, juſques au Samedy enſuivant, xxe du dit mois.

Ayant traité de la paix, le ſieur Cardinal de Bourbon, la dame de Bourbon, et leur train, s'en eſtoient retournez à Mantes ; le Roy & toute ſon armée eſtoient allez coucher à Méru & ès-environs ; et de là, à Saint-Denis en France ; à l'entour d'illecq, l'on diſoit qu'ilz alloient parachever la paix, ou bien (à ce que l'on pouvoit juger) pour entrer par ſurpriſe ou autrement dans la ville de Paris, ce qui avoit esté découvert, parce que l'on avoit trouvé grande quantité de gens pour le Roy tous armez en des cans, afin que lorsqu'il viendroit à la porte de la ville, ils se ruaſſent ſur ceulx qui se préſenteroient de la ditte ville ; cependant que le Roy & ſon armée entreroient par deſſus la muraille, ou autrement ; et ce, la nuict d'entre le Mardy et Mercredy x^e du dit mois de Juin, au dit an.

Entrepriſe & ſurprise descouverte, en la ville de Beauvais, de la prise qui se voulloit faire d'icelle par le Roy.

Le Roy, accompagné de quatre centz chevalliers et cinq ou ſix centz harquebouziers à pied, eſtoit incontinent parti de Melun & venu, *à une heure de nuict*, tout proche des murailles de la ville de Beauvais, avec pluſieurs pétardz pour attacher aux portes & une grande quantité d'eſchelles pour eſcallader les murailles de la ville, avec un pont de cordes qui

(1) *M. de Villeroy*. Pour l'histoire des négociations relatives à la trève, *dite du Vexin*, qui fut conclue un peu plus tard, voir *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français* (Ch. X et suivants).

1592 avoit eſté mis pour paſſer la rivière, soubz la vendition, que quelques ſoldatz & autres avoient faicte au Roy de la ditte ville; ce qui ayant eſté deſcouvert par les habitans d'icelle; ceux-ci avoient faict tellement leur debvoir, que toute la muraille eſtoit bordée, attendant le Roy & ses gens.

Ceux-ci, eſtans le long de la muraille, et penſans parler à la ſentinelle (qui estoit de la vendition), avoient jugé qu'ils eſtoient deſcouvertz; d'autant que ceulx de dedans n'avoient rien dict; ſinon, que ſur ce qu'il y avoit eu quelque eschallat rompu qui avoit faict du bruict, il y en avoit eu un qui avoit demandé : « *Qui » va là ?* » diſans : « *A moy, compagnons ! que l'on borde la » muraille !* » sans crier : « *A l'arme !* » encores que une heure précédent, ilz entendoient le grand bruict et les henniſſements que faisoient les chevaulx, que le Roy et sa compaignie avoient laiſſez à une lieue de Beauvais; ils s'eſtoient tous armez, et mis à pied.

Entre les autres, y eſtoient avec le Roy les Ducz de Longueville, de Bouillon, le Baron de Biron, le ſieur de Givry, & tous les plus grandz Seigneurs et Gentilzhommes, qui s'eſtoient à l'inſtant retirez avec leurs pont, pétardz et eſchelles, et allez retrouver et reprendre les chevaulx, *ſans qu'il euſt eſté tiré un ſeul coup de canon, de coſté ny d'autre.*

Double exécution à Beauvais.

Et toſt aprez, l'on avoit faict mourir deux des habitans de Beauvais, qui avoient faict la ditte vendicion, leurs teſtes avoient esté mises ſur deux poſtences.

FF CXLIV° *(Recto).*

Le Roy & ſes gens s'en eſtans retournez à Clermont, d'où, par après, ilz estoient venus en cette ville de Giſors (1), en laquelle, & ès-environs, ilz avoient tout mangé ce qui y estoit, et ſcyé bledz, praieries, et autres grains, de telle ſorte que après, lors de leur départie, *les vivres eſtoient si chers, & en si petit nombre, que l'on n'en pouvoit recouvrer qu'à grand peine.*

Le ſieur Conte de Saint-Pol avoit toujours esté en cette ville

(1) Lors de ce nouveau séjour de Henri IV à Gisors, nous trouvons de lui : une lettre à la reine d'Angleterre, du 19 juin (1592), datée de Gisors, dans laquelle il lui exprime la satisfaction qu'il a ressentie de la conduite de l'ambassadeur. *(Original : Musée Britannique de Londres).* On trouve, à la même date, deux autres lettres datées de Gisors, l'une à Cecil, conseiller d'Etat d'Angleterre, et l'autre à M. le duc de Montmorency; le roi annonce à celui-ci l'arrivée de Biron, « qu'il attend avec l'armée. »

1592

de Gifors, du depuis, jufques au VIIIe de Juillet, au dit an, où il eftoit allé avec grandes compaignies de toutes les garnifons d'allentour, à Quillebeuf, proche de Rouen, place tenue pour le Roy; là estoit Monfeigneur Le Grand & autres grandz Seigneurs qui avoient esté affiégez par les troupes de Monfeigneur du Mayne, et ceulx de la garnifon de Rouen. Auquel fiége, y avoit esté trois sepmaines ou un mois, fans qu'ilz y euffent peu entrer, encores qu'ilz euffent tiré de fix pièces de canon plufieurs coups et faict plufieurs affaulx. Lequel fiége avoit esté faict lever par le fieur Conte de Saint-Pol et fes troupes; et du depuis, le dit fieur Conte est demeuré à Vernon.

Siége de Quillebeuf

Faict lever par le fieur Conte de Saint-Pol.

Le Roy & fon armée eftant devant Provins, qu'il avoit pris avec grand travail, environ le commencement de Juillet, au dit an, avoit esté avec fon armée devant Efpernay, où Monfeigneur le Maréchal de Biron avoit esté frappé d'un coup de canon, duquel il mourut; & plufieurs autres furent bleffez.

La ville de Provins prife par le Roy.

Décès du fieur Maréchal de Biron.

Les volleurs avoient tousjours continué à courir de tous coftez, fur le paouvre peuple qu'ilz rencontroient, et qu'ilz pouvoient attraper, en telle forte, que tous les laboureurs, & gens des villages, n'ofoient tarder ny demeurer en leurs maifons, eftans contrainctz fe deffuyr de nuict dans les bois ou aux bourgs les plus proches d'iceux, fans aucune relâche (1). Monfeigneur le Conte de Saint-Pol eftoit revenu à Gifors, le Xe d'aouft, au dit an mil V^c IIIIXX XII, où il avoit esté quelque huict jours, et par aprez s'en estoit retourné en la ville de Vernon.

FF. CXLV^e (*Verso*).

La terreur dans les campagnes.

Retour du comte de Saint-Pol à Gisors.

En la fin du mois d'aouft, un nommé Le Broc, avec autres du village de Villers-en-Veuxin (2), eftans devenus foldatz, avec d'autres de Pontoife, avoient furpris une forte maison d'Auteverne (3); et eftans dedans, ils fortoient en grande quantité, tant de jour que de nuict, pour voller; de forte qu'ils venoient jufques aux faulxbourgs de Gifors, difans avoir commiffion de

Surprife & demeure de volleurs en la forte maison d'Auteverne.

(1) La terreur continuait de régner dans les campagnes du Vexin Normand. Le Vexin Français, à partir de cette époque, cependant, allait être mieux partagé. Grâce aux négociations intéressées des Villeroy, dès le 1er septembre 1592, MM. d'Alincourt et d'O signaient, à Meulan, un traité concluant une trève de *sept mois* pour les villes de Mantes, Meulan, Pontoise, Chaumont, Magny, et les autres pays du *Vexin Français*.

Le texte de ce traité est rapporté dans *La Ligue à Pontoise* (p. XLV), d'après les documents conservés aux *Archives de la ville de Pontoise*.

(2) *Villers-en-Vexin*, village du canton d'Etrépagny (Eure).

(3) *Authevernes*, village du canton de Gisors.

1592 Monſeigneur du Mayne ; tellement qu'il avoit convenu que la garniſon du chaſteau de Giſors, celle de Gournay & autres allaſſent devant la dicte maison pour les faire ſortir, ce qu'ils n'avoient peu faire, pour ce qu'ils n'avoient aucun canon ; ſi bien qu'ils empeſchoient les vivres, tant blé que autres, de ces quartiers, de venir à Giſors.

Comme par semblable, d'autres grandes compagnies de Pontoise, Beauvais & autres lieux, avoient pris & s'eſtoient emparez d'un logis nommé *la Muette*, maiſon forte, eſtant aſſise au village de Boubiers, de façon que les ravageurs pillards de dedans, & ceux du dit Auteverne, & *les bons hommes, autrement mal nommez*, près Beauvais, volloient, prenoient & admenoient tout ce qu'ils pouvoient trouver et rencontrer, ſortant de Giſors, ou que l'on y apportoit.

Le ſieur de Hallot tué & poignardé par le sr d'Allaigre.

Le ſieur de Hallot (1), lieutenant-général pour le Roy, en la Normandie & Gouvernement de la ville & chaſteau de Giſors, qui y avoit eſté puis naguères pourveu par Sa Majeſté, eſtoit, le quatriesme jour de Septembre, au dit an (2), venu de l'armée en ſon logis de Hallot, & du dict lieu étoit allé trouver Monſeigneur le Conte de Saint-Pol à Vernon ; eſtant là, en une maiſon de la ditte ville, le ſieur d'Allaigre, gouverneur de la ville & chaſteau de Giſors, seroit allé trouver le ſieur de Hallot, qui alloit au baſtion à cause d'un coup de canon qu'il avoit eu au ſiége de Rouen ; & après avoir dict quelques parolles, se ſalluant l'un l'autre comme dit eſt, le ſieur d'Allaigre avoit tiré son poignard, duquel il avoit frappé le ſieur de Hallot par trois ou quatre coups dans le corps ; à cauſe de quoy, joinct autres coups d'eſpée à luy baillez par les ſuivans du dit ſieur d'Allaigre, icelluy ſieur de Hallot eſtoit tombé mort en la place ; & à l'inſtant, le ſieur d'Allaigre s'eſtoit desfuy avec ſes gens, qui avoient leurs chevaux en la rue, attendans le dit maſſacre.

Comme par ſemblable, il avoit laiſſé et posé entre les deux

(1) « *M. de Halot eſtoit oncle de M. de Boudeville* (mot laissé en blanc) *et grand oncle de M. de Luxembourg.* » (Note existant sur le mss.)

(2) Le 6 Septembre (1592), 20 cavaliers de Beauvais étaient allés *en course* aux environs de Mantes ; ils avaient fait un prisonnier qu'ils ramenaient, quand ils furent eux-mêmes surpris par un *gros* de cavalerie et conduits dans une ferme, près de Vernon, où l'on voulait leur faire un mauvais parti. Le Conseil de Beauvais dut écrire à M. d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, pour obtenir son intercession en leur faveur ; et grâce aux efforts de ce dernier, on parvint à leur sauver la vie.

portes de la ville vingt ou vingt-cinq chevalliers qui l'attendoient afin d'éviter que l'on luy euſt fermé les portes, ayant dict à ceulx de la ditte garde, lorsqu'il avoit voulu ſortir, devant que faire tel coup, « *qu'il avoit oublié à donner le bon jour au dict ſieur* » *de Hallot.* » 1592

M. de Tourville envoyé à Gisors.

Lequel maſſacre ayant eſté entendu par le ſieur Conte de Saint-Pol, il avoit à l'inſtant envoié le ſieur de Tourville à Giſors, afin de bien faire garder la ville & chaſteau du lieu, de paour de ſurprise, ce que l'on avoit faict; & depuis, par sentence et arreſt de la Court, le dit ſieur d'Allaigre & tous ses gens avoient eſté condampnez à mourir; la plus grande partie desquelz, qui avoient du depuis eſté pris avoient suby la sentence & faictz mourir. Pour le regard du dit ſieur d'Allaigre, il s'eſtoit desfuy et abſenté hors du païs; lequel n'avoit pu eſtre recouvert & disoit-on qu'il eſtoit allé en Eſpagne.

Fuitte & absence du ſieur d'Allaigre en Espagne.

Le ſieur Conte de Saint-Pol eſtoit revenu avec ſes gens à Giſors le IXe d'Octobre ensuivant : comme par ſemblable, le Roy avoit envoié le ſieur de Hédouville au dit Giſors; celui-ci y eſtoit arrivé le XIIIe jour du dit mois, accompagné de quelques cinquante chevaliers; il avoit pris la place & gouvernement de la ville et du chaſteau (1).

Le ſieur de Hédouville envoié pour gouverneur à Giſors.

Le Roy eſtoit avec ſon armée à Eſchelle (Chelles) & ès-environs, et faisoit faire un fort rempart et boullevart, en ung illot (2), au chaſteau de Gournay-sur-Marle, pour empeſcher le paſſage des vivres, allans de ſes quartiers & ailleurs à Paris. Auquel rempart, ceulx qui y eſtoient pour le Roy avoient eſté eſcarmouchez par Monſeigneur du Mayne et ſes gens, qui eſtoit paſſé par illecq pour aller à Paris; desorte qu'il en eſtoit demeuré grand nombre en la place. Duquel chaſteau d'Eſchelle le ſieur du Mayne et ſes gens avoient faict quicter la place à quelques compagnies que le Roy avoit laiſſé dedans, au moien de huict pièces de canon qui y avoient eſté faict conduire.

Départ de M. de Saint-Pol et de la garnison de Gournay pour Gonesse.

Le XVe jour du mois d'Octobre, le ſieur Conte de Saint-Pol, luy & ſes gens, avec la garniſon de Gournay partirent à trois

(1) V. ci-dessus la note relative à M. de Hédouville, et aux difficultés qui surgirent plus tard à propos du gouvernement de la place de Gisors.

(2) Le baron de Bondy avait été surpris en juillet par les Ligueurs, au *passage de Gournay;* le roi fit alors construire un fort qui fut nommé *Chatie-Badauds;* (P. de l'Estoile l'appelle *Pille-Badauds*). Il s'agit ici de *Gournay-sur-Marne*, et non de *Gournay-en-Bray*.

1592 heures de nuict, au mandat du Roy, afin de l'aller trouver à Gonneſſe près Paris, où il eſtoit pour donner quelque eſcarmouche, de manière que le dit ſieur du Mayne & ſes troupes ayans deſcouvert l'affaire s'eſtoient retirez, devers la ville de Meaux, et à l'entour d'icelle.

Le sieur de Mouy fait prisonnier.

Tous ceulx de la garniſon de Rouen, avec celle de Lions, eſtoient journellement en tous les villages du Veuxin, afin de faire battre les bledz, qu'ils faiſoient ensuite porter en la ville de Rouen; et pour ce que le ſieur de Mouy, qui, avec ſes gens, faiſoient la guerre à ceulx de Beauvais, avoit eſté pris priſonnier par ceulx de la garniſon du dit Beauvais, il avoit eſté accordé & ordonné le xxiiiie d'Octobre, au dit an mil v^c iiii^xx douze, du conſentement du Roy, que les murailles du chaſteau de Bresles, proche de Beauvais, & la maiſon appellée Gerbroy, près Gournay, où le dit ſieur de Moüy & autres faiſoient retraites, seroient abbattues et rasées; & par ce moien, le ſieur de Moüy fut délivré des dictes priſons, en payant toutes fois rançon de grand ſomme de deniers.

Surpriſe du chaſteau de Pont-de-l'Arche.

Le Mercredy, tiers jour de Novembre au dit an, il advint que les habitans de la ville du Pont-de-l'Arche, meſmes les ſoldats y eſtant et ceulx qui gardoient le chaſteau du dit lieu, ne pensans aucunement à l'entrepriſe (qui de longtemps leur eſtoit braſſée), avoient esté ſurpris & circonvenus faute de bonne garde; d'autant que le dit jour de Mardy, au matin, feroit arrivé à un moullin proche du dit Chaſteau, hors la ville, deux ou trois jeunes hommes habillez en femmes, avec chacun une pouche et du bled dedans; ils avoient fait feinte de voulloir moudre au dict moullin. Comme par ſemblable à l'inſtant feroient arrivez auſſi deux autres hommes en habit de capuchin; ceux-ci eſtoient aſſez proches du pont du Chaſteau, disans attendre que la porte du dit lieu fust ouverte, afin d'y entrer, & à la ville auſſi, pour y dire meſſe et prier Dieu. Meſmes seroient arrivez quelques hommes portant balles à mercerie et autres, chargez de bottes pleines de marchandise; tous leſquelz venans de Rouen avec une folle hardieſſe eſtoient armés deſſoubz leurs habits, ayans chacun un poignard et le piſtollet pendu à la ceinture.

Les ſoldatz de Rouen déguisez.

Et seroit advenu que, comme cinq ou six des ſoldatz du chaſteau, qui gardoient la porte & le pont du dit lieu, s'eſtoient

aprochez près des portes-balles pour acheter quelque mercerie; 1592
comme auſſi, s'eſtoient aprochez les dits jeunes hommes, habillez aſſez honneſtement en femmes, et auſſi les dits hommes en habit de capuchin, et mesmes ceulx qui portoient marchandiſes en leurs bottes, tous lesquels hommes au nombre de quinze ou XVI, l'un ou deux d'iceux ayans veu & apperceu le temps & l'heure proche à exécuter leur entrepriſe, cependant que les ſoldats s'amuſoient aux dits porte-balles, & à tâtonner les dittes femmes (1), avoient tiré chacun leur poignard; de quoy ils avoient frappé & aſſaſſiné les ſoldats, de telle façon qu'ils les avoient, à l'inſtant de leur chutte, poulſez du pied dans la rivière par deſſus le pont.

Ce faict, les porte-balles, hotiers, capuchins, et hommes habillez en femmes, s'eſtoient rendus maistres des portes et du pont du chaſteau, et à l'instant, deux ou trois d'iceux, estans proches de la ville, avoient eux mesmes levé le pont levis et fermé la porte d'icelle, affin que les habitans & ſoldatz de la ville n'euſſent le loiſir de venir au ſecours du chaſteau; en attendant que un gros de chevallerie, environ VI^XX qui eſtoient dedans un petit bois proche du lieu, euſſent le loiſir de venir au ſecours et aide de ceux qui avoient faict telle entrepriſe.

Ce que les dits chevalliers avoient tout à l'inſtant faict, après un coup de pistollet, qui avoit esté tiré pour ſignal; de telle façon, comme dit est, qu'ils s'estoient rendus maistres du chasteau, après que le reste des ſoldatz du lieu euſſent faict quelque réſistance et qu'il en eust esté tué quelques ungs, et les autres sauvez; et après avoir auſſi promis ne faire aucun tort à Mme de Raullot, qui y estoit toujours demeurée, encore que ſon mary qui gardoit le dit chasteau du Pont-de-l'Arche, eust esté, dès lors du ſiége de Rouen, pris priſonnier dedans la ditte ville pour avoir pris l'argent de ceulx d'icelle ville de Rouen, pour la rendition du chaſteau du Pont-de-l'Arche; lequel n'avoit faict, ains s'estant mocqué d'eulx avoit retenu les deniers. La ditte dame et tous les habitans de la ville du Pont-de-l'Arche durent enſuite s'acheminer en la ville de Louviers, et autres endroictz.

(1) Tâtonner ne s'employait pas toujours dans le sens de *procéder avec embarras* ou *sans lumière*, c'est-à-dire *à tâtons :*

Ha ! que je porte et de haine et d'envie
Au médecin, qui vient soir et matin,
Sans nul propos, tastonner ce tetin ! (*Ronsard*, 169.)

1592

Munitions trouvées dans le château de Pont-de-l'Arche

Il fut trouvé dans le dit chafteau grand nombre & quantité d'or & d'argent, et auffi des vivres en grande habondance, avec quelques cinquante milliers de poudre à canon, duquel chafteau partie des foldatz de la garnifon de Rouen eftans dedans, avoient journellement tiré fur ceulx de dedans la ville du Pont-de-l'Arche; comme auffi ceulx de la ditte ville avoient tiré fur ceux du chasteau; fi bien que ny l'un ny l'autre ne s'eftoient voullu rendre.

Monfeigneur le Conte de Saint-Pol & les garnifons de tous fes quartiers estoient à l'inftant allez au fecours de la ville du Pont-de-l'Arche; et après le jour Saint-Martin, xie de Novembre, au dit an, le fieur Conte, avec le Gouverneur de Dieppe et de grandes compagnies, estoient revenus en cette ville de Gifors; il s'y estoit tenu; et le dit Gouverneur, et fes garnifons, s'estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris de cette ville, vivans à discrettion; et le lendemain estoient retournez à leur gouvernement. Le dit fieur Conte fist venir en cette ville de Gifors une grande compaignie de foldatz à cheval qui y avoient esté quelque temps en garnifon.

Le premier jour de Décembre, au dit an, le fieur Conte de Saint-Pol partit de Gifors avec la garnifon du Chafteau-Gaillard et autres, pour aller à Corbie, en Picardie, affiégé par ceulx du parti contraire, et estoit revenu le cinquiesme du dict mois, à caufe des embufcades qui estoient en chemin, faictes par le fieur de Villars et garnifons de Rouen.

Contribution perçue sur le vin dans les villes du Vexin.

Le dit fieur Conte de Saint-Pol ayant obtenu du Roy des lettres d'impoft *d'un efcu fur chacun muyd de vin*, qu'il avoit faict paier de tout le vin des habitans de Gifors, Chaumont, Magny, et de tous autres qui apportoient vin ès dits lieux, il fist des ordonnances qu'il avoit faict publier à fon de trompes, de par le Roy, par lesquelles il estoit commandé: « de boucher & » clore la porte de Neaufle, et d'ouvrir celle des Argilliaires; » de mesmes, boucher toutes les ouvertures ayans regard sur la » rivière du foffé du cofté des anciennes murailles de la ville. » Et mesmes, il avoit commandé faire des portes et pont-levis fur les ponts de *l'Orloge* (1) et de la *Porte-Dorée* du dict Gifors; ce

(1) Le pont de *l'Horloge* est situé au centre même de la ville: le pont de la *Porte-Dorée*, dans la rue de Paris. Le nom de *Pont de la Porte-Dorée* rappelle la chute que fit le roi Philippe-Auguste dans la rivière d'Epte, en 1198; on sait comment s'étant tiré sain et sauf de cet accident, il fit dorer le pont et la porte en mémoire du danger qu'il avait couru.

qui avoit esté faict par quelques journées. Comme par semblable, le marché n'avoit esté faict ni exercé dans le bourg de Gisors, comme il avoit toujours accoustumé, mais bien à la rue de Cappeville, commençant depuis la porte d'icelle et revenant jusques au pont de l'Horloge ; ce qui avoit incontinent cessé lorsque le sieur Conte de Saint-Pol s'en estoit allé avec Monseigneur le Duc de Longueville, son frère, en la ville de Chartres, où estoit le Roy. Comme mesmes, l'on n'avoit faict aucunes portes, ni bouché les ouvertures du dit fossé ; mais l'on avoit parfaict, par le commandement du dit sieur et du sieur de Hédouville, nostre Gouverneur, les Écluses de la porte de Paris, si bien qu'estant abaissez & closes, les faulxbourgs de la ditte porte, & à l'entour d'illecq, étoient tous plains d'eaue. 1592

Pendant ce temps, et ce durant les mois de Novembre et Décembre (1), l'on avoit tenu des Etatz pour la Ligue ou bien pour l'Union, dans la ville de Paris, où s'estoient trouvez Monseigneur du Mayne, Monseigneur de Guyse, et autres Seigneurs, Cardinaux, Évesques et autres gens d'Église, lesquelz Estatz tendoient (à ce que l'on disoit), pour eslire un Roy Catholique ; après avoir, en ce mois de Novembre, adjourné le Roy dans la ville de Saint-Denis à comparoître aux dits Estats pour y déclarer de rechef sa volonté.

Estatz ou assemblée à Paris pour eslire un Roy.

Ce qu'il n'avoit voullu faire, ains de sa part, avoit fait assembler à Chartres où il avoit fait déclarer telles assemblées nulles et déclaré aux députez, au nombre de six, qui l'avoient adjourné dans la ville de Saint-Denis : « *qu'il estoit* Roy, *d'autant que la* » *couronne luy appartenoit, & que pour les dites assemblées, il* » *ne changeroit sa relligion.* »

Assemblée faicte en la ville de Chartres de par le Roy.

FF. CLVIII[e] *(Recto)*.

éantmoins, le bruit avoit esté, durant le dit temps, « que l'on traittoit de la paix », *ce qui se disoit pour amuser le paouvre peuple,* qui n'en pouvoit plus, pour estre si paouvre, payant la taille à deux et trois endroictz (2) : 1593

(1) Le 22 Décembre 1592, Georges Langloys, ancien député de Gournay aux Etats de Normandie, revenait de Trie-Château, où il était allé, avec M. de Laitre, voir la duchesse de Longueville, quand un parti de Ligueurs arrêta les deux voyageurs et les conduisit à Beauvais ; on eut beaucoup de peine à obtenir leur mise en liberté.

(2) Voir dans *La Ligue à Pontoise* (p. 191), le texte d'une curieuse pièce (en date du 29 décembre 1592), qui fait partie de la collection de M. H. Le Charpentier. C'est une « *contraincte* » exercée par quinze arquebusiers à cheval de Pontoise

1593 au Roy, aux Princes, aux Ligueurs, & autres, qu'ils ne pouvoient plus en aucune façon y résister ; joinct, comme devant est dict, que tout ce qu'ils avoient estoit ravagé & emporté.

Temps très-misérable, pour la pugnition du peuple, qui avoit dutout et en tout enclin esté à offenser Dieu !

Edit du Roy leu et publié en Janvier.

L'Édit du Roy, tenu & donné à Chartres, le xxixe jour de Janvier mil v^c iiii^xx xiii, avoit esté leu en l'auditoire et carfours de Gisors, le Lundy xve de Mars, au dit an ; par lequel, entre autres choses, il faisoit entendre au peuple : « que sa volonté » n'estoit autre que ce qu'il avoit promis dès son règne et prise » de possession de la Couronne de France ; qui estant enseigné » aux Estatz, qu'il désiroit estre temps, & se trouvant que la » Relligion qu'il tenoit dès son jeune aage, la plus chère chose » de son âme feust mauvaise, il accordoit la changer, et néant- » moins, condampnoit comme de lèze-Majesté tous les Princes » & autres qui s'estoient trouvez aus ditz Estatz & convocation » ainsi faicte à Paris, *pour ce qu'il disoit n'appartenir à autre » qu'à luy de faire faire telles assemblées.* »

Chauny & Noyon pris et rendus au sieur de Guyse.

Durant ce temps, Chauny avoit esté pris, et Monseigneur de Guyse, accompagné de grand nombre d'Espagnolz.

Comme par semblable, Noyon avoit esté assiégé par iceux à la my-Mars, au dit an. Le Roy ayant assemblé ses troupes et garnisons, au dit temps, pour faire lever le siége, ce qu'il n'avoit peu faire ; ains la ville s'estoit rendue à la volonté des assiégeans.

Aussi, durant le temps & depuis, le sieur du Mayne avoit tousjours esté dans la ville de Paris, tenant & amusant toujours le peuple sur cette asseurance de trèves et de paix, tant d'un costé que d'autre.

La ville de Dreux prise par le Roy.

Et néantmoins, environ la *my-May*, la ville de Dreux avoit esté assiégée par le Roy et son armée, et prise au commencement du mois de Juing, après brescha faicte, sans aucune résistance ; d'autant que les habitans & soldatz de dedans, après s'estre bien deffendus, s'estoient retirez et réfugiez au chasteau du dit lieu (1),

contre les habitants de Pressagny-l'Orgueilleux, commune située près de Vernon et à 12 kilomètres des Andelys.

(1) Les soldats ayant fermé sur eux la porte du château, les malheureux habitants durent rester, entre deux feux, dans les fossés *sans aucune nourriture pendant plusieurs jours*, exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant ; tous eussent péri, sans la compassion qu'en eut Henri IV. Le Roi ordonna de cesser le feu sur ces infortunés et leur fit même donner un écu chacun, avec la liberté de se retirer où ils voudraient.

après avoir mis aucuns de leurs meubles soubz la halle & en iceux mis le feu ; ayans tenu fort dans le chafteau, jufques au xe et xiie de Juillet qu'ils s'eftoient rendus par composition. Comme par femblable, les Efpagnolz & autres gens de la Ligue avoient affiégé la ville de Eu, en Picardie, pour penfant par ce moien faire lever *le fiége de la ville de Dreux*. 1593

La garnifon, tant de cheval que de pied de la ville de Gournay, qui avoit esté déclarée neuftre, estoit venue en cette ville de Gifors, *le Jeudy au foir*, xxiiiie de Juing, au dit an mil v^c^ iiiixx xiii, soubz la conduite de leurs cappitaines, et spéciallement du fieur de Poffé, Gouverneur de Gournay. Après quoy, il leur avoit esté baillé, par les habitans du lieu, *trois mil efcus*.

La garnifon de Gournay venue à Gifors.

Le lendemain, Vendredy, dès le matin, le dit fieur de Poffé estant encores au lict, avoit esté semond par un nommé le cappitaine Jehan, de la garnifon de chevallerie de Gifors, de se battre à l'efpée au bout des faulxbourgs de la porte de Paris de Gifors, contre un nommé le fieur de Hault, frère du dict cappitaine Jehan, pour quelque querelle précédent même entre eulx ; ce que le fieur de Poffé avoit accordé. Et de faict, sans prendre garde à sa grandeur, ny autrement, et sans advertir aucuns de ses troupes ; finon son maiftre d'Hostel (auquel il avoit commandé de ne mettre la main à l'efpée), il eftoit forty avec une courte efpée aux dits faulxbourgs ; lequel, aproché de son ennemy, qui eftoit bien fuivy de l'un de ses frères & autres, ils avoient mis l'efpée au poing. Le fieur de Poffé avoit jetté son manteau & pourpoinct par terre ; de forte que le dit de Hault, saisy d'une longue efpée, avoit, tout du premier qu'il avoit tiré, percé par le cofté, d'outre en outre, le dit fieur, lequel se sentant frappé et s'estant furieusement approché et combatu, avoit esté frappé d'autres coups, et spéciallement d'un coup dans la gorge, qui l'avoit contrainct, avec grande habondance de sang, à cheoir par terre où à l'inftant il estoit mort sans aucunement parler. Le Dimanche enfuivant, son corps fut porté en l'église de Gifors, où il avoit repofé la nuict ; et le lendemain, il fut porté inhumer en l'église des Deux-Amantz, proche de Vernon (1).

Combat et décès du fieur de Poffé, à Gifors, contre le capitaine Jehan.

(1) Les *Deux-Amants*, montagne célèbre par le prieuré du même nom qui existait, dès la fin du xiie siècle, sur le sommet de cette haute colline, et dont la fondation a donné naissance à diverses légendes très-curieuses. Les religieux *présentaient* aux cures d'Anfreville-sous-les-Monts et de Gaillard-Bois. Dom Duplessis,

1593 Les compagnies de ſoldatz avoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, et ailleurs dans la ville, juſques au Mardy enſuivant, qu'ils s'en estoient allez hors la ville, après leur avoir baillé juſques à *cent escuz*, et ce, par le commandement de Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, qui estoit pour lors au dit Giſors; celui-ci avoit receu des lettres du Roy, par lesquelles il entendoit qu'ilz feuſſent logez dans la ville en garniſon. Ce néantmoins, ils s'en eſtoient allez, comme dit est, avec le ſieur Conte de Saint-Pol *, et la garniſon et cavallerye de Giſors, trouver le Roy, là où il estoit, en la ville de Dreux, aux fins de la priſe d'icelle; et ce, le Dimanche XXVIIe jour du dit mois de Juin. (1)

FF. CLXIII^e (*Recto*).

Groſſe grelle.

Et le lendemain, jour de Lundy (2), il estoit tombé de la grelle en grande habondance en aucuns endroictz, comme à Mantes, Meullant, Mont-Javoult (3), la Tainville, Délincourt, Méru, Chably, Senlis et autres, de telle forte et ſi groſſe, qu'elle avoit, par où elle avoit paſſé, tout rompu & accablé les fruictz et grains; l'ayant trouvée paiser juſques à *une, deux, trois & quatre livres*, et à Véteuil et ſes environs, *sept livres;* et au dict Meullant, Mantes et à l'entour, trouvée paiser juſques à *douze & treize livres, groſſe comme une balle d'artillerie, & comme la teſte d'un homme, choſe admirable!*

Garniſon de Beauvais ayans pris les vaches de Giſors.

Environ ce temps, aſſavoir le Mardy VIe Juillet, au dit an, les ſoldatz de la garnison de Beauvais, tant de pied que de cheval, jusques à deux centz hommes & plus, estoient venus et arrivez dès le matin aux faulxbourgs de la porte de Paris de Giſors; lesquels aſſavoir, les gens de pied embusquez dans le bois de Montouyn (4), proche de Giſors, ayans apperceu les vaches du

que le nom des *Deux-Amants* offusque quelque peu, cherche à démontrer que ce n'est qu'une prononciation altérée des *Deux-Monts*.

La montagne des Deux-Amants est située près de Romilly et de Pont-de-l'Arche, et non près de Vernon.

(1) Voir dans la Notice le fac-simile de ce passage *.

(2) Vaultier de Senlis dit que ce fut le *Dimanche 11 Juin*, sur les sept heures du soir, qu'eut lieu, à Senlis, l'apparition de ce fléau; « *qui aurait reparu le lendemain* », lundi 12, dans d'autres villes; à Pontoise, les dégâts furent considérables.

(3) *Montjavoult*, bourg du canton de Chaumont, est un des endroits les plus remarquables du Vexin : c'était un des principaux lieux de réunion des ministres du culte celtique. On a trouvé sur son territoire de nombreux objets antiques, et de l'époque romaine en particulier. — *Délincourt*, village du canton de Chaumont. — *Chably*, lisez : Chambly (Oise).

(4) Le *Mont-Ouin* termine la chaîne des collines qui bordent la gauche de la rivière de Troësne. L'altitude de ce mont, situé sur le territoire de Trie-Château,

dit Gifors, jusques à cent et vingt, dans les marais de Vaulx, 1593
estoient accourus en grande viteffe gaigner la porte du bout des dits faulxbourgs, proche de Révillon, de telle forte qu'illec estant, ils avoient tiré plufieurs coups de harquebouze fur le pavé des dits faulxbourgs, ce qui avoit empéché que les habitans de Gifors, estans en armes, n'aprochaffent pour la revoulse des dittes vaches; tellement, qu'estans entrez dans le marais, ils avoient chaffé les vaches par le bout des foffez du marais, proche de Vaulx, où estoient les chevalliers en grand nombre, féparez en trois bandes, et attendans les vaches; ils les avoient admenez & enlevez, de valleur de cinq à fix centz escuz, sans que les habitans de Gifors, qui y estoient venuz et arrivez tard tard, euffent sceu donner aucun remède à la ditte prife; ce qui avoit esté faict et espié lors que les garnifons de chavallerie et FF. CLXVI^e (*Recto*).
de pied de Gifors eftoient allez avec le Conte de Saint-Pol trouver le Roy, comme devant est dit. (1)

Durant lequel temps, le bruict avoit toujours continué des trèves et de la paix que l'on prétendoit faire, et spéciallement que le Roy debvoit aller à la meffe; ce qu'il avoit faict, après grandes préparations & avoir esté instruict de la Relligion Catholique, Apostolique & Romayne, en l'église de Saint-Denis en France, avec grandes pompes et solemmitez, à ce requises.

Le Roy à la meffe à St-Denis en France.

Le Dimanche vingt-cinquiesme jour de Juillet mil V^c IIII^xx treize, il avoit mandé princes, seigneurs, princeffes, dames, et autres grandz perfonnages, en grand nombre, avec Cardinaux, Évesques, Gens de Monastère et de Relligion.

Le fieur du Mayne, le jour de Samedy précédent, s'estoit achemyné avec dix-huit chavalliers de la ville de Paris jufques à *la Croix-Penchée,* qui faict la moitié du chemin de Paris et de la ville de Saint-Denis, où le Roy s'estoit trouvé avec vingt chevalliers; auquel lieu, ilz avoient longuement parlementé enfemble, et séparez l'un d'avec l'autre, et retournez affavoir : le Roy

est de 136 mètres. — On y voyait encore dans ces derniers temps un petit arbre appelé l'*Arbre du Gibet :* d'après une tradition locale, ce serait à cet endroit que se trouvaient jadis les fourches patibulaires de la haute-justice de Trie.

(1) Cet enlèvement des vaches, « *au nez et à la barbe* des habitants de Gisors, » est un des plus amusants, ou si on le préfère, un des moins tristes épisodes, parmi des faits de guerre sans nombre de cette lamentable époque.

1593

à Saint-Denis, et le ſieur du Mayne à Paris; le Roy avoit esté aux Veſpres qui avoient esté dites en l'église du dict Saint-Denis; et dès lors, toute l'artillerie et autres canons du lieu avoient joué et raisonné *(sic)*; mesmes, le dit jour de lendemain Dimanche, lors qu'il estoit à la meſſe; toutes les rues avoient esté parées et tapiſſées, et le peuple esmeu en grande resjouiſſance, de ce que Dieu avoit permis un ſi beau & ſi grand œuvre de sa Divinité et Puiſſance.

Le peuple en grande réjouiſſance

Et après le dit jour de Dimanche paſſé, tous les lieux circonvoiſins de Saint-Denis *juſques en cette ville*, et ailleurs, avoient esté faicts les feux de joye, proceſſions et ſervice dus à Dieu, en grandes louanges et dévotions de telz bénéfices conceddez au dit Seigneur Roy, et à ſon peuple, qui l'avoit offensé en toutes manières, les traiſtres huguenotz, politiques & autres ſortes de gens, estans bien esbahis et eſtonnez de ce que le Roy avoit changé et quitté sa religion et pris la principalle et salutaire salvation, qui est la Relligion des Catholiques, hors laquelle il n'y a aucun ſalut ny espérance de la vie bienheureuse & éternelle.

A Gisors et autres villes.

Pourquoi toutes ces guerres civiles avaient eu lieu.

Ce qui s'estoit précédent fait, avoit esté raison, comme dit est, des *offenses du peuple*, du tout enclin au mal, à tromperie, et péché, qui s'estoit habandonné à tous vices, sans recongnoistre la puiſſance et auctorité de Dieu, lequel estoit du tout quictté et habandonné, sans luy rendre grâces; et *spéciallement par les gens d'Égliſes* (honneur à Dieu!) qui ne congnoiſſans l'auctorité & puiſſance à eulx donnée de tenir un ſi grand et honorable degré, de consacrer & tenir en leurs mains le vray Corps & Sang de Noſtre-Seigneur Jésus-Christ, n'en tenoient aucun compte, ſinon *par couſtume, & pour le gain & prouffit qu'ilz ont accoustumé de tirer*, sans aucunement penſer, comme dit est, à ce qu'ils faisoient et font journellement; estans, *ou la plus grande partie, indignes de telle charge.*

Impiété et division du peuple.

Joinct que eulx, ny le peuple, ne disoit une patenoſtre à Dieu, sans regarder et penser à autres affaires; le peuple estoit tellement débordé que Dieu avoit permis que rencontrans l'un l'autre, spéciallement les ſoldatz & gens de guerre, ne congnoissans ou ne voullans se congnoiſtre ruoient et tuoient l'un l'autre, soubz ce mot de Ligue et réalisoient ce que les beſtes les plus cruelles ne firent jamais; tellement, que tout estoit en déſordre; la Prophétie estoit de rechef accomplie; d'autant, que le père

estoit pour un costé, les enfans pour l'autre; et batailloient l'un contre l'autre, pour sauver (à ce que la plus grande partie disoit) leurs maisons et grandeurs, sans aucunement se soucier de l'honneur de Dieu, & spéciallement *depuis le jour des Barricades* de Paris, XIIe jour de May mil V^c IIIIXX VIII, ou bien à nouvel ensuivant jours du massacre et décès des dits sieurs de Guyse. 1593

Le Roy ayant observé, & faict observer, à continuer le dit service de Dieu, et faict faire journellement par longtemps processions au dict lieu de Saint-Denis, le derrenier jour du mois de Juillet, au dit an mil V^c IIIIXX XIII, les trèves avoient esté conclues, accordées, arrestez et signez par le Roy & le dit sieur du Mayne, pour trois mois, commencez du premier jour d'Aoust ensuivant, au dit an, *au village de la Villette* (entre Paris & Saint-Denis); et le dit jour publiées èsdittes villes et depuis ès autres villes, comme à Ponthoise (1) et Gisors, le Vendredy, jour sainct Sauveur, VIe d'Aoust, et le Lundy ensuivant réiterez. Comme par semblable, le Jeudy précédent, ilz avoient esté publiez en la ville de Beauvais; et peu de temps après, en la ville de Rouen; et à tous autres endroictz du Royaume; par lesquelles, les guerres, rançons & prises de personnes cessoient; les garnisons et gouverneurs demeuroient en leurs gouvernements. Les tailles et impostz se payans et continuans encores comme ilz avoient fait précédent, charge grandement préjudiciable pour le paouvre peuple, qui n'en pouvoit plus: les personnes estoient libres d'aller de part et d'autre, en leurs logis, la possession desquels librement leur estoit quittée par ceux qui les détenoient, avec deffenses de reproches, débatz, et querelles, à toutes personnes de quelque quallité qu'ilz feussent, pour larcins, volleries et toutes autres choses qu'ilz peussent avoir commis l'un à l'autre; le tout à peine de la vie.

Les trèves accordées & arrestez.

Leur publication à Rouen et Beauvais.

Comme par semblable, avoit esté commandé aux soldatz estrangers de soy retirer: ce que les Angloix, au nombre de cinq à six centz, de pied, avoient faict; ils estoient passez et avoient séjournez à Gisors, les jour & nuict de Vendredy VIe jour d'Aoust, aux faulxbourgs de la porte de Cappeville. Et le lendemain

Retraite des Anglais par Gisors et Dieppe.

(1) A Pontoise, l'on avoit prorogé pour un an la trève conclue en septembre 1592. (V. ci-dessus, page 83.)

1593 dès le matin, ils estoient allez par le chemin de Dieppe, ville où l'on disoit qu'ilz alloient en garnison.

Durant laquelle trève l'on avoit oy aucunement parler de volleurs ny de pilleries *(sinon les impôtz qui n'avoient cessé)* (1). Les personnes avoient esté de costé & d'autre faire marchandise, comme par le passé, sans aucun contredit, ce qui avoit esté tellement continué que chascun en estoit fort joyeux. Au reste, il y avoit quelques garnisons, et des coureurs que cela ennuyoit beaucoup, comme aux gouverneurs de places; aussi, aucun desquels avoient remué les armes jusque à ce que la ditte trève eust esté continuée pour deux mois et publiée à Gisors, le Vendredy, que les conventions avoient tenu au dit Gisors, xxixe jour d'Octobre, au dit an mil v^c iiii^xx xiii, afin d'envoier aux Estatz tenuz et à tenir en la ville de Caen au xve de Novembre, au dit an.

Continuation & prolongation des trèves.

Le Roy venu & arrivé à Gisors; et crié *Vive le Roy* au sortir de l'église.

Peu précédent lequel temps, à sçavoir le Jeudy xxie jour du mois d'Octobre, au dit an, le Roy arriva au dict Gisors sur le soir, dans un caroche, avec une nommée Madame Gabrielle *(sic)*, femme du sieur de Liencourt, en Picardie, très belle femme, du depuis appelée Madame la Marquise de Monceaux, de laquelle le Roy avoit eu, du depuis, trois enffans : l'un (le premier) nommé César Monsieur. Le lendemain, dès le matin, ils avoient esté à la messe en grande dévotion dans le cueur de l'église du dict Gisors, tout le peuple, au sortir de l'eglise, ayant crié *Vive le Roy* (2); & s'en estoient retournez ensemble au logis de Claude

(1) Ce rapprochement entre les *pilleries* et la levée des impôts est assez original; notre chroniqueur l'a peut-être fait sans y entendre malice.

(2) Il est très-étonnant que notre chroniqueur soit ici resté muet sur un incident rapporté par le petit nombre d'écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Gisors. Le curé, Pierre Neveu, aurait reçu, dit-on, le roi à la tête de son clergé composé de soixante prêtres, et après avoir ordonné de fermer les portes de l'église, il fit en quelque sorte renouveler au monarque l'abjuration que celui-ci avait déjà prononcée à Saint-Denis. M. de La Mairie, dans ses *Lettres sur Gisors,* reproduit le texte des discours du curé et la réponse du prince, d'après « de vieux manuscrits. »

D'autre part (d'après M. G. Dubreuil), Ant. Dorival, poëte de l'époque, et témoin oculaire du fait, aurait laissé plusieurs vers qui confirmeraient la véracité de ces circonstances. « Ventre-Saint-Gris, aurait dit gaîment le roi, me voilà enfin Roy de Gisors! » Cette scène a été représentée dans une des gravures du *Voyage pittoresque de Normandie,* de Ch. Nodier.

Sans chercher à nier l'authenticité de ces faits, nous sommes surpris, disons-nous, que l'auteur du *Journal* que nous publions, si précis dans certains détails, et en général si exact dans l'ensemble des faits qu'il rapporte, n'ait rien dit du refus opposé par le curé à l'entrée du roi dans l'église de Gisors, avant que celui-ci n'ait adoré la croix à genoux et renouvelé son abjuration d'une manière aussi solennelle.

Nous ferons, de plus, remarquer la présence de Gabrielle d'Estrées, signalée par notre *Bourgeois de Gisors,* témoin oculaire des faits; ce détail a aussi son importance.

Cordier, dans le bourg, où ils estoient descendus le soir précédent. Et après desjeuner, le Roy s'en estoit retourné, accompagné de cinquante ou LX chevalliers de la ville de Mantes, et la ditte dame dans son caroche, à Clermont, dont elle estoit Comtesse. Tous les habitants de Gisors ayans esté bien joieux & resjouys d'avoir veu ainsi dévotieusement le Roy à la messe, laquelle avoit esté célébrée par son ausmonyer, qui le suivoit journellement, avec sa Chappelle. 1593

En ce temps, ou tost après, se seroient rendus au Roy les villes d'Orléans, Meaux, Pontoise (1) & plusieurs autres.

Les villes d'Orléans Meaux, Ponthoise & autres rendues au Roy.

1594

Le Roy sacré à Chartres.

FF. CLXXIIIe (*Verso*)

Le Roy avoit esté sacré à Chartres, le Dimenche XXVIIe jour de Février mil VC IIIIXX XIIII, en présence de la plus grande partie de la noblesse de France, en grand honneur & triomphe.

Et le Lundy XXIe de Mars, au dit an IIIIXX XIII, la ville de Paris avoit esté mise et rendue en l'obéissance du Roy, qui y estoit entré le lendemain Mardy, XXIIe jour du dict mois, où le jour mesmes, à huict heures du matin, il estoit allé à la messe dans l'église Notre-Dame, et où il avoit protesté de rechef vivre en la sainte Relligion Catholique, Apostolique et Romayne, et vivre et mourir pour la deffense d'icelle; et par après, il avoit esté convié au Louvre; ce qui avoit esté faict, au moyen que le seigneur de Brissac, gouverneur de la ditte ville, et autres y estans en grand nombre, et des principaux habitans d'icelle, s'estoient tous armez, *ayans escharpes blanches;* lors que tous les gens du Roy entroient dans la ville, ils avoient crié au lieu d'allarme : *Vive le Roy & la paix !* Et à l'instant, les Espagnolz, & autres sortes de gens, qui gardoient le Louvre & autres places, s'estoient voullus mettre en deffense avec armes, et avoient esté tuez (jusques au nombre de trente-cinq ou XL seullement). Tous

La ville de Paris rendue & mise en l'obéissance du Roy.

(1) Ceci n'est pas absolument exact; d'Alincourt n'attendait alors, il est vrai, que l'occasion de rendre la ville au Roi; mais ce fut seulement le 22 mars 1594 que Pontoise rentra sous l'obéissance de Henri IV, c'est-à-dire le jour même où le Roi fit son entrée dans Paris.

Un détail assez curieux dans l'histoire de cette ville « ligueuse », c'est que la « réduction de Pontoise sous l'obéissance de Henri IV », fut « *célébrée* », dans la suite, *par une procession solennelle,* qui se faisait encore quelques années avant la Révolution, ainsi que cela résulte du : *Précis pour Me Eust. Chouquet, curé de Saint-Maclou, contre les Doyen, Chanoines et Chapitre de Saint-Mellon.* (Paris, in-4°, chez Simon et Nyon, 1783.)

1594 les autres voians que tant d'hommes d'armes estoient entrez dans la ville avoient crié : *Miséricorde !* A l'instant, le Roy avoit faict sonner à son de trompe qu'il pardonneroit à un chacun, & qu'on ne fist aucun murmure ; pour raison de quoy, les Espagnolz et autres gens estoient sortis de la ville. Tout le peuple y estant avoit esté en repos, louans & remercians Dieu. Au reste, le cappitaine de la Bastille, nommé M. de Bourg, qui, avec quelques soldatz, n'avoit point voullu rendre la place, jusques à quelque temps après, l'avoit rendue.

Tout ce que dessus ayant esté faict, après que le sieur Duc du Mayne estoit sorty de la ditte ville environ six sepmaines devant. Et le Mercredy, pénultiesme du dict mois de Mars, la ville de Rouen avoit esté par semblable rendue au Roy, où avoient esté les sieurs de Hallaincourt, Gouverneurs de Mante et de Pontoise, accompagnez de sept à huict centz hommes d'armes. A leur entrée, il avoit esté fait grand triomphe, comme aussi toutes les villes d'allentour et proches de la ville de Rouen s'estoient submises et rendues à l'obéissance du Roy.

La ville de Rouen rendue au Roy, & autres d'allentour.

Les Espagnolz, s'estant en partie retirez aux faulxbourgs de la ville de Beauvais, n'avoient aucunement voullu se rendre à l'obéissance du Seigneur Roy ; & l'autre partie avec grand nombre d'autres Espagnolz et autres sortes de gens, qui estoient arrivez en France, avoient assiégé la Cappelle-en-Picardie, autrement dit *la Capelle-en-Terrasse ;* de telle sorte, qu'ils estoient entrez dans la ville ; et par après ils avoient gaigné le chasteau (très forte place) après plusieurs assaulx. Le Roy, avec ses forces, avoit esté trop tard à leur secours, si bien que les Espagnolz (encores que ceulx de dedans le chasteau se feussent rendus leur vie sauve), avoient néantmoins tout mis au fil de l'espée, *tant les hommes que femmes & petits-enffans ;* et jettez dans les maisons où ilz avoient mis par après le feu ; dans lequel chasteau, iceux Espagnolz, comme très forts et en grand nombre, s'estoient tenus à l'entour d'icelluy, de sorte que le Roy, ny toute son armée, n'en avoit sceu aprocher, qui s'estoient tenus proches d'illecq.

La Cappelle en Picardie prise par les Espagnolz.

Cruautez des Espagnolz.

Le Roy & son armée avoit esté devant la ville de Lan (Laon) en Lannoys, très-forte, pour la prendre et mettre en son obéissance, où il avoit esté fort longtemps avec une grande armée ; les Espagnolz estoient dans la ville et à l'entour, bien fortz et en

Siége & rendicion de la ville de Laon en Lannoys au Roy.

grand nombre ; enfin, après bresche faicte, et ung assault donné, et après la mort de plusieurs grandz Seigneurs, ceulx de la ville (spéciallement le filz de Monseigneur le Duc du Mayne qui la gardoit), avoient cappitulé, appointé & rendu la ville au Roy, le second jour d'Aoust mil vc IIIIXX XIIII. Il y avoit tout aprez faict son entrée et baillé le gouvernement d'icelle au sieur de Marrivaux. 1594

Vexations de la garnison de Beauvais contre les habitants de Gisors.

Ceulx de Beauvais ne s'estoient voullus rendre aucunement à son obéissance ; lesquelz à raison que la garnison de Gisors et ailleurs estoient à l'armée, venoient journellement jusques aux faulxbourgs de Gisors pour prendre les vaches & bestial de la ville, mesmes les hommes qu'ils pouvoient avoir, ce qu'ils avoient fait d'aucuns du dit Gisors, qu'ils avoient menés à Beauvais, où après leur avoir fait payer rençon, ils les avoient renvoyez.

Obstination à se rendre (*) par ceulx de Beauvais.

Ayans, les dits soldatz de Beauvais, tant de cheval que de pied, faict payer la taille au dit Beauvais, à la plus grande partie des villages d'allentour de Gisors, au lieu qu'ils n'en payoient plus à Ponthoise et à Lions, estans demeurez obstinez en leur oppinion, spéciallement un nommé Luquain (1), prédicateur, et le Maire de la ditte ville, appellé Godin, qui ayans à leur séquelle & dévotion *tous les mauvais garnements de soldatz*, et autres de Beauvais, n'avoient voullu se rendre. Et encores que la plus grande partie des habitants d'icelle ville l'eussent bien voullu rendre, ce qu'ils n'avoient ozé entreprendre, ny en parler aucunement, pour ce que le premier qui en voulloit parler eust esté à l'instant mis prisonnier, et, par aprez, faict sortir de la ville, et ses biens confisquez.

Le prêche à Paris et à Rouen.

Durant ce temps, & le siége de Lan-en-Lannoys, aucuns, tant de la ville de Paris que de Rouen, avoient faict le presche ; pour raison de quoy, il y avoit eu grand murmure et sédition en la ville de Paris, d'autant que les habitans de la ville n'avoient voullu permettre tel presche comme chose inique & indigne du salut des hommes.

En ce même temps, assavoir le Mercredy XVIIe du dit mois

(1) Ce Luquin avait déployé une activité extraordinaire pour la Ligue ; il était même venu jusqu'à Pontoise soutenir et réchauffer par ses discours exaltés le zèle des partisans de la Sainte-Union.

(*) Lisez : obstination *à ne pas se rendre.*

1594

La ville d'Amyens rendue au Roy.

d'Aouſt mil vc IIIIxx XIIII, la ville d'Amyens s'eſtoit rendue au Roy ; & ce, après que trois sepmaines ou un mois précédent, le ſieur du Mayne s'en estoit allé & retiré hors d'icelle, où il avoit esté depuis la ſortie de Paris ; et lors de cette rendicion, le Seigneur Duc d'Aumalle en estoit auſſi ſorti, et quelque temps après, le Roy y estoit entré.

Mort du Cardinal de Bourbon.

Quelque peu devant ce temps, aſſavoir le Mercredy IIIe jour du mois d'Aouſt (1), au dit an, Monſeigneur le Cardinal de Bourbon (ayant depuis peu de temps receu cette dignité de Cardinal pour le don de ſon feu oncle), estoit allé de vie à décès, il avoit esté pourveu en son lieu un des filz du dit ſieur du Mayne.

La ville de Beauvais rendue au Roy.

oians, ceulx de la ville de Beauvais, qu'ilz avoient esté ſommez de rendre la ville, et qu'il estoit bon de ce faire pour eulx, pour ce qu'ils estoient de tous coſtez environnez de l'armée du Roy, & auſſi qu'il s'estoit faict quelques ſéditions entre les habitans du lieu, ils avoient envoyé ſix perſonnes par eulx députez vers Sa Majeſté, le Mercredy XXIIe du mois d'Aouſt, afin de luy rendre le salut, aux fins de la rendicion de la ville, lesquelz il avoit reçuz en leur requeſte. Les députez avoient payé pour la ſolde de l'armée quelque ſomme de deniers, & les articles dreſſez et arreſtez avoient esté envoiez par divers Meſſieurs de la Court de Parlement de Paris pour émolloguer *(sic)* ; pendant ce temps, ils s'estoient rendus à l'obéiſſance du Roy, le Mercredy, jour de la foire saint Berthelemy, XXIIIIe du dit mois d'Aouſt IIIIxx XIIII ; et avoient crié dans la ditte ville : *Vive le Roy*.

La paix rétablie entre Gisors et Beauvais.

Le Lundy enſuivant, le dit Seigneur Roy avoit envoié des lettres à Monſeigneur de Hédouville, noſtre gouverneur, qui avoient esté publiez à ſon de trompe, par lesquelles il estoit défendu, à peine de la vie, de faire aucun acte d'hoſtilité à l'encontre de tous ceulx du dit Beauvais, tant par les garniſons de Giſors que par toutes autres personnes : par ce moyen, ceulx qui avoient esté cauſe de tant de maulx, périlz et dangers, et fait tant d'inhumanitez, avoient esté quictes et remis en leurs

(1) On voit que l'auteur du *Journal* ci-dessus dut, dans le principe, enregistrer les faits au fur et à mesure qu'il en avait connaissance, sans toujours s'assurer de l'exactitude des dates ; ainsi, le cardinal de Bourbon mourut le samedi 30 juillet, à deux heures de l'après-midi, et non dans les premiers jours d'août.

premiers priviléges (1). L'armée du Roy estoit alors à Chevynes, proche de la ville de Neufchatel, afin de l'investir et de l'assaillir en toute rigueur, ce qui n'avoit toujours esté faict; d'autant que ceulx qui le gardoient avoient faict quelque pourparlé d'appoinctement; lequel en fin s'estoit faict, & on avoit rendu la ville au Roy. Devant lequel appoinctement, les garnisons de la ville de Neufchastel avoient gardé les habitans de Gisors, & toutes autres personnes, de librement vacquer, aller, ny venir à leurs affaires et commoditez; pour ce que journellement ils estoient par les chemins, la rencontre desquelz estoit grandement préjudiciable, d'autant qu'ilz volloient & pilloient tous ceux qu'ils rencontroient. Ils prenoient les bestiaux des villageois (pour le paiement des tailles, *à ce qu'ils disoient*); si bien, que l'on avoit esté quelque peu en repos, & ne couroient plus tels volleurs, synon ceulx de Ham, qui estoient encores du party contraire.

1594

La ville de Neufchatel rendue au Roy.

Environ le commencement de l'année mil v^c iiii^xx xv (2), le Roy estant dans la ville de Paris, où il avoit toujours esté ou la plus grande partie depuis son entrée, se promenant en la grande salle du Palais, il avoit esté frappé d'un coup de cousteau par la bouche, par un jeune garçon qui estoit de sçavoir, aagé de dix-huict à vingt ans, fils d'un marchand grossier, fort riche; lequel (fils) avoit esté tost après exécuté par cruelz tourmentz. La maison de son père, tout proche d'une des portes de la court du Pallaix, avoit esté rasée, et en lieu d'icelle on avoit mis et apposé une croix fort riche, à l'entour de laquelle est escrit le procès fait à l'encontre du dict filz; et pour cette cause, les Jhésuites avoient esté chassez et bannys de la France, d'autant que l'on disoit que l'un d'iceux avoit oy en confession le dit jeune homme, et n'en avoit adverty Sa Majesté de l'entreprise qu'il voulloit faire; aussi, que le père avoit tenu son filz enfermé trois jours & trois nuits dans la cave de son logis, sachant qu'il voulloit faire telle affaire, et n'en avoit donné aucun avertissement.

1595

FF. CLXXXII° (V°.)

Le Roy frappé dans le palais de Paris.

Les Jhésuites chassez & banniz de France.

(1) Notre chroniqueur, *in petto*, trouve cela souverainement injuste; mais son respect profond pour l'autorité royale l'empêche d'ajouter aucune réflexion.

(2) Il s'agit ici de l'attentat commis sur le roi par Jean Châtel, le 27 décembre 1594, dans la chambre de madame de Liancourt; Henri IV fut seulement légèrement blessé à la lèvre.

1595

Nouvelles terreurs dans les campagnes de Normandie et de Picardie.

Aucuns de la garnifon de Ham, du party contraire, *& autres volleurs* en grand nombre, avoient toujours esté fur les chemins de Rouen, et ailleurs, prenans tous ceulx qu'ilz pouvoient rencontrer, fi bien que les habitans de Gifors, et tous autres, *n'ofoient librement aller par les chemins.* Les garnifons de quelques villes de Picardie esftoient auffi journellement par les villages, mangeans et ravageans tout ce qui y estoit, de telle forte, que tout le peuple eftoit fort paouvre et affligé, joinct la grande charge des tailles, et le blé et vivres fi chers que les habitans des villages n'en pouvoient plus.

Decès du fieur de Longueville.

Monfeigneur le Duc de Longueville avoit esté frappé d'un coup de mousquet ou harquebouze, par le derrière, au cofté du col, de quoy il estoit tost après deceddé, environ la my-May, au dit an IIIIXX quinze (1). Et ce, lors qu'il voulloit pofer & remettre, par le commandement du Roy, un cappitaine en la ville et chafteau de Dourlen en lieu d'un autre, qui y avoit esté mis par le dit fieur Duc de Longueville, en le falluant par quelques foldatz de la ditte ville et du chafteau lorsqu'il estoit tout proche d'icelle ; et deux ou trois des fiens, estans derrière et proche de luy, qui avoient esté tellement frappez et offensez, qu'ils estoient mortz à la place, sans que l'on eust peu découvrir qui avoit esté telles malheureuses perfonnes *qui avoient fait telle affaire.*

Monfeigneur le Comte de St-Pol gouverneur de la Picardie.

FF. CLXXXV° (*R°.*)

Peu de temps après, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol, son frère, avoit esté mis et pofé de par le Roy, gouverneur de la Picardie, en lieu du dit Seigneur son frère ; où il avoit du depuis réfidé, affavoir en la ville d'Amyens. Le peuple avoit toujours esté lors, et du depuis, tenu en ces termes & efpérance de paix, tant avec le fieur Duc du Mayne que autres du party contraire.

Prise et rendicion de la ville de Ham au Roy.

Et il estoit advenu que la nuict d'entre le Lundy & le Mardy, vingtiesme de Juin, au dit an, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol & grand nombre des gens du Roy eftoient entrez dans le chafteau de Ham, duquel ouverture leur avoit esté faicte par le gouverneur, nommé le Baron Doxviller, qui avoit rendu le dit

(1) On a attribué à un accident la mort du duc Henri de Longueville, tué dans une salve de mousqueterie, tirée en son honneur, lors de son entrée à Doullens. Sans se prononcer clairement à ce sujet, notre chroniqueur laisse entrevoir qu'il pourrait bien y avoir eu, « *dans cette affaire* », autre chose que de la maladresse.

Henri II de Longueville, son fils, devint, à la mort de sa grand'mère, seigneur de Trye-Château, Etrépagny, etc.

Quant à Marie de Bourbon (dame de Trye et épouse de Léonor d'Orléans), elle mourut à Pontoise, le 7 avril 1601. (V. J. Vatout, *Le Château d'Eu* ; 5 v. in-8°.)

chafteau au Roy; et estant illecq avec cinq centz chevalliers à l'entour de la ville de Ham, ils s'estoient, dès deux heures de nuict, mis en tout debvoir d'entrer du dit chafteau en la ville, qui estoit bien gardée de deux mil foldatz, tant Espagnolz que François, sans les habitans du lieu; tous lesquels, ne pensant à telle entreprife & rendicion, avoient esté esbahis d'oyr l'allarme fi impétueuse venir de la part de ceulx du chafteau, qui avoient à l'inftant tiré deux pièces de gros canons dans la ville; quoy oyans, par les foldatz & habitans de la ditte ville; et voians qu'ils estoient trahis, ils s'eftoient tous mis en debvoir, et tellement défendus à deffaire & repoulser leurs ennemys, depuis deux heures de nuict jufques à quatre heures après midy, qu'ils s'eftoient laffez, voians que grande multitude de peuple entroit en la ville, tant par escallade que venans du chafteau; de forte qu'il leur avoit convenu rendre la ville au Roy, non sans grande éfufion de fang, tant de cofté que d'autre, & grande perte de biens, pour ce que les habitans avoient esté pris & ravagez. 1595

Au moien de cette prife, plufieurs perfonnes détenues prifonnières par les garnifons avoient efté mises en liberté par le fieur Conte de Saint-Pol; & spéciallement Maiftre Pierre le Monnyer, greffier au grenier à sel de Gifors, & Touffaint Desportes du dict lieu; ils avoient esté pris dans le bois de Fleury, en revenant de Rouen, et menez en la ville de Ham; & lesquelz avoient jà composé pour leur rençon que l'on avoit portée jusques à Beauvais, n'ofans la hazarder de la porter jusques en la ditte ville, de paour que les dits deniers, montans jusques à VIII ou neuf centz efcuz, ne feuffent vollez; lesquels, au moien de la prise de la ville, n'avoient efté paiez ni portez en la ville de Ham; & ainfi estoient demeurez quictes, les deffus dits, de leur rençon.

Habitants de Gisors libérés de leur rançon par la prise de Ham.

Comme auffi, depuis icelle prife de Ham, de la ville de Dijon, et du Chafteau de Tallen, et le caftel, environ le temps deffus limité, un chacun avoit esté plus librement de costé & d'autre à ses affaires, sans aucune crainte, à raifon qu'il ny avoit plus que la ville de la Fère qui tenoit pour la Ligue, dans laquelle il ny avoit que des Efpagnolz.

Prife de la ville de Dijon et autres par le Roy.

Et le mois de Juillet en fuivant, la Court de Parlement de Paris affemblée, avoit par son arreft condamné à mourir Monfeigneur le Duc d'Aumalle, à raison que les jours précédents

Arreft de mort contre le fieur Duc d'Aumalle.

1595 il avoit faict alliance & s'eſtoit mis avec les Eſpagnolz, tenu, préſidé, machiné avec eulx, à l'encontre du Roy de façon qu'il avoit eſté avec une charrette, trainé en la ditte ville de Paris *en effigie*, sur une claye & par après, sa teſte tranchée, il avoit eſté deſcartelé, et ce, à quatre chevaux, & sa teste mise au bout d'un poſteau sur la porte de Saint-Denis de la ditte ville de Paris (1).

Guerre déclarée aux Eſpagnolz.

Siége & priſe de la ville & chaſteau de Dourlen par le ſieur d'Aumalle et les Espagnolz.

Comme auſſi, au mesme temps, le Roy avoit déclairé la guerre aux Eſpagnolz : pour raison de quoy, & à l'instant (ou peu de temps après), le dit ſieur d'Aumalle avec l'armée des Eſpagnolz en grand nombre avoient aſſiégé la ville & le chaſteau de Dourlen en Picardie, devant laquelle ils avoient esté quelque temps. Le Roy et son armée eſtoit de l'autre coſté à l'encontre d'une autre armée des Eſpagnolz; il avoit pris et gaigné quelques villes du dit costé; il avoit auſſi commandé au ſieur Conte de Saint-Pol, & autres, pluſieurs garniſons tenir, et ne permettre par tous moiens la priſe de la ville de Dourlen, aux fins de quoy, et pour en faire lever le ſiége, le sieur de Villars, admiral de France (2), avec grand nombre de gens y avoit eſté, par mesme moyen; comme auſſi y eſtoient allez, Monſeigneur le Duc de Nevers, Monſeigneur le Duc de Bouillon, avec leurs gens en grand nombre.

Il advint que le Lundy xxiiiie jour du mois de Juillet, au dit an mil vc iiixx xv, sur ce que le ſieur Conte de Saint-Pol & le ſieur de Villars avoient donné et rué sur les compaignies des Eſpagnolz, lesquels ils avoient fait fuyr, et tué d'iceux grande quantité. Enfin, les Espagnolz s'enfuyans, attirèrent les dits ſieurs & leurs gens, en certain endroit, où eſtoit un gros de chevallerie; iceulx Eſpagnolz les avoient chargez et tellement entourez qu'il avoit convenu au ſieur de Saint-Pol de se desfuyr et ſauver, après avoir eſté remonté sur un autre de ses chevaulx, à raiſon que le ſien avoit esté frappé et tué soubz luy. Le dit ſieur admiral fut pris priſonnyer par une compagnie de ſoldatz Vallons à pied, sur ce qu'il s'absentoit de la charge. Ausquelz Vallons, il avoit promis *cinquante mil eſcus* pour sa rençon, afin

(1) On poussa l'exactitude, dans le costume, jusqu'à affubler d'un pourpoint espagnol et de jarretières rouges le mannequin qui fut *exécuté* au lieu du Duc. (*Chronologie novenaire;* Palma Cayet, III.)

(2) André de Brancas, plus connu sous le nom d'*Amiral de Villars.*

qu'ils ne le tuaſſent; ce néantmoins, quelques ungs des Eſpagnolz ayans entendu qu'il eſtoit pris par les dits Vallons, ilz avoient esté vers eulx, affin d'avoir part & participper à la rençon. Sur la dispute des Vallons qui ne voulloient aſſocier les Eſpagnolz à la ditte rençon, iceux Eſpagnolz avoient à l'inſtant poignardé et frappé le ſieur admiral de XVIII ou XX coups, de telle façon qu'ils l'avoient tué et faict mourir à la place. 1595

Décès de M. de Villars, admiral de France.

Son corps fut pris et porté en la ville de Rouen, où il avoit eſté inhumé en grande pompe funèbre, d'autant que les habitans de cette ville l'avoient toujours honoré et tenu pour leur ſeigneur, comme les ayans gouvernez et entretenuz en grande paix et amitié; durant lequel gouvernement, le ſieur admiral avoit tousjours eſté entretenu et soudoyé par le Roy d'Eſpagne, jusque à ce qu'il euſt rendu au Roy de France la ville de Rouen, et qu'il eûſt esté pourveu aux dits États (des fonctions) d'Admiral; c'eſt pour quoy l'on diſoit que les Eſpagnolz l'avoient faict mourir, comme auſſi, durant les choqs, et guerres ainſi faictes entre eulx, il avoit eſté tué un grand nombre de braves hommes & de cappitaines, tant de costé que d'autre, jusques à cinq ou six mil hommes (1). Le dit sieur admiral avoit voulu de soy faire cette entrepriſe, sans l'ayde des ſieurs de Nevers et de Bouillon, pensans avec le sieur Comte de Saint-Pol emporter la victoire contre les Eſpagnolz, & leur faire lever le ſiége, ainsi qu'ilz avoient bien commencé, s'ilz euſſent eſté suivy des ſieurs de Nevers & de Bouillon. Néantmoins la préſence desquelz, et de toute leur armée, ils avoient renvitaillé des poudres & munitions la ville et le chaſteau de Dourlen; c'estoit une place imprenable; les Eſpagnolz avoient tellement tenu le ſiége et commencé à battre la ville de dix-huict pièces d'artillerie, et autres neuf pièces qui batoient & tiroient en courtine.

Sa pompe funèbre à Rouen.

FF. CLXXXXII^e (V^o.)

Le Lundy, dernier jour du mois de Juillet, au dit an, ils avoient fait breſche en icelle ville, où ilz eſtoient entré de force, sans aucune revenge ny réſistance par ceulx de la ville, *quaſi chose faicte à plaiſir*, ou bien, ainſi qu'il eſt certain (comme Dieu l'a voullu), pour les peſchez & ambitions des grandz mondains et du peuple; & le lendemain, Mardy, premier jour d'Aouſt,

La ville de Dourlen priſe.

(1) P. de l'Estoile eut un fils tué dans cette terrible rencontre; il dit simplement dans ses Mémoires : « J'y perdis mon fils aîné, Loys de l'Estoile, qui y fut *vendangé* » des premiers. »

1595

commencé dès le matin à tirer contre le chasteau du lieu, de telle véhémence que, après bresche faicte, ilz avoient esté maistres, gaigné et entré en icelluy le dit jour, à deux heures de rellevée, ayant tué & massacré tous ceux qu'ils avoient trouvez en la ditte ville, et conduict au Chasteau, tant soldatz, habitans, que les femmes & les petits enfans, rigueur et cruauté grande et exécrable de telz ennemys, ausquelz l'on avoit pardonné & iceux laisser aller lors de la prise de la ville de Paris, Amyens, Beauvais, et autres villes.

Cruauté des Espagnolz.

Siége et prise de la ville & chasteau de Cambray par les Espagnolz.

A la fin du mois d'Aoust, les Espagnolz & leur armée bien forte avoient assiégé la ville de Cambray, très forte ville, proche de laquelle ilz avoient commencé à faire des *cavalliers de terrasse*, afin de poser sur iceux de l'artillerie pour battre plus aisément; & de mesme, suivant leur coustume, ils avoient fossoié tout alentour d'eux, afin de se rendre plus fortz: tellement, qu'il avoit convenu que toutes les compagnies des Gouverneurs, tant de Paris, Rouen, que ailleurs, se feussent assemblez avec nouveaux cappitaines, qui avoient levé une grande quantité de soldatz. Joinct que Monseigneur de Montpensier, lieutenant-général de la Normandie, et gouverneur de la ville de Rouen, après le décès de Monseigneur de Villars, admiral, avoit envoié signifier à tous les nobles le baon (1) qu'il avoit fait faire, qu'ilz eussent à l'accompagner pour, tous ensemble, aller au secours de la ville, Maîtresse de toute la Picardie, à l'encontre des Espagnolz & ennemys de la France; lequel amas de soldatz avoit causé grande ruyne: d'autant, que par où ilz avoient passé, ilz avoient *tout pillé & ravagé* ce qu'ilz avoient trouvé; et joinct la saison de l'Aoust, de faict, ils s'estoient trouvez tous au rendez-vous, qui estoit à Gournay, au xe jour de Septembre, au dit an; et de là, s'en estoient allez trouver l'armée pour le Roy, qui estoit proche de Cambray, pour la deffense d'icelle ville.

Rendez-vous général de l'armée à Gournay.

Le Roy estoit lors avec son armée par de là Lyon, aux lieux nommez Pontignoty, à Gray et autres villes, à l'encontre d'une autre armée d'Espagnolz et d'autres *Ligueux*, qui avoient jà

(1) *Baon*, Ban, proclamation ou annonce ayant caractère officiel; ancien mot qui n'est plus usité de nos jours que lorsqu'il s'agit des *bans* ou publications de mariage faites à l'église, ou encore, dans certains pays, des *bans* de vendange.

entré dans la France; il les avoit courageusement repoulsez, et avoit repris les villes qu'ils avoient desjà prises, et par après, faict quelques trèves avec le connestable de Castille, conducteur de la ditte armée, de forte, qu'il avoit envoié plusieurs des troupes de son armée, en dilligence. Elles s'estoient acheminez à Paris, & de là, passans par Meaux, avoient esté trouver l'armée audit lieu de Cambray; le Roy (à ce que l'on disoit) revenoit à la ville de Paris pour estre présent au secours de Cambray, de fait, il estoit arrivé en icelle ville de Paris, au commencement du mois d'Octobre.

1595

Trèves faictes avec le Connestable de Castille.

De là, ayant couché à Pontoise (1), il avoit passé proche de Beauvais; et par après, allé en l'armée, où il estoit arrivé trop tard, d'autant que les Espagnolz ayant faict quelque bresche, & voullans aller à l'assault, les habitans de la ville tous armez qu'ilz estoient, avoient crié : *Vive le Roy d'Espagne*, tellement que les Espagnolz estoient entrez dedans; le sieur de Bellangny, commandeur en la ditte ville, avec toutes ses troupes pour le Roy s'estoit réfugiez dans la citadelle du lieu; laquelle rendicion de Cambray avoit eu lieu, à ce que l'on tenoit pour certain, parce que le sieur de Bellagny avoit usé de grandes cruautez envers les habitans du dit lieu; & s'estans refugiez en la citadelle, quelques huict jours après, ils avoient, par composition, rendu et quicté la citadelle aux Espagnolz au moyen de *cinquante mil escus*, qu'ils avoient reçuz; et luy et les siens estoient sortis avec leurs armes & bagages. De forte, que le Roy, ny son armée n'avoient peu donner secours avant que la ville n'eust esté rendue et prise par les Espagnolz; environ le VIIIe jour du mois d'Octobre 1595.

Passage du roi Henri IV à Pontoise.

Incontinent après, l'armée des Espagnolz se retira en leurs limites, et païs, après avoir toutesfois laissé une forte garnison et de grandes munitions, tant de guerre que de bouche, en la ville de Cambray, devant laquelle, au commencement du mois de Novembre, au dit an, mil V^c IIII^xx XV, le Roy et son armée estoient allez. Ils l'avoient investie et assiégée de toutes parties; de forte qu'il ne pouvoient entrer aucuns vivres, ny secours en la ville, à l'entour et dans laquelle, le Roy faisoit aller journellement grandes eaues qu'il retenoit d'un vivier proche de ce

Siége de Cambrai.

(1) Henri IV passa à Pontoise le 6 Octobre, avec beaucoup de cavalerie, et fut suivi de nombreux convois de munitions. (V. *La Ligue à Pontoise*, p. 233.)

1595 lieu, qu'il avoit faict creuser : de façon, que les habitans et ceulx dedans la ditte ville avoient eu grandement affaire de leurs hommes estans bien empeschez.

1596
FF. CLXXXXIX° (V°.)
Passage à Gisors du sieur de Mompensier, gouverneur de la Normandie.

Durant ce temps, Monseigneur le Duc de Mompensier, Gouverneur de la Normandie, avoit passé et repassé deux fois par cette ville de Gisors, avec des grandes compagnies, pour aller trouver le Roy en son armée, et lors de ses passages grand nombre des habitans de Gisors avoient esté au devant du dit Sieur luy présenter les clefs de la ville et luy offrir tous hommes & service : ausquelz il avoit faict responce : « *Qu'il estoit amy des habitans, & qu'ils eussent à recongnoistre » le sieur de Fervacques, qui estoit avec luy, pour gouverneur » de tout le bailliage de Gisors* ». Il s'en retourna en la ville de Rouen, où il faisoit sa demeure. Le Roy & son armée ayant tousjours, du depuis, esté devant la ville de la Ferre (1), pour ce que les soldatz et Espagnolz estans dans la ditte ville avoient tenu bon & ne s'estoient aucunement voullu rendre, à raison que *les eaues faictes retenir* (sic) par le Roy avoient enfin rompu les chaulfées qu'il avoit faict faire, de sorte qu'ils n'alloient plus dans la ville, ains par leur commun cours, & aussi que l'on avoit descouvert qu'ilz recevoient des vivres par quelques-uns, traistres de l'armée du Roy. Comme aussi, durant le dit siége, quelques cinq centz des Espagnolz avoient, le mois de Février 1596, passé et rapassé de nuict à travers l'armée du Roy et porté quelques bledz à ceulx de dedans la Ferre, jusques sur le bord des fossez de la ville, où cela avoit esté pris, ou la plus grande partie, par ceulx de la ville, nonobstant l'émotion et allarme qui s'estoit à l'instant illecq faicte, à cause de ce.

Siége de La Fère.

Siége & prise de la ville & citadelle de Callais par les Espagnolz.

Pendant ce temps, environ le commencement d'Avril, au dit an mil v^c iiii^xx xvi, l'armée des Espagnolz revint en grand nombre ; en lieu que l'on pensoit qu'ilz voulussent donner secours à la ville de la Ferre, ou bien en assiéger une autre, l'on auroit tout aussitost descouvert qu'ilz avoient assiégé la ville de Callais.

Néantmoins la force de laquelle et de la citadelle, par la menée de quelques prestres ou autres du lieu, ou bien que le gouverneur de la dite ville, nommé..... *(sic)* (2), n'avoit pas beaucoup

(1) « *La Ferre, en Picardie.* » (Note sur le manuscrit.)
(2) Le nom est resté en blanc sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

1596

de gens, encores qu'il receust paye de plus grand nombre, et que pour son avarice il n'avoit faict raccomoder les écluses pour mettre l'eaue à la chaulfée, pour ce qu'ilz ne pouvoient que par illecq les surprendre, ils avoient, avec grand nombre de coups de canon, faict bresche en la ville, estoient entrés dans icelle, et avoient faict mourir tous ceulx qu'ilz avoient trouvez, encores que les compagnies que le Roy y avoit envoiez, et qui y estoient entrez, se feussent vaillamment combatues; tellement, que le Roy & son armée avoit quicté l'assiégement de la ville sans la pouvoir avoir.

Siége levé par le Roy devant Cambray tenu par les Espagnolz.

Et par après, assavoir le Mercredy XXIXe de May, au dit an, la ville de la Ferre, luy avoit esté rendue par les Espagnolz qui estoient sortis par composition, avec leurs bagues sauves, harnois, harquebouzes et mesches allumez; comme aussi, le Roy leur avoit faict conduire une pièce de gros canon, estans dans la ditte ville, qui estoit de leur *emprainte*. (1)

La ville de la Fère rendue au Roy.

Les troupes & compagnies de Monseigneur le Duc de Nemours estoient arrivez en celle ville de Gisors, le Mercredy XIIe jour de Juing, au dit an mil V^c IIIIXX XVI, veille du Saint-Sacrement. Elles alloient rejoindre l'armée du Roy, s'estans depuis six sepmaines ou deux mois rendus et remis à l'obéissance du Roy; ces compagnies, cependant, estoient des Ligueux.

Les troupes et compagnies de Monseigneur le duc de Nemours logez à Gisors, qui avoient tout ravagé & gasté.

Lesquelles compagnies jusques à quinze centz soldatz de pied, et beaucoup plus de *goujardz & garçons*, s'estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, en toutes les maisons et estables qui leur avoient esté vuidées, & aucuns aux faulxbourgs de Cappeville, après que trois ou quatre centz chevalliers des dictes compagnies, qui estoient arrivez le matin, en estoient sortis, que l'on n'avoit voullu laisser passer par dedans cette ville, à cause que l'on se deffioit qu'ilz vouloient surprendre icelle ville, et par après faire entrer les dittes compagnies de gens de pied; ce qui avoit esté ainsi suffisamment congneu par après; lesquelles compagnies estoient gens du tout habandonnez, et licentiez à mal faire; les soldats se nommoient *carrabins* (2), et autres sortes de

(1) C'est-à-dire qui portait leur marque distinctive, ou était de leur fabrication. Littré fait remarquer que dans le vieux langage français *empreinte* a aussi signifié *choc*.

(2) *Carabins*; on donnait ce nom aux soldats de la cavalerie légère, qui, à cette époque, formaient l'avant-garde d'un corps d'armée.

1596

gens, toutesfois Catholiques (à ce qu'ilz disoient), et ayans tousjours soustenu ce party au bien de la Ligue ; ils avoient esté aux dits faulxbourgs depuis le dit jour, jusques au Vendredy ensuivant du matin, qu'ilz s'en estoient allez droict à Gournay et ès-environs, ayant tout pillé & ravagé par où ils avoient passé, brullé tous les huis et fenestres des faulxbourgs, rompu les selleaux des planchers, vitres, et toutes autres choses, et tout *pestillé*, pris et gasté les harbres des jardins, brullé les hayes, et tout ce qui y estoit, encore que quelques uns leur eussent baillé des vivres.

Elles vont à Gournay.

Passage à Gisors de 72 pionniers et autres troupes.

Le Samedy, vie Juillet, au dit an, estoit passé par cette ville soixante-douze pionniers de Verneuil-au-Perche, habillez de *bleu & jaulme* (sic), qui alloient à l'armée du Roy. Comme aussi, au commencement de Septembre, au dit an 1596, d'autres grandes troupes de gens de pied de Monsieur le Connestable, que l'on disoit estre les compagnies de César Monsieur, filz bâtard du Roy, avoient logé aux faulxbourgs de la ville ; elles y avoient faict grand desgat, à raison que l'on n'avoit voullu bailler IIIc (écus) que l'on avoit promis & recueillis, sur les habitans de la ditte ville de Gisors, au cappitaine qui les conduisoit, qui avoit demandé des vivres.

Le Roi au château de Trye.

Et par après, assavoir le Dimanche vie d'Octobre, au dit an 1596, le Roy estoit passé par cette ville, quelque peu aprez la grand messe. Il avoit couché à Trye, au chasteau (1), la nuict précédente, accompagné de grands Seigneurs et grande quantité de noblesse ; comme aussi y estoit, et alloit devant luy, dans une litière, Madame la Marquise de Monceaux, laquelle dame estoit avec son petit filz nommé César Monsieur, qu'elle avoit eu du Roy, aagé de quelques deux ans ; et la ditte dame fort grosse et enceinte, sans une fille qu'elle avoit encores eu de luy (laquelle, avec son enfant, avoit esté menée et conduicte à Gaillon, et de là conduicte à Rouen, attendant l'entrée du Roy, qu'il avoit faicte en la ditte ville le Mardy quinziesme jour du mois d'Octobre mil vc IIIIxx xvi, et lequel avoit esté receu par tous les habitans de la ville en grand triomphe et magnificence).

Entrée du Roy à Rouen en grand triomphe.

Le Légat ou ambassade d'Angleterre fait son entrée à Rouen.

Le lendemain de la ditte entrée, le Légat de la Royne d'Angleterre *(sic)* y avoit fait son entrée, accompagné de quâtre-vingt

(1) La chambre ou coucha le roi se trouvait peut-être située dans la tour qui échappa à la destruction de 1796.

ou cent chevalliers, en grande pompe ; il avoit apporté au Roy, à ce que l'on disoit, *l'ordre de la Jarretière*, et avoit esté en la ditte ville de Rouen fort longtemps. Peu de temps après laquelle entrée, la dame de Monceaux enfanta une fille au Roy (1). 1596

Passage du duc de Mayenne à Trye-Château et Gisors.

Pendant ce temps, assavoir le Mercredy xxviie jour de Novembre, au dit an mil v^c iiiixx xvi, Monseigneur le Duc du Mayne son filz, et autres Seigneurs, avoient passé par cette ville de Gisors sans y tarder, pour ce qu'ilz avoient couché la nuict précédente à Trie-Chasteau ; et estoient allez droict en la ville de Rouen ; comme aussi, les jours précédents, Monseigneur le Conte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie, y estoit allé : il avoit passé par cette ville de Gisors, et disoit on que le Roy permettoit à sa sœur, qui estoit à Rouen, proche de luy, d'y faire le presche, où beaucoup de personnes alloient sans contredit.

Durant ce temps, l'on tenoit pour certain que les Espagnolz se remouvoient, voullant entrer plus avant en la France, à raison que l'armée du Roy se séparoit & s'absentoit. Tout le monde estoit bien tourmenté & accablé de toutes partz des tailles, soldatz et volleurs ; on n'en pouvoit plus, et on ne sçavoit plus aucunement comment y résister, par ce que les soldatz *faisoient tout à eulx*, prenoient ce qu'ils trouvoient dans les maisons. Le Roy avoit faict cependant un édit : « *Que les baillys, prévôts des » Mareschaux, & toutes autres personnes, eussent à courir & ruer » sur les soldatz & les cappitaines, au cas qu'ils pillassent & rava- » geassent, comme ils avoient coustume* ». Cet édit avoit esté publié le Lundy 1er Décembre, au dit an 1596 ; néantmoins, les dits soldats ne laissoient de voller, piller & manger tout ce qu'ils trouvoient : joinct la malladie de contagion qui avoit esté fort longtemps en l'armée, et en plusieurs villes et villages d'allentour cette ville de Gisors, qui en avoit du tout esté persécutée ; et spéciallement avoit esté en la ville de Paris fort longuement, tellement, qu'il estoit beaucoup mort de personnes.

Edit du Roy contre les volleurs.

Le *pont des Musniers* de la ville de Paris, bâti sur pilotis en la rivière, estoit tombé dedans icelle rivière le Dimanche au soir, vingt-deuxiesme jour de Décembre 1596. Il y avoit eu là grande perte de personnes et de biens. (2)

Le Pont des Musniers de Paris tombé dans la rivière.

(1) Catherine-Henriette, duchesse d'Elbeuf, née à Rouen : « Le Roy alloit la voir tous les jours, et la regardoit remuer. » (P. de l'Estoile.)

(2) Il existait beaucoup de maisons sur ce pont : « Huit vingt personnes y péri-

1596

Requeſte présentée au Roy par les hérétiques.

Les Huguenotz & Hérétiques, en ce temps, avoient préſenté requeste au Roy, en la ville de Rouen, durant les Eſtatz qui s'y estoient tenus (expirez à la fin du mois de Décembre), par laquelle requeste ils demandoient qu'il leur fut permis de faire le presche en toutes villes et tous lieux de ce Royaume qu'ilz vouldroient; d'autant qu'ils disoient avoir esté cauſe de l'établissement de la Couronne du Roy; et auſſi qu'ilz se ſentoient quelque peu fortz, pour ce que l'on diſoit qu'il y avoit jà quelque sept ou huit mois qu'il se faisoit entre eulx *une bourſe commune*, pour leur entretenement, estant tout prestz de se remouvoir; laquelle requeste ne leur fut point accordée, comme très inique et méchante.

1597

Priſe d'Amyens par les Eſpagnolz.

FF. CCVII^e (*Recto*).

Pendant lequel temps (en mars), sachant, les ennemys Eſpagnolz, que le Roy avoit naguères faict mettre en la ville d'Amyens ses munitions de guerre en grand nombre, et aussi pluſieurs pièces d'artillerie, pour aler à l'encontre d'eulx & *conqueſter* leur païs, reprendre les villes de la Cappelle-en-Terraſſe, Dourlens, Cambray, Callaix, et autres villes qu'ils avoient priſes et gaignez par force; et que les habitans de la ditte ville d'Amyens n'avoient voullu recevoir aucune garniſon pour leur deffense, se fians & aſſeurans en la force des murailles, rampartz et foſſez de leur ville, et auſſi au grand nombre de canons, munitions & d'habitans y estans, les ditz Eſpagnolz (spéciallement ceux qui eſtoient en garniſon en la ville de Dourlen & autres), s'eſtoient retirez & réfugiez en une abbaye de Relligion, tout proche d'Amyens, et ils avoient gaigné et attiré à eux quelques habitans de la ville.

De laquelle abbaye eſtoient fortis quelques dix ou douze d'iceux Eſpagnolz, desguisez & habillez en paouvres villageois, se ſuivant l'un l'autre, conduictz et menez par un nommé Ermaneteillo Parto Careiro (1), principal cappitaine des dits Espagnolz; l'un ayant une hotte sur son dos, l'autre ayant un ſac plein de noys;

» rent », dit P. de l'Estoile, « ..... et on a remarqué que la plupart de ceux qui » périrent en ce déluge, eſtoient tous gens riches & aiſez, mais enrichis d'usures & » pillages de la Saint-Barthelemy et de la Ligue. »

Cet événement fit grande sensation dans le Vexin, puisque notre chroniqueur a pris la peine de l'enregistrer sur son journal.

(1) Hermand ou Hermantelle Portocarrero, capitaine « de petite stature, mais de grande entreprise. »

avec autres qui conduiſoient une charrette ou chariot. Et ne se deffians pas, ceulx qui faisoient la garde en la ditte ville, d'aucune entrepriſe, celuy qui estoit en ſentinelle n'avoit donné aucun avertiſſement, ny ſonné la charge du donjon, quand ils s'eſtoient préſentez l'un après l'autre aux portes de la ville. 1597

Ruse de guerre dite « des noix. »

Celuy qui avoit des noys avoit esté arreſté pour voir ce qui estoit dans son ſac; ceulx de la garde s'amuſoient aux dictes noys, que le porteur d'icelles avoit exprès laiſſés cheoir en terre (il n'avoit lié sa pouche); les autres qui le ſuivoient, avec la charrette, avoient lors icelle conduite soubz la grille de la porte; et à l'inſtant, quelques-uns estoient montés en hault d'icelle et allez droict ſur le rempart, où estant, ils avoient tiré une pièce de canon, qui y estoit pour ſervir d'advertiſſement aux autres qui estoient en la ditte abbaye. Ceux-ci, auſſitost qu'ils avoient entendu, estoient venus vers la porte, de laquelle ils avoient trouvé maiſtres leurs compagnons; ils avoient poignardé & frappé tous ceulx qui faisoient la garde à la porte, et iceulx jettez dans les foſſez, et crians tous: *Vive le Roy d'Eſpagne*, ils estoient entrez en la ville, tirans force coups de harquebuſe; tellement que tous ceulx de la ville ne s'estoient mis en deffense, synon quelques ungs qui avoient esté tuez, tous les habitans estant bien esbahis d'une telle entrepriſe.

Le Comte de St-Pol quitte Amiens.

Comme auſſi, Monſeigneur le Comte de Saint-Pol, gouverneur, & réſidant en la ditte ville, ayant esté adverty de la priſe, s'estoit illecq préſenté; lequel voyant auſſi entrer et aborder les Eſpagnolz, et qu'il n'avoit eu aucun ayde des habitans, il estoit monté sur son cheval et estoit ſorty de la ville sans autrement s'eſtre mis en deffence. Lors, les Eſpagnols, jusques au nombre de huict à neuf centz seullement, qui ne penſoient que faire myne et bravade en la ville, voyans qu'ils n'avoient aucune réſistance, s'eſtoient saisis des places fortes d'icelle, gaigné le magazin du Roy, et enfin s'estoient rendus maiſtres d'icelle ville, en laquelle, peu de temps après, y estoient arrivez et entrez d'autres de leurs gens, juſques à deux mil cinq centz hommes ou environ; encore que grand nombre de Suiſſes, pour le Roy, feuſſent en un village proche d'un des faulxbourgs de la ville; le Roy les y avoit envoiez (à Amiens) et ils (les Suisses) avoient esté refusez par les habitans d'icelle ville, diſans & ayans faict responce qu'ilz se garderoient bien sans garniſon.

1597

Grand désordre à Amiens ; fuite des habitants

Peu de temps après, Madame la Comteſſe de Saint-Paul estoit ſortie de la ville, y ayant laiſſé tous ses meubles & richeſſes, sans que les Eſpagnolz euſſent permis en rien emporter ; comme auſſi, grande quantité de femmes & filles de la ville en estoient ſorties, ne sachans où aller, ny que devenir, abandonnées à la mercy des ſoldatz ; la plus grande partie des hommes de la ville s'estoient desfuys ; les ungs liez, ausquelz l'on avoit faict paier rençon ; les autres poignardez, tuez et jettez dans l'eaue ; et par après, ceulx qui avoient voullu rentrer en leurs maisons avoient dû rechapter leurs meubles, n'estant autrement maiſtres de leurs maisons. Ce qui avoit esté ainſi faict, le Mardy x^e jour de Mars mil v^c iiii^xx xvii, neuf heures de matin, pendant que l'on preschoit en l'une des paroiſſes de la ditte ville.

Siége de la Ville d'Amyens par le Roy.

Peu de temps aprez, le Roy avoit envoyé Monſeigneur le Mareschal de Biron avec une grande quantité de ſoldatz, tant de pied que de cheval, inveſtir et aſſiéger la ville d'Amyens, affin que ceulx qui estoient entrez dans cette ville, ny les meubles & munitions de guerre, ne ſortiſſent aucunement ; mesmes qu'ilz n'euſſent aucun ſecours. Et par après, le Roy y estoit allé en perſonne ; il y avoit toujours réſidé avec la Nobleſſe de la France, qu'il avoit faict convoquer & appeller pour l'aſſister à telle et ſi grande et importante entrepriſe (1) pour la France, qui avoit bien ſouvent du travail de toutes partz ; en partie pour ce que Sa Majesté avoit faict publier : « *Que tous ſoldatz qui avoient » eſté en guerre depuis neuf ans, euſſent à aller à la ditte armée » & au ſiége de la ville d'Amyens* » ; ce qu'ils avoient faictz de toutes partz & paſſé par ce moien par les villages, à la perte des biens de tout le peuple.

Arrivée et venue du Roy au ſiége d'Amyens.

La tranchée ouverte devant Amyens.

Devant laquelle ville, l'on avoit tellement faict les aproches, tant par le canon que par les ſoldatz, que la plus grande partie des terres d'allentour la ville estoient toutes foſſoiez & tranchées, de telle ſorte qu'en peu de temps les ſoldatz de l'armée du Roy avoient esté tous à couvert ſur le bord des foſſez de la ville, non toutefois sans grande perte de gens,

(1) C'est à cette occasion que Henri IV s'écria : « *C'est assez fait le Roy de » France, il est temps de faire le Roy de Navarre !* » — Et se tournant vers Gabrielle d'Estrées : « *Ma maîtresse, il faut quitter nos armes et monter à cheval » pour faire une autre guerre !* »

pour ce que ceulx de dedans icelle ville avoient faict plusieurs sorties, la nuict comme le jour. 1597

Comme aussi, ilz avoient faict journellement jouer & tirer le canon, ce qui en faisoit beaucoup mourir; plusieurs grandz Seigneurs & Cappitaines y avoient esté tués; les soldats de l'armée du Roy avoient si vaillamment résisté, qu'en peu de temps ilz avoient gaigné & aproché des murailles de la ville et, logez qu'ils estoient dans les fossez d'icelle, ils avoient creusé les murailles et s'estoient mis soubz icelles, qu'ils avoient soustenues avec des ayes, gaigné mesmes une partie du ravelin, et plusieurs tours et forteresses y estans, qu'ils avoient abatus avec le canon, ensemble les deffenses & courtines des murailles; tellement, que les soldatz estoient logez et faisoient la garde tout proche du rempart de la ville. FF. CCXIV° (*Verso*).

Défense de la garnison d'Amiens

Les ennemys de laquelle, estans tous proches d'eulx, jettoient journellement par dessus les remparts & murailles dans les fossez de grosses pierres, des busches, des feux d'artifice et toutes autres choses de quoy ils se pouvoient advisser, afin de tuer et de frapper les soldatz estans dans les dits fossez; de telle façon, qu'ilz en avoient faict mourir et frappé beaucoup, tant de cette sorte, et dans les sorties par eulx faictes, que à coups de canon, harquebouze & mousquetz, de quoy ils tiroient journellement; tellement, que l'on a faict estat que, durant le dit siége et aproches d'icelluy, il en estoit mort de l'armée du Roy *plus de cinq mil hommes*.

Comme aussi, l'armée du Roy en avoit faict mourir et blessé grand nombre de ceulx de dedans la ville, tant du canon qu'ils tiroient dedans que par les sorties qu'avoient faictes ceulx de la ditte ville. En l'une desquelles sorties, le sieur de Ermantello (1) avoit esté frappé d'un coup de mousquet, en s'en retournant dans la ville, de quoy il avoit esté tué.

Armée d'Espagnolz pour donner secours à leurs gens dans la ville d'Amyens.

Le lundy xv° de Septembre, au dit an mil v^c^ IIII^xx^ XVII, de grandes trouppes des ennemys Espagnolz, jusques à quinze ou vingt mil hommes, avoient apparu, comme aux jours précédents, proche de la ville de Dourlen, qui estoit à eulx distants de la ville d'Amiens de six lieues, ils avoient

(1) « *Gouverneur à Amiens, fut tué (Ermenteillo, Porto Carierro).* » (Note sur le manuscrit original.)

1597 aprochez encore plus près de l'armée du Roy pour donner ſecours à ceulx de la ville d'Amyens. A ce que l'on pouvoit juger, c'eſtoit pour donner une bataille; pour raiſon de quoy, le Roy & son armée, ou la plus grande partie, avoient esté au devant d'eulx. Ce néantmoins, n'ayans voulu, les Eſpagnolz, donner aucune bataille, aucuns d'iceux, juſques à quinze cents ou deux mil hommes, s'eſtoient, par fineſſe, aprochez par un autre coſté de la ville d'Amyens, par la porte qui n'estoit que bien peu aſſiégée; et pluſieurs estoient jà paſſez par la rivière, tellement qu'ils voulloient donner du ſecours à ceulx de dedans la ville d'Amyens & entrer dans icelle, ce qui eust apporté grand inconvénient à l'armée du Roy, à raison de la ſaison d'hiver, et que l'on n'eust aiſément entré ny gaigné la ditte ville, sans grande perte de l'armée du Roy, pour les grandz retranchements et forteresses de la ville, contre lesquelz s'eſtoient appoſez le Seigneur Duc de Mayenne, M. de Saint-Denis Maillot & autres Seigneurs, avec leurs gens, et deux pièces d'artillerie, que le ſieur Duc de Mayenne avoit poſez à leur paſſage, ne pensans autrement à telle entrepriſe. Tellement, que les dits ennemys avoient esté repoulſez et n'avoient peu entrer davantage, un grand nombre d'iceux furent tuez ſur la place, et autre grand nombre furent jettez dans la rivière.

Quoy voians, ceulx de la ville, qu'ilz ne pouvoient avoir aucun ſecours, à cauſe que leur armée s'eſtoit quelque peu retirée, parce qu'elle estoit pourſuivie par la cavalerie du Roy, le Jeudy en ſuivant, ils avoient parlementé & accordé rendre la ditte ville en l'obéiſſance de Sa Majesté, les laiſſans ſortir leurs armes au poing & bagues ſauves, dans ſix jours de la compoſition, au cas qu'il ne leur arrivast ſecours dans la ville de deux mil hommes; ce que le Roy avoit accordé; pour raiſon de quoy, il avoit esté baillé otages de part & d'autre pour aſſeurance du dit accord; ſuivant lequel, le Mercredy enſuivant, vingt-quatriesme du mois de Septembre mil v^c^ iiii^xx^ dix-sept, à dix heures du matin, les ſoldatz Eſpagnolz estoient ſortis de la ville d'Amiens en bon ordre, et équipage, juſques à deux mil hommes de pied et cinq centz chevalliers bien montez et armez, ayans chacun la lance au poing (1), et allez droict à Dourlen et ès-environs, avec

Rendition de la ville d'Amiens au Roy par les Eſpagnolz.

Sortie d'Amyens par les Eſpagnolz.

(1) « Le marquis de Montenègre en sortit avec la garnison qui baisa la botte au » Roi, eſtant à pied, et Sa Majesté à cheval, ayant son sceptre à la main. » (P. de l'E.)

1597

quelque sept centz hommes, tant bleſſez que malades ; et sept ou huit vingt chariots et charrettes, toutes chargées de meubles, or et argent ; ayans toutefois laiſſé le magazin du Roy qui estoit en la ditte ville, en la ſorte & manière qu'il avoit esté mis sans qu'ilz y euſſent aucunement touché. Pendant laquelle ſortie, et après icelle, l'armée du Roy & ceulx qui voulloient aller dans la ville y entroient comme eſtant en l'obéiſſance de Sa Majesté, sans que les habitans qui estoient demeurez dans icelle en euſſent esté autrement moleſtez par ceulx de l'armée du Roy, ny autrement ; les Eſpagnolz avoient pris tout ce qu'ils avoient voullu & peu emporter : comme auſſi, grande quantité de femmes & filles de la ditte ville les avoient ſuivis de gré à gré. (1)

Entrée des troupes du Roi à Amiens.

La ville avoit esté tellement débordée et en déſordre, durant le ſiége, que tout y avoit esté à l'abandon des Eſpagnolz, lesquelz, tant à leur entrée dans la ville, que depuis, avoient, comme dit est, tué, maſſacré & noyé un grand nombre des habitans d'icelle, et avoient esté bien humiliez et chaſtiez, et cauſe d'une grande ruyne et perte en ce Royaume de France.

Durant lequel accord, premier que de ſortir par les dits Eſpagnolz de la ville d'Amyens, aucuns de leurs gens, qui leur avoient voullu donner ſecours, s'eſtoient inniſſez de voulloir mettre des vivres de bouche, tant blé que autres, en la ville de Dourlen ; lesquelz ayant esté apperçuz par ceulx de l'armée du Roy qui les coſtoioient, ceux-ci les avoient tellement chargez et desfaictz, qu'ils avoient gaigné les dits vivres et grand nombre de chevaux ; l'on les avoit amenez au Roy en l'armée : tellement, qu'ils n'avoient peu entrer dans la ville de Dourlen ; ſinon que, peu précédent, y avoient esté mis grand nombre des ſoldatz Eſpagnolz pour la deffence de la ville, craignans que le Roy & ſon armée ne l'aſſiégeaſſent après la priſe d'Amyens.

Ce que l'armée du Roy avoit incontinent faict, aprez que l'on eust rempli de terre toutes les tranchées qui avoient esté faictes pour l'aſſiégement de la ville d'Amyens, aſſavoir le VIe jour d'Octobre, au dit an mil V^c IIII^xx XVII ; de telle ſorte, que, peu de temps aprez, la garniſon de la ville de Dourlen avoit parlementé & composé, et, par ce moyen, la ditte ville fut mise en l'obéiſſance du Roy de France.

Siége & rendicion au Roy de la ville de Dourlen.

(1) Ce singulier arrangement tendrait à justifier un vers connu :
« *La femme qui combat ne veut pas toujours vaincre.* »

1598

FF. CCXXI[e] (*Recto.*)

La paix faicte entre les Roys de France et d'Espaigne, en Juin.

Paix publiée à la France entre elle & l'Espagne.

Cela faict, le Roy ayant appris l'entreprise qui se faisoit en Bretaigne, avoit commandé à son armée d'y aller, ce qui avoit esté exécuté promptement; & elle avoit tellement fait son debvoir, que durant ce temps, les Roys de France et d'Espagne, et tous les autres Princes et Seigneurs, avoient traité et faict la paix ensemble (1), au grand repos et tranquillité de ce Royaume de France, tant désolé & affligé de toutes partz; laquelle paix avoit esté publiée en tous les endroictz et principaux lieux et villes d'icelle France, le septiesme jour de Juing mil v[c] IIII[xx] dix-huict (2); lors de laquelle publication, le peuple s'estoit grandement resjoui, en prières & processions, avoit faict des feux de joie, et toutes autres sortes de resjouissances, allans et venans librement en ses affaires, sans aucun contredit, ny mauvaises rencontres, pour ce que l'on avoit du tout quicté et mis bas les armes.

Edit du Roy pour ne porter armes.

Lesquelles, par édit du Roy, avoient esté deffendues porter, ny tirer d'icelles, par toutes personnes, à peine de la vie; sinon qu'à ung chacun il avoit esté permis de porter l'espée seullement. * A raison de quoy, les armes, comme dit est, avoient du tout cessé leur cours: Dieu en soit loué & glorifié à jamais. Ainsi-soit-il! *

Après un espace de quelques lignes laissé en blanc, l'auteur du manuscrit continue en ces termes :

1599-1610

FF. CCXXIII[e] (*Recto*)

Depuis la prise et la rendition de la ville d'Amyens, comme dit est, la France avoit toujours vesqui en paix, tranquillité, sans aucune guerre, sinon que les subsides & grandes tailles n'avoient cessé à estre cueillis et levez sur le peuple, et des éditz faictz pour lever des deniers sur tous estatz & offices (3).

(1) Il s'agit ici du célèbre traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598.

(2) Le 1er avril 1598, Ph. de Fontette, rend foi et hommage de la terre et seigneurie du Vaumain, à Marie de Bourbon, dame de Trie; en 1623, il passe aveu et dénombrement de la même seigneurie à Henri II d'Orléans, duc de Longueville. (*Notice hist. sur le Vaumain*, par L.-N. Barré; in-8°, 1877). Le Vaumain dépendait alors de la châtellenie de Trie.

(*) Voir fac-simile de ce passage qui est reproduit ci-dessus dans la *Notice*.

(3) « *Tailles & subsides levez sur le peuple.* » (Note *marginale* du manuscrit.)

1610

Armée faict lever par le Roy.

Le Roy avoit levé et faict aſſembler une armée de gens de guerre & faict conduire et charrier en la ville de Challon, dès le mois d'Avril, et commencement de May mil vic dix, juſques à cinquante pièces d'artillerie, avec l'eſquipage à ce neceſſaire, sans que l'on n'euſt peu ſçavoir de quel coſté ny contre qui, il voulloit faire achemyner la ditte armée.

Couronnement de la Royne de France, nommée.... *Marie de Médicis (nom resté en blanc sur le mss.)*

Pendant ce temps, il avoit voullu & faict publier le couronnement et l'entrée de la Royne son eſpouze, en la ville de Paris, en laquelle l'on avoit faict beaucoup de préparatifs & de sumptuoſitez admirables. Ce qui avoit eſté différé de jour en jour, juſques au Jeudy xiiie du mois de May, au dit an mil vic dix, que la Royne avoit eſté couronnée en l'Égliſe de Saint-Denis en France & son entrée publiée, au dimenche enſuivant dans l'Égliſe de Paris ou de tous coſtez pluſieurs personnes abordoient.

Decès du Roy Henri IVe, Roy de France & de Navarre, tué d'un couſteau dans son caroche.

Il eſtoit advenu que le lendemain, jour de Vendredy, xiiiie du dict mois de May, le Roy se promenant à Paris, dans un caroche, avec M. le Duc d'Eſpernon & M. le Duc de Monbazon, paſſant le long du cimetière Saint-Innocent, en la rue de la Ferronnerie, avoit eſté arresté par un harnois; il feroit illecq arrivé un grand homme rouſſeau, nommé François Ravaillac, d'Angouleſme; lequel ſaiſi d'un grand couſteau, s'eſtoit approché du dict caroche, & d'icelluy avoit frappé le Roy de *deux coups :* l'un à la mamelle, et l'autre dans le ventre; de ſorte que le Roy avoit crié : « *Je » ſuis mort !* » (1)

L'on avoit pris le dit malheureux & meſchant perſonnage, et icelluy conſtitué priſonnier, & incontinent le Roy avoit rendu l'eſprit devant qu'il feuſt de retour en son logis du Louvre.

Toutes perſonnes de Paris et ailleurs, eſtans bien esbahis & eſtonnez d'un ſi mauvais et effroiable accident, et prompt changement de ſi grande joye, jà commencée, & eſpérée avoir les jours ſuivants, s'eſtoient retirez & enfermez dans leurs maiſons en grande perplexité et faſcherie. Ce qui s'eſtoit faict entre trois & quatre heures après midy, le dict jour de Vendredy.

La nuict suivante, les Princes et Seigneurs, avec Meſſieurs de

(1) D'après le *Journal* de P. de l'Estoile, les dernières paroles du roi furent : *Je suis blessé !* L'assassin frappa une troisième fois ; mais ce coup ne porta que dans la manche du duc de Montbazon.

1610

La Royne eſleue régente de ſon fils aisné, couronné Roy de France & de Navarre, agé de IX ans, ou environ (le 15 de May 1610) nommé Louis XIIIe du nom.

la Court du Parlement, s'eſtoient aſſemblez et avoient tous d'un advis et conſentement, esleu la Royne pour régente, et gardienne de ſon filz aiſné nommé Loys, agé de neuf ans ou environ : lequel, dès le lendemain matin, l'on avoit couronné Roy; et icelluy porté & conduict en grand triomphe en l'église Notre-Dame ou l'on avoit chanté *Te Deum laudamus;* et tout le peuple avoit cryé : *Vive le Roy,* ce qui avoit cauſé changer les larmes et courroux en joye : quelque temps après, le dict malheureux perſonnage Ravaillac, avoit fini ses jours par un sanglant ſupplice; ayant eu, en premier lieu, le poing bruslé, tenant le couſteau duquel il avoit faict le traiſtre coup; par après, avoit eſté tenaillé ardemment et verſé du plomb fondu pardeſſus son corps, tout taillé & échiqueté; puis après, tiré par deux fois de quatre chevaux; et à la troiſiesme, deſcartelé et deſchiré en pièces jettez dans le feu.

Et le Jeudy, jour Saint Jehan Baptiſte, XXIIIIe Juin au dit an, le ſervice du dit feu Roy (que Dieu abſolve) avoit eſté faict dans l'Égliſe Notre-Dame à Paris; et le dernier jour du dict mois de Juing, son corps porté et inhumé avec ſes prédéceſſeurs Roys, en l'Égliſe Saint-Denis, avec grandes & solennelles funèbres *(sic).* (1)

Inhumation du Roy en l'égliſe Saint-Denis.

Le peuple avoit despui lors veſqui en paix; & avoit eſté eſleu pour lieutenant général de la France & gouverneur en Normandie Monſeigneur le Conte de Soiſſons, s'eſtans quelque temps en précédent, Monſeigneur le Prince de Condé, abſenté avec son eſpouze, pour quelque différend & déſaccord qui s'estoit mis contre le Roy; il eſtoit allé trouver le Roy d'Eſpagne avec lequel il avoit demeuré quelque eſpace de temps; puis il eſtoit revenu en France après le dit décès; l'armée dont a eſté cy-devant parlé avoit esté licentiée & renvoiée, au reste de quelque nombre de régimentz qui avoient eſté retenuz et envoiez à Clefves (Clèves); ayant esté publié par toutes les villes que deffenſes eſtoient faictes à toutes perſonnes de s'aſſembler en armes à peine de la vie & de rien dire à ceulx de la prétendue nouvelle religion afin d'éviter (à ce que l'on diſoit), le déſordre de la France en attendant l'aage du Roy.

(1) « Ce que je n'oublierai jamais, dit l'Estoile, ce sont les plaintes, les clameurs et les larmes, non-seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité, qui ont pleuré ce bon Roy, comme leur bon père. »

1611-1613

FF. CCXXVII^e (R^o.)

Fiançailles du Roi Louis XIII.

Depuis ce temps, le Royaume de France avoit eſté en paix & sans trouble; tellement, qu'au commencement de l'année mil VI^C XIII, le Roy & la Royne, de l'accord et conſentement des Princes et Seigneurs de la France, avoient faict alliance avec le Roy d'Espagne; le Roy de France avoit accordé et promis prendre sa fille pour eſpouze, ce qui avoit esté conclud et accepté par le Roy en la perſonne du filz de feu Monſeigneur le Duc de Mayenne, qui avoit esté en Eſpagne, accompagné de grand nombre de Seigneurs de la France, après avoir de part & d'autre, précédent et depuis, envoié ambaſſades receuz en triumphe en attendant la conſommation du dict mariage, à raiſon du petit age tant de l'un que l'autre.

1614

Recommencement de guerre.

FF. CCXXVIII^e (R^o.)

M. le Duc de Longueville et autres contre le Roi.

Au mois de Février 1614, au lieu de continuer l'amitié que les Princes & Seigneurs de la France avoient juré et debvoient au Roy et à la Royne; soubz quelque prétexte d'amitié & d'advancement que la dite dame Royne faisoit à M. le Marquis d'Ancre, Maréchal de France, qu'elle avoit admené de ſon païs, lors de sa venue en France, ilz s'eſtoient eſlevez en armes : comme MM. les Princes de Condé, le Duc de Nevers, le Duc de Longueville, le Duc du Mayne, le Duc de Vendoſme (filz baſtard du feu Roy), et les autres Princes et Seigneurs; lesquels s'estoient ſaiſis des villes de Mézières, Châlons, Soiſſons, la Fère & autres villes, mesmes de la ville d'Amyens, eſtant du gouvernement de Monſeigneur le DUC DE LONGUEVILLE (1), à cauſe que le dit ſieur Marquis d'Ancre s'estoit ſaiſi et entré dans la citadelle du dit lieu comme gouverneur d'icelle.

Ne ſachant l'ocaſion pourquoy, les dits Princes & Seigneurs s'eſtoient ainſi eſlevez ſinon que l'on disoit : « *Qu'ilz ne voul-* » *loient permettre l'alliance & mariage du Roy avec l'Infante* » *d'Eſpaigne; encores qu'ilz y euſſent conſenti, & que la Royne* » *ne debvoit & n'eſtoit capable ni suffisante de gouverner comme* » *régente, & qu'elle avoit emporté & diſtribué à qui elle voulloit* » *les deniers du tréſor du feu Roy* », et autres vaines et inutiles parolles.

(1) Henri II, de Longueville, dont le portrait est placé en tête de ce volume.

1614

Le Roi donne l'ordre à ses troupes de marcher contre les rebelles.

Enfin, le Roy voyant qu'ils ne voulloient s'appaiſer et retourner de leur entrepriſe, avoit commandé à ses compagnies de gens d'armes d'aller à l'encontre, ſi bien que les dittes compagnies, levez avec de l'artillerie, s'eſtoient acheminez près des dictes villes, pour les reprendre ; de ſorte que les Princes & Seigneurs avoient esté enfin contrainctz de venir trouver le Roy l'un après l'autre & luy demander pardon. Ce qui avoit esté faict environ le commencement de Juin mil VI^C quatorze.

Etats Généraux de Sens retardés.

Pendant ce temps, les habitans des villes de la France avoient faict la garde en leurs portes, de peur de ſurprise (1) ; et après le dict accord ainſi faict, le Roy et son Conseil avoit commandé les Eſtatz Généraulx de la France estre tenus en la ville de Sens, ce qui avoit esté dellaié (2) jusques à ce que le Roy, la Royne, Princes & Seigneurs, leurs gardes et compagnies, jusques à douze ou quinze mil hommes, euſſent faict voiage jusques à Lion, et en toutes les villes de ces quartiers là, afin de veoir et congnoiſtre le Roy, mesmes pour faire ceſſer l'entreprinſe du Duc de Savoie que l'on disoit avoir faict grande levée de soldatz pour faire quelque entrepriſe.

Entrée du Roy Louis à Paris et déclaré agé perſonne en Septembre.

Et de retour que le Roy avoit esté avec les Princes & Seigneurs, l'on avoit faict entrée magnifique dans la ville de Paris, ou peu de jours après, environ le mois de Septembre au dit an mil VI^C XIIII, il avoit monté en son ſiége royal dans le pallais, et *déclaré agé perſonne,* pour avoir lors commencé à atteindre son an quatorziesme.

Eſtatz Généraulx tenus à Paris.

Cela faict, on avoit fait publier par toutes les villes de la France que les Eſtatz Généraux ſeroient tenuz & aſſemblez en la ville de Paris, où tous les députez s'eſtoient trouvez au mois d'Octobre en ſuivant, au dit an mil VI^C quatorze, avec tous les Princes & Seigneurs, jusques au mois de Mars enſuivant, mil VI^C quinze, où les dits Eſtatz avoient esté expirez, concludz et arreſtez. On y avoit ordonné entre autres choſes, le décry (3] de toutes les monnoies, tant d'or que d'argent, eſtrangères & non

(1) Pontoise reçut l'ordre de ne laisser passer *aucune troupe,* sans un commandement spécial de la Reine.

(2) Mis en délai, retardé.

(3) *Décry :* Il s'agit de la démonétisation des pièces étrangères de toute nature et de toutes effigies, qui, à la suite de cette longue période de guerres civiles, circulaient en France en nombre infini.

de la France, jusques aux douzains, à la clefs et autres, barrées entre les fleurs de lys; feullement les pyftolletz doubles et fimples et autres d'Efpagne, n'avoient esté du compris du descry. 1614

Au mois de Juillet mil VIC quinze, la Royne vouloit exécuter & faire confommer le mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne, et de Madame sa sœur avec le filz du Roy d'Espagne, mesmes du mariage par elle espéré (comme l'on difoit) avec le dit Roy d'Espagne, qui eftoit à marier, encore que les Courtz fouveraines & tous les Princes et Seigneurs n'en feuffent d'advis, auffi que le Roy d'Angleterre et les Huguenotz, affemblez en grand nombre, le voulloient tous empefcher, de paour de l'inconvénient, et mefchancetez de telz traiftres et ennemis Efpagnolz, qui, par ce moien, pourroient préjudicier à la France, à caufe de telle alliance; laquelle le feu Roy n'avoit jamais voullu accorder (au contraire, leur avoit déclaré la guerre). Toutefois, la Royne, de son auctorité, par la perfuafion & mauvais conseil qu'elle avoit du Marquis d'Ancre et d'autres perfonnes eftant avec elle, avoit déclaré : « *Que néant-* » *moins tout ce qu'on en pouvoit dire, elle voulloit & entendoit* » *que les dictz mariages feuffent parfaictz, & qu'il n'y avoit que* » *Dieu qu'il l'en peuft empefcher.* » 1615 FF. CCXXXIe (Ve.)

Recommencement de guerre.

C'est pourquoy les Princes s'eftoient de rechef retirez de la Cour; le Prince de Condé en la ville de Soiffons; le Duc de Longueville à Amyens, en fon gouvernement. Encores que la citadelle du dict lieu feust tenue pour le Roy, par le Marquis d'Ancre qui en estoit le gouverneur, et par les sciens Italliens et autres fortes de gens. Et les autres, en d'autres villes; tellement, qu'il y avoit grande confufion en la Cour et Gouvernement de la France, *pour ce qu'un chafcun y voulloit eftre maiftre.*

Renouvellement des troubles des Princes contre le Roy.

Le Roy faisoit grand amas de foldatz de tous coftez pour empescher qu'aucun ne s'eflevast, et pour sa conduite et voiage, que luy et la Royne vouloient faire de jour en jour, pour aller recevoir son efpouze à Guyenne. Il avoit voulu faire prendre le Prince de Condé, qui estoit dans la ville de Soiffons; et le Seigneur Duc de Longueville, qui estoit dans la ville d'Amyens, en son gouvernement; ceux-ci, advertis fecrettement, s'eftoient retirez & abfentez affavoir : le Prince de Condé à Courcy-le-Chafteau; le fieur Duc de Longueville à Corbie; et le fieur Duc

Concentration de troupes.

1615 du Mayne, à Soiſſons; amaſſans grandes compagnies de gens de guerre de leur part, pour empeſcher (à ce que l'on diſoit) le voiage & advancement de telz mariages.

Le ſergent major (1) de la ville d'Amyens, brave gentilhomme que le feu Roy y avoit poſé, avoit esté tué & poignardé au dict lieu par les gens du ſieur Marquis d'Ancre, et ce, soubz feintise de fidélité, et de luy voulloir donner à disner: ce qui s'estoit ainſi faict & paſſé au commencement du mois d'Aouſt, au dit an mil VIC quinze.

Les bourgeois de Gisors en garde.

Le ſieur de Flavacourt, *noſtre bailly* (2) et gouverneur, qui portoit la cornette du dit ſieur Duc de Longueville, estant venu dans le chaſteau de Giſors y faire son logement, de paour de ſurprise, avoit commandé aux habitans du dict Giſors de faire la garde aux portes de la ville; ce qui avoit esté commencé le VIIe du dict mois d'Aouſt et continué tant de nuit que de jour. (3)

Le peuple de la France eſtoit alors en grand trouble et eſmoy de ce qui pouvoit advenir en telle affaire: on n'attendoit de tous coſtez qu'une ruyne généralle; joint la ſaison de l'année, et la cherté des vivres, vu la grande ſéchereſſe qui estoit sur la terre, la rendoit comme ſtérille et infertille en herbes, vignes et fruictz; tout avoit esté grillé dès le commencement de l'année.

Les villages du Vexin occupés.

Le ſieur de l'Espinay eſtant venu devant la ville de Giſors pour y entrer en garniſon avec sa compagnie, ſuivant la commiſſion qu'il en avoit, le Lundi, IXe du mois d'Aouſt, jour saint Laurent, il en avoit esté empeſché et prié par les habitans du dit lieu de se retirer, ce qu'il avoit faict, aux villages circonvoiſins, comme à Chambors, Délincourt, Reilly, Mont Javoult & autres endroictz, où ilz avoient faict grands dégaſts, en attendant que les habitans de Giſors euſſent esté par devers le Roy et le ſieur Duc de Monbazon, gouverneur de Normandie, qui avoit baillé cette

(1) *Sergent major* est pris ici dans le sens de *commandant de place:* le mot *sergent* désignait du reste déjà, à cette époque, un officier subalterne de l'infanterie.

(2) En dépit des lettres du roi et des difficultés dont nous avons parlé plus haut, nous voyons ici reparaître M. de Flavacourt, « *noſtre bailly* », en qualité de gouverneur du château de Gisors.

(3) Pontoise dut, à cette époque, se mettre de nouveau en état de défense. Le gouvernement y envoya de Paris deux cents lances. Les Pontoisiens, constitués en milice, étaient commandés par Robert et Gilles Cossart, Mathieu Chéron, capitaines; Ananias de Saint-Denis et Guill. Bredoulle, enseignes. Le Vexin, Français et Normand, resta près d'un an dans cette situation onéreuse et pleine d'alarmes.

commiſſion au ſieur de l'Espinay ; le Roy, la Royne et son Conſeil ayant faict reſponce « *que le ſieur de Flavacourt, noſtre » bailly, euſt à les aller trouver en perſonne* ». Ce qu'il avoit faict, avec quelques eſchevins de la ville, pour la conſervation d'icelle, le IX d'Aouſt, au dit an.

1615

Les gouverneurs et échevins de Gisors mandés et reçus par le Roi.

Les habitans de Giſors eſtoient, pendant ce temps, et de jour en jour, en grand travail et garde pour empeſcher la ditte garnison d'entrer en la ville ; les gens et perſonnes des faulxbourgs avoient vuidé tout ce qu'ilz avoient dans icelle ; jusques au XVe du dit mois d'Aouſt, jour de Notre-Dame, 1615, où le dit ſieur d'Espinay et sa compagnie s'eſtoient retirez ; les habitans de la ville, deſchargez de cette garniſon, avoient cependant continué à faire la garde.

Biens des faubourgs de Gisors mis en sûreté dans la ville

Le Roy, la Royne, et Madame sa fille, M. le Duc de Guyſe, et autres grandz Seigneurs, leurs gardes, et autres grandes compagnies, eſtoient ſortis de Paris le Lundi XVIIe jour du dit mois d'Aouſt mil VI^C quinze, & allez faire le voyage de Guyenne, ainſi que le Roy avoit faict entendre par ses Lettres, par lesquelles il estoit commandé à tous cappitaines, gouverneurs, et autres habitans des villes, de n'y laiſſer entrer, ni donner paſſage à aucunes compagnies qui ne fuſſent pour le ſervice de Sa Majeſté ; sans quoi, il les déclaroit tous convaincus de crime de lèze-Majeſté et leurs biens confisquez, et que l'on eust à ſonner le tocſin pour les courir et tailler en pièces : ce qui avoit esté affiché et publié par les villes ; & on avoit, depuis encores, répété les mesmes ordonnances faictes par les Courtz aſſemblez, au cas qu'ilz ne se retiraſſent dans le mois.

FF. CCXXXVI^e (R^e.)

Voyage du Roi.

Le Roy, la Royne & sa fille n'ayant paſſé la ville d'Orléans à cauſe de leur malladie et indiſpoſition, ils y avoient esté jusques à la my-Octobre.

Pendant ce temps, les dits Seigneurs Princes avoient tousjours continué à faire une grande aſſemblée de ſoldatz, tant de cheval que de pied ; et les habitans de Giſors continuoient à faire la garde *en grande faſcherie & perplexité*. On avoit faict rebaſtir les écluſes d'entre les deux portes de Paris, afin de retenir et faire renfler les eaues, et on avoit reſtauré la *Tour carrée* y estant ; mesmes tous les villages d'allentour avoient tant vuidé leurs meubles et grains dans la ville de

1615

Les environs de Gisors ravagés de nouveau.

Gifors, à caufe que tous les jours ilz eftoient plains de foldatz *qui pilloient & ravageoient tout par où ilz paffoient.*

Les Princes estans partis avec leur armée de Courcy, Corbie, et Soiffons, et autres villes, à la fin de Septembre mil VIC XV, eftoient allez pour paffer par Beaumont & autres paffages de la rivière de l'Oife; de là en la ville de Chafteau-Thierry qu'ilz avoient prife de force, non toutefois ravagée, à raifon de XII mil escuz baillez par les habitans d'icelle; de là à Nogent-sur-Seine, Méry et autres villes, qu'ilz avoient prifes, par où ilz avoient paffé, pour aller trouver le Roy et son armée.

Mouvements du duc de Longueville et de ses compagnies.

Monfieur le Duc de Longueville eftoit revenu en son gouvernement de Picardie, accompagné de quelques cinq centz chevalliers pour faire la guerre au Marquis d'Ancre et aux fiens, au cas qu'ils se découvraffent *(sic)*; le dit fieur Marquis d'Ancre et les fiens avoient toujours esté dans la citadelle d'Amyens, et ses foldatz alloient çà & là; ils avoient voullu furprendre Corbie, et autres places où y avoit garnifon pour les Princes, lesquelz avoient faict plufieurs rencontres & affaulx sur ceulx de l'armée du Roy, conduictz par le fieur Dubois Daulphin, et plufieurs tuez de part et d'autre.

Incontinent après, le fieur Duc de Longueville, et les fiens, eftoient retournez à l'armée et avoient continué à s'achemyner et à fuivre celle du Roy, jusques près de sa personne en la ville de Bordeaux, où le dit Seigneur Roy n'avoit paffé outre, et où il avoit receu la Royne son efpouze, le XXe de Novembre mil VIC quinze. Elle avoit esté reçue par M. le Duc de Guyfe en la ville de Bayonne, comme auffi la fille de France avoit esté conduicte par le dit fieur de Guyfe et reçue par les Princes et Seigneurs d'Efpagne pour le filz du Roy. Le Roy & la Royne de France sa mère, eftoient demeurez en la ville de Bordeaux, de laquelle ilz n'avoient peu commodément fortir avec leur armée qui estoit illecq, à caufe de l'armée des Princes et de *leurs affociez*, qui en eftoient fort proches.

Mariage du Roy Louis XIIIe avec la fille du Roy d'Efpagne.

Grande charté de vivres, malladie et mortalité de plufieurs perfonnes

On estoit lors en grande charté de vivres et malladie: le pain de IX deniers ou XII deniers par deça avoit vallu en la dicte année *quinze & vingt folz*, et plus; et les autres villes à l'équivallent; tellement qu'il eftoit mort les dictes années grande quantité de perfonnes, tant de faim que malladie, jusques à *vingt-cinq ou*

trente mil hommes, ce qui avoit esté *un grand fléau de la Divinité* pour l'offense et entreprinse de cette malheureuse guerre. 1615

Le Roy aiant mandé à tous les régimentz de soldatz, et autres compagnies que l'on avoit faictes et levées, de l'aller trouver, Sa Majesté s'estoit, avec son armée, départie de la ville de Bordeaux, sur la fin de Décembre mil VIC quinze, et estoit venu en les villes de Poictiers et de Tours, où il avoit esté fort longtemps.

1616

FF. CCXLVe (*Recto*).

Conférence de Loudun.

La conférence & traité de la paix avoit esté assemblée et tenue à Loudun, la trève, pendant ce temps, avoit continué de quinzaine en XVe et autres temps, les éditz et arrests de la Court publiez; néantmoins lesquelz, les Princes avoient faict paier la taille à tous les villages de ses quartiers, où ilz avoient envoié des soldatz pour ravager ceulx qui estoient refusans de paier, *encores que deffenses eussent esté faictes par le Roy*, au contraire, tellement que tousjours, et *pendant le temps que le Roy estoit party de Paris jusques à son retour*, le peuple de France (comme dit est) avoit esté grandement perturbé, molesté et en grand travail, tant pour l'incommodité & rançonnage des gens de guerre, que *autres volleurs* qui couroient par les chemins; de sorte que l'on n'osoit se descouvrir, ny aller aux champs qu'en grand peine; aussi que les vivres estoient fort chères, et pendant la conférence et les trèves, la plus grande partie des dittes armées avoient esté licentiez et renvoiez, tant à cause de la charté des vivres que de malladie fort estrange.

On apprend à Gisors « les articles de la paix. »

Après la prolongation des trèves de quinzaine en XVe, comme est dit, l'on avoit receu à Gisors les articles de la paix, le Dimenche des Rogations, VIIIe de May mil VIC seize.

La Royne mère avoit faict son entrée dans Paris, le Mercredy XIe du dict mois de May; le Roy et son espouze estoient demeurez par quelques jours à Fontaine-Belleau *(sic)*, où il avoit esté jusques au Lundi en suivant XVIe du dict mois, qu'ilz estoient arrivez à Paris, le dit jour, à sept heures du soir. Les gardes des portes des villes avoient lors cessé, tant de nuict que de jour, et les trouppes de gens de guerre s'estoient retirez journellement en leurs logis.

Changement du chancellier Nicolas Brularel.

M. de Sillery, chancelier de France, ayant esté déplacé de son estat où il y avoit esté mis et installé par le feu Roy Henry

1616 derrenier deceddé, en son lieu, y avoit esté posé M. de Bes, garde des sceaux.

Ici, un nouvel espace laissé en blanc, après lequel l'auteur du manuscrit reprend :

Monsieur le Chevallier de Sillery avoit esté déposé de sa charge de commandeur ; Dallay & Balion mis hors de leurs charges, et autres.

Le Duc de Longueville à Trye-Château.

Monsieur le Duc de Longueville estoit venu à Trie-le-Chasteau, *avec grand nombre de gentilzhommes & compagnies* (1), le Dimenche xxvie de Juin, au dit an mil vi^c seize. Il y avoit esté quelque temps ; d'où l'on disoit voulloir aller prendre possession du gouvernement de Picardie ; encores que le bruict avoit couru que, par les articles de la paix, *le gouvernement de la Normandie luy avoit esté accordé ;* n'ayant esté à Paris vers Sa Majesté, comme les autres Princes, assavoir : Messieurs les Princes de Condé, de Nevers, de Mayenne, de Bouillon, de Vendosme, frère bastard du Roy, et autres, qui avoient faict leur appoinctement suivant la composition de l'accord faict à Loudun, qui n'avoit guères duré.

Il va en Picardie.

Le dit sieur Duc de Longueville avoit esté en Picardie, où il avoit esté les mois de Juillet et d'Aoust ès villes de Soissons, Corbie, Abbeville et autres ; et à la faveur et requeste, le sieur Marquis d'Ancre, qui estoit l'un des Mareschaux de France, avoit esté mis hors, par le Roy, de la citadelle d'Amyens, et y avoit esté posé M. le Duc de Monbazon.

Le sieur Duc de Longueville, environ la my-Aoust, au dit an 1616, avoit entendu que le Roy, ou le sieur d'Ancre, avoit envoié et posé garnison en la ville de Péronne, très-forte place ; mesmes le dit sieur d'Ancre *y avoit fait transporter son or & argent*, comme estant Seigneur et Gouverneur de la ville, à ce que l'on disoit ; le sieur de Longueville estoit lors allé avec grande compagnie à Péronne, où il estoit entré par le moien des

M. de Longueville prend Péronne.

(1) On pourrait se demander comment on pouvait loger à Trie une telle quantité de personnes. Le passage suivant édifiera le lecteur sur les vastes proportions du château. « Dans le temps des chasses, on occupait dans le château 100 lits de » maîtres et 150 de domestiques. » (*Description du département de l'Oise*, par Cambry ; Paris, in-8°.)

habitans de la ville qui la luy avoient rendue, tellement qu'il avoit mis hors la garnifon qui y estoit, et en avoit mis d'autre où il s'eftoit tenu & avoit réfidé. 1616

Le Roy y ayant envoié plufieurs compagnies pour la reprendre et en faire fortir le dit fieur duc de Longueville, le fieur de Buhy, et grande compagnie de gens de guerre, avoient paffé près cette ville de Gifors le XIXe du dict mois d'Aouft, qui y estoient allez.

Gens de guerre passant près de Gisors.

Et environ la my-Aouft, au dit an, le dit fieur d'Ancre avoit esté receu gouverneur et lieutenant général de la Normandie par la Court, séant en la ville de Rouen, où il avoit envoié, pour la ditte réception, seullement deux ou trois gentilzhommes avec les Lettres du Roy, et par après, affavoir le Dimenche XIIe de Septembre, au dit an, il avoit esté luy mesme accompagné de la Nobleffe de Normandie dans la ville de Rouen prendre poffeffion du gouvernement de Normandie, comme lieutenant pour le Roy.

Réception à Rouen du fieur Marquis d'Ancre, lieutenant pour le Roy en Normandie.

Le Jeudy, premier jour de Septembre, au dit an 1616, après avoir esté tenu, le Confeil, au logis du Roy, dans le Louvre, à Paris, sur les dix heures de matin, le Prince de Condé avoit esté arrefté prifonnier dans le dit lieu ; et, à l'inftant, l'on avoit esté pour prendre de mesme les Ducz de Vendosme, de Bouillon, de la Trémouille et autres, qui, ayans entendu le bruict, s'eftoient abfentez hors la ville de Paris ; & sur la rumeur du dict bruict, plufieurs avoient esté à l'heure mesme se faifir de la maifon du fieur d'Ancre, affise aux faulxbourgs Saint-Germain, à Paris, laquelle ilz avoient pillée & defmolie ; encores que le Roy y eust envoié un gentilhomme qui y avoit esté tué.

Arrestation du prince de Condé et autres.

Les Parifiens estoient tous prestz de s'efmouvoir et de prendre les armes ; c'est pourquoy le Roy avoit envoié le fieur de Flavacourt, *noftre bailli* et gouverneur, par de çà ; il estoit lors à la Cour. Il estoit revenu en pofte, dès le lendemain matin, pour prendre garde & donner ordre à fon gouvernement. Il avoit à l'inftant commandé de faire la garde aux portes de Gifors, le jour & la nuict, en attendant autre mandat du Roy ; laquelle retenue du dict Prince & autres qui s'eftoient abfentez, comme dit est, avoit esté à caufe que le Roy avoit entendu que le jour précédent les Princes & Seigneurs avoient entreprins de se faifir de sa perfonne pour en faire à leur volonté ; et mesme faifir la Royne mère et la mettre hors la France.

M. de Flavacourt fait faire la garde aux portes de Gisors.

1616

Estans sortis le mesme jour de la ville de Paris, MM. le Duc de Guyse & de Grinville, son frère, mal contens, pour ce qu'à leur foy & asseurance les dits Princes estoient venus en la ville de Paris soulver le Roy et observer et entretenir les accordz avec le Roy, de ce qui s'estoit faict et passé à Loudun, durant les guerres naguèrres cessez, et quelque peu de jours après, les compagnies qui estoient devant la ville de Péronne, laquelle ilz avoient investie, s'en estoient retirez et départies, à cause que les Princes & Seigneurs estoient allez dans les villes de Soissons, la Fère, Corbie, Abeville et autres places proches de celle de Péronne.

Edit du Roi interdisant de lever des troupes.

Il avoit esté publié à son de trompe, le Vendredy IXe du dit mois de Septembre, que le Roy faisoit deffense à tous cappitaines de lever aucuns soldatz sans son mandat & permission, autre que pour son service, à peine de la vie ; il avoit commandé de tailler en pièces tous soldatz qui se trouveroient faire la guerre pour autre que pour Sa Majesté. Lequel avoit esté au pallais de Paris avec la Royne sa mère & les Seigneurs qui les accompagnoient, le Mercredi XIIe du dit mois de Septembre ; où il avoit fait un édit qui contenoit sa déclaration sur les surprises qu'avoient voulu attenter les dits Princes à sa personne ; pourquoy il avoit arresté & détenu le Prince de Condé, et néantmoins déclaroit par le même édit, que, venant luy demander pardon, les Princes associez & adhérans du dict Prince de Condé, dans la quinzaine de la signification d'icelluy, il les remettoit en sa protection, sans avoir aucune souvenance de tout ce qui s'estoit passé, tant à la guerre précédente, qu'en ce qu'ilz avoient voullu entreprendre sur luy ; encores que par l'édit de pacification faict au dict Loudun, ilz luy eussent juré et promis toute fidellité et amitié ; et la dicte quinzaine passée, les déclaroit tous criminelz de lèze-Majesté ; ce qui avoit esté moulé *(sic)* et envoié par les villes publier.

Pendant ce temps, les Princes avoient faict levée de compagnies de gens de guerre qui avoient tous tiré et chemyné en la Picardie, et le Roy de sa part voiant la rébellion des dits Princes avoit faict assembler ses compagnies qu'il avoit faict achemyner en la dicte Picardie et autres lieux.

Le prince de Condé transféré à la Bastille.

La nuict d'entre le Samedi & Dimenche XXVe de Septembre 1616, le Prince de Condé (à ce que l'on disoit) avoit esté enlevé

du Louvre et conduict avec quatre centz chevalliers à la Baſtille où il estoit gardé; la sepmaine en ſuivant, M. de Guyſe & son frère eſtoient venus en la ville de Paris pour accorder et traitter la paix sur ces differendz, lequel accord se continuoit de jour en jour. 1616

L'ambaſſade d'Angleterre eſtoit venue pour le mariage de la ſeconde fille du feu Roy et s'en estoit retournée le Vendredi VIIe d'Octobre, au dit an 1616. Ambaſſade d'Angleterre.

Les conventions pour aller aux Eſtatz de Normandie à Rouen, ſuivant la couſtume, avoient tenu au dict Giſors, le Mercredi XIIe de Novembre, au dit an, où les députez s'eſtoient trouvez le premier Décembre grandes compagnies de gens de guerre à pied et à cheval pour le Roy; ils avoient paſſé proche de Giſors et alloient, à ce que l'on diſoit, devant la ville de la Ferté-Milon, en Brie, pour l'aſſiéger, où estoit le lieutenant de la compagnie de Monſieur le Prince de Condé, qui ne la voulloit rendre au Roy. *Etats de Normandie.*

Enfin, tout s'eſtoit appaiſé, tant de coſté que d'autre, au moien de la paix & accord qui s'eſtoit fait entre le Roy & les Princes sans que le Prince de Condé feust ſorti de la Bastille, n'eſtans toutefois, les Princes, revenus à Paris; toutes les compagnies de gens de guerre s'eſtoient retirez.

C'est pourquoi l'on avoit ceſſé de faire la garde au dict Giſors à la fin du mois d'Octobre en ſuivant. Fin de la garde à Giſors.

Et au commencement de Décembre, au dit an 1616, les Princes avoient commencé à se remouvoir et s'eſtoient réfugiez et ſurpris, aſſavoir: le Duc de Nevers à Mézières, le Duc de Mayenne à Soiſſons, autre à Pierrefondz-en-Picardie, les Ducz de Vendosme & de Bouillon à autres villes. Recommencement de guerre.

Quoy voiant, le Roy avoit faict aſſembler une armée qui avoit esté en toute dilligence, avec quelque nombre d'artillerie, devant Pierre-Fondz, lequel ayant esté aſſiégé & battu de pluſieurs coups de canon, le cappitaine et ſoldatz qui le gardoient pour les Princes l'avoient rendu au Roy, qui y avoit faict mettre une autre garniſon, le Dimenche ſecond d'Avril 1617. 1617

FF. CCLIV^e *(Recto).*

Et au mesme temps, l'armée du Roy avoit faict les approches

1617
Siége de Soissons.

devant la ville de Soiſſons où eſtoit le ſieur Duc du Mayne avec grande compagnie de gens de guerre ; ils avoient, à l'arrivée de xv ou xvi^c ſoldatz Liégeois, demandé la pointe, mandez par le ſieur Mareſchal d'Ancre, pour le Roy (à ce qu'il faiſoit entendre), couru & rué deſſus, de telle ſorte qu'il y en avoit eu beaucoup de tuez.

Lors, le dit Mareſchal d'Ancre eſtoit à Quilbeuf, forte place de Normandie, qu'il faiſoit encores davantage fortiffier comme lieutenant pour le Roy en Normandie, comme dit est cy-devant ; il avoit envoié en cette ville de Giſors, le Mardi xiiie de Mars, au dit an 1617, deux centz hommes de pied, bien armez de picques & mouſquetz, en trois compagnies, pour y tenir garniſon. Ceux-ci avoient esté receuz par les habitans de Giſors, sans aucun contredit, à cauſe de la crainte que l'on avoit du dit ſieur d'Ancre qui se donnoit telle auctorité au nom du Roy ; de ſorte que l'on n'oſoit le contredire ; ce qu'il avoit auſſi faict et envoié ès villes d'Andelys, Vernon, Pont-de-l'Arche & autres endroictz ; et néantmoins, il estoit arrivé à Giſors, en perſonne, dans un caroche conduict et tiré *par ſix chevaulx*, le Mercredy en ſuivant, xve du mois de Mars ; il avoit esté receu des habitans, estans en armes, honoré et ſalué par tous les Seigneurs et Nobleſſe d'allentour, *comme s'il eust eſté Roy*, et ses compagnies de ſoldatz logez aux trois quartiers des rues de Giſors, jusques au Vendredy xviie du dict mois, que luy & tous les dictz ſoldatz, mesmes toutes les autres compagnies en grand nombre, logez à Dangu & autres villages proches de Giſors, tous conduictz par le ſieur Daquincourt, collonnel de ses compagnies, tant de cheval que de pied, s'en estoient allez droict à Beauvais. De là, les ſoldatz estoient allez à l'armée du Roy, devant la ville de Soiſsons ; quant au dit ſieur d'Ancre, qui avoit ses gardes, dès la nuict ſuivante, il s'en estoit allé de Beauvais droit à Paris, où il avoit esté quelque temps, n'oſant aller à la ditte armée, de la peur qu'il avoit de sa perſonne.

Le Maréchal d'Ancre à Giſors et autres villes du Vexin Normand

Et estant retourné en la ville de Quilbeuf, il avoit esté mandé par le Roy venir parler à luy, soubz couleur d'accord et traittement de la paix ; ce qu'il avoit auſſitost faict ; & estant en chemin, dans Magny, le Vendredy xxie d'Avril, au dit an, il disoit en ces termes : « *Je ſuis mandé par le Roy pour traiter la paix, » s'il ne tient qu'à moy, elle ſera bientoſt faicte, pour ce que j'y*

Paroles du Maréchal d'Ancre à Magny-en-Vexin.

» *vais de bonne volonté pour cest effect* ». Il estoit arrivé en la ville de Paris le Samedy au soir, et le lendemain estoit allé trouver & saluer le Roy, avec lequel il s'estoit récréé le dit jour à quelque jeu. Le lendemain, jour de Lundy, XXIIIIe du mois d'Avril, dès le matin, le Roy avoit mandé le sieur de Vitry, cappitaine de ses gardes, auquel, après avoir fait prendre ses armes, assavoir deux pistolletz, il avoit dict qu'il voulloit qu'il fist mourir le dit sieur d'Ancre, lorsqu'il seroit arrivé au Louvre; sur ce que le sieur de Vitry s'en estoit excusé, le Roy luy avoit de rechef dit « *qu'il le voulloit* » et luy commanda ainsi le faire. Ce que luy ayant accordé incontinent, le Maréchal d'Ancre seroit arrivé dans la Court du Louvre, suivy de quelques uns des siens, auquel le sieur de Vitry avoit dit que le Roy luy avoit commandé de l'arrester, et qu'il eust à luy rendre son espée; sur ce, le dit sieur, bien esbahi, avoit mis la main à l'espée qu'il voulloit évaginer *(sic)* du fourreau; de quoy il avoit esté empesché; et à l'instant, le sieur de Vitry luy avoit baillé deux coups de pistolletz, l'un par le bas du ventre et l'autre dans la teste, desquelz coups le sieur d'Ancre estoit tombé par terre; auquel de rechef il avoit esté baillé plusieurs coups d'espée, et, mort qu'il estoit, il avoit esté traisné hors le Louvre, et sur le soir enterré sans aucune solennité. (1)

1617

Mort du Marquis d'Ancre.

Néantmoins, le lendemain, aucuns des habitans de Paris l'avoient déterré & icelluy traîné par les rues & coupé son corps par morceaux, partie foullés aux piedz, l'autre mise au bout de longues perches et promenez en toute dérision, et icelles mises sur les portes de la ville, et par aprez jettez au feu.

Et le mesme jour, sa femme avoit esté prise & menée prisonnière au Chastelet; elle y avoit esté jusques au Samedy, huictiesme de Juillet, au dit an 1617, qu'elle avoit esté décapitée et son corps brullé. Son nom estoit Eléonor de Gallygaia (2), anagrame : « *déloyale rouge gaule* »; l'on disoit qu'elle estoit grosse d'enfant; et le bruict estoit qu'elle et son mary estoient forciez, et qu'ilz avoient esté cause de la mort du feu Roy Henry IVe, père du Roy Louis, à présent régnant.

Supplice de la Maréchale d'Ancre.

Incontinent après la mort du dit sieur d'Ancre, la Royne mère

(1) « *A Saint-Germain-de-Lauxerrois.* » (Note sur le manuscrit.)

(2) Léonora Dori, dite Galigaï, femme de Concini, maréchal d'Ancre.

1617 à qui l'on avoit communiqué de voulloir faire cest affaire, pour ce qu'il estoit *son mignon* (sic) et son conseil, et sa femme gouvernante et maistresse, estoit sortie et s'estoit retirée de la ville de Paris et allée à Blois; et lors, le Roy avoit envoié par devers les Princes leur faire anoncer la ditte mort et qu'ilz eussent à revenir en toute asseurance; ce qu'ilz avoient faict peu de temps après, s'estans *recréez* en toutes sortes de réjouissances.

Mariage de M. le Duc de Longueville.

Comme aussi, le sieur Duc de Longueville *s'estoit marié à la fille du feu sieur Conte de Soissons* (1), à laquelle il s'estoit précédent accordé, et son banquez faict avec le Roy et les Princes, le Dimenche VIIe Juin, au dit an 1617.

Ayant lors cessé de faire les gardes aux portes & faict les feuz de joye, tout le peuple estant en paix, tous les soldatz de l'armée s'estoient retirez et avoient retournez en leurs maisons.

Chose mémorable, que Dieu avoit ainsi, et en un moment, donné & permis la paix au Royaume de France, par la mort d'un homme qui avoit esté si grand & magnifique au monde; et, en un instant ainsi, humilié et désolé, et sa postérité et son corps jetté à la voirie et au feu par morceaux.

Conclusions et réflexions morales de l'auteur.

C'est pourquoy il convient mettre tout son appui en Dieu, et non aux vanitez et inconstance du monde qui n'est que toute tromperie & déception, pour ce que nous voions, et c'est une chose constante, que tout ce qui s'est passé, et se passera est une pure folie, qui n'est de jour en jour passée, que l'on ne recongnoisse que véritablement c'est une fumée qui maine tous les mondains à perdition éternelle, de laquelle l'on ne se peult retirer sans l'inspiration & grâce de Dieu; laquelle nous devons journellement requérir de luy, et le prier de nous voulloir divertir et séparer des compagnies mondaines avec lesquelles il n'y a aucun salut, sinon corruption & mort éternelle, pour çà que : CE MONDE EST VANITÉ !

Ici une ligne en blanc sur le manuscrit.

(1) *Louise de Bourbon*, sa première femme: elle mourut le 9 Septembre 1637. Henri II d'Orléans-Longueville eut de ce premier lit Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse de Neufchâtel, née le 5 mars 1625, longtemps connue sous le nom de *Mlle de Longueville*. L'harmonie n'exista pas longtemps, dans la suite, entre elle et sa belle-mère, âgée seulement de six ans de plus qu'elle. Marie d'Orléans épousa Henri II de Savoie, duc de Nemours, qui mourut peu après son mariage; elle a laissé des *Mémoires* fort intéressants, et qui ont été plusieurs fois réimprimés.

1617

FF. CCLVIII^e (*Recto*)

Levée et retour de gens de guerre.

Au commencement du mois de Juillet 1617, le Roy avoit octroié commiſſions à pluſieurs cappitaines François pour faire une levée de grand nombre de compagnies de gens de guerre, tant de pied que de cheval, qui s'eſtoient aſſemblez & estoient allez pour ſecourir le Duc de Savoie à sa requiſition et prière, à l'encontre de ses ennemys qui luy faisoient la guerre (à ce que l'on diſoit) ; et depuis, les dits ſoldatz estoient revenus pour ce que les parties s'eſtoient accordez.

Nouvel espace laissé en blanc sur le manuscrit.

Edit du Roi défendant toute levée irrégulière de soldats.

Le Roy avoit faict publier un Edit le Lundi, XIe de Septembre, au dit an 1617, par lequel : « *il eſtoit* » *deffendu à tous cappitaines de lever aucunes compa-* » *gnies de gens de guerre, sans son conſentement & commiſſion ;* » *meſmes de porter aucunes armes à feu, à peine de la vie.* »

Autre espace en blanc sur le manuscrit.

Notables aſſemblés par le Roy à Rouen. FF. CCLIX^e et dernier (*Recto*).

On avoit commencé à tenir les Eſtatz à Rouen, tant couſtumiers, provinciaux que généraux, le XXe de Novembre, au dit an 1617, où le Roy, les Princes, Seigneurs députez s'eſtoient trouvez.

Ici s'arrête le JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE GISORS, sur les événements accomplis de 1588 à 1617.

Suivent quelques feuillets, restés en blanc, qui terminent le registre manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale, et d'après lequel nous avons transcrit, littéralement et sans lacune, la relation historique que l'on vient de lire.

FIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS CE VOLUME

AVIS. — Les chiffres placés antérieurement à un astérisque * renvoient le lecteur à la 1re partie, paginée en chiffres romains. — Nous n'avons pas cru utile de donner l'indication des pages pour les noms répétés très-souvent dans le volume; ces noms sont reproduits en CAPITALES et sans chiffres de renvoi à la suite. — Nous avons très-souvent conservé l'orthographe ancienne des noms cités. — Ces observations s'appliquent aux *trois* tables qui suivent.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

NOTA. — Les noms de lieux, autres que ceux des villes et communes, sont indiqués en *italiques*. Le lecteur est prié de se reporter à l'index suivant pour les noms de *lieux* ou de *terres seigneuriales* (noms féodaux), employés comme noms de famille.

Abbeville, 74, 128, 130.
Ableiges 24 *.
Aillerie (l'), 24 *.
Alincourt, 23 *, 43, 74.
Amblainville, 24 *.
Amiens, 3 *, 3, 19, 31, 34, 62, 64, 75, 76, 77, 100, 102, 106, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 123, 124, 126, 128.
Andelys (les), 13, 56, 57, 61, 64, 90, 132.
Andrésy, 24 *.
Anfreville-sous-les-Monts, 91.
Angoulême, 119.
Argillières (les), 12, 14, 40, 51, 88.
Arques, 18, 66.
Avernes, 24 *.
Aumale, 76.
Authevernes, 83, 84.
Bachivillers, 24 *.
Balincourt, 24 *.
Banthelu, 24 *.
Bapaume, 48.
Bayonne, 126.
Bazincourt, 49.
Beaumont-sur-Oise, 12, 21, 32, 33, 34, 37, 126.
Beausseré, 27.
Beauvais, 3 *, 3, 30, 32, 33, 34, 35, 40, 46, 47, 50, 52, 54, 62, 68, 74, 78, 81, 82, 84, 86, 89, 92, 95, 98, 99, 100, 103, 106, 107, 132.
Bellay, 23 *.
Bercagny, 24 *.
Bertichères, 52.
Berval, 24 *.
Berville, 24 *.
Bézu-Saint-Eloi, 45, 49, 58, 67.

Blainville (château de), 69, 79.
Blangy, 76.
Blois, 14 *, 45, 134.
Boisgeloup, 11, 27, 68.
Boissy, 24 *.
Boissy-l'Aillerie, 65.
Bordeaux, 126, 127.
Bornes (les) (Gisors), 14, 43.
Bosse (la), 24 *.
Boubiers, 24 *, 84.
Bouconvilliers, 23 24 *.
Boury, 24 *.
Bresles, 86.
Bugan, 11, 12.
Buhy, 21, 80.
Caen, 65, 96.
Calais, 108, 112.
Cambrai, 106, 107, 109, 112.
Canteleu, 60.
Cantiers (Gisors), 11.
Capelle (La), 98, 112.
Cappeville (faubourg de) (Gisors), 12, 14, 18, 32, 44, 58, 62, 64, 67, 89, 95, 109.
Caudebec-lès-Elbeuf, 79, 80.
Châlons-sur-Marne, 119, 121.
Chambly, 11, 12, 21, 92.
Chambors, 11, 27, 124.
Champ-Fleury (le), 11, 12.
Charenton-le-Pont, 32.
Chars, 23 *, 65.
Chartres, 20, 50, 51, 69, 78, 89, 90, 97.
Château-Gaillard, 60, 88.
Château-Thierry, 51, 126.
Chaumont-en-Vexin, 3 *, 11, 27, 28, 29, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 52, 59, 61, 62, 65, 81, 83, 88, 92.
Chauny, 90.
Chavançon, 24 *.
Chelles, 85.
Chevynes, 101.
Clermont (de l'Oise), 39 à 42, 63, 82, 97.
Clèves, 120.
Commeny, 23 *.
Compiègne, 13.
Corbeil, 15 *, 31, 37, 43 à 45.
Corbie, 48, 88, 123, 126, 128, 130.
Cormeilles-en-Vexin, 24 *, 65.
Coucy-le-Château, 123, 126.
Courault, 58.
Courcelles-les-Gisors, 24 *, 11, 27, 58.
Creil, 15 *, 21, 39.
Croix-Chassemarre (la), 41, 45.
Croix-Penchée (la), 93.
Dampont, 24 *.
Dampval, 23 *.
Dangu, 19, 20 *, 26 27, 28, 39, 74, 132.
Darnetal, 14, 77 à 79.
Délincourt, 63, 92, 124.
Deux-Amants (Prieuré des), 91, 92.
Dieppe, 14, 18, 19, 25, 56, 58, 61, 69, 79, 88, 95, 96.
Dijon, 103.
Doullens, 26 *, 102, 104, 105, 112, 115 à 117.
Dreux, 9 *, 29, 51, 53, 54, 90 à 92.
Droittecourt, 24 *, 43, 58.
Ecouis, 46.
Elbeuf, 57.
Enencourt-le-Sec, 52.
Epiais, 16.
Eragny-sur-Epte, 24 *, 44, 47, 48, 58, 66.
Etampes, 5.
Etrépagny, 14, 15, 57, 73, 80, 83, 102.
Eu, 14, 17, 76, 91, 102.
Evreux, 19, 20 *, 26, 28, 35, 56, 73.
Falaise, 24.
Fay (le), 24 *.
Fère (la), 46, 103, 108, 109, 121, 130
Ferté-Milon (la), 131.
Fleury-sur-Andelle, 3 *, 20, 103.
Fontainebleau, 127.
Formerie, 73.
Fossé, 14.
Fresneaux-Montchevreuil, 24 *.
Gadancourt, 24 *.
Gagny, 24 *.
Gaillard-Bois, 91.
Gaillon, 110.
Gamaches, 76.
Gerberoy, 47, 51, 86.
GISORS.
Gizancourt, 19 *.
Gomerfontaine (abbaye de), 27.
Gonesse, 85, 86.
Goupilière, 24 *.
Gournay-en-Bray, 3 *, 15 à 17, 26, 40 à 42, 47, 49, 51, 54, 57, 58, 60, 62, 64 à 69, 71, 73 à 77, 84 à 86, 89, 91, 106, 110.
Gournay-sur-Marne, 85.
Gouzangrez, 24 *.
Grainville, 24 *.
Grandvilliers, 73.
Gray, 106.

Grisy, 65.
Guerny, 24 *.
Guitry, 52.
Halincourt (ou Alincourt), 43.
Ham, 101 à 103.
Haute-Epine (la), 75.
Havre (le), 51.
Hénonville, 24 *, 65.
Hérouval, 27.
Honfleur, 24.
Horloge (Pont-de-l'), 88, 89.
Illiers-l'Evêque, 73.
Isle-Adam (l'), 3 *, 33.
Ivry-la-Bataille, 29.
Jouy-sous-Thelle, 24 *.
Labbeville, 24 *.
Lagny, 37 à 39.
Lande (la), 24 *.
Laon, 98, 99.
Lattainville, 27, 92.
Liancourt-Saint-Pierre, 24 *.
Liége, 77, 79.
Lieux (Vauréal), 16.
Lisieux, 15, 24.
Livilliers, 24 *.
Londres, 82.
Longchamps, 44.
Loudun, 127, 128, 130.
Louviers, 11 *, 35, 54, 55, 87.
Lyon, 4, 5, 106, 122.
Lyons-la-Forêt, 39, 40, 47, 60, 86, 99.
Magny-en-Vexin, 3, 21, 23 *, 10, 26, 27, 28, 40, 41, 43, 58 à 61, 71, 77, 83, 88, 132.
Mantes, 14, 29, 30, 33, 40, 41, 45, 48, 49, 50, 53, 54, 58, 61, 62, 70, 75, 80, 81, 83, 84, 92, 97, 98.
Marines, 10, 80.
Maudétour, 28.
Meaux, 6, 36, 47, 51, 86, 97, 107.
Melun, 31, 37, 81.
Mello, 50.
Menucourt, 24 *.
Méru, 46, 78, 81, 92.
Méry, 24 *, 126.
Mesnil-Guilbert (le), 45.
Mesnil-Théribus, 24 *.
Meulan, 3 *, 19, 22 à 26, 53, 83, 92.
Mézières, 121, 131.
Moincourt, 11.
Montagny, 59, 60.
Montchevreuil, 24 *.
Mont-de-Magny, 10, 11.
Montgeroult, 65.
Montjavoult, 24 *, 27, 92, 124.
Montmorency, 24 *, 47.
Montmors, 24 *.
Mont-Ouin (le), 92.
Moussy, 23 *.
Mouy, 27.
Muette (la), 52, 84.
Neaufles (faubourg de), 12, 14, 34, 42, 58, 65, 88.
Neaufles-Saint-Martin, 12, 74.
Nemours, 46.
Neubourg, 79.
Neucourt, 24 *.
Neufchâtel-en-Bray, 69, 73, 76, 80, 101.
Neuf-Marché, 40, 65.
Nogent-sur-Seine, 126.
Nonancourt, 73.
Noyers, 70.
Noyon, 63, 90.
Orléans, 19 *, 51, 97, 125.
Osny, 24 *.
Pacy-sur-Eure, 46.
PARIS.
Parnes, 43.
Péronne, 128, 130.
Petit-Mesnil, 24 *.
Pierrefonds, 64, 131.
Poissy, 7, 23, 26.
Poitiers, 127.
Pollet (le), 74.
Pont-de-l'Arche, 23, 39, 56, 57, 61, 86 à 88, 92, 132.
Pont-de-la-Porte-Dorée (le), 88.
Pontignoty *(Pontigny ?)*, 106.
Pontoise, 3, 4, 11, 18, 24, 26, 28 *, 3, 7, 8, 9, 10, 13, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 30, 32, 34, 35, 40, 43, 47, 52, 53, 54, 63, 70, 77, 78, 80, 81, 83, 84, 89, 92, 95, 97, 98, 99, 102, 107, 122, 124.
Pont-Saint-Pierre, 23.
Porcheux, 24 *.
Pouilly, 24 *.
Preslay, 65.
Pressagny-l'Orgueilleux, 90.
Provins, 83.
Puiseux, 24 *, 65.
Quillebeuf, 83, 132.
Rebetz, 24 *.
Reilly, 27, 124.
Reims, 48, 49.
Roche-Guyon (La), 24 *, 33, 40, 46.
Rochelle (La), 25 *, 24.
Rome, 23 *.
Remilly-sur-Andelle, 92.

Rouen, 3, 11 *, 3, 4, 14, 15, 17, 24, 25, 26, 49, 53, 61, 62, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 83, 84, 86, 87, 88, 95, 98, 99, 102, 103, 105, 106, 108, 110, 111, 112, 129, 131, 135.
Rue, 77.
Sandricourt, 24 *.
Sainte-Catherine (faubourg de), 14, 24, 53, 71, 75. *(Rouen.)*
Saint-Clair-sur-Epte, 51, 52, 78.
Saint-Cloud, 9, 10.
Saint-Cyr, 24 *.
Saint-Denis, 9, 30, 34, 36, 38, 39, 48, 81, 89, 93, 94, 95, 96, 104, 119, 120.
Saint-Denis-le-Ferment, 49, 58.
Saint-Germain (faubourg), 9, 129.
Saint-Germer, 57.
Saint-Honoré (faubourg), 36.
Saint-Maur-les-Fossés, 32.
Sainte-Menehould, 46.
Saint-Ouen (Prieuré de), 12.
Saint-Pétersbourg, 73.
Saint-Pierre-ès-Champs, 57.
Senlis, 26 *, 6, 35, 39, 46, 52, 53, 70, 80, 92.
Sens, 31, 122.
Sérifontaine, 24 *, 43, 49, 65.
Soissons, 121, 123, 124, 126, 128, 130 à 132.
Suresnes, 44.
Tailly, 53.
Tallen (château de), 103.
Talmontiers, 24 *.
Tessancourt, 24 *.
Thibivillers, 24 *, 42.
Thilliers-en-Vexin, 73.
Tierceville, 49, 58, 75.
Tours, 32, 127.
Trie-Château, 23, 25, 26 *, 11, 20, 27, 43, 46, 49, 62, 75 à 78, 80, 89, 92, 93, 102, 110, 111, 118, 128.
Trie-sur-Troesne *(V. Trie-Château)*, 43.
Trie-la-Ville, 27.
Tumberel, 24 *.
Valécourt, 27.
Valenciennes, 16.
Varicarville, 24 *.
Vaudencourt, 24 *, 43, 63.
Vaumain (le), 24 *, 118.
Vauréal, 16.
Vaux, 24 *.
Vaux, 11, 27, 93.
Vétheuil, 92.
Vendôme, 20.
Verneuil, 73, 110.
Vernon, 21 *, 13, 14, 30, 35, 41, 54, 56, 61, 74, 80, 83, 84, 90, 91, 92, 132.
Vervins, 118.
Vesly, 19 *.
Vigny, 23 *.
Villarceaux, 24 *.
Villers, 24 *.
Villers-en-Vexin, 83.
Villetertre (la), 24 *.
Villette (La), 95.
Wardes, 57.
Ws, 24 *.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

NOTA. — Dans cette liste se trouvent compris les noms des *personnages historiques*, et ceux des *habitants de Gisors*, de la période de la Ligue, dont il est fait mention dans ce volume ; ce relevé peut faciliter des recherches généalogiques et autres.

Albret (Catherine d'), 78.
Aligre (d'), 24, 26, 69, 72, 74, 75, 77, 78, 79, 84, 85.
Alincourt (Ch. d'), 22, 77, 80, 84, 97.
Ancre (le maréchal d'), 8, 26 *, 121, 123, 124, 126, 128, 129, 132, 133.
Angevyn, 72.
Angoulême (duchesse d'), 24 *.
Anjou (duc d'), 4 *.
Aubourg (chevalier d'), 49.
Aumale (duc d'), 6, 17, 26, 30, 33, 37, 48, 100, 103, 104.
Aumont (maréchal d'), 80.
Balion, 128.
Ballagny (de), 6, 107.
Barbançon (Marie de), 46.
Barbezy, 24 *.
Bariot (président), 23 *.
Basqueville (sieur de), 18.
Beaurepère (de), 34.

Bec (Georges du), baron de Boury, 43.
Bec (Réné du), sieur de Vardes, 68.
Bellengreville (de), 22, 23.
Bellièvre (de), 73.
Benion (Auberi, dit la Rame), 47.
Bernieulles (sieur de), 24*.
Bes (de), 128.
Biancourt (comte de), 57.
Bigand (François), 47.
BIRON (le maréchal de).
Boisemont (de), 24*.
Bondy (baron de), 85.
Bornes (de), 12.
Boroger *(Bois-Roger)*, 24*.
Bosse (sieur de la), 24*.
Boudeville (de), 84.
Bouillon (duc de), 74, 80, 81, 82, 104, 105, 128, 129, 131.
Bourbon (Anne-Geneviève), 26, 28*.
Bourbon (cardinal Charles de), 5, 12, 24, 25, 81, 100.
Bourbon (Louise de), 26*, 134.
Bourbon (Marie de), duchesse de Longueville, 23, 25, 26*, 19, 27, 28, 46, 57, 64, 75, 77, 78, 81, 89, 102, 118.
Bourdaisière (de la), 18.
Bourg (de), 98.
Bout-du-Bois (du), 24*.
Bredoulle (Guillaume), 124.
Breul (du), 24*.
Brèvedent, 24*.
Brissac (sieur de), 24, 97.
Brisson (le président), 72.
Broc, 83.
Brosses (de), 24*.
Brosse (la), 24*.
Broussin (Charles), 68.
Brularel (Nicolas), 127.
Brunswick, (de), 30.
Buhy (sieur de), 24*, 52, 72, 129.
Byre (Nicolas de), 57.
Cajetan (H.), 23.
Carlos (don), 49,
Castille (connétable de), 107.
Cecil, 82.
César (Monsieur), 96, 110.
Chambost, 24*.
Chanaleilles (de), 45.
Chanteloup (sieur de), 23*.
Chapelle (de la), 24*.
Charles IX, 25*, 39.
Charles-le-Simple, 51.
Charmont (sieur de), 70, 72, 74.
Châtel (Jean), 101.
Châtre (la), 78.
Cheramy (Gabriel), 40.
Chéron (Mathieu), 124.
Chiverny (comte de), voir Hurault (Philippe), 25*, 43.
Choulier (de), 72.
Chouquet (Eust.), 97.
Clément (Jacques), 10.
Condé (prince de), 26, 28*, 120, 121, 123, 128, 129, 130, 131.
Condrecourt, 24*.
Conoilles, 24*.
Contenant (baron de), 24*, 26.
Cordier, 67.
Cordier (Claude), 96, 97.
Cossard, 16.
Cossart (de), 24*.
Cossart (Charles de), 16.
Cossart (Adrien de), 16.
Cossart (Gilles), 124.
Cossart (Robert), 124.
Cotteblanche, 28.
Coupe (de la), 34.
Daleré, 24*.
Dallay, 128.
Dampierre, 24*.
Dampville (de), 23*.
Daquincourt (sieur), 132.
Daussi (Nicolas), 40.
Desportes (Toussaint), 103.
Deux-Ponts, 69.
Diego d'Ibarra (don), 37.
Dori (Léonora), dite Galigaï), 133.
Doxviller (baron), 102.
Dubois (Dauphin), 126.
Dupré (Richard), 14.
Egmont (comte d'), 30.
Elbeuf (duc d'), 5, 25.
Elbeuf (Catherine - Henriette, duchesse d'), 3.
Epernon (duc d'), 7, 13, 48, 119.
Espinay (sieur de l'), 124, 125.
Essex (comte d'), 63, 64.
Estoile (Louis de l'), 105.
Estouteville (Adrienne d'), 75.
Estouteville (Marguerite d'), 19.
Estrées (Gabrielle d'). 96, 97, 101, 114. (V. Liancourt et Monceaux.)
Falaise (sieur de la), 49, 67, 68.
Farnèse (Alexandre), voir Parme, (prince de), 38.
Fervacques (sieur de), 108.
Fèvre (Jehan le), 73.
FLAVACOURT (de) bailly de Gisors.

Flavacourt (chevalier de), 7.
Flavacourt (dame de), 59.
Fleury (sieur de), 60.
Fontaine-Martel (sieur de), 55, 56.
Fontette (Ph. de), 118.
Fontenay (de), 57.
Forget, 70.
Fourmainville, 24 *.
Fours, 24 *.
Frontin (Achille), 33.
Ganseville (de), 54.
Gauville (de), 45.
Genville (duc de), 24.
Gille, 3 *.
Givry (de), 6, 12, 72, 82.
Godin, 33, 35, 99.
Gondi (cardinal de), 38.
Gondi (Charles de), marquis de Belle-Ile, 19, 46.
Gonzague (Catherine de), 26.
Gosse (Fran), 45.
Grainville (sr de), 13, 33, 41, 130, 131.
Grand (le), 77, 83.
Gribeauval (sieur de), 33.
Groüe (la), 24 *.
Groulé, 24 *.
Guise (cardinal de), 4, 5, 24, 75.
Guise (duc de), 4, 5, 24, 75 à 79, 89, 90, 95, 125, 126, 130, 131.
Guise (madame de), 37.
Guitry (de), Bertichères, 24 *, 46, 52, 68
Guitry-Hartchars, 21.
Halincourt (de), 7, 43, 77, 80, 98. (*Voir Villeroy.*)
Hallot (de), 35, 52, 53, 84, 85.
Han (de), 24 *.
Harlay (Jacqueline du), 77.
Harville, 24 *.
Hault (sieur de), 91.
Hautefort (Edme de), 7, 8.
Hédouville (sr de), 24 *, 73, 85, 89, 100.
Helli (sieur de), 24 *.
Henri III, 16 *, 3 à 6, 8 à 10, 13.
HENRI IV.
Hermantelle Portocarrero, 112, 115.
Hospital (Michel de l'), 43.
Houdetot (de), 45.
Hue (Jehan), 41.
Huillyer, 54, 55.
Hurault (Philippe), comte de Chiverny, 43.
Imbert (Marie), 43.
Jessé (Robert), 20.
Jubert (Louis-Guillaume), marquis de Bouville, 19 *.
La Boissière, 11.
Laître (de), 89.
Langlois (Georges), 89.
La Nouë, 6, 13, 18, 21.
Larchant (sieur de), 13, 35.
Laverdin, 74.
Leblanc du Rollet, 23, 87.
Le Bret (Robert), 15, 45.
Le Bret (sieur de la Vallée ou de la Vallière, 15, 51.
Lesche (sieur de Vaux), 24 *.
Le Tonnellier de Breteuil, 27.
Liancourt (sieur de), 48, 96.
Liancourt (Mme de), 101. V. Gabrielle d'Estrées.
Loire (la), 24.
Longueville (Antoinette de), 19, 46.
Longueville (Catherine de), 19.
Longueville (Eléonor de), 19.
LONGUEVILLE (d'Orléans), voir D'ORLÉANS (les ducs); voir aussi BOURBON.
Louis XIII, 5 *, 120 à 135.
Louis XIV, 4 *.
Louis XV, 21 *.
Louis XVI, 27.
Luquin, 99.
Lurcan Le Conte, 62.
Luxembourg (duc de), 19 *, 84.
Mailly (sieur de), 34.
Maineville (de), 6.
Mandelot (Marguerite de), 77.
Mansart, 11.
Mare (de la), 24 *, 54.
Marigny (de), 24 *.
Marigny (Enguerrand de), 46.
Marivaux (sieur de), 24 *, 99.
Matignon (Ch. de), comte de Thorigny, 19.
MAYENNE (le duc de).
Médicis (Marie de), 119, 120 à 127, 129, 133.
Monceaux (marquise de), 96, 110, 111. V. Gabrielle d'Estrées,
Monnyer (Pierre le), 103.
Montagny (sieur de), 59, 72.
Montbazon (duc de), 119, 124, 128.
Montenègre (marquis de), 116.
Montmorency (Ch. François de), 19*.
Montmorency (duc de), 82.
Montpensier (duc de), 71, 106, 108.
Montpensier (Catherine de Lorraine, duchesse de), 7, 37.
Mornay (Pierre de), 21, 22.
Mote (la) d'Enencourt, 24 *.

Moulins (de), 24 *.
Mouy (sieur de), 25 *, 86.
Nemours (duc de), 5, 14, 36, 109.
Nemours (Mme de), 5.
Nemours (seigneur de), 29.
NEUFVILLE de Villeroy (famille), voir *Villeroy*, *Alincourt*, etc.
Nevers (duc de), 26 *, 71 à 75, 104, 105, 121, 128, 131.
Neveu (Pierre), 13, 14, 96.
Noyers (baron de), 20.
O (François d'), 80, 83.
Orléans (Léonor d'), duc de Longueville, 25 *, 19, 102.
Orléans (Henri I d'), duc de Longueville, 25, 26 *, 6, 13, 15, 18, 19, 20, 27, 79, 80, 81, 82, 89, 102.
ORLÉANS (Henri II d'), duc de Longueville, 22, 25, 26, 27 *, 102, 118, 121, 123, 124, 126, 128, 129, 134.
Orléans (Marie d'), duchesse de Nemours, 134.
ORLÉANS (Longueville), autres membres de la famille d'). V. LONGUEVILLE, BOURBON et SAINT-PAUL.
Palissy (Bernard), 2 *.
Parme (Prince et duc de), 15 *, 38, 39, 44, 47, 69, 71 à 81.
Pellevé (cardinal de), 23 *.
Perquin, 41.
Petit (Jehan), 40.
Philippe-Auguste, 11, 88.
Picard, 35.
Picquet (sieur de Hénonville), 24 *.
Plessis-Mornay (du), 21, 61, 74.
Pollot (Jehan), 73.
Ponsenacq (sieur de), 30.
Ponts (Henri de), 11,
Possé (sieur de) ou de Pocé, 24 * 91.
Poulain (Nicolas), 4.
Poutraincourt (sieur de), 32, 44.
Presteval (sieur de), 27.
Raoul, 3 *.
Raullet (M. et Mme de) ou Rollet, 53.
Ravaillac (François), 119, 120.
Riart (baron de), 24 *.
Richard-Cœur-de-Lion, 11.
Rivière (de la), 7.
Rollon, 51.
Roncherolles, 34.
Rostaing (Tristan de), 11.
Sablonnière (la), 24 *.
Sagonne (de), 18.
Saintes (Mgr de), 56.
Saint-Denis (Ananias de), 124.
Saint-Denis Maillot (de), 116.
Saint-Germer, 51.
Saint-Luc (sieur de), 39.
Saint-Paer (sieur de), 27.
SAINT-PAUL (François comte de).
Saint-Paul (Mme la comtesse de), 114.
Saint-Vincent-de-Paule, 13.
Sandricourt (sieur de), 24 *.
Saulcé (du), 24 *.
Savoie (Henri II de), duc de Nemours, 57, 122, 134, 135.
Selle (la), 24 *.
Senquerolles ? (sieur de), 46.
Serans (de), 24 *, 7.
Serrano, 49.
Sillery (de), 127, 128.
Sixte-Quint, 23, 24.
Soissons (cte de), 26 * 18, 71, 120, 134.
Soyecourt (Charles de), marquis de Mouy, 47.
Sublet (de), 70.
Tardif (de), 72.
Tavannes (comte de), 35, 44, 47, 48, 53, 69.
Tavannes (vicomte de), 61, 63.
Thoré (de), 6, 35, 39.
Thou (de), 46.
Tiercelin de Brosses, 10.
Touraine (vicomte de), 41.
Tourcy (baron de), 69.
Tourville (sieur de), 79, 85.
Trémouille (de la), 129.
Turgot (Michel-Jacques), 57.
Vaillant (Gilles le), 63.
Valière, 24 *.
Vallaigre (sieur de), 54.
Vardes (sieur de), 21, 53, 73.
Vasseur (Jehan le), 40.
Vatherie (Claude), 18.
Vendôme (duc de), 121, 128, 129, 131.
Verdure (la), 68, v. Broussin (Ch.)
Verines (sieur de), 10 *, 34.
Villars (sieur de), Brancas (André de), 88, 104 à 106.
Villeroy, 23 *, 43, 77, 81, 83. (Voir Halincourt et Neufville).
Villette, 24 *.
Vitry (sieur de), 133.
Voulencourt (sieur de), 34.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

(Comprenant les noms des écrivains, artistes divers, bibliothécaires, imprimeurs, éditeurs, collectionneurs, et autres personnes citées, non comprises dans la liste précédente).

Angoulême (le duc d'), 16 *.
Anselme (le Père), 27 *.
Barbier (l'avocat), 16 *.
Barré (L.-N.), 118.
Bérée, 18 à 20 *, 1, 67, 68.
Bérée de Courpont (D.), 19, 20 *, 1, 28.
Bernier (A.), 6.
Bigand, 47.
Brantôme, 26 *, 77.
Buvat, 14 *.
Caresme (A.), 57.
Cambry, 128.
Cayet (Palma), 104.
Champaign, 20 *.
Charpillon, 27, 57.
Coronelli, 23 *.
Cortambert, 22 *.
Cousin, 26 *.
Damien de Templeux, 23 *.
Delisle, 23 *.
Delisle (Léopold), 4, 21 *.
Dorival (Ant.), 96.
Dubreuil (Gédéon), 15, 27, 96.
Dujardin, 25 *.
Du Plessis (dom), 14, 91.
Dupont-White, 33.
Estoile (Pierre de l'), 11, 14 à 16 *, 48, 85, 105, 111, 112, 116, 119, 120.
Fevret de Fontette, 21 *.
Fitan (Alfred), 5 *, 27, 76.
Follope (veuve), 15.
Fontanieu (Gaspard-Moïse, marquis de), 21 *.
François (A.), 8.
Fréard (Roland), 20 *.
Gaignières, 25 *.
Gaultier (L.), 25 *.
Guigard (Joannis), 28 *.
Henry, 49.
Hersan, 20 *, 4, 11, 26 à 28.
Hozier (d'), 20 *.
La Mairie (P. de), 13 à 15, 96.
Langlois, 23 *.
Lapierre, 11, 13, 15, 57.
Le Charpentier (Henri), 7, 8, 54, 65, 89
Lefrançois (A.), 43.
Le Long (le Père), 21 *.
Le Prevost (Aug.), 19.
Levasseur, 23.
Littré, 109.
Loriquet, 49.
Magny (de), 20 *.
Mallet (Jehan), 6, 35.
Malot (H.), 15 *.
Marche (O. de la), 48.
Marillac (de), 16 *.
Martin (E.), 20 *.
Mercier (Pierre), 7.
Mettayer, 32.
Meyer, 21 *.
Montaigne, 50.
Montcornet, 25 *.
Montfaucon, 25 *.
Motte (de la), 23 *.
Nanteuil, 25 *.
Nodier (Ch.), 96.
Nyon, 97.
Pâris (A.), 22 *.
Passy, 12.
Pillet (Jean), 47.
Potiquet (Alfred), 21, 22 *, 43.
Rabelais, 67.
Retz (cardinal de), 27 *.
Rohan (duc de), 16 *.
Ronsard, 87.
Rossant (André), 7.
Rousseau (J.-J.), 76.
Samson, 22 *.
Seyès (A.), 8.
Simon, 97.
Sully (de), 16 *.
Taillepied (Noël), 3, 22, 23 *, 8.
Tassin (N.), 22, 23 *.
Tavannes (G. de), 21.
Tillet (du), 3 *.
Vatout (V.-J.), 102.
Vaultier de Senlis, 6, 35, 54, 80, 92.
Velu (Hubert), 16.
Villars (sieur de), 74.
Villeroi, 16 *.
Vignola, 23 *.
Vouland (Noël) (?), 65.

FIN DE L'INDEX.

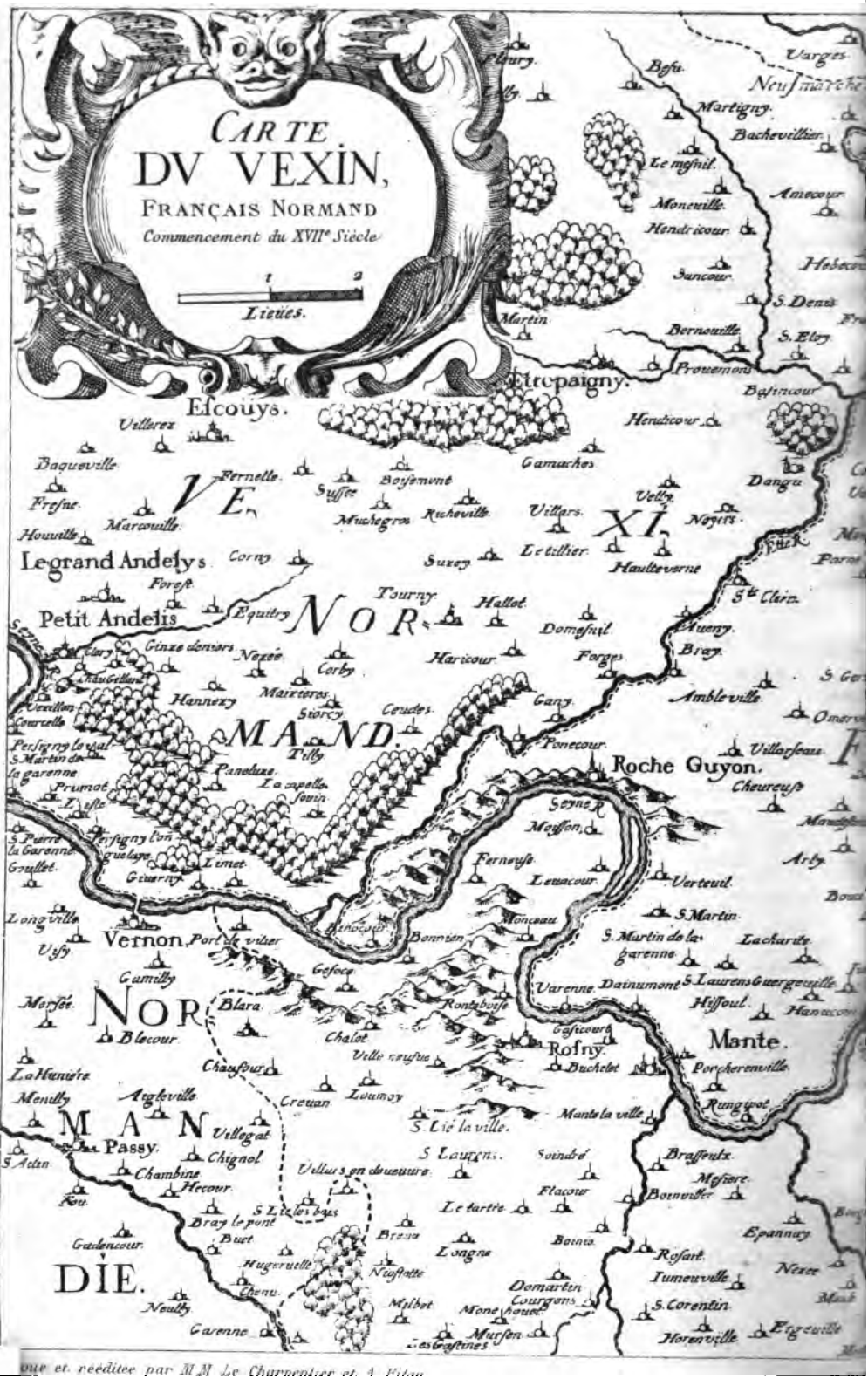

oue et rééditée par M.M. Le Charpentier et A. Fitau

Beauuais
Villars
S. Martin
Marisse
S. Teyen
Turdoux
Breille
Rinnevilliers
S. Leger
Alone
Ourly
Beaugenouil
Stenay fontaine
La tarterette
Condée
S. Felix
Hondeuille
Hermé
Fraucour
S. Suplice
Bailleux
Paris fontaine
Mouy
La bosse
Ennuye
Auteuil
Tillars
Mouchy
Boutencour
Beaumont
La vaudemotte
Fercour
Bemorré
Le Vaumion
Porsieux
Muraille soubs Iouerre
Recon
La ville neuue d'aumont
Châu rouge
Vaudenpierre
Le deluge
S. Geniesmir
Eully S. George
Inancourt l'aagé
Le mesnil
Marcheroux
Lormaison
Foullangle
Cauaillon
Try la ville
Montrelan
La chappelle S. Pierre
Noionville
Faix
Blecancour
Hibouuille
SIS
Neulautel
Chambo
Fresne l'anguillon
Yury
Enserville
Dieu donné
Chaumont
Tanbret
Meru
Pyseulx
Delincourt
La ville neufue
Letinville
Fleury
Bourrut
Fresnet
Mongeville
Bonconville
Neully
Ambleville
Henonuille
La ville tertre
Heranville
Belle eglise
Chauanson
Sandicour
Le mesnil
Lierville
Fayet
Chors
Le Heaume
Breuille
Roncrolle
Chambly
Neuscour
Hianville
Thianville
Hadamour
Bellet
Mouy
Marrue
Briancon
L'Abbeville
Arut
Comareny
Le perchée
Espierre
Nesle
Champagne
Boulangrée
Fremicour
Heronville
Nogent
Buret
Clery
Grizy
L'isle Adam
Hus
Cosmeil
Vaumodois
Temeruour
Neuuille
Neruille
Abbeuil
Estraucour
Auuers
Neriel
Le Bourdeau de vigny
La ville neufue
Viy
Vigny
Genicour
Villers adam
Auergne
Annerg
Oise R.
Mery
Baillet
Gadencour
Longesse
Pyseulx
Maubuisson
Bettemont
Franconville
Pontoise
Chouy
Oigneville
Vagis
Sergis
Persaucour
Hardicour
Condecour
Courtemaille
S. Ouin
Frepillan
Tessancour
Menucour
Lieux
Errigny
Pierrelais
Vesquemont
Basemont
Conflans
S. Leu
S. Perio
Fauerny
Vaulx
Fontaine
Andresy
Margety
Le plessis
Chantelou
Herbelet
Endecliers
Fresnes
Triel
Saugny
Momorency
Verneul
Seyne R.
Franconville
Chapet
Carriere
La muette
Armon
Eaubonne
Anchieray
La frete
Senois
Vernoulet
Cormeil
Choisy
Villine
Maison
Chartrouuille
S. Gratian
Morinuilliers
Argenteil
Poissy
Orgeual
Bottemont
Carriere
Les allues
Houuille
Bellon
Aigremont
Montesson
Chambourcy
Herqueuille
S. Germain
Coulombe
Crespieres
Bartelemy
Carrue
Asniere

TABLE

	Pages
Préface	I
Notice et étude sur le manuscrit, par M. Henri Le Charpentier	VII
Journal d'un Bourgeois de Gisors, etc.	I
Index alphabétique, etc.	137
Notes additionnelles, etc.	146

PLANCHES HORS TEXTE

Portrait de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, d'après l'estampe de Nanteuil . . *(En regard du titre.)*

Carte du Vexin, Français et Normand, commencement du XVIIe siècle. . . . . *(A la fin du texte.)*

SUJETS DANS LE TEXTE

Armes de la ville de Gisors. . . . . *(Sur le titre.)*

3 Fac-simile concernant le manuscrit . . VIII et IX

Armoiries de la duchesse de Longueville . XXVII

NOTES ADDITIONNELLES
ET ERRATA

Page xxvi, Henri II, de Longueville, laissa, de Catherine d'Illiers, une fille naturelle, Catherine-Angélique d'Orléans, qui prit l'habit religieux et devint plus tard abbesse de Maubuisson; elle mourut en 1664. *(Note add.)*

Page 11 (note 7), au lieu de *Boisjeloup,* lisez *Boisgeloup.*

— (note 9), *les gardes françaises,* etc. Cette phrase est une autre note dont l'appel devrait se trouver placé après les mots : *faubourgs de Cappeville,* p. 12.

Page 33 (note 2), Gribeauval à Beauvais. — Pendant que Gribeauval était absent de Beauvais, ses compagnies se rendirent, par la vallée de l'Aunette, aux environs de Gisors, où elles se livrèrent au pillage et dévastèrent les campagnes. (V. *Histoire de la Bosse,* par M. Barré, in-8°). *(Note add.)*

Page 43, *Alincourt;* l'orthographe de ce nom de lieu est Halincourt; on a écrit aussi autrefois *Hallincourt* et *Hallaincourt. (Note additionnelle.)*

Page 49 (note 3), *Sérifontaine;* au lieu de *canton de Chaumont,* lisez : *canton du Coudray-Saint-Germer.*

Page 58, l'appel de la note 2 se trouve placé p. 59, l. 2e.

— 73, ligne 12e, *Le Fèvre-Foullon,* lisez : *Le Fèvre, foullon,* etc.

PAGINATION

	Nombre de Pages.
Faux titre et titre.	4
Préface et Notice.	28
Texte, Notes et Index, etc.	148
Nombre total des pages. . .	180

Achevé d'imprimer

à

PONTOISE

Pour MM.

H. LE CHARPENTIER ET A. FITAN

Le 16 Juillet

1878

Sur les Presses de l'Imprimerie Typographique

AMÉDÉE PARIS

ANCIENNE MAISON DUFEY

Fondée en 1793.